This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

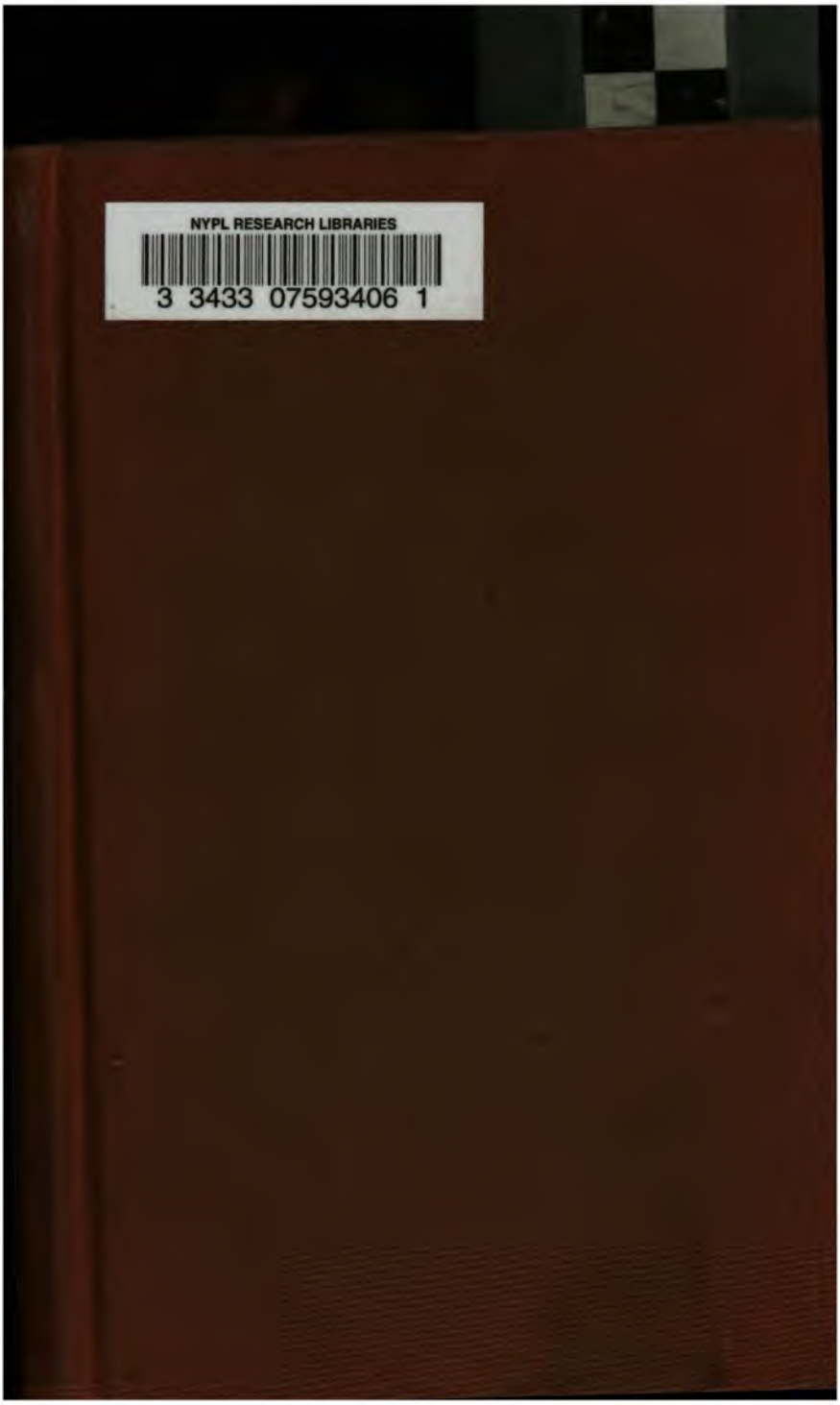
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07593406 1

George Bancroft

ŒUVRES

DE

W. E. CHANNING

DE L'ESCLAVAGE

(Channing
SE

PARIS. — IMPRIMERIE J. VOISVENEL, RUE DU CROISSANT, 16.

OEUVRES

DE

W. E. CHANNING

DE L'ESCLAVAGE

PRÉCÉDÉ

D'UNE PRÉFACE ET D'UNE ÉTUDE SUR L'ESCLAVAGE
AUX ÉTATS-UNIS.

PAR

M. ÉDOUARD LABOULAYE

Professeur de législation comparée au Collége de France,
Membre de l'Institut.

PARIS

AU BUREAU DU DICTIONNAIRE DES ARTS ET MANUFACTURES
LIBRAIRIE LACROIX-COMON, QUAI MALAQUAIS, 15.

1855

LENOX LIBRARY
NEW YORK

PRÉFACE.

La presse et le public ont accueilli avec faveur les écrits de Channing que nous avons traduits et réunis sous le titre d'*OEuvres sociales ;* c'est un succès durable et qui s'accroît chaque jour. On a vu comme nous dans Channing, non pas un moraliste ordinaire mais une âme vraiment chrétienne, qui aborde tous les problèmes de notre époque avec pleine confiance en la raison et en Dieu, et qui souvent les résout de la façon la plus heureuse et la plus sage. A la première lecture, Channing n'est qu'un cœur ardent dont la charité transporterait les montagnes; quand on vit dans son intimité, on s'aperçoit bien-

tôt que c'est un grand esprit qui a beaucoup étudié et beaucoup réfléchi; c'est un guide sûr auquel on peut se confier, et qui ne sacrifie jamais ni la raison à la foi, ni la liberté au pouvoir, tout en restant chrétien sincère et citoyen obéissant. Aussi est-il devenu pour beaucoup de lecteurs un ami fidèle, un compagnon du foyer; son livre est du petit nombre de ceux qu'on recherche alors qu'on a besoin d'une consolation ou d'un conseil.

La bienveillance de l'opinion nous faisait un devoir de poursuivre une publication commencée sous d'aussi bons auspices. Nous donnons aujourd'hui un nouveau volume de Channing qui contient trois de ses meilleurs écrits sur l'esclavage. On pourra s'étonner que nous ayons choisi de préférence un sujet qui ne nous touche pas directement; mais je crois qu'à la lecture l'étonnement cessera. Ces traités sur l'esclavage montrent mieux que tout le reste la grandeur et la vérité des idées que Channing a défendues. Qu'il s'agisse de l'élévation des classes laborieuses, de l'éducation personnelle, du soin des pauvres, ou de l'esclavage, tout, pour Channing, se ramène à l'individu. C'est parce qu'il a une âme immortelle, que le dernier des misérables est libre et qu'il a des devoirs et des droits que personne ne

peut méconnaître; c'est parce que sa destinée ne se termine pas ici-bas que l'esclave ne peut dépendre d'un maître, ni le citoyen d'un tyran; que ce tyran se nomme Despote, Peuple ou République. C'est toujours la même question, le problème où est engagé notre avenir et celui de nos enfants. Reconnaîtrons-nous partout, et en toutes choses, l'indépendance légitime et les droits de l'individu, ou sacrifierons-nous l'esclave à l'intérêt du maître, l'homme libre à l'intérêt de l'État. En deux mots, serons-nous chrétiens ou païens, citoyens ou sujets?

En traitant de l'esclavage, Channing, avec son habitude de creuser les principes jusqu'à leurs dernières racines, a discuté en jurisconsulte, ou plutôt en philosophe, les problèmes les plus délicats de la politique et du droit. Qu'est-ce que la propriété, qu'est-ce que l'individu, et pourquoi un individu ne peut-il pas être possédé? L'homme a-t-il des droits naturels, et quels sont ces droits? Est-il vrai qu'en entrant en société on sacrifie une partie de sa liberté, ou tout au contraire ne fait-on que la mieux garantir? Où s'arrête le droit de l'État? Quelle est la limite de l'intérêt public? Ce sont là quelques-unes des questions que remue Channing, et je ne connais pas de publiciste ni d'homme d'État

qui ait porté plus de clarté dans un pareil examen, ni qui se soit élevé à des considérations plus hautes. Mais ce sont là, il est aisé de le voir, des questions qui intéressent les sociétés libres aussi bien que les sociétés à esclaves, et l'Europe autant que l'Amérique.

Ainsi donc rien ne nous est moins étranger que la discussion de l'esclavage; c'est sous un autre nom le sujet même de la politique. Il n'est pas d'argument en faveur du maître et de son intérêt qu'on ne fasse valoir pour défendre cette souveraineté absolue de l'État, qui est la grande hérésie de nos jours, et qui va droit au communisme; et au contraire tous les raisonnements, toutes les preuves qu'on invoque en faveur de l'esclave, protégent également les droits de l'individu. Si chacun de nous a des droits essentiels qu'il apporte avec lui en naissant, si la liberté, si la famille, si la propriété ne sont pas des créations de la loi, si la société peut seulement régulariser l'exercice de ces droits sans jamais les anéantir, l'esclavage est un crime; et du même coup, la suprématie de l'État, au delà de certaines limites, est une tyrannie. En ne perdant pas de vue l'identité des deux problèmes, on comprendra pourquoi nous avons traduit

de préférence ces écrits sur l'esclavage. Il n'y en a pas qui prêtent à de plus utiles réflexions en un temps, où par toute l'Europe le courant des idées emporte les esprits vers une centralisation exagérée.

La traduction de ce volume a été préparée comme celle du volume précédent, par M. Frank Bertin, professeur au collége Sainte-Barbe. Nous l'avons revue avec un soin extrême, et à trois reprises différentes, non pas que l'exactitude du sens laissât rien à désirer, mais parce que nous aurions voulu que rien ne sentît la traduction, afin de donner à Channing plein droit de cité parmi nous. Ce n'est pas chose facile avec un auteur dont la prose est un peu traînante, aussi on ne se flatte pas d'avoir toujours réussi.

Le prochain volume, qui est sous presse et qui paraîtra au commencement de 1856, contiendra une partie des traités religieux, notamment les discours *Sur la liberté religieuse*, et *Sur l'Église ;* ce sera une nouvelle occasion de juger ce noble esprit. Le symbole de Channing est celui d'une communion peu nombreuse, mais, par la façon dont il comprend et pratique la parole divine, par son respect de l'âme immortelle, par son amour de Dieu et des hommes, Channing est certainement un des

noms qui font le plus d'honneur au christianisme, et qui montrent le mieux comment l'Évangile, loin d'être épuisé, a des réponses toujours prêtes pour ces grandes questions qui troublent toutes les sociétés, et qui portent dans leur sein l'avenir du monde et de la civilisation.

INTRODUCTION.

DE L'ESCLAVAGE AUX ÉTATS UNIS

ET DE SA LÉGISLATION.

Le livre de Miss Beecher Stowe, la *Cabane de l'Oncle Tom*, a tout à coup appelé l'attention du monde sur l'esclavage aux États-Unis; l'impression a été des plus vives dans toute l'Europe; puis, peu à peu l'écho s'est affaibli, le silence s'est fait, et on est retombé dans l'indifférence pour une question qui semble ne toucher que l'Amérique. C'est là le défaut des romans; comme ils s'adressent au cœur et cherchent surtout à émouvoir, leur premier effet est irrésistible; mais bientôt la critique arrive, on conteste la vérité du tableau, on ne veut voir que des exceptions dans les faits allégués par l'auteur; le charme s'envole, et l'on oublie. Il n'en est pas de même des œuvres qui s'adressent à la raison. Si d'abord elles n'ont pas la séduction d'un roman, elles reprennent l'avantage en vieillissant. Nos sentiments changent vite quand il n'y a pas une passion qui les soutienne; une nouvelle émotion ef-

face l'émotion de la veille ; au contraire une fois que notre esprit est convaincu, rien n'en peut plus arracher la vérité. C'est là notre grandeur. Alors même que l'intérêt personnel cherche à nous étourdir, une voix intérieure, qui nous domine malgré nous, nous force à céder, ou tout au moins nous juge et nous condamne. Porter la conviction chez un peuple, éveiller en lui cette voix suprême à laquelle l'humanité finit toujours par obéir, c'est l'œuvre la plus belle que l'écrivain puisse se proposer ; c'est celle que Channing a accomplie avec autant de courage que de talent. Je ne veux rien diminuer des services rendus par madame Stowe, mais bien avant elle l'esclavage a été frappé de mort par la main de Channing. Un souffle puissant, inspiré du christianisme, a dissipé tous les sophismes dont le despotisme du maître veut en vain s'envelopper et il ne reste plus rien aujourd'hui pour maintenir cette lèpre dans la société américaine, que l'intérêt des propriétaires et la force de la tyrannie.

Channing du reste n'est pas le premier qui ait demandé l'affranchissement des noirs, et dans un pays aussi chrétien et aussi charitable que les États-Unis, on n'a pas attendu jusqu'à nos jours pour réclamer les droits de l'homme. L'Amérique a toujours prétendu qu'on lui avait imposé l'esclavage ; c'est l'Angleterre qui, dans l'intérêt d'un commerce honteux, a forcé ses colonies à recevoir des cargaisons de nègres, et cela malgré une résistance opiniâtre. En 1772, par exemple, la Virginie, qui n'avait cessé de décourager la traite des noirs en mettant des droits à l'entrée de cette marchandise humaine, la Virginie réclamait avec chaleur contre cette importation d'esclaves, qui sacrifiait le bonheur de la colonie au profit de quelques négriers, et empêchait l'établissement de planteurs bien autrement utiles que les nègres. Le 6 mai 1776, la convention de Williamsburg promulguant la constitution du nouvel État de Virginie, mettait au nombre des actes de Georges III, qui justifiaient la révolte de l'Amérique : « l'*usage inhumain de la prérogative royale*

» *qui a empêché la Virginie de prohiber par une loi l'introduction des nègres* (1). » .

A la même époque Jefferson préparant un acte immortel, la *Déclaration d'Indépendance* du 4 juillet 1776, après avoir proclamé en termes solennels : *que les hommes ont tous été créés égaux, et doués par leur créateur de droits inhérents et inaliénables, parmi lesquels la vie*, la liberté *et la poursuite du bonheur*, ajoutait le grief suivant à l'énumération des plaintes que l'Amérique élevait contre le gouvernement anglais, pour justifier l'insurrection aux yeux du monde civilisé.

« Le roi a engagé une cruelle guerre contre la nature humaine elle-même ; il en a violé les droits les plus sacrés : la vie et la liberté, dans la personne d'un peuple lointain qui ne l'a jamais offensé ; il a fait prisonniers des malheureux pour les emmener en esclavage dans un autre hémisphère, ou les laisser mourir misérablement dans le transport. Cette conduite de pirate, l'opprobre des infidèles, est la conduite du roi chrétien de la Grande-Bretagne. Résolu à maintenir un marché où l'on vend et l'on achète des hommes, il a prostitué son *veto* pour supprimer tous les efforts qu'ont fait nos législatures afin de prohiber ou de réduire cet exécrable commerce ; et pour que rien ne manque à cet assemblage d'horreurs, il excite maintenant ces malheureux à se lever en armes contre nous ; cette liberté qu'il leur a volée, il les pousse à l'acheter par le meurtre de ceux à qui il les a imposés ; rachetant ainsi le crime commis naguère contre la liberté d'un peuple par les crimes qu'il pousse à commettre contre la vie d'un autre peuple (2). »

Une majorité des plus faibles empêcha cet article de rester dans la déclaration, et fit perdre à l'Amérique une occasion sans pareille ; mais ce texte montre quels étaient les sentiments de Jefferson. Du reste, lorsqu'en 1779 la Virginie

(1) *Constitution des treize États d'Amérique.* Paris 1787, p. 316.

(2) *Memoirs of Jefferson*, t. 1, p. 20.

fît un Digeste de ses lois, Jefferson, qui ne se tenait point pour battu, voulut introduire dans le nouveau code une disposition qui déclarait libres tous les enfants d'esclaves nés après un temps fixé, et ordonnait qu'on les transportât hors de la province après un certain âge.

« Il pensa cependant, dit-il, que l'opinion n'accepterait pas cette proposition, et aujourd'hui même (1821) elle ne la supporterait pas. Cependant le jour n'est pas éloigné où il faudra bien que l'opinion supporte et accepte cette mesure, ou malheur à elle ! Si quelque chose est écrit dans le livre de la destinée, c'est que ce peuple d'esclaves sera libre ; et il n'est pas moins certain que les deux races *également libres*, ne pourront pas vivre sous le même gouvernement. La nature, les mœurs, l'opinion ont tiré entre les deux peuples des lignes de distinction qui sont indélébiles. Il est encore en notre pouvoir de choisir le moyen d'émancipation et de déportation, pour que tout se passe paisiblement, par degrés, de façon à ce que le mal disparaisse insensiblement, et que la place du nègre soit remplie *pari passu* par l'ouvrier blanc. Si au contraire nous nous en remettons à la force des choses, il faut trembler devant l'avenir. Nous chercherons en vain un exemple dans la déportation ou la destruction des Mores d'Espagne. Ce précédent ne convient pas à notre situation » (1).

Les réflexions de Jefferson n'ont rien perdu de leur gravité ; mais chaque jour rend de plus en plus impossible le moyen qu'il proposait. A l'époque où il imaginait la transportation, la Virginie n'avait pas 200,000 esclaves ; elle en avait plus de 400,000 en 1821 ; elle en a plus de 500,000 aujourd'hui. En 1790, le nombre de ces malheureux dans tous les États-Unis n'allait pas à 700,000 ; au recensement de 1850, il s'élevait à 3,204,313 (2). L'heure est passée pour le remède qu'imaginait Jefferson, mais le problème n'en est que plus terrible, et l'avenir plus inquiétant.

(1) *Memoirs of Jefferson*, t. 1, p. 41.
(2) *American almanach*, 1855, p. 187.

L'opinion de Jefferson était celle de toute cette grande et vertueuse génération qui a doté l'Amérique de la liberté. On sait que dans son testament Washington affranchit ses esclaves. Franklin, le Socrate du Nouveau-Monde, ne fut pas moins ami de la liberté, et dans ses *Essais* il nous a laissé un morceau achevé, où avec sa finesse habituelle il perce à jour tous les sophismes avec lesquels on défend l'esclavage. Je crois qu'on lira avec plaisir cette pièce ingénieuse. Il est impossible de cacher plus de sens et de sagesse sous une raillerie plus piquante et plus agréable.

SUR LE COMMERCE DES ESCLAVES (1).

En lisant dans les journaux le discours que M. Jackson a prononcé dans le Congrès pour qu'on se ne mêlât pas de la question de l'esclavage, ou qu'on n'essayât pas de corriger la condition des esclaves, je me suis rappelé un discours semblable, prononcé il y a un siècle à peu près, par Sidi Mohamet Ibrahim, membre du divan d'Alger, discours qu'on trouvera dans le récit que Martin nous a laissé de son Consulat en 1687. Il s'agissait de repousser la pétition de la secte nommée *Erika* ou les *Purs*, qui demandait l'abolition de la piraterie et de la servitude, comme étant deux choses injustes.

M. Jackson ne cite pas cette allocution; peut-être ne l'a-t-il pas vue. Si donc quelques-uns de ses raisonnements se trouvent dans ce discours éloquent, cela prouvera seulement que dans les mêmes circonstances, chez tous les hommes l'intérêt agit en tous pays et en tous climats avec une surprenante ressemblance. Voici comment dans la traduction, s'exprime l'orateur Africain :

« Alla Bismilla, etc. Dieu est grand et Mahomet est son prophète.

» Ces Erika ont-ils considéré quelles seraient les conséquences de leur pétition, si on y cédait? Si nous ne faisons plus de croisières contre les Chrétiens, où trouverons-nous les commodités que fournit leur pays et qui nous sont si nécessaires? Si nous ne prenons plus les Chrétiens pour en faire des esclaves, qui

(1) *Franklin, Essays.* Lond. 1829, p. 217.

donc dans un climat si chaud cultivera nos terres ? Qui exécutera le gros travail dans nos villes et dans nos familles ? Nous serons donc nos propres esclaves ? Et ne doit-on pas plus de pitié et plus de faveur à nous, Musulmans, qu'à ces chiens de Chrétiens ?

» Nous avons plus de cinquante mille esclaves à Alger et aux environs. Ce nombre, si nous ne l'entretenons pas par des importations diminuera bientôt et finira par disparaître. Si donc nous cessons de prendre et de piller les vaisseaux des infidèles, et de réduire en esclavage les matelots et les passagers, nos terres deviendront sans valeur, faute de culture; les loyers de nos maisons dans la ville baisseront de moitié, et les revenus du gouvernement, qui consistent dans une part de prise, seront totalement détruits.

» Et pourquoi ? pour satisfaire la fantaisie d'une secte fantastique qui voudrait, non-seulement que nous ne fissions plus d'esclaves, mais encore que nous missions en liberté ceux que nous avons. Et qui indemnisera les maîtres après une telle perte ? l'État, mais le trésor est-il suffisant ? Les *Erika*, mais veulent-ils et peuvent-ils le faire ? Pour rendre justice aux esclaves, comme ils disent, feront-ils une plus grande injustice aux maîtres ? Et si nous affranchissons nos esclaves qu'en ferons-nous ? Il en est bien peu qui retourneront dans leur pays natal ; ils savent trop bien qu'ils y seraient soumis à de plus rudes épreuves. Ils n'embrasseront pas notre sainte religion ; ils n'adopteront pas nos usages ; notre peuple ne voudra pas se souiller en se mariant avec eux. Les laisserons-nous mendier dans nos rues, ou abandonnerons-nous nos fortunes à leur pillage ? car des hommes accoutumés à la servitude ne travailleront pas pour vivre à moins d'y être forcés.

» Et qu'y a-t-il de si triste dans leur condition ? Est-ce qu'ils n'étaient pas esclaves dans leur patrie ? L'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, ne sont-ce pas des États gouvernés par des despotes qui tiennent tous leurs sujets en esclavage, sans exception ? L'Angleterre même traite ses matelots comme des esclaves, car aussitôt que le gouvernement l'ordonne, on les saisit et on les confine sur des vaisseaux de guerre; ils sont condamnés non-seulement à travailler mais à combattre pour de misérables gages, ou ur un simple entretien qui ne vaut pas mieux que celui de nos es claves. Leur condition s'aggrave-t-elle donc quand ils tombent

dans nos mains? Non, ils ont seulement échangé une servitude pour une autre, et je dirai même pour une meilleure; car ils sont transportés sur une terre où le soleil de l'Islamisme épanche sa lumière et brille dans toute sa splendeur, et ils ont l'occasion de connaître la vraie doctrine, et de sauver ainsi leurs âmes immortelles. Ceux qui restent dans leur pays n'ont pas ce bonheur. Renvoyer nos esclaves dans leur patrie, c'est les renvoyer de la lumière dans les ténèbres.

» Je répète ma demande. Qu'en ferons-nous? On dit qu'on pourrait les établir dans le désert, où il y a de la terre en abondance pour les nourrir, et où ils pourraient prospérer dans un état libre?

» Mais je crois qu'ils sont trop peu disposés à travailler sans y être forcés, et trop ignorants pour établir un bon gouvernement; les Arabes du désert les auront bientôt troublés, détruits ou remis en esclavage. Quand ils nous servent, nous prenons soin de les fournir de toutes choses, et nous les traitons avec humanité. Les ouvriers de leur pays sont, à ce qu'on m'assure, moins bien nourris, moins bien logés, moins bien vêtus. Ainsi la condition de la plupart de nos esclaves est déjà améliorée, et ne demande aucun autre adoucissement. Ici leur vie est en sûreté. Ils ne sont pas exposés à être enrôlés comme soldats, et forcés de se couper la gorge entre Chrétiens, comme cela a lieu dans leurs guerres. Quand à ces bigots, à ces fous religieux qui nous fatiguent de leurs niaises pétitions, si dans un accès de leur zèle aveugle ils ont affranchi leurs esclaves, ce n'est ni la générosité ni l'humanité qui les a poussés à cet acte, c'était la conscience du péché qui pèse lourdement sur eux, et l'espérance que le mérite imaginaire de cette bonne œuvre les sauvera de la damnation.

» Comme ils se trompent grossièrement en s'imaginant que l'Alcoran condamne l'esclavage! Pour n'en pas citer davantage, n'y a-t-il pas deux préceptes qui prouvent clairement le contraire : Maîtres, traitez vos esclaves avec bonté. — Esclaves, servez vos maîtres fidèlement et de bon cœur? Le livre sacré ne peut pas condamner non plus le pillage des infidèles, car il est bien connu que dans l'Alcoran Dieu donne le monde et tout ce qu'il contient aux fidèles Musulmans, qui doivent en jouir aussitôt qu'ils le conquiérent. Qu'on ne nous parle donc plus de cette proposition détestable : l'affranchissement des esclaves chrétiens. L'adopter, c'est déprécier

nos terres et nos maisons, et par conséquent dépouiller de leur propriété une foule de bons citoyens; c'est créer le mécontentement universel, et provoquer des insurrections au grand danger de l'État, au risque d'une confusion générale. Je ne doute donc pas que ce sage Conseil ne mette le bien-être et le bonheur de tout une nation de vrai croyants au-dessus de la fantaisie de quelque Erikas et qu'il ne repousse leur pétition. »

Le résultat fut, comme Martin nous l'apprend, que le Divan adopta la résolution suivante : La doctrine qui prétend qu'il est injuste de piller les Chrétiens et de les jeter en esclavage, est au moins problématique, mais l'intérêt de l'État à continuer cette pratique, est évident; par conséquent il faut rejeter la pétition. — Et en conséquence elle fut rejetée.

Et puisque des motifs semblables produisent en général dans l'esprit des hommes, des opinions et des résolutions pareilles, ne peut-on pas conclure de ce récit que les pétitions contre la traite adressées au parlement d'Angleterre, pour ne pas parler d'autres législatures, et les débats sur ce sujet, auront une même conclusion.

Mars 23, 1790. HISTORICUS.

A ces illustres amis de la liberté, il faut joindre un homme qui, moins connu en France, a laissé aux Etats-Unis un nom justement honoré ; c'est John Jay, un des principaux auteurs de la constitution, un des conseillers les plus chers de Washington. Jay fut toute sa vie le défenseur de l'émancipation; il la voulait, non comme une faveur, mais comme un droit. *Jusqu'à ce que l'esclavage soit aboli,* écrivait-il en 1780, *les prières que l'Amérique adresse au ciel pour la liberté, seront impies. Le mot est fort, mais il est juste* (1). Jay mettait d'accord sa conduite et ses principes. A l'époque où il était à Paris, occupé de signer le traité de paix, on le voit rédiger l'acte suivant, où respire cet amour vrai de l'humanité, qui, au milieu de bien des erreurs, est la gloire du XVIII^e^ siècle. Nous sommes plus sages que nos pères, mais nous n'aimons pas comme eux la liberté ni la justice.

(1) *Life of John Jay,* New-York 1833; t. 1, p. 230.

« A tous ceux qui verront ces présentes, ou qu'elles intéresseront, Moi, John Jay, de la ville de New-York en Amérique, mais résidant actuellement à Chaillot près Paris en France, Salut. Attendu que dans le mois de décembre de l'année 1779 j'ai acheté à la Martinique un enfant nègre, nommé Benoit, qui depuis lors ne m'a pas quitté :

» Et attendu que les enfants des hommes sont également libres suivant les lois de la nature, et ne peuvent sans injustice être réduits ni tenus en esclavage; attendu, par conséquent, qu'il est juste que le susdit Benoit soit affranchi quand il m'aura servi assez longtemps pour que ses services fassent une compensation équitable à l'argent qu'il m'a coûté, et attendu qu'en me servant encore trois années, il y aura suivant moi compensation : Sachez tous que si le susdit Benoit continue à me servir fidèlement pendant trois années à compter d'aujourd'hui, il sera libre à cette époque. Je déclare pour moi, pour mes héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, que tous mes droits sur le susdit Benoit seront alors expirés, nuls et sans valeur, et qu'il sera dès lors libre en toutes choses, comme s'il n'avait jamais été esclave. En foi de quoi je mets ici mon seing et mon sceau. A Chaillot, le 21e jour de mars, l'an de Notre Seigneur 1784.

« JOHN JAY. (L. S.) (1). »

Dès qu'elles se sentirent maîtresses de leurs actions, les colonies situées sous un climat tempéré rejetèrent l'esclavage avant même que la guerre de la révolution ne fût achevée. Ce fut la Pensylvanie qui, la première, en 1780, donna ce noble exemple, en votant l'extinction graduelle de l'esclavage. La même année, le Massachussets prit des mesures qui équivalaient à l'abolition immédiate de la servitude. Les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre suivirent bientôt l'exemple de la Pensylvanie, et ce fut ainsi que peu à peu l'esclavage disparut de tous les États situés au nord du Delaware. Dans les recensements de 1830 et de 1840 on voit

(1) *Life of John Jay*, New-York 1833; t. 1, p. 230.

encore quelques esclaves à New-York (1), en Pensylvanie, dans le Connecticut ; il n'y en a plus en 1850 ; le New-Jersey seul fait exception, il y reste sur le tableau des esclaves deux cent trente-six personnes qui portent le titre d'*apprentis ;* ce sont les derniers des affranchis (2).

Après cette heureuse réforme, l'esclavage se trouva donc confiné dans six États seulement, sur les treize qui formaient la confédération. Ces six États étaient le Delaware, le Maryland, la Virginie, les deux Carolines et la Géorgie. Le Kentucky et le Tenessee sont des démembrements de la Virginie ; l'Alabama est un démembrement de la Géorgie. Puis, à ces États à esclaves sont venus s'ajouter la Floride, cédée par l'Espagne, et la Louisiane, cédée par la France, deux pays où l'esclavage existait. L'Arkansas, le Mississipi, le Missouri faisaient partie du territoire de la Louisiane, et ont aussi des esclaves. Tels sont, avec le Texas dont je parlerai plus loin, les Etats qui ont conservé la plaie de la servitude.

Il peut sembler étrange que l'esclavage soit resté dans un pays où les hommes les plus distingués, les patriotes les plus considérables le condamnaient comme une injustice et un danger, où la constitution même, tout en le tolérant, refusait d'en prononcer le nom, et on peut s'étonner que le Congrès, où la majorité appartenait aux Etats libres, n'ait jamais pris le parti de l'émancipation ; mais cet étonnement cesse quand on connaît la constitution des Etats-Unis. La Louisiane, la Virginie ne sont pas les provinces d'un empire, comme autrefois la Guyenne ou la Normandie étaient des provinces de France, ce sont des États indépendants comme la Prusse ou la Saxe dans la confédération germanique, et on n'a confié au Congrès général qu'une faible part de la souveraineté. L'Union ne s'occupe que des intérêts communs,

(1) 20,343 en 1800, 15,017 en 1810, 10,088 en 1820, 75 en 1830, 4 en 1840.

(2) *American almanach*, 1855, p. 187.

définis par la constitution ; l'Esclavage n'est point dans cette catégorie ; c'est une question intérieure. Chacun des États est donc maître absolu d'accorder ou de refuser l'émancipation, et c'est à lui seul qu'il appartient de régler les conditions de la servitude ou de l'affranchissement. En ce point, il n'y a jamais eu d'objection sérieuse. Channing, tout désireux qu'il soit de voir cesser l'esclavage, proclame aussi haut que personne la souveraineté des Etats, principe fondamental de l'Union. Si jamais l'affranchissement a lieu dans la Virginie ou le Maryland, c'est que la Virginie ou le Maryland l'auront voulu ; il peut y avoir une pression de l'opinion publique, il n'y aura jamais une loi du Congrès, car cette loi serait une violation de la constitution. A supposer, ce qui est impossible, que le Congrès usurpât un pouvoir qui ne lui appartient pas, la Cour suprême, le tribunal fédéral des Etats-Unis, empêcherait l'exécution de la loi ; et, dans la république, la représentation nationale elle-même est obligée de plier devant la souveraineté de la justice.

Mais si le Congrès est désarmé devant les souverainetés particulières, il n'en est pas de même quand il s'agit d'organiser ces vastes territoires sans population, ces déserts qui deviennent si vite des Etats. En ce point le Congrès a montré plus d'une fois son amour de la liberté. C'est ainsi qu'en 1787 une loi rédigée par Jefferson et également adoptée par les députés du Sud et du Nord, organisa le territoire au nord-ouest de l'Ohio et déclara qu'il ***n'y aurait point d'esclavage ni de servitude involontaire dans le susdit territoire.*** Grâce à cette loi protectrice, l'Ouest, le ***Far West***, réservé à la liberté, est devenu en un demi-siècle la partie la plus riche des Etats-Unis, celle qui aujourd'hui pèse le plus dans la balance. L'Ohio, le Michigan, l'Indiana, l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa, sont sortis comme autant d'essaims de cette terre fécondée par la liberté. Il y a là six grands Etats qui, en 1790, n'étaient que forêts et prairies parcourues par quelques sauvages, et qui en 1850 comptaient déjà près de

cinq millions d'habitants, dont un tiers est venu d'Europe pour demander à l'Amérique l'indépendance et du travail.

De 1818 à 1820, la controverse, et ce qu'on a nommé le Compromis du Missouri, montra encore combien l'opinion était peu favorable à l'extension de l'esclavage. Le Missouri, qui jusque-là n'était qu'un territoire, c'est-à-dire un pays ayant moins de quarante mille habitants, et soumis en cette qualité à la juridiction du Congrès, le Missouri ayant dépassé le chiffre voulu de population se donna une constitution dans laquelle il reconnut l'esclavage, et défendit même à sa législature de jamais s'en mêler; moyen sûr d'empêcher qu'on ne fît de l'abolition une promesse électorale ou un moyen d'opposition et de popularité. Cette disposition fut vue de mauvais œil par le Congrès; deux fois la chambre des représentants vota pour que l'esclavage fût exclu du nouvel Etat; deux fois le Sénat, se faisant le patron d'un abus, vota l'admission du Missouri avec sa constitution. De guerre lasse, on consentit à admettre le Missouri dans l'Union, mais en stipulant qu'on ne pourrait plus établir l'esclavage dans ce qui restait de la province de la Louisiane au nord et à l'ouest du Missouri. Une parallèle tirée par 36 degrès 30 minutes de latitude nord sépara la liberté de la servitude. Le Sud accepta ce compromis, où M. Clay eut la plus grande part; il y gagnait deux voix de plus dans le Sénat, et l'extension de l'esclavage dans les nouveaux Etats qui se formeraient au midi de la parallèle. En effet, c'est ainsi que l'esclavage fut reçu sans difficulté dans l'Arkansas et le Texas. Le Nord céda par une faiblesse qu'on lui a souvent reprochée; il crut sauver l'avenir en sacrifiant le présent. Désormais l'esclavage était renfermé dans des limites nettement fixées, tandis qu'il restait tout un monde pour y former des Etats libres, et qui un jour auraient la suprématie dans le Congrès.

Cette controverse du Missouri, qui dura trois ans et souleva une agitation des plus vives, fut une révélation. On vit alors pour la première fois que l'esclavage, loin d'avoir

perdu pied depuis 1787, avait énormément grandi, et devenait pour l'Union une question qui dominait toutes les autres. D'une part les esclaves s'étaient multipliés et étaient devenus une source de richesses considérables pour le Midi. De l'autre l'émancipation accomplie dans les Etats au nord du Delaware les avait politiquement séparés du Sud, tandis qu'au contraire l'esclavage donnait à tous les Etats du Sud un intérêt commun. L'humanité disparaissait devant l'industrie et la politique.

En 1787, l'esclavage n'avait qu'une valeur industrielle assez médiocre. La principale production du Maryland et de la Virginie, c'était le tabac, et comme cette culture ainsi que le climat n'ont rien de dangereux pour la santé des blancs, rien ne serait plus aisé que d'abolir la servitude dans ces deux Etats, et il est possible même que la production y gagnât. Dans les deux Carolines et la Géorgie, l'indigo et le riz étaient les richesses du pays; mais l'Inde fournissait ces deux articles à meilleur marché, et il est à croire que l'esclavage n'aurait pas survécu longtemps à l'abolition de la traite, quand l'invention d'un obscur ouvrier du Massachussets dota l'Amérique d'un outil qui permit la production du coton et du même coup riva les chaînes de l'esclave, je veux parler du *Saw-Gin*, ou machine à éplucher le coton, inventée en 1793, par Withney. Le coton courte soie, la seule espèce qui soit cultivable dans la plupart des terres, donne une gousse où la graine adhère si fortement à la bourre, qu'à les séparer à la main, un homme travaillant tout un jour ne nettoierait pas une livre de coton. En 1793, l'Amérique n'exportait que 187,000 livres de coton, et probablement ce n'était que du coton longue soie; en 1794, l'année même qui suivait l'invention de Withney, l'exportation fut décuplée. En 1795, elle atteignait six millions de livres; en 1800, c'était 18 millions; en 1819 quatre-vingt treize millions. Depuis lors le commerce n'a fait que grandir, et par exemple, en 1851, l'Amérique a exporté des cotons pour une somme

de 112 millions de dollars, c'est-à-dire pour environ 600 millions de francs. C'est le travail servile qui a fourni cette immense production.

Le sucre a été une autre cause d'asservissement, au moins dans la Louisiane; et comme le marché est immense, et que cette culture impose un travail forcé et qui use vite le malheureux ouvrier, la demande des nègres s'accroît tous les jours, et une demande qui va au loin chercher des bras, car la Louisiane consomme plus d'esclaves qu'elle n'en produit.

Ce besoin d'esclaves pour les pays qui cultivent le coton, le sucre et le riz, la traite y a satisfait aussi longtemps que l'Amérique a permis cet horrible commerce ; mais depuis qu'on a suivi l'exemple chrétien si généreusement donné par l'Angleterre et adopté par toute l'Europe, il a fallu s'adresser à l'intérieur, et alors s'est établi au Maryland et dans la Virginie, une industrie inconnue, l'élève des nègres. Comme la culture du tabac a épuisé les meilleures terres, l'occupation la plus lucrative aujourd'hui dans ces deux Etats, c'est d'élever des noirs pour l'exportation, comme ailleurs on élève des chevaux ou des bœufs.

Voici comment, en 1831, un représentant du peuple, M. Gholson, défendait ce droit étrange devant la législature de la Virginie.

« C'est peut-être une erreur, mais les gens solides, les hommes de vieille roche ont toujours considéré que le propriétaire du sol a un droit raisonnable aux produits annuels de la terre, le propriétaire d'un jardin a le même droit sur les fruits de ses arbres, le propriétaire de juments sur leur croît, le propriétaire de femmes esclaves sur leur fruit. Nous n'avons pas cette intelligence aiguisée, cette finesse de légiste qui permet de distinguer entre choses semblables. La maxime légale ; *Partus sequitur ventrem*, est de même âge que le droit de propriété lui-même, et elle est fondée en sagesse et en justice. C'est en s'appuyant sur la justice et l'inviolabilité de cette maxime que le maître renonce momentanément au service de la femme esclave, la soigne pendant sa grossesse, et

élève l'enfant qui autrement serait sans secours. La valeur de la chose justifie la dépense, et je n'hésite pas à dire que le *croît* est une grande part de notre richesse. »

Qu'on ne suppose pas, du reste, que de semblables assertions passent inaperçues en Amérique, dans les États mêmes où règne l'esclavage. Voici, par exemple, une réponse de Thomas Jefferson Randolph, qui respire la plus vive humanité.

« C'est une industrie, et une industrie en progrès dans certaines parties de la Virginie, que d'élever des esclaves pour le marché. Comment un homme honorable, un patriote, un ami de son pays, peut-il supporter de voir la vieille province (1), illustrée naguères par le noble dévouement et le patriotisme de ses fils dans la lutte de la liberté, changée maintenant en une grande ménagerie, où l'on élève des hommes pour le marché comme des bœufs pour la boucherie? Est-ce mieux, n'est-ce pas pire que la traite, ce commerce contre lequel se sont réunis les honnêtes gens et les sages de toutes les religions et de tous les climats? Le marchand reçoit l'esclave du négrier qui l'a acheté au loin; le noir est un étranger par le langage, l'aspect, les manières. Les liens de père, de mère, de mari, d'enfant, ont tous été brisés; avant qu'on l'achète ici son âme est endurcie. Mais chez nous ce sont des individus que le maître a connus dès le berceau, qu'il a vus jouer avec toute l'innocence de l'enfance, qu'il a accoutumés à compter sur sa protection, ce sont ceux-là qu'il arrache des bras de la mère; il les vend dans un pays lointain, à des étrangers, à des maîtres cruels.

» On essaye de justifier l'esclavage ici parce qu'il existe en Afrique et que, dit-on, on le trouve par tout le monde. En vertu du même principe on justifierait le mahométisme avec la pluralité des femmes, et toutes les abominations des sauvages. L'esclavage existe-t-il quelque part dans l'Europe civilisée? Non, nulle part (2). »

---

(1) *The ancient Dominion*, c'est le nom d'honneur que prend la Virginie comme étant la plus ancienne plantation de l'Amérique du Nord.

(2) *Key to Uncle Tom's cabin. (The Slave trade)*

Ce sont là sans doute de nobles paroles; mais il faut bien l'avouer, en pratique, c'est M. Gholson qui a raison dans sa brutalité. La femme esclave n'est qu'un animal d'une espèce particulière et dont on attend le même profit que de tout autre animal domestique. Qu'on en juge par l'annonce suivante, copiée du *Mercure*, un des journaux politiques de Charleston (Caroline du Sud) (1).

NÈGRES A VENDRE. Une fille de vingt ans, élevée en Virginie, avec ses deux petites filles, l'une de quatre et l'autre de deux ans. Elle est d'une force et d'une santé remarquables, et, sauf la petite vérole, n'a jamais eu dans sa vie un jour de maladie. Les enfants sont beaux et sains. Elle est très-féconde (2), et offre une excellente occasion à quiconque veut élever pour son propre usage une famille de serviteurs bien portants. Les acquéreurs sont priés de remettre leur adresse au bureau du *Mercure*. »

Pendant que l'esclavage grandissait ainsi dans le Sud, l'opinion se prononçait contre lui dans les États libres, et avec une extrême vivacité. En Europe, de généreux philanthropes poursuivaient l'abolition de la traite et de la servitude et partout on applaudissait à leurs efforts; les Etats du Nord sentirent quelle infériorité l'esclavage donnait à leur patrie. Que devenait le légitime orgueil d'une terre chrétienne, que devenait la juste fierté d'une république, le jour ou l'on pourrait reprocher à l'Amérique d'être le dernier asile de l'esclavage? L'horreur de l'injustice, la pitié, la charité unies au patriotisme enfantèrent ce qu'on a nommé l'*abolitionisme*. Vers 1831 les Etats-Unis furent mis en feu par un parti qui, avec toute l'ardeur des pays libres, parlait, écrivait, multipliait les associations contre l'esclavage, et prenait pour devise : l'*Abolition immédiate*.

Que ce parti eût peu de prudence et que son zèle fût souvent exagéré et même dangereux il serait difficile de le nier; c'est

(1) Goodell : *The american Slave Code*, p. 69.

(2) *She is very prolific in her generating qualities.*

l'histoire de toutes les révolutions. Qu'il s'agisse de religion, de morale, ou de politique, les novateurs blessent toujours les intérêts qui sont nés à l'ombre des abus et des priviléges; la résistance est énergique, l'attaque redouble de violence, le fanatisme éclate des deux côtés, et ce n'est qu'après la lutte qu'on entend la voix de la raison. La paix se signe quand la guerre a épuisé les deux partis et les force enfin aux accommodements qu'ils auraient dû accepter le premier jour. Il en fut ainsi du mouvement de 1831. Tandis que les abolitionistes répandaient leurs associations dans les États, les comtés et les villes, multipliaient les journaux et les pétitions et envoyaient partout des missionnaires pour prêcher la croisade, l'émeute, poussée ou tolérée par le parti contraire, outrageait les orateurs, et arrêtait les malles-postes pour en arracher des pamphlets incendiaires qu'on brûlait publiquement. Dans le Sud, on mettait à prix la tête des avocats de la liberté ; les chambres demandaient qu'on arrêtât ceux qui, dans le Nord, se faisaient remarquer par leur zèle pour l'émancipation ; le président des États-Unis appelait l'attention du Congrès sur cette agitation, et lui recommandait de prohiber, sous des peines sévères, la circulation des pamphlets abolitionistes dans le Sud. Les maîtres d'esclaves trouvaient du reste des amis zélés parmi les négociants et les armateurs de la Nouvelle-Angleterre. Entre le Sud, qui est un pays de production, et des Etats qui vivent de transports et d'industrie, les intérêts sont trop mêlés pour que le contre-coup de la Géorgie ne se fît pas sentir dans le Massachussets, et au Nord il ne manquait pas de personnages considérables dans l'Etat ou dans les affaires qui, fatigués d'une lutte incessante, demandaient vers 1834 qu'on mît fin à tout le bruit que faisaient les abolitionistes. C'est à ce moment, et quand la popularité abandonnait une bonne cause un peu compromise, que parut Channing.

Channing, dont j'ai ailleurs esquissé la vie (1), avait un grand avantage sur la plupart des abolitionistes ; ses convictions étaient aussi ardentes, mais il n'avait pas les mêmes passions et il parlait de l'esclavage en connaissance de cause, et sans préjugés. Chrétien sincère, ce qu'il voyait dans le nègre, c'était une âme immortelle, destinée à posséder la vérité et à s'élever jusqu'à Dieu ; pour lui, l'esclavage qui tient l'homme dans l'abrutissement, était donc le plus grand des crimes ; mais en même temps il savait par expérience que rien n'est plus dangereux que de juger les hommes et les choses d'un point de vue exclusif, et au lieu de s'abandonner à un courroux qui semblait légitime, il défendait la cause des maîtres dans son propre cœur, et ne se décida à écrire que lorsqu'une longue patience lui eut permis de faire la part de la justice dans l'injustice même. Si Channing est sans pitié pour l'esclavage, il excuse souvent le maître ; il sait combien l'habitude nous rend insensibles à des maux que voient des yeux moins prévenus, et comment l'éducation donne cette dangereuse sécurité qui nous fait prendre souvent pour un droit, ce qui n'est qu'une usurpation et un préjugé.

Les idées que Channing s'était faites de l'esclavage après l'avoir étudié sur place, je les trouve exprimées avec autant de sagesse que de sensibilité, dans une lettre qu'il écrivait en 1831, avant l'agitation, lettre datée d'une des Antilles, Sainte-Croix, ou Channing avait été chercher un peu de repos et un climat plus doux pour sa poitrine épuisée.

« Sainte-Croix, 10 mars 1831 (2). Je suis de plus en plus convaincu que les grands maux de l'esclavage sont de nature morale, Il y a sans doute de cruelles souffrances physiques, mais elles se ramènent presque toutes à des causes morales. Je crois que les

(1) La vie de Channing est en tête des *OEuvres sociales*.
(2) *Memoirs of W. E. Channing*. Part. III, ch. IV.

ennemis de l'esclavage ont exagéré la peine physique infligée par le maître, et il en est résulté que le maître, ayant la conscience d'être traité injustement, repousse avec colère l'intervention du philanthrope, et soutient que les nègres sont dans une meilleure condition que les paysans de la plupart des pays; et il y a si peu de sagesse et de justice dans les institutions sociales, que le maître n'a que trop raison.

» Les esclaves ont de la nourriture en quantité suffisante, et elle leur est fournie avec une parfaite régularité; ainsi les premiers besoins de la vie sont satisfaits. Ils ont l'habitude de vendre une partie de ce qu'on leur donne pour vivre, et portent aussi au marché des fruits et de la volaille, si bien qu'ils peuvent se procurer les jouissances qu'ils estiment le plus, du tabac, du sel, de la viande, et surtout des habits. Leur apparence prouve qu'ils ne souffrent point de manque de nourriture. Vous ne voyez jamais chez les femmes cet air de misère et de fatigue, si commun en Suisse et en Allemagne. Quant au vêtement, la seconde nécessité de la vie, le climat ne demande pas de grandes dépenses, et les esclaves souffrent moins que les journaliers des climats froids. A Noël et au jour de l'an, qui sont des espèces de saturnales pour les esclaves, on les voit entrer dans la maison de leurs maîtres, chanter et danser aussi familièrement que chez eux, et se parer, surtout les femmes, d'habits non-seulement à la mode, mais coûteux. Quand au logement, il n'y a pas de comparaison entre la case des esclaves et la hutte où vit le paysan Irlandais. Il ne leur manque que la propreté pour être logés aussi bien qu'ils peuvent le désirer.

» En ce qui touche le labeur, ils ne travaillent jamais autant que nos ouvriers et nos journaliers qui font deux fois plus de besogne en un jour.

» Et cependant les esclaves sont surchargés comme les ouvriers de tout pays. Ce qui fait la dureté de leur condition c'est qu'il n'y a pas d'intermittence dans leur labeur. Ici, l'été est perpétuel, et la canne à sucre a besoin d'une année pour mûrir; il faut donc que l'esclave travaille depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année sans ces intervalles de repos que le changement de saison amène dans les autres climats. Et puis son travail est forcé; il n'y a pas d'intérêt; il n'y gagne rien, littéralement rien : aussi ces stimulants que la Providence a faits pour alléger et égayer

la peine, manquent entièrement au nègre, et cela suffit pour ajouter au travail un poids intolérable.

» Le nègre souffre-t-il de la cruauté du maître? Ces souffrances ont beaucoup diminué, par suite de l'abolition de la traite, ce qui a donné plus de prix à la vie de l'esclave, et par le triomphe de sentiments plus humains, triomphe dû à la sympathie de l'Europe pour cette classe dégradée. Il y a sans doute des cruautés commises, et il n'en peut pas être autrement, car les agents qui vivent en contact avec les esclaves sont en général des gens sans éducation, qui ont des principes très-faibles et des passions très-fortes, et qui sont tout à fait indignes du pouvoir qu'on leur confie; aussi, malgré le maître, ils abusent de leur autorité, et augmentent la corruption des nègres par leur immoralité. Malgré tout, je crois qu'une bande de nègres reçoit moins de coups qu'une compagnie de soldats dans notre armée. Ils sont soumis à une discipline moins dure, et en ce qui touche la condition physique on ne peut pas les comparer à des soldats en campagne.

» Et cependant ils souffrent beaucoup. Mais c'est surtout dans le mal moral qu'il faut chercher la cause de ces souffrances. Leur condition ne tend qu'à dégrader leur intelligence et leur cœur, à en faire des animaux, à les faire tomber au-dessous de la brute. C'est là qu'est la misère de l'esclavage, et je ne crois pas qu'on puisse l'exprimer trop fortement.

» Ce qui m'affecte le plus, c'est de penser qu'en des pays qui se disent chrétiens, la plus grande partie des hommes sont réduits par l'injustice et par la force à un état qui flétrit toute leur nature, leur interdit toute amélioration, et leur impose la misère de l'ignorance et du vice. L'esclavage flétrit les affections naturelles. Ici le mariage est chose inconnue. Sur une des plantations où j'ai demeuré, il n'y avait que six esclaves mariés; dans une autre, il n'y avait qu'un seul mariage. En outre, la dépendance mutuelle, qui fortifie nos affections, est inconnue. L'homme ne prend aucun soin de la femme avec laquelle il vit; c'est du maître que la femme attend la nourriture et le vêtement, et si le mari est malade on l'envoie à l'infirmerie commune; il n'y a point de place pour les bons offices de la vie conjugale. Les enfants ne dépendent pas davantage de leurs parents, et le père n'est pas chargé du soin de ses fils. Il ne gagne rien pour eux, et ne s'inquiète pas de leur bien-être à venir. C'est ainsi que le pauvre nègre est

exclu de l'école que la nature a établie pour la culture de nos affections et de notre caractère, et le tort qu'on lui fait est irréparable.

» Les mêmes causes sont destructives de l'énergie, de la prévoyance, de l'empire sur soi-même. L'esclave ne s'inquiète guère plus de lui-même que ne fait la brute. Il n'a pas d'intérêt à défendre, rien n'occupe sa pensée sinon le petit coin de terre qu'on lui abandonne. Quelle que soit sa façon de vivre, il est sûr d'être nourri et vêtu. Sa condition ne peut pas devenir meilleure. L'avenir ne lui offre rien de mieux que le présent. Aussi est-il la créature de l'heure présente, des sens, des appétits, des passions. Il n'a pas plus de prévoyance que la brute, et il est plus adonné aux jouissances grossières.

» Remarquez encore que la condition de l'esclave dérange toutes ses idées morales. Victime de l'oppression et de l'injustice, et cela dès le berceau, il ne peut pas comprendre les droits de l'humanité et de la justice. Toute sa vie est une école de malhonnêteté et de fraude. Tous ses droits sont violés ; la violation du droit est donc pour lui l'ordre de la nature. Aussi, voler et mentir sont sa vocation autant que son labeur journalier, et on ne peut pas l'amener à comprendre que cela est mal. Toute sa nature intellectuelle et morale est bouleversée et perdue.

» C'est le plus triste aspect de la condition servile, mais le mal ne s'arrête pas là. La dégradation morale amène de grandes souffrances physiques. Il est aisé de comprendre comment, en l'absence de toute retenue dans le mariage, de tout calcul pour l'avenir, de toute prévoyance, les esclaves s'abandonnent aux excès. La débauche et l'ivrognerie ruinent la santé et la vie des nègres, si bien que leur nombre diminue, quoiqu'ils ne manquent pas d'un certain bien-être. Ils ne soignent pas mieux leur santé que les enfants, ou plutôt ils favorisent un certain degré de maladie, parce que cela les exempte de travailler. On comprend aussi comment, habitués à souffrir de l'injustice et de la dureté, et n'ayant point d'affections domestiques, ils sont disposés à être injustes et cruels les uns pour les autres. La race africaine n'a pas le caractère sombre, féroce, vindicatif des Indiens, mais néanmoins les esclaves sont querelleurs, et à leurs autres misères ils ajoutent des animosités et des injustices mutuelles.

» J'ai voulu vous signaler ce que je considère comme le grand

mal de l'esclavage. C'est ce qui rend l'émancipation difficile, tout en en montrant la nécessité ; car le mal est inséparable de la servitude. En face de cette condition misérable, les amis des nègres doivent marcher avec la plus grande prudence. Les noirs sont incapables de se conduire eux-mêmes, et ils perdront dans l'opinion publique la cause de l'émancipation, si on leur confie tout d'un coup des priviléges dont ils abuseront. »

On voit combien Channing était préparé pour entrer dans la discussion ; discussion fort délicate, et qui, pour ne pas blesser des passions déjà irritées, demandait une prudence extrême sans rien céder toutefois des droits éternels de la justice et de l'humanité. De toutes parts on accumulait les raisonnements et les faits pour attaquer ou défendre l'esclavage. C'est au nom de la religion, de la justice, de la fraternité humaine, de la charité que les abolitionistes demandaient l'émancipation ; c'est au nom de la religion, de la loi, de la différence des races, du bien-être des noirs que les hommes du Sud défendaient l'esclavage. Ce que les maîtres ont accumulé de sophismes et de fausses raisons est incroyable, et ces sophismes, qui ont cours aux États-Unis, montrent trop clairement combien l'intérêt et la passion peuvent aveugler les esprits les plus distingués. Assurément il y a dans le Sud des axiomes qui sont considérés comme incontestables, et qu'il serait impossible de faire accepter en Europe par le bon sens de nos ouvriers. On en jugera par les citations suivantes, qui feront mieux connaître à quels adversaires répondait Channing.

Nous n'imaginons pas qu'on puisse jamais invoquer en faveur de l'esclavage une religion qui proclame que tous les hommes sont frères, comme étant tous enfants d'un même père qui est au ciel ; car assurément rien n'est plus contraire à cette sainte fraternité que le despotisme exercé par un homme sur ses semblables. Cependant c'est une maxime reçue dans le Sud que la Bible et l'Évangile ne con-

damnent en rien la servitude; bien plus, on invoque les livres saints en faveur de l'esclavage, et voici par exemple comment, en 1829, le célèbre M. Benton, un patriote, un démocrate, pouvait s'exprimer en plein sénat des États-Unis (1) :

« J'admire, c'est-à-dire je regarde avec étonnement la sublime moralité de ces gens qui ne peuvent supporter la contemplation abstraite de l'esclavage à la distance de cinq cents milles. Cela est bien au-dessus, c'est-à-dire c'est une affectation de perfection bien au-dessus de la moralité des chrétiens primitifs, des apôtres du Christ, du Christ lui-même. Le Christ et les apôtres ont paru dans une province de l'empire Romain, quand cet empire s'appelait le monde, et que ce monde était rempli d'esclaves. On en estimait le nombre à quarante millions; c'était le quart de la population totale. Il y avait de simples particuliers qui possédaient jusqu'à vingt mille esclaves. Un affranchi, un homme qui avait été esclave lui-même, mourut possesseur de quatre mille esclaves. Ce sont là les chiffres. Les droits des maîtres sur cette multitude d'êtres humains, c'était le droit de vie et de mort; sans que la loi défendît l'esclave, sans que l'opinion le protégeât. Une loi d'une atrocité incroyable rendait tous les esclaves responsables de la vie de leur maître; c'était la loi qui condamnait à mort tous les esclaves de la maison où le maître avait été assassiné, et sous l'empire de cette loi on vit quatre cents personnes exécutées d'un seul coup. Et ces esclaves, c'étaient des hommes blancs, venus d'Europe ou de l'Asie mineure, c'étaient des Grecs ou d'autres peuples à qui nous devons les productions les plus estimées de l'esprit humain. Jésus-Christ vit tout cela, le nombre des esclaves, leur condition misérable, leur couleur qui était la même que la sienne, et cependant il n'a rien dit contre l'esclavage; il n'a pas prêché de doctrine qui conduisît à l'insurrection et au massacre; il n'a rien dit qui chez nous puisse autoriser la race inférieure des noirs à exterminer la race supérieure des blancs, dans les rangs de laquelle il a paru sur la terre. Le Christ a prêché une doctrine toute contraire, qui enseigne à l'esclave le devoir de la fidélité et de l'obéissance, qui enseigne au maître l'humanité et la

(1) Benton, *Thirty years view*, New-York 1854, t. 1, p. 126.

bonté. Ses apôtres ont fait comme lui ; saint Paul renvoie à son maître l'esclave fugitif, Onésime, avec une lettre d'excuse et de prière. Ce n'était pas lui qui eût recueilli un esclave fugitif, encore moins l'eût-il détaché de son maître, encore moins eût-il excité une insurrection. »

Qu'on ne croie pas que ce langage soit particulier à la tribune, qui n'est pas toujours chrétienne. Les Églises du Sud se sont faites les complices de l'esclavage, et l'ont pris sous leur protection. Madame Beecher Stowe, dans la *Clef de la cabane de l'oncle Tom*, a accumulé les preuves de cette prévarication chez les Églises protestantes ; je citerai, comme une des plus remarquables, la décision suivante d'une communauté presbytérienne (1) de la Caroline du Sud *(Harmony Presbitery of South Carolina)*.

« Attendu qu'un certain nombre de personnes en Écosse et en Angleterre, et d'autres du nord, de l'est et de l'ouest de notre pays, ont dénoncé l'esclavage comme contraire aux lois de Dieu, et que quelques-unes de ces personnes ont présenté à l'assemblée générale de notre église et au Congrès de la nation, des mémoires et pétitions avec l'intention avouée de flétrir les propriétaires d'esclaves, et d'abolir la relation de maître et de serviteur ; et attendu que de ces procédés, des faits, des raisonnements et des circonstances il résulte clairement que ces personnes *ne savent pas ce qu'elles disent, ni pourquoi elles affirment*, et qu'avec cette ignorance elles montrent un esprit de justice affecté et de sainteté exclusive, etc.

» 1° Il est résolu que comme le royaume de notre Seigneur n'est pas de ce monde, son église n'a aucun droit d'abolir, altérer, ou modifier aucune institution ou ordonnance humaine, politique ou civile, etc.

» 2° Il est résolu que l'esclavage a existé depuis les jours de ces bons vieux maîtres d'esclaves et patriarches, Abraham, Isaac et Jacob (qui sont maintenant dans le royaume des cieux), jusqu'au temps où l'apôtre saint Paul renvoya un fugitif à son maître Philémon, et écrivit à ce propriétaire d'esclaves une lettre chrétienne

(1) *Key to Uncle Tom's cabin*, p. 296. *The american church and Slavery.*

et fraternelle qui existe encore dans le canon des Écritures. Il est résolu que l'esclavage a toujours existé depuis les jours des apôtres et existe encore aujourd'hui.

» 3° Il est résolu que comme les devoirs relatifs du maître et de l'esclave sont enseignés dans les écritures de la même façon que ceux du père et de l'enfant, du mari et de la femme, l'existence même de l'esclavage n'est pas opposée à la volonté divine, et quiconque a une conscience trop tendre pour reconnaître la légitimité de cette relation est *juste plus qu'il ne convient, et sage au delà de ce qui est écrit*; il a soumis sa tête au joug humain, a sacrifié sa liberté chrétienne, et laissé la parole infaillible de Dieu pour les imaginations et les doctrines des hommes. »

Je ne sais si l'on a rien écrit de plus fort contre l'esclavage que cette pièce hypocrite, qui fait du Christ le soutien du despotisme des hommes, et avilit Dieu même pour en faire le complice de la servitude. On lira les belles pages que Channing a consacrées à la réfutation de ces doctrines, qui rendraient la religion odieuse, si la religion était coupable de la faiblesse de ses ministres. En montrant que l'esprit du christianisme est un esprit de justice et d'humanité, mais en même temps un esprit de paix et de progrès; en nous faisant pénétrer dans cette action intérieure, dans ce renouvellement des cœurs, qui est le triomphe de la parole divine, Channing a vengé à la fois la liberté et l'Evangile. Mais quelle est donc cette lèpre abominable qui gagne jusqu'à l'Église, et qui asservit la religion ?

Le second argument des propriétaires d'esclaves c'est que la loi leur donne plein pouvoir sur la personne des nègres. Or, pour eux, c'est la loi qui fait le droit. C'est la théorie de Hobbes, la doctrine qui ne reconnaît ni bien ni mal absolu, et qui, de la volonté du législateur, fait la mesure de la justice; c'est par conséquent la doctrine du despotisme; il est au moins singulier de l'entendre proclamer dans une république, si justement fière de ses institutions. Et cependant ces maximes funestes ont été soutenues en plein Sénat par un des politiques les plus célèbres des États-Unis, M. Henri Clay. *Ce*

que la loi déclare ma propriété, a-t-il dit, *est ma propriété.* On trouvera dans les *Remarques sur la question de l'Esclavage* une réfutation complète de cette fausse et dangereuse théorie. M. Clay était avocat, Channing n'était qu'un simple pasteur, et s'était occupé de théologie plus que de droit. Mais dans cette discussion il s'est montré bien autrement jurisconsulte que son adversaire, et Domat lui-même ne désavouerait pas les pages que Channing a écrites sur l'essence du droit de propriété, sur les droits naturels, sur l'intervention morale d'un peuple dans les affaires d'un autre peuple. Il y a là des principes fortement établis, des conséquences clairement déduites, une dialectique excellente, mise au service de la vérité. Aujourd'hui, quand on lit le discours de M. Clay (1) et la réponse de Channing, on est frappé de ce qu'il y a de faible et de faux dans le discours du célèbre orateur, de ce qu'il y a de solide et de juste dans la réfutation de son humble adversaire. Le temps, qui a flétri les sophismes, a donné une verdeur nouvelle à la vérité. Il semble que Channing écrit aujourd'hui. C'est là de quoi donner du courage à ceux qui défendent sans ambition une bonne cause. L'avenir est à la raison et au droit. Souvent c'est après la mort de l'écrivain que les principes qu'il a défendus triomphent enfin ; il faut que les générations passent pour que leurs passions et leurs erreurs intéressées passent avec elles. Mais pour qui aime la justice et se confie en Dieu, compter qu'un jour viendra où la vérité dissipera tous les nuages, et se dire que tout obscur qu'on soit on aura servi l'humanité, cela vaut mieux que la fortune et que la gloire. C'est le sentiment de ce devoir rempli qui a soutenu Channing et lui a fait sacrifier sa vie et sa popularité à la défense des opprimés.

---

(1) *Speech on petitions for the abolition of slavery.* Voyez *Life and speeches of* Henri Clay, New-York, 1843, t. II, p. 355.

Après la religion et la loi qu'ils invoquent si faussement à leur aide, les défenseurs de l'esclavage allèguent l'infériorité de la race noire et l'inimitié des deux peuples. L'infériorité naturelle des nègres a été défendue par un savant professeur, émigré de Suisse aux États-Unis, et qui a payé sa bienvenue dans sa patrie d'adoption par une découverte venue fort à propos au secours des préjugés populaires. Toutefois, il s'en faut que la science ait accepté l'assertion de M. Agassiz, assertion qui, jusqu'à présent, manque de preuves. Outre que le squelette est le même dans les deux races, et que dès la seconde génération on remarque chez le nègre né aux États-Unis un développement du cerveau qui rapproche la configuration de sa tête de celle des blancs, il y a cette objection à faire au système de M. Agassiz, que fût-il certain, il ne prouverait rien en faveur de l'esclavage. Car alors même qu'il serait démontré que le nègre forme non pas une simple variété du genre humain, mais bien une espèce distincte, et si l'on veut moins intelligente, cela n'empêcherait pas que cette race inférieure n'eût la parole et la raison, et que le nègre, au lieu d'être destiné au service d'autrui comme l'animal, ne fût un individu né pour aimer sa femme, élever ses enfants et disposer de sa vie. Cette infériorité pourrait justifier la tutelle bienfaisante de l'État, mais non certes la tyrannie du maître.

Mais, je le répète, cette infériorité naturelle, rien ne la démontre ; l'infériorité de l'éducation, elle existe sans doute, et il faut plus d'un jour pour y remédier : mais c'est un problème de même espèce que l'ignorance du peuple. Une politique égoïste déclare cette ignorance irremédiable et s'en fait un titre pour asservir la plus grande part de la nation ; une politique chrétienne n'y voit qu'un devoir à remplir et une injustice à réparer. Elle fait la part des temps et ne demande pas pour le peuple une liberté ou plutôt une autorité politique qui ne serait pour lui qu'une arme dans la main d'un enfant ; mais loin d'interdire l'espérance aux classes déshéritées, elle

leur distribue l'éducation d'une main libérale, et prépare tout pour une prochaine émancipation. Les vilains du XI^e^ siècle étaient aussi ignorants et non moins brutaux que les nègres; où en serions-nous cependant, si on avait traité nos ancêtres avec le dédain de l'éthnologie américaine, et si, au nom d'une infériorité que toute la noblesse reconnaissait, on eût perpétué leur servitude? Repoussons loin de nous ces préjugés odieux et intéressés. L'Évangile ne distingue point entre les hommes ; il ne connaît que des frères, tous enfants de Dieu. Là est une science qu'on n'a point encore dépassée ; il sera toujours bon de s'y tenir.

Quant à l'inimitié des deux peuples, elle est vraie en ce sens que les Américains, dans leur orgueil, ont pour les nègres une antipathie que les peuples des colonies catholiques, Espagnols, Portugais, Français, n'ont jamais partagé. Pour le nègre, c'est, de l'aveu général, la race la plus affectueuse qui existe, et cette douceur même l'a livrée à l'esclavage, tandis qu'on n'y a jamais plié l'Indien, toujours prêt à se venger. Cette inimitié est le grand obstacle à l'émancipation; le noir est un objet d'horreur et de dégoût pour les Américains, et il y a contre lui la même antipathie dans les pays libres que dans le Sud. C'est là une difficulté que n'ont pas connu l'antiquité ni le moyen âge. L'esclave était de même race que le maître, et le jour où on l'affranchissait et où il prenait le costume de l'homme libre, rien ne le distinguait plus des autres citoyens. Au contraire, la différence de couleur perpétue la servitude au sein même de la liberté, et les mœurs repoussent tout contact avec celui qui en porte la marque sur toute sa personne. Noir et esclave, c'est tout un. Les âmes sensibles du Sud, et il y en a beaucoup, les politiques, qui considèrent l'esclavage comme une lèpre terrible, et il y en a plus encore, ne voient donc qu'un remède, c'est l'émigration, c'est la transportation de la race noire, et c'est dans cette intention qu'on a fondé en Afrique la colonie de Libéria, où chaque année on envoie un certain

nombre d'affranchis. Channing, sans blâmer la colonisation, montre que c'est un moyen chimérique, si l'on en attend la fin de l'esclavage. De 1840 à 1850 le nombre des noirs a augmenté de 717,000; c'est un accroissement de 71,000 âmes par an; quelle société suffirait à faire les frais d'une pareille émigration? Sans doute, vers la fin du dernier siècle, il y a eu un moment où l'on aurait pu essayer de mesures semblables et c'est ce que demandait Jefferson; aujourd'hui il est trop tard; il faut affronter le mal directement, et non pas essayer de vains palliatifs. On ne chassera pas les noirs de l'Amérique, il faut qu'ils y vivent, esclaves ou libres. La répugnance des blancs est-elle un titre valable pour imposer la servitude à un peuple innocent? Telle est aujourd'hui toute la question.

Mais, dit-on, si l'on donne la liberté et les droits de citoyen aux nègres, ce sera la guerre civile entre les deux races, ou tout au moins l'*amalgame*, c'est-à-dire la confusion du sang, et l'amoindrissement, la dégénérescence des blancs. Il est trop aisé à Channing de répondre que si jamais la guerre éclate, ce sera l'esclavage et non pas la liberté qui la fera naître. Et quand à la confusion du sang, la juste répugnance des deux races y pourvoira. Si quelque chose peut diminuer le nombre des mulâtres, c'est la liberté; aujourd'hui que la femme noire ou mulâtresse est un instrument de débauche, le sang se mêle, et on voit ce triste spectacle d'esclaves fils d'un père libre, de femmes vendues à l'encan, et portant dans leurs veines le plus noble sang de la Virginie. Si la négresse était libre, de pareils mélanges seraient plus rares qu'aujourd'hui.

Il est bien vrai que la juxta-position sur le même territoire de deux races de couleur différente, et séparées par la nature et par les préjugés, a quelque chose d'étrange et même d'inquiétant. Mais on suppose toujours que le nègre, une fois affranchi, aura la pleine liberté politique, et que du premier coup on donnera les droits de citoyen à des gens

incapables d'en user. Cela n'est pas une conséquence forcée de l'abolition, et j'aurais voulu que Channing fût plus explicite sur ce point. Affranchir les nègres et en faire des citoyens actifs, sont deux choses différentes, et, selon moi, séparées par une longue suite d'années, car il faut plus d'un jour pour faire l'éducation politique d'une race aussi déchue, et pour redresser des âmes que la servitude a pliées. Affranchir le noir, c'est lui reconnaître les droits de l'individu et en faire un homme. Qu'on ne sépare plus l'époux et l'épouse, le père et les enfants; qu'on laisse au nègre les fruits de son labeur propre, et, alors même qu'on l'obligerait à ne pas quitter le sol où il est né, et que pour le rachat de sa personne, on lui demanderait chaque semaine quelques jours de son travail, je dirais encore qu'il est libre, et je ne sais si ce moyen plus lent ne serait pas plus sûr. C'est ainsi, du moins, que les choses se sont passées sur l'ancien continent : le serf est devenu un vilain, puis, peu à peu, le vilain a racheté sa corvée, et il est devenu un paysan et enfin un citoyen. Rien ne se fait par soubresauts, en politique pas plus que dans la nature, et, à demander l'*abolition immédiate*, on marche, selon moi, à l'abîme, et on compromet la cause la plus sainte. L'exemple de l'émancipation anglaise et française ne conclut pas, car les conditions étaient différentes, et le problème n'avait pas la même gravité.

On dit qu'aujourd'hui, dans le Sud, on cherche à entrer dans cette voie : ne plus séparer les familles, et donner aux nègres de l'éducation. Si l'on poursuit résolument et chrétiennement cette entreprise, si la loi en fait l'œuvre de tous, c'est l'émancipation et dans un temps très-court. Le maître sera bientôt las de nourrir une famille dont rien ne gêne l'accroissement, et il en viendra à faire avec le nègre des abonnements de travail, comme autrefois nos pères avec les serfs de leurs domaines : ce sera la liberté. S'il y a plus d'un moyen terme entre la servitude et la liberté, considérées comme conditions sociales, il n'y en a point entre l'homme esclave et

l'homme libre. L'un est une brute, l'autre est un individu ; le dernier a des droits, le premier n'en a pas, et si on lui en reconnaît un seul, il faut bientôt les lui reconnaître tous. Si le nègre a une famille, il faut lui laisser les moyens de la nourrir par son travail, voilà la propriété ; s'il possède quelque chose que le maître ne puisse lui prendre, on ne peut lui refuser de racheter avec son pécule la propriété la plus précieuse, celle de sa propre personne, et voilà la liberté qui vient à la suite de la propriété. Ce sont là des idées qui ne sont pas encore répandues, et que n'a pas connues Channing, autrement il eût été moins vague dans ses moyens d'émancipation, et peut-être moins absolu dans les conditions ; c'est sur ce terrain, je crois, que la transaction peut se faire entre les craintes du Midi et les espérances trop vives du Nord. Un servage temporaire, une épreuve de quelques années, d'une génération peut-être, suffirait pour assurer l'émancipation ; le vilenage ferait encore une fois, mais de façon plus rapide, le passage de la servitude à la liberté.

Channing n'est pas assez net dans les moyens qu'il propose pour parer aux dangers d'une brusque émancipation, et c'est le seul reproche que je lui adresserai, la seule tache que je découvre dans son livre. Mais à côté de ce léger défaut qu'il me soit permis de signaler des parties admirables, ce sont les passages où Channing répond à l'argument qui compare l'esclave au paysan, et qui oppose le bien-être du nègre à la misère et à la faim de l'Irlandais. Ce raisonnement spécieux est au fonds matérialiste ; il suppose que l'homme, comme l'animal, n'a d'autres besoins que de manger et de se défendre des injures du temps, autrement il ne prouve rien. Si l'homme a des besoins intellectuels et moraux qu'il lui faut satisfaire aussi bien que les besoins de son corps, il n'y a pas de comparaison à établir entre le nègre et l'Irlandais ; le noir est mieux nourri, mais le paysan a une femme et des enfants qui sont à lui ; personne non plus ne peut l'empêcher de diriger sa vie comme il l'entend, de cultiver son intelligence

et sa raison: Quel rapport y a-t-il entre ces termes : la nourriture et la liberté? C'est la gloire de Channing d'avoir fait pleine justice de ce sophisme, qui ne touche pas seulement l'esclavage. En combien de pays ne s'imagine-t-on pas que le bien-être est la justification du despotisme, et que le peuple n'a pas le droit de se plaindre quand il a de l'ouvrage et un salaire. Est-ce donc dans le Coran qu'il est écrit : *que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu?*

Le traité de Channing, accueilli avec plus de faveur qu'il n'osait l'espérer, n'eut pas cependant de succès immédiat. Un homme modéré, qui se jette entre deux partis dans leur première fureur, n'a guères d'autre chance que d'être maltraité des deux côtés, et s'il en fut autrement, Channing le dut à sa réputation de charité et de modération. Du reste, loin de s'affaiblir par les attaques des abolitionistes, la cause de l'esclavage prenait un nouveau caractère, elle devenait politique; ce n'était plus seulement de son droit menacé que s'inquiétait le Sud, il voulait la suprématie dans l'Union, ou tout au moins il voulait s'assurer dans le Sénat une égalité telle, qu'il fût impossible au Congrès de jamais toucher à l'esclavage, même indirectement. C'est ainsi que cette terrible question est venue se mêler à la politique des Etats-Unis, et que depuis vingt ans elle la domine, et fait complètement dévier l'Amérique de la voie ouverte par Washington et ses amis. La grande affaire aujourd'hui, quand on nomme un président, n'est pas de savoir s'il est capable ou vertueux, mais s'il est favorable à l'esclavage, ou tout au moins s'il n'entreprendra rien contre lui. C'est une raison de cette nature qui a fait la fortune du président actuel, M. Pierce; et il est sûr qu'un ennemi de l'esclavage, fût-il un des hommes les plus éminents du pays, M. Everett, par exemple, n'a aucune chance de parvenir à la direction suprême des Etats-Unis. C'en est assez pour comprendre combien, depuis trente ans, le niveau moral a baissé.

C'est ce que dernièrement, lors de la discussion du bill Nebraska, exprimait avec grande noblesse M. Sumner, représentant du Massachussets, dans le sénat de Washington.

« Un ostracisme arrogant et implacable poursuit maintenant, non-seulement celui qui se prononce contre l'esclavage, mais quiconque ne veut pas s'en faire le soutien. On a introduit une nouvelle qualification pour les fonctions publiques, qui en aurait exclu les pères de la République, même Washington, Jefferson et Franklin. C'est là un fait étrange, mais incontestable. Si ces illustres personnages descendaient des sphères qu'ils habitent, s'ils rentraient dans ce monde qu'ils ont noblement consacré à la liberté, leur opinion bien connue contre l'esclavage empêcherait qu'aucun des vieux partis politiques leur offrît la présidence. Et John Jay, notre premier grand juge, ce modèle de la vertu judiciaire, lui qui haïssait l'esclavage comme il aimait la justice, John Jay ne pourrait pas reprendre ces fonctions auxquelles son nom est à tout jamais attaché sur la terre. C'est à ce point que notre gouvernement est sorti de l'ancienne voie (1). »

On s'étonne quelquefois de ce fait étrange, que l'Amérique, au moment de la révolution, ait trouvé parmi ses fermiers, ses marchands, ses ouvriers, des généraux, des administrateurs, des hommes d'Etat, et qu'aujourd'hui elle ne trouve plus de politiques éminents parmi des générations riches, aisées, et à qui la fortune donne toutes les ressources de l'éducation; la raison en est dans cette influence de l'esclavage. Le Sud, qui n'a qu'un intérêt, est toujours prêt à soutenir tout parti, whig ou tory, démocrate ou fédéraliste, libre échangiste ou protectionniste, qui accepte et soutient l'esclavage. Le Sud jette ainsi son poids victorieux dans la balance et du même coup démoralise

(1) *London Quarterly Review*, octobre 1854, p. 128.

la vie publique. Les gens de cœur, les amis sincères de la liberté, qui ne peuvent accepter un pareil patronage, se confinent dans la vie privé ; les plus ardents restent dans le Congrès, mais sans espoir d'arriver jamais au pouvoir; de là un affaiblissement politique qui frappe l'observateur et qui justifie plus d'une accusation portée contre les Etats-Unis. La cause de la liberté, dans le monde entier, souffre ainsi de l'injustice de quelques Etats, et c'est ce que Channing a victorieusement démontré. Il a raison quand il accuse ses compatriotes de manquer à leur mission et de compromettre le nom de République. L'Amérique a baissé dans l'opinion; il n'est pas de monarchie en Europe qui ne croie lui être supérieure en civilisation et qui, en preuve, ne puisse alléguer qu'elle n'est point souillée par l'esclavage, comme la démocratie prétendue des Etats-Unis.

Comment le Sud a-t-il fini par asservir ainsi les Etats libres ; il est aisé de s'en rendre compte, c'est l'histoire de toutes les coalitions. Deux minorités compactes et qui s'entendent font la loi au pays; mais le besoin de dominer ne s'est pas arrêté là, et il a engagé le Sud dans une nouvelle voie d'injustice.

On sait que le Sénat des Etats-Unis est composé de deux membres par chacun des Etats de la confédération, sans égard à leur population respective; le Delaware, par exemple, qui a 92,000 habitants, nomme deux sénateurs aussi bien que New-York qui a plus de trois millions de citoyens. Maintenir l'égalité entre le chiffre des Etats libres et celui des Etats à esclaves, c'est la pensée constante du Sud, et comme l'Ouest a été excepté de la servitude ainsi que nous l'avons vu plus haut (1) et que de nouveaux Etats s'y forment sans cesse, l'égalité du Sud serait bientôt détruite si l'on ne formait aussi de nouveaux Etats à

(1) Page xxi.

esclaves. De là une politique d'ambition, qui s'est emparée du Texas, et qui convoite le Mexique et Cuba. Ce n'est pas par soif de conquête, par désir d'agrandissement que le Sud rêve d'expéditions injustifiables, c'est pour ne pas décheoir. Cuba, annexée à la confédération, ne donnerait aucun avantage à la Caroline; les propriétaires actuels de l'île espagnole ne seraient pas dépossédés et deviendraient citoyens de l'Union; mais Cuba pourrait se diviser en deux ou trois Etats indépendants, et l'esclavage aurait quatre ou six voix de plus dans le Sénat. Là est toute la question, ce qui nous semble et ce qui est une politique de conquêtes, passe là-bas pour une politique de salut.

On ne veut pas du Canada, car ce serait donner à la liberté des chances de plus; mais on veut du Mexique pour y rétablir l'esclavage, et ôter tout espoir aux partisans de l'émancipation.

Channing a vu le commencement de cette politique qui accuse un renversement complet dans les idées américaines, l'abandon de toutes les maximes et de tous les principes de la constitution. C'est en 1837, à l'occasion du Texas, qu'il a écrit la lettre à M. Henri Clay, qui termine ce volume. Tandis que de toutes parts on applaudissait à cet envahissement d'un pays libre par une poignée d'aventuriers, Channing eut le courage de défendre la cause du Mexique opprimé par la force, et il osa révéler la vraie pensée de la conquête. Ce que voulaient les Américains, ce n'était pas un nouveau territoire, les terres ne manquaient pas dans l'ancienne Louisiane, c'était étendre l'esclavage, éloigner de leurs frontières le voisinage dangereux d'un pays libre, trouver un écoulement pour les nègres du Maryland et de la Virginie. On a nié ces exécrables motifs; ils sont vrais cependant et il reste à l'Amérique du Nord cette tache ineffaçable, qu'en plein XIXe siècle, ses enfants ont été conquérir une terre d'où le Mexique avait proscrit l'esclavage, et que leur premier acte a été d'y établir la servitude. Après cela comment parler de

la barbarie du Mexique? Et, à propos de l'esclavage, à quoi bon se plaindre qu'on a reçu de l'Angleterre cette lèpre qu'on voudrait en vain rejeter ? La Virginie peut alléguer cette excuse ; mais qui forçait d'établir l'esclavage dans le Texas, et sur qui retombe la responsabilité d'un pareil crime?

Dans cette lettre à M. Clay, qui s'était fait le défenseur de l'annexion, Channing s'élève à une hauteur de vues remarquable, et avec cette sûreté que donne l'étude des choses humaines, et surtout de cette loi de justice qui gouverne le monde, il prédit à ses concitoyens que cette conquête, qui leur paraît si brillante, sera la ruine de l'Union.

« Par cet acte, dit-il, notre pays entre dans une carrière d'empiétements, de guerres et de crimes, et méritera et appellera sur lui le châtiment et la douleur. La prise du Texas ne restera pas un fait isolé, elle pèsera sur notre avenir ; elle se rattachera par une nécessité de fer à une longue suite de rapines et de carnages. L'annexion du Texas sera le commencement de conquêtes qui, si une juste Providence ne les frappe pas, ne s'arrêteront qu'à l'Isthme de Darien. »

Channing n'a vu ni la guerre du Mexique ni les expéditions de Cuba, il n'a pas entendu un ministre des affaires étrangères déclarer que les Etats-Unis aviseraient si l'abolition de l'esclavage changeait la situation matérielle de Cuba et mettait en péril la sécurité du gouvernement américain (1), il n'a pas vu le représentant de la plus grande des démocraties proclamer à la face du monde, la politique que la Russie affecte à l'endroit de la Turquie; mais Channing avait annoncé d'avance où la logique des événements mènerait fatalement la République. La moitié de ses prédictions s'est achevée, l'esclavage à poussé l'Amérique dans la voie des conquêtes; croire que l'autre moitié de ses craintes ne s'ac-

---

(1) Dépêche de M. Marcy à M. Soulé, ambassadeur en Espagne, du 13 novembre 1854.

complira pas et que l'Union n'est point menacée, c'est pousser un peu loin la confiance dans le présent, et fermer les yeux sur un avenir qui déjà se laisse entrevoir.

Et en effet, dans ces dernières années, deux mesures énormes, le *bill des fugitifs*, et le bill des territoires Nebraska et Kanzas, ont à la fois donné au Sud une prépondérance manifeste, et causé dans le Nord une irritation qui peut se terminer de façon fâcheuse. La division est dans les esprits, de là à passer dans les faits il y a moins loin que ne pensent les politiques, toujours absorbés dans les intérêts de l'heure présente.

Le bill des fugitifs, rendu en 1850, nous est connu par l'*Oncle Tom*; car c'est contre cette loi que le roman tout entier est dirigé, et tel a été l'effet produit sur l'opinion par miss Beecher Stowe, qu'on peut dire que son livre a porté au bill des fugitifs un coup dont il ne se relèvera pas. Cette loi, maintenant fameuse, autorise le maître à poursuivre et à faire saisir dans les États libres les esclaves qui ont fui la plantation, met à son service les officiers fédéraux, et lui livre le fugitif sans défense, sans jugement, sans appel. Ce bill qui s'autorise d'une disposition particulière de la Constitution (1), faite en faveur des pays d'esclaves, disposition confirmée par un acte fédéral du 12 février 1793, ch. 51, ce bill a pour lui la légalité, mais c'est cette fausse légalité qui viole les droits de l'humanité, et que Channing a victorieusement confondue. C'est une tache fâcheuse dans la Constitution, qu'une loi qui viole manifestement le principe même de l'Union, l'indépendance des États; aussi ne faut-il pas s'étonner si cette loi est restée sans exécution tant que l'esprit de liberté, l'esprit des fondateurs de la Constitution a vécu en Amérique.

Dans le droit politique de la Confédération, chacun des

(1) Art. 4, sect. 2, § 3. Story, *On the Constitution*. § 1807-1811.

États est une république parfaite en soi, maîtresse de sa législation intérieure, unie à ses alliés par le lien fédéral, et à des conditions égales, en d'autres termes, et comme le nom l'indique, tous ces États indépendants sont simplement des *États unis*. La Constitution fédérale garantit donc la liberté et l'indépendance des États pour tout ce qui est d'affaires et de lois intérieures; or, l'esclavage est mis dans cette catégorie, et il semble, par conséquent, que le Congrès n'a nul droit d'intervenir dans cette question. Si jamais, avons-nous dit plus haut, l'abolition a lieu, elle sera l'œuvre particulière de chacun des États où règne l'esclavage. Maintenant il est clair que ce principe est absolu, et que s'il empêche le Congrès d'abolir l'esclavage, il l'empêche également de forcer les États libres à participer au mal qu'ils abhorent. Que fait cependant la loi des fugitifs? C'est une loi qui oblige les magistrats, les officiers, les citoyens des États libres à saisir l'esclave qui s'est soustrait à une domination tyrannique, à un pouvoir que le droit des gens ne reconnaît pas; en d'autres termes, la loi contraint les États libres à se rendre complices de l'esclavage, en faisant la police de la servitude, en prêtant main-forte au despotisme du Sud. Qu'est cela, sinon soutenir l'esclavage en sous-ordre, et renoncer aux principes de liberté et d'humanité qui animaient les auteurs de la Constitution? C'est abdiquer la souveraineté des États, car si le Congrès peut forcer tous les citoyens de la Confédération à maintenir l'esclavage, pourquoi ne décréterait-il pas l'extension territoriale de la servitude, et ne mettrait-il pas des esclaves partout? Le fait serait énorme, mais ne serait qu'une application nouvelle d'un principe déjà établi.

Cette loi, qui a porté à l'esprit de la Constitution une atteinte si forte, et qui révolte les sentiments les plus nobles du cœur humain, a déjà excité des émeutes; plus d'un magistrat s'est refusé d'exécuter la loi, et l'un d'eux, un juge suprême de la cour de Vermont, a démandé qu'avant de saisir l'esclave et de rendre au maître sa propriété,

on lui présentât en justice l'acte de vente consenti par le Tout-Puissant. On peut-être sûr qu'il sortira des embarras sérieux de cette mesure inconstitutionnelle et inique. Le Sud triomphe en ce moment, mais il est aisé de prévoir une réaction prochaine, et qui sait si le principe même d'intervention qu'il a fait établir ne se retournera pas contre lui ?

Veut-on se faire une idée de la répugnance que soulève la loi des fugitifs, et en même temps de l'énergique résistance qui se prépare dans les cœurs, restés fidèles aux grandes traditions de la liberté, qu'on lise le passage suivant, tiré d'un discours prononcé par Théodore Parker (1). Parker, qui n'est pas connu en France, est l'un des esprits les plus étranges de notre siècle ; il a fondé à lui seul une église où il enseigne le Théisme pur, et cette église il la soutient par la vigueur de sa parole, donnant ce spectacle inouï de la philosophie érigée en religion et pratiquée comme un culte. Le secret de Parker, ce qui lui permet de poursuivre cette œuvre impossible, c'est qu'il emprunte au christianisme sa morale, et se fait le défenseur des opprimés. La sanglante ironie de son discours fait songer aux tribuns de l'antiquité, et la façon dont il traite les Pharisiens du Nouveau-Monde prouve que la liberté est moins malade aux Etats-Unis qu'on ne le suppose charitablement.

« Je m'étonne souvent du bavardage de ces gens qui nous demandent d'observer le bill des fugitifs, une des lois les plus odieuses dans un monde d'odieuses lois ; une loi qu'on ne pouvait pas faire, qu'on ne doit pas respecter. Je m'étonne qu'on ose nous dire que la loi de Dieu, loi écrite dans le ciel et dans nos cœurs, ne nous ordonne jamais de désobéir à une loi humaine. Très-bien ; acceptons qu'il en soit ainsi. Alors c'était le devoir de Daniel de renoncer à son culte sur l'ordre de Darius ; et cependant Daniel priait trois fois par jour et les fenêtres ouvertes. Alors c'était le devoir de

(1) *Discourse or the state of nation*, publié par le *New York Tribune*.

Jean et de Pierre, que de renoncer à la prédication du christianisme et cependant ils répondirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu. Alors c'était le devoir d'Amram et de Jochabed de prendre leur nouveau-né Moïse et de le jetter dans le Nil ; car la loi du roi Pharaon qui ordonnait cette mesure était une loi *constitutionnelle*, et à Gosen on aimait aussi peu qu'à Boston la *sentimentalité politique*. Et cependant Daniel n'obéit pas ; Jean et Pierre ne cessèrent point de prêcher l'Evangile ; Amram et Jochabed refusèrent *l'obéissance passive* aux décrets du roi. Je crois que toute la force de l'homme le plus fort, employé pendant tout cet hiver aura quelque peine à renverser le jugement que le monde a prononcé sur ces trois résolutions. Mais l'essai en est permis.

» Il y a encore un autre cas dans la Bible, où la loi ordonnait une chose tandis que la conscience ordonnait justement le contraire. Voici les termes de la loi : « Les grands prêtres et les Pharisiens » rendirent un décret afin que toute personne sachant où serait le » Christ allât le dénoncer pour qu'on pût le prendre. » Naturellement le devoir officiel de chaque disciple qui savait où était le Christ, c'était de le livrer aux magistrats. Que Jacques et Jean abandonnassent tout pour s'attacher à lui avec beaucoup d'autres qui ne connaissaient pas la loi de Moïse et qui étaient maudits, que Marthe et Marie en prissent soin, qu'elles baignassent ses pieds de leurs larmes, et qu'elles les essuyassent avec leurs cheveux, il n'y avait là aucun mérite, car *chacun peut remplir des devoirs qui lui sont agréables*. Mais on trouva un disciple qui pouvait lui remplir un *devoir désagréable*. Il alla courageusement trouver le maréchal du district de Jérusalem, qui se nommait Centurion, et lui livra son Sauveur. N'avait-il aucun attachement pour Jésus ? sans doute ; mais il savait être maître de ses préjugés, tandis que Marie et Jean ne le pouvaient pas. Judas Iscariote a un assez mauvais renom dans la chrétienté ; le Nouveau-Testament le nomme le fils de la perdition, et représente son action comme un péché ; il dit même que Satan s'était emparé de lui pour lui faire commettre cet acte odieux. Mais il semble qu'il y ait là une erreur tout au moins si nous en croyons nos lois républicaines et nos hommes d'État, Iscariote ne fit que remplir *ses obligations constitutionnelles*. Il prit ses trente deniers, à peu près quinze dollars (un Yankee l'eût fait pour dix, car il a moins de préjugés), c'était le prix

légal du service rendu. Il est vrai que les chrétiens ont tenu cet argent pour criminel, et que même les Pharisiens, qui ne s'inquiétaient pas beaucoup de la loi de Dieu, n'osèrent pas souiller le temple avec ce prix du sang ; mais ce n'en était pas moins de l'argent honorablement gagné, un salaire tout aussi honorable que celui que reçoivent pour un pareil service les commissaires ou députés du gouvernement des Etats-Unis. Quelle erreur! Judas Iscariote n'est pas un traître ; c'était un grand patriote. Il vainquit ses préjugés, remplit un devoir pénible, rendit un service de la *plus haute moralité ;* il maintint l'empire de la loi et de la constitution, et il fit tout ce qu'il put pour sauver l'*Union*. C'était un saint; il n'est pas d'un cheveu moins grand que le premier des apôtres. *La loi de Dieu nous ordonne de ne jamais désobéir à la loi humaine* : SANCTE ISCARIOTE, ORA PRO NOBIS.

» Sachez-le bien, il n'est au pouvoir de personne d'arrêter la marche de la liberté. Je ne crains rien à cet égard ; rien, parce que je crois au Dieu éternel. Vous pouvez rendre vos décrets, nous en appellerons toujours à la loi suprême, et le temps emportera tous les décrets qui la contrarient. Vos lois n'obligent pas Dieu. Vous pouvez rassembler toute la paille et tout le foin de la terre et en faire des cordes pour enchaîner la mer; aussi longtemps que les flots seront tranquilles, vous pourrez dire : Voyez j'ai enchaîné l'Océan. Vous pouvez aboyer après la loi de celui qui tient dans sa main la terre comme un bouton de rose, les océans comme une goutte de rosée; vous pouvez dire : Voyez comme les flots déposent leur furie. Mais quand viendra le vent ! »

Il y a un grand enseignement dans cette éloquence violente et qui nous mène si loin de Channing. Elle prouve combien des deux parts la lutte s'envenime et montre qu'on ne gagne rien à dédaigner les sages avis d'une voix impartiale et modérée, car on se trouve bientôt en présence d'une passion que rien n'arrête, et qui est plus disposée à agir qu'à parler.

Le bill qui constitue les territoires de Nebraska et de Kanzas, bill rendu le 30 mars 1854, est plus dangereux encore que le bill des fugitifs. Le Nebraska et le Kanzas sont deux immenses territoires compris entre l'État de Missouri et les

montagnes Rocheuses ; en d'autres termes ce sont des pays placés au nord de la fameuse ligne tirée lors du Compromis du Missouri, et suivant cet acte, l'esclavage est interdit dans ces provinces nouvelles, ainsi que dans les nouveaux territoires de Minnesota, d'Utah, d'Orégon, de Washington. Ce sont là des noms de déserts qui nous sont inconnus, mais il s'agit d'une contrée grande comme l'Italie, l'Espagne et la France réunies; c'est le cœur du continent américain; c'est un territoire placé sous le climat le plus favorable, riche par la fertilité du sol et l'abondance des eaux, qui, avant vingt ans sera couvert d'Etats florissants, et qui, si l'esclavage ne le souille pas, donnera à la liberté une énorme prépondérance dans le Sénat, et plus encore dans l'opinion.

Evidemment, à suivre le Compromis du Missouri, l'esclavage est perdu dans l'avenir, et ne peut pas résister à l'établissement de huit ou dix nouveaux Etats libres, qui se joindraient à l'Ouest et à la Nouvelle-Angleterre dans leur haine pour la servitude. C'est ce que les planteurs du Sud ont senti, et l'an dernier ils sont parvenus à faire abroger l'acte qui les gênait. C'est au nom de la souveraineté des États qu'ils ont rouvert à l'esclavage les chances qu'on lui avait à jamais interdites.

« L'acte du 6 mars 1820, est-il dit dans le bill de Nebraska, ne ser pas applicable dans les nouveaux territoires, comme étant incon-a ciliable avec le principe de non intervention du Congrès en ce qui concerne l'esclavage dans les États et les territoires : principe reconnu par l'acte législatif de 1850, connu sous le nom de Compromis (1). L'intention véritable et la signification de cet acte est de ne point régler ni interdire l'esclavage en aucun territoire ou État, mais de laisser les habitants parfaitement libres d'organiser et de régler leurs institutions domestiques comme ils l'entendront, en respectant toutefois la constitution des États-Unis. »

(1) C'est l'ensemble des propositions soumises en 1850 au Congrès par M. Henri Clay et dont le *bill des fugitifs* fait partie.

Ainsi, comprenons bien la portée de la loi nouvelle : le Congrès abandonne le Nebraska et le Kanzas au hasard. Si l'émigration est faite en majorité par des propriétaires d'esclaves, ils voteront la servitude, le jour où le territoire ayant plus de quarante mille âmes deviendra un Etat, et sera admis dans la confédération ; si au contraire (et c'est la chance la moins probable) la majorité des planteurs est composée d'hommes libres, et ennemis de la servitude, si, comme en Californie, on repousse l'esclavage, le Nebraska et le Kanzas seront à tout jamais terre de liberté. C'est ainsi que les successeurs de Washington abandonnent à la fortune et comme une matière indifférente, les droits de plusieurs millions d'hommes et l'avenir même du continent. Qu'on dise maintenant si l'éloquent M. Sumner, avait tort de s'écrier en combattant une si coupable indifférence :

« Les sentiments généreux qui animaient nos patriotiques ancêtres, et leur donnaient une grandeur historique, ont perdu peu à peu leur puissance. Une fois le bienfait de la liberté assuré pour eux-mêmes, les citoyens de ce pays sont devenus indifférents à la liberté des autres. Ils ont cessé de songer aux esclaves. Les maîtres ont profité de cette indifférence, et quoiqu'ils ne soient qu'une minorité, même dans les États à esclaves, ils ont si bien effrayé les intérêts, si bien employé la tactique parlementaire et surtout ils ont si bien usé d'une union persévérante, et que rien n'arrête, qu'ils ont toujours dominé nos grands partis à mesure qu'ils arrivaient au pouvoir ; ils les ont pliés à leurs vues, et ont inspiré au gouvernement une politique favorable à l'esclavage, fatale à la liberté, et directement contraire aux sentiments des grands hommes qui ont fondé nos institutions. Notre république a augmenté en population et en puissance, mais son caractère a baissé. Elle n'est pas ce qu'elle était à l'origine, c'est-à-dire une république qui souffrait l'esclavage, mais avec regret, qui ne tolérait la servitude que là où on ne pouvait l'écarter, qui l'interdisait là où elle n'existait pas ; maintenant c'est une propagande toute-puissante, qui

favorise et défend ouvertement l'esclavage, et cherche à briser ceux qui lui résistent (1). »

L'Europe prend un médiocre intérêt à ce qui se passe aux Etats-Unis; et il semble qu'il n'y ait rien là qui nous touche; c'est une grande erreur, et jamais l'opinion n'eut un jugement plus sérieux et plus utile à porter qu'en ce moment. La question de Nebraska, qui nous laisse indifférents, c'est la question même de l'esclavage dans le monde, et pour qui va au fond des choses, c'est une question d'existence pour l'Union. Déjà l'esclavage a pris une autorité fâcheuse en Amérique; qu'il fasse encore un pas et qu'il l'emporte, on peut prédire hardiment les déchirements et la chute des Etats-Unis. Sans doute ce n'est pas en un jour que de pareils événements s'accomplissent; il y a dans les choses humaines un mouvement qui survit au premier choc, et la prospérité des Etats-Unis, cette prospérité due à la sagesse de Washington, à la justice de la Constitution, poura grandir encore longtemps après que sera éteint l'esprit des hommes de 1776. Ce fut l'histoire de la république romaine qui fit la conquête du monde, quand l'ambition eut remplacé l'esprit de liberté. Ajoutez qu'il y a une fortune matérielle qui fait illusion à ceux qui se contentent des apparences, et que dans cette voie les Etats-Unis sont loin d'être arrivés au bout de la carrière. Leur ambition ne fait que de naître, et il est trop probable que dans un temps assez court ils ne s'arrêteront, comme dit Channing, qu'à l'isthme de Panama, si même ils s'arrêtent-là, et qu'ils domineront toute l'Amérique du Nord et toutes les Antilles. Les Etoiles se multiplieront à l'infini sur le drapeau de la Confédération; ce sera le plus grand empire que la terre ait jamais vu.

Mais tout cela n'est qu'une fausse prospérité. Elle peut

(1) *London Quarterly Review*, oct. 1854, p. 128.

séduire les esprits légers qui jugent des choses par la surface, elle ne cachera pas aux esprits sérieux la gangrène intérieure qui ronge les institutions. L'esclavage coupe en deux la République. Il y a deux façons d'entendre la politique et la religion au Nord et au Sud; les mœurs et les idées ne sont plus les mêmes; il y a au Nord du dédain pour les pays d'esclaves, il y a au Sud de la haine contre le Nord et de l'ambition. Croire qu'un pareil levain ne fermentera jamais, s'imaginer que l'Union se maintiendra quand les esprits et les cœurs sont divisés, c'est mal connaître l'histoire. Tôt ou tard les sentiments et les idées se traduisent en actes; les intérêts matériels peuvent retarder sans doute une séparation, mais ils ne l'empêcheront pas. Cette séparation, la verrons-nous? Il serait insensé de se faire prophète, alors que les États-Unis tiennent encore leur destinée dans leurs mains, et que tant de causes de prospérité balancent le mal de la servitude; mais si l'esclavage grandit, si l'on ne prend pas des mesures énergiques pour arrêter ce chancre dévorant, on peut affirmer que le Nord et le Sud ne vivront pas liés ensemble; ou il se fera un déchirement douloureux, ou dans ce supplice de Mézence, ce sera le mort qui empoisonnera le vivant. Par un juste retour l'esclavage du nègre perdra la liberté des blancs, comme autrefois dans l'ancien monde la servitude des provinces ruina cette liberté que Rome, dans son orgueil, avait voulu garder pour elle seule au lieu d'en faire le bien commun des nations.

Channing dit avec raison et dans un beau passage, qu'il y a certaines lois, certaines mesures qui ne font pas de bruit, qui n'occupent pas l'opinion, et qui cependant sont décisives. La postérité qui juge les lois par leurs effets et non par les querelles du jour remet plus tard chaque chose en son rang, et par exemple elle donne au Code civil la première place parmi les lois de la révolution, tandis qu'elle jette dans l'ombre dix constitutions avortées. Les lois de l'escla-

vage, le bill des fugitifs, celui du Nebraska, sont de ces mesures qui intéressent l'avenir. Malheureusement, Channing n'est plus là pour jeter l'alarme, comme il a fait pour le Texas, et peut-être l'heure est-elle passée où l'Amérique pouvait l'écouter.

Ce que Channing dit des lois est aussi vrai des hommes. La postérité revise plus d'une renommée et il y a souvent bien loin de l'opinion des contemporains à celle de l'histoire. Cela est vrai surtout pour les politiques. Mêlés à toutes les passions et à toutes les intrigues du moment, ils emportent avec eux ce bruit qui faisait leur célébrité; et quand vient l'heure du jugement, il ne reste plus rien de ce génie si vanté qui trop souvent n'était que l'écho complaisant des erreurs du jour. En relisant les discours de M. Clay et les lettres de Channing, cette idée m'a vivement frappé. Voilà un homme qui a été un des personnages les plus considérables des États-Unis, qui plusieurs fois désigné pour la présidence n'en a paru que plus grand pour n'être pas nommé; un homme que deux fois l'Amérique a choisi pour arbitre de ses destinées, et qu'elle a écouté comme elle eût fait de Washington lui-même. Qu'a fait cependant pour cette question de l'esclavage l'auteur des Compromis de 1820 et de 1850? Rien qu'agrandir la plaie et rendre le mal plus puissant. La question est revenue en 1850 plus terrible qu'en 1820; elle se représentera bientôt plus menaçante qu'en 1850. La fécondité de l'injustice, c'est la loi divine qui régit le monde; Dieu fait sortir de nos fautes un mal qui ne s'arrête que quand, par son excès même, il a produit le remède.

Au fond ces compromis trop vantés reposent sur une erreur. Ce n'est pas sur des intérêts que transige M. Clay, c'est sur des droits qui ne comportent pas de transaction, parce qu'ils sont absolus. Sacrifier une part de son bien-être à la paix publique, c'est le devoir du citoyen, et l'art des politiques est d'amener et de régler ces sacrifices; mais demander aux hommes de renoncer à la justice et à l'humanité, c'est une

folie quand ce n'est pas un crime. On ne transige pas avec la conscience.

Que Channing est un autre caractère! Ce n'est pas un politique; il ne cherche pas de ménagements; il veut la justice, et toute la justice. Plein de charité pour les personnes, il ne transige pas sur les droits; il sait que la liberté et la famille ne sont pas des créations de la loi, et que l'État doit s'incliner devant l'individu. Tandis que M. Clay défend l'esclavage au nom de la propriété, qui est un crime quand elle a l'homme pour objet, tandis qu'il oppose comme un argument décisif qu'il faudrait douze cents millions de dollars, c'est-à-dire six milliards, pour faire cesser le despotisme du maître, comme si la grandeur d'une injustice la légalisait, comme si le travail de l'esclave ne suffisait pas à lui racheter la liberté, comme si la possession d'un homme pouvait donner un droit éternel sur la personne de ses enfants, Channing souffle sur ces vains sophismes, et sans art, mais non pas sans éloquence, répand ces vérités qui ont de l'écho dans tous les cœurs. Rien n'est triste comme la lecture de ces discours de M. Clay, qui autrefois excitaient les applaudissements du Sénat et remuaient le Nouveau-Monde; rien n'est doux et consolant comme ces pamphlets qui valaient à Channing le dédain des puissants et des heureux du jour. La postérité est déjà venue pour ces deux hommes, et le jugement a commencé : M. Clay, l'habile politique, le héros du moment, a reçu les applaudissements de ses contemporains; c'est la récompense des hommes d'État qui se plongent dans le courant de l'opinion, *receperunt mercedem suam, vani vanam.* Quoique ses intentions aient été droites, l'histoire, sur laquelle il comptait, sera sévère pour lui; car, en repoussant l'émancipation, il a été cruel pour ceux qui souffrent, et par ses injustes compromis il a aigri, au lieu de le guérir, un mal qui peut être mortel pour l'Amérique. L'histoire, au contraire, sera plus qu'indulgente pour Channing, qui ne songeait point à elle. En couronnant cet homme de bien,

elle prouvera une fois de plus qu'il y a plus de science et de politique dans un chrétien qui suit la grande loi de l'Évangile, que dans un homme d'État qui invente des combinaisons et ménage des partis; et bien au-dessus de contemporains naguère fameux l'avenir placera ce prétendu rêveur qui a vu si juste, ce pasteur dédaigné des sages, car Channing a été le conseiller sincère de son pays, l'ami des opprimés, l'apôtre de la justice et de la liberté.

L'ESCLAVAGE.

INTRODUCTION.

La première question, pour un être raisonnable, n'est pas de savoir si une chose est profitable, mais bien si elle est juste. C'est au devoir que dans toutes ses pensées et dans toutes ses actions, l'homme doit donner la première place, le rang le plus élevé et le plus considérable. Si nous dépouillons le devoir de sa suprématie, si nous nous inquiétons de notre intérêt avant de songer à notre devoir, nous ne pouvons manquer de nous égarer. Jamais nous ne verrons clairement ce qui est juste, qu'en faisant du juste notre objet principal. Il n'y a de jugement sage et droit que celui qui s'appuie sur l'excellence et la supériorité du devoir. C'est la vérité fondamentale, la loi suprême de la raison; et tout esprit qui ne part point de là, dans son examen des

choses humaines, est condamné à se tromper et fatalement peut-être.

La justice est le bien suprême, et comprend tous les autres. En la cherchant, en nous y attachant, nous nous assurons notre vrai, notre seul bonheur. Toute prospérité qui n'a pas ce fondement est bâtie sur le sable. Si, comme nous le croyons, les choses humaines sont gouvernées par une Justice toute puissante et une Bonté impartiale, espérer qu'on trouvera le bonheur dans le crime est aussi insensé que de chercher la santé et la fortune en nous révoltant contre les lois de la nature, en semant notre grain sur les flots, ou en faisant du poison notre nourriture habituelle. Il n'y a qu'un seul bien qui ne manque jamais, c'est la fidélité à la loi éternelle qui est écrite dans notre cœur, et que la Parole de Dieu a écrite et promulguée de nouveau.

Quiconque a foi dans la loi éternelle de la justice considérera nécessairement la question de l'esclavage comme une question morale avant tout. Auprès de ce caractère moral, de ces influences morales, toute autre raison aura peu de poids sur lui. Les remarques suivantes ont donc pour objet d'aider le lecteur à bien juger l'aspect moral de l'esclavage. De grandes vérités, des droits inaliénables, des devoirs éternels, tels seront les points essentiels de cette discussion. Il y a des temps où défendre les grands principes est le meilleur service qu'on puisse rendre à la société. Nous sommes dans un de ces jours de trouble et d'agitation, où les intelligences sont tourmentées et obscurcies par de violentes passions et de terribles épreuves; dans un de ces instants aussi où le monde absorbe tout, où la loi morale est forcée de s'incliner devant l'intérêt de

l'heure présente, où ses préceptes les plus impérieux et les plus stricts sont niés, ou rejetés comme des abstractions métaphysiques et d'impraticables théories. En de pareils moments, énoncer sans passion de grands principes, dans un esprit sincère de bienveillance universelle, et les graver, dans les âmes, profondément et de façon durable, c'est faire plus pour la société, que d'ouvrir des mines d'or, ou d'imaginer les plans politiques les plus heureux.

La question de l'esclavage vient de bouleverser notre pays; et plus les sentiments qu'on a éprouvés ont été violents, et moins on a réfléchi, si même on a réfléchi. La preuve en est dans l'absence complète de principes bien définis, dans l'inconséquence et le vague étrange de l'opinion, et dans le penchant aux excès qui caractérise les gens sans convictions. Tantôt on appelle la foule à contempler les horreurs de l'esclavage, et tantôt on la fait trembler à l'idée des ruines entassées et du sang répandu à la suite de l'émancipation. Le mot *massacre* a retenti partout, portant la terreur chez les âmes fortes aussi bien que chez les cœurs faibles, et excitant l'indignation contre tout ce qui semble menacer d'une pareille catastrophe. De là vient que tant de gens redoutent toute discussion sur ce sujet, et que s'ils n'approuvent pas l'esclavage, ils pensent du moins qu'en ce point ils n'ont aucun devoir à remplir, aucun témoignage à porter, aucune influence à exercer, aucun bon sentiment à développer ou à répandre. Ce qui est pis, c'est qu'on écoute froidement ou avec indifférence les opinions qui défendent la servitude ou qui l'excusent. On fait à l'esclavage des concessions qui, naguères, auraient révolté la so-

ciété, pendant qu'on déclare qu'il est peu prudent et même dangereux de l'attaquer.

Pour justifier une exposition calme du vrai caractère de l'esclavage, je ne sais pas de meilleure raison que cet état de l'esprit public. Il n'y a pas de plus grand malheur pour une société que de perdre ses principes. L'élévation, la pureté de sentiment, c'est la vie, c'est l'avenir d'un peuple. Jamais donc il n'y eut obligation plus pressante de discuter cette question, puisque des événements récents ont troublé et obscurci toutes les idées. Ce résultat, il faut l'attribuer, en partie, au zèle peu judicieux de ceux qui ont pris en main la cause de l'esclave. On aurait dû se rappeler qu'il ne suffit pas de soutenir une bonne cause, on doit encore la défendre d'une façon qui réponde à la dignité du sujet. Que nul ne touche aux grands intérêts de l'humanité, s'il ne se prépare à cette œuvre sainte en purifiant son cœur de toute colère et de toute amertume, s'il ne peut pas espérer qu'il a été baptisé dans l'esprit de charité. La sympathie pour les opprimés, pour les victimes de l'injustice, peut devenir nuisible, quand elle rend partial, exclusif et violent. Jusqu'à quel point peut-on attribuer à la cause que j'indique le déclin qu'a souffert le goût de la liberté, je l'ignore; mais l'effet est visible, et quiconque voit et déplore le mal doit combattre pour l'arrêter.

Il faut discuter l'esclavage. Il faut qu'il soit le sujet de nos pensées, de nos sentiments, de nos paroles et de nos écrits. Mais quoi que nous fassions, nous devons sentir quelle responsabilité pèse sur nous, et ne pas mettre en danger la paix des États à esclaves. Sur ce point l'opinion publique ne s'est pas prononcée et ne peut pas

se prononcer avec trop de force. Certes, l'esclavage, par sa nature même, sera une cause d'alarmes partout où il existera; il n'y a nul moyen de concilier la servitude et la sécurité. Mais nous ne devons pas augmenter le péril par la précipitation et la passion. Pousser l'esclave à la révolte est un crime pour lequel il n'y a point de blâme ni de châtiment trop sévères; car c'est envelopper l'esclave et le maître dans une ruine commune. Ce n'est pas assez de dire que la constitution est violée par tout acte qui met en danger les États à esclaves; une loi plus haute que la Constitution défend cette conduite impie. Quand même notre Union nationale serait dissoute, nous devrions réprouver, aussi sévèrement que nous le faisons aujourd'hui, la moindre idée d'exciter une guerre servile. Et, si les États libres et les États à esclaves étaient bien plus que séparés, s'ils étaient engagés dans la guerre la plus acharnée, je dis que les premiers mériteraient l'exécration du monde et le courroux du ciel, s'ils avaient recours à l'insurrection et au massacre pour emporter la victoire. Mieux vaudrait pour nous présenter nos poitrines au couteau de l'esclave que de l'armer contre son maître.

Ce n'est point par une action personnelle, directe, sur l'esclave que nous pouvons lui faire du bien. C'est aux hommes libres que nous avons affaire; c'est auprès d'eux qu'il nous faut plaider sa cause. Et c'est pour nous un devoir tout particulier, puisque nous nous sommes engagés à résister aux efforts que ferait l'esclave pour s'émanciper. Nous ne lui permettons de rien faire pour lui-même; c'est donc à nous d'agir pour lui. Nous avons engagé notre force physique, pour le

combattre en cas de révolte; notre force morale doit donc être employée à le soulager. Sa faiblesse que nous augmentons lui donne droit au seul secours que nous puissions lui procurer : notre sympathie morale, l'exposé libre et sincère de ses griefs. Comme hommes, comme chrétiens, comme citoyens, nous avons des devoirs à remplir envers l'esclave, aussi bien qu'envers tout autre membre de la société. Sur ce point nous ne sommes pas libres. La loi éternelle nous oblige à nous ranger du côté de celui qu'on outrage; et cette loi est surtout obligatoire quand nous défendons à la victime de lever le bras pour se défendre.

Qu'on ne dise pas que nous ne pouvons rien pour l'esclave. Nous pouvons beaucoup. Nous avons une force plus puissante que les armées : la force de la vérité, des principes, de la vertu, du droit, de la religion, de l'amour. Nous avons une force qui grandit à chaque pas que fait la civilisation, et devant laquelle est tombée la traite des noirs, une force qui adoucit le plus dur despotisme, qui répand l'éducation dans tous les rangs de la société, qui porte le christianisme aux extrémités de la terre, une force enfin qui nous garantit par elle-même la chute de toutes les institutions qui déshonorent l'humanité. Qui donc mesurera la puissance de la philanthropie chrétienne, l'action de cette bienfaisance éclairée qui se répand en prières et en conseils, qui agit par la presse et la chaire, qui sort des lèvres et du cœur des hommes dévoués, et qui enfin unit de plus en plus les hommes sages et bons pour la cause de leurs semblables? Toutes les autres forces peuvent échouer; celle-là doit triompher. Elle est liguée avec la toute-puissance de Dieu; c'est Dieu lui-même agissant dans le cœur de

ses enfants. Elle a une alliée dans toute conscience, dans toute poitrine, dans le cœur même de celui qui commet l'injustice. Cet esprit ne fait que commencer son œuvre sur la terre, mais chaque jour il perce davantage dans la littérature, l'éducation, les lois, l'opinion. L'esclavage ne lui résistera pas. Les grands principes moraux, les sentiments purs et généreux ne s'emprisonnent pas dans un endroit ou dans un autre; ni les frontières, ni les Codes d'un peuple ne les arrêtent. Ce sont des inspirations divines, et qui sont partout comme leur auteur. La conviction ferme, solennelle, que partagent les gens de bien dans le monde entier, la conviction que l'esclavage est un crime énorme contre la nature humaine, finira bien par se faire sentir. Accroître cette force morale, c'est le devoir de tous. Chacun peut exprimer cette grande vérité, lui donner un corps; ainsi chacun peut faire quelque chose pour briser la chaîne de l'esclave.

Il ne manque pas de gens que la bassesse de leurs idées empêche de s'intéresser à cette question. Parce que l'esclave est un être dégradé, ils considèrent l'esclavage comme un sujet peu relevé, et s'étonnent qu'il excite l'attention et la sympathie de ceux qui peuvent discuter ou aimer toute autre chose. Et cependant, il est vrai que l'esclavage, considéré seulement d'un point de vue philosophique, est un sujet digne des esprits les plus élevés. Il comprend les plus grandes questions qui touchent la nature humaine et la société. Il soulève les problèmes qui, pendant des siècles, ont exercé les plus hautes intelligences; il nous appelle à rechercher la base, la nature et l'étendue des droits de l'homme, ce qui distin-

gue une personne d'une chose, les véritables rapports des hommes entre eux, les obligations de la société envers chacun de ses membres, les fondements et les lois de la propriété, et, par-dessus tout, la vraie dignité et les droits indestructibles d'un être moral. J'oserai dire que parmi les sujets dont nous nous occupons aujourd'hui, il n'en est point que, pour l'importance philosophique, on puisse comparer à l'esclavage. Et cependant, une foule de gens a pour cette question le même mépris que pour l'esclave lui-même. Un auteur s'abaisse quand il y touche ! Les beaux esprits qui manquent de l'énergie nécessaire pour saisir un pareil problème, le déclarent indigne de leur attention.

Mais ce sujet a plus qu'une valeur philosophique ; il touche à notre caractère. L'intérêt que nous y prenons indique comment nous comprenons l'essence du Christianisme. Le Christianisme c'est la manifestation, c'est la communication de l'amour universel. La grande leçon du Christianisme, c'est qu'il nous faut reconnaître et respecter la nature humaine sous toutes ses formes, chez les plus pauvres, les plus ignorants, les plus déchus. Il faut que nous pénétrions à travers « la chair » jusqu'à « l'esprit. » Qu'est-ce qui donne à notre semblable des droits à notre amour ? C'est l'âme, c'est l'élément spirituel. Le respecter, c'est le grand précepte de notre religion. Le mépriser, sous prétexte de la condition ou de la couleur, c'est violer la loi chrétienne. Nous avons lieu de croire que Dieu en créant l'infinie variété des conditions humaines, a voulu éprouver, et manifester de la manière la plus claire le principe de la charité. C'est par un ordre plein de sagesse qu'il ne nous montre pas toujours la

nature humaine dans toute sa beauté, sa magnificence et sa gloire extérieure. En pareil cas, notre étonnement, notre inclination ne prouverait pas notre respect pour ce qu'il y a d'intérieur et de spirituel dans la nature humaine. C'est pour nous faire distinguer et aimer cet élément spirituel, que nous sommes mis en rapport avec des semblables dont l'état est repoussant. Reconnaître notre propre nature et l'image de Dieu sous cet humble aspect, reconnaître pour des frères ceux à qui manquent toutes les distinctions extérieures, c'est pour nous le plus sûr moyen de manifester l'esprit de celui qui est venu pour relever ceux qui sont tombés, et sauver ceux qui sont perdus.

Nous voyons donc quelle est l'importance morale de la question de l'esclavage. C'est notre décision qui montrera comment nous entendons la loi chrétienne. Celui qui sous une peau plus brune que la sienne ne peut pas voir un frère, un enfant de Dieu, un homme possédant tous les droits de l'humanité, celui-là n'a pas les yeux d'un chrétien. Il adore la nature; l'esprit ne lui a pas encore été révélé. Regarder sans émotion la dégradation et les maux que souffre un de nos frères, parce qu'il a été brûlé par un soleil plus ardent que le nôtre, cela prouve que nous sommes étrangers à ce sentiment de justice et d'amour universels qui caractérise le christianisme. La plus grande de toutes les distinctions, la seule durable, c'est la bonté morale, c'est la vertu, c'est la religion. Les distinctions extérieures ne peuvent rien ajouter à cette dignité. Toutes les richesses du monde sont insuffisantes pour faire un sacrifice sur cet autel. Quiconque la possède a été investi par Dieu de droits sacrés auprès de ses

frères. Refuser notre sympathie à des millions de nos semblables, à cause de leurs désavantages extérieurs, prouve que si nous les surpassons en toute autre chose, du moins nous ne leur sommes pas supérieurs en vertu chrétienne.

Le Christianisme, ai-je dit, se distingue par l'universalité de son esprit. C'est la justice universelle. Il respecte tous les droits de toutes les créatures. Il ne permet pas qu'une créature, si obscure qu'elle soit, souffre de l'injustice, sans qu'il ne condamne aussitôt celui qui est injuste. Impartial, ignorant les transactions et la crainte, il n'abrite pas de favoris; nul pouvoir ne l'éblouit: il couvre de son bouclier les plus faibles, cite à sa barre les plus forts, et parle à la conscience avec une voix devant laquelle les plus puissants ont tremblé. C'est aussi l'amour universel. Il embrasse ceux qui sont près comme ceux qui sont loin, les grands et les humbles, les riches et les pauvres; il descend vers ceux qui sont tombés, et s'attache surtout à ceux chez qui on foule aux pieds la nature humaine. Tel est l'esprit du Christianisme; et il n'y a que l'illumination de cet esprit qui puisse nous préparer à porter un jugement sur l'esclavage.

Ces remarques ont pour objet de montrer dans quel esprit on doit aborder la question de l'esclavage et sous quel aspect on l'envisagera dans cette discussion. Voici à présent mon plan en quelques mots :

1° Je montrerai qu'on ne peut avec justice posséder l'homme ni en user comme d'une chose;

2° Je montrerai que l'homme a des droits sacrés qu'il tient de Dieu, droits inséparables de la nature humaine, et dont l'esclavage est la violation;

3° Je donnerai quelques explications pour prévenir la fausse application de ces principes;

4° Je développerai les maux de l'esclavage;

5° Je considérerai l'argument en faveur de l'esclavage qu'on croit trouver dans les Écritures;

6° Je présenterai quelques considérations sur les moyens de faire disparaître la servitude;

7° Je ferai quelques remarques sur l'abolitionisme;

8° Je terminerai par quelques réflexions sur les devoirs imposés à notre époque.

Dans les deux premières sections, je me propose de montrer que l'esclavage est un grand crime, mais je n'entends pas flétrir le caractère du propriétaire d'esclaves. Il y a là deux choses distinctes. Il ne faut pas toujours juger les hommes d'après leurs actes ou leurs institutions. Les mêmes actes dans des circonstances différentes admettent et même exigent des interprétations très-différentes. Je fais cette observation afin qu'on aborde le sujet sans préjugé et sans applications personnelles. Mon unique but est d'établir de grands principes. Leur application en ce qui touche les individus sera l'objet de considérations particulières.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA PROPRIÉTÉ.

Le maître prétend que l'esclave est sa chose. L'idée même d'esclave dit qu'il appartient à autrui, qu'il est tenu de vivre et de travailler pour autrui, d'être l'instrument d'autrui et de faire sa loi ordinaire des volontés d'autrui, quelque opposées qu'elles soient à sa volonté propre. Un autre le possède, et par conséquent a droit à son temps et à ses forces, droit aux fruits de son travail, droit de lui imposer une tâche et d'en déterminer l'espèce et la durée, droit de le confiner en certains lieux, droit de lui arracher par le fouet l'œuvre qu'il en exige; en un mot, un autre a le droit de se servir de l'esclave comme d'un outil, et cela sans contrat, contre le gré de la victime, au mépris du droit qu'elle a de disposer d'elle-même et d'user de son énergie pour son propre bien. « Un esclave, dit le Code de la Louisiane, est en la puissance du maître auquel il appartient. Ce dernier peut le vendre, disposer de sa personne, de son industrie, de son labeur; l'esclave ne peut rien faire, rien posséder, rien acquérir sans que tout n'appartienne à son maître. » « Les esclaves, disent les lois de la Caroline du sud, seront considérés comme meubles dans les mains de leurs maîtres, et réputés *choses* en toutes circonstances. » Tel

est l'esclavage; il entend faire d'un homme une chose, une propriété.

Cette prétention de posséder un être humain est absolument fausse et ne repose sur rien. Il est impossible que l'homme ait un droit sur l'homme. On ne peut posséder, avec justice, une créature humaine. En user comme d'une chose, c'est un grand mal, c'est commettre le crime d'oppression.

L'évidence même de cette proposition en rend la démonstration difficile. On ne prouve pas une chose si claire. La défendre, c'est vouloir confirmer une vérité manifeste. Trouver des arguments n'est pas aisé, car un argument est quelque chose de plus simple que la proposition qu'on soutient. Celui qui en entendant réclamer un droit de propriété sur l'homme, ne voit pas et ne sent pas qu'il y a là une cruelle usurpation, celui-là on ne le convaincra point par le raisonnement, car il est malaisé de trouver des principes plus évidents que ceux qu'il a commencé par nier. J'essaierai, néanmoins, d'éclaircir la vérité que j'ai établie.

I. Il est visible que si un seul homme peut être possédé, tous les autres pourront l'être. S'il n'y a rien dans la nature humaine, dans notre commune nature, qui empêche et défende l'appropriation de l'individu, si le droit des hommes libres à la liberté est fondé, non sur leurs attributs essentiels, comme étant des créatures morales et raisonnables, mais sur quelque circonstance fortuite, accidentelle, alors il n'est personne qui, par un changement de circonstances, ne puisse devenir la légitime propriété d'autrui. S'il est au monde un seul individu qu'on ait le droit de réduire en escla-

vage, il n'en est pas un seul auquel on ne puisse imposer la même chaîne. Que maintenant chaque lecteur s'adresse cette simple question : Pourrait-on, peut-on justement s'emparer de moi, faire de moi une chose, l'instrument passif de la volonté et du plaisir d'autrui? A-t-on le droit de me soumettre au pouvoir absolu, aux coups de fouet d'un maître; peut-on me refuser la disposition et l'usage de mes membres et de mes facultés pour mon bien propre? Celui qui s'interroge ainsi, hésitera-t-il, balancera-t-il, ira-t-ilchercher une réponse? Cette réponse, est-ce que tout son être intérieur ne la lui donne pas immédiatement, sans réflexion? Est-ce qu'aussitôt il ne s'élève pas dans mon âme, la conviction, la certitude que personne ne peut avoir un pareil droit sur moi? Ne repoussons-nous pas avec indignation, avec horreur, l'idée d'être réduits à l'état d'outils, de choses dans la main de quelqu'un de nos semblables? Est-il une vérité morale plus profondément enracinée dans nos cœurs que celle qui nous dit qu'une telle dégradation serait un outrage infini? Et si cette impression n'est qu'une erreur, sur quelle conviction morale peut-on se fier? La certitude que nous ne pouvons devenir avec justice la chose d'autrui, ne tient pas à la couleur de notre peau, au lieu de notre naissance, à notre force, ou à notre richesse. Tout cela n'entre pas dans nos pensées. Le sentiment qui nous dit que nous avons des droits indestructibles est une partie de notre essence morale. C'est le sentiment de notre humanité qui implique la conviction qu'on ne peut pas nous posséder comme on fait d'un arbre ou d'une brute. C'est parce que nous sommes des hommes, qu'on n'a pas le droit de faire de nous des esclaves. Personne donc ne peut être légitimement asservi. En repoussant

loin de nous le joug comme un outrage indicible, nous nous condamnons nous-mêmes comme injustes et oppresseurs si nous l'imposons à ceux qui sont de même espèce que nous.

Il n'est pas nécessaire d'examiner si un homme, par suite d'un grand crime, ne peut pas perdre les droits de sa nature et subir l'esclavage comme juste châtiment. Les idées sur ce point sont en général imparfaites, mais les discuter serait étranger à notre sujet. Nous ne parlons pas maintenant de criminels; nous parlons d'innocents qui ne nous ont pas donné de droit sur eux par leurs fautes; et notre propre conscience nous crie que ceux-là ne peuvent être légitimement traités comme une chose.

II. Un individu ne peut être pris et possédé comme une chose, parce qu'il a des droits. Quels sont ces droits, sont-ils nombreux ou non, tous les hommes ont-ils les mêmes, ce sont là des questions à traiter plus tard. Tout ce qu'on prétend maintenant, c'est que toute créature humaine a certains droits. Pour nier cette vérité, il faut refuser à une portion de notre espèce cette nature morale qui est l'unique et solide fondement de nos droits; aussi, je crois qu'on ne l'a jamais contestée. Elle est reconnue même dans les Codes Noirs, car tout en dépouillant l'homme de sa liberté, ils affirment son droit à la vie, et menacent le meurtrier d'un châtiment. Or, je dis qu'un être qui a des droits ne peut légitimement devenir la chose d'autrui ; car cette propriété annule de fait tous ses droits. Elle lui ôte tout pouvoir de les défendre; elle lui fait un crime de les maintenir. L'essence de l'escla-

vage, c'est de mettre un homme sans défense entre les mains d'autrui. Le droit réclamé par le maître d'imposer une tâche à l'esclave, de le contraindre, de l'emprisonner, de le fouetter, de le punir à son gré, et surtout d'empêcher la moindre résistance à ses volontés, est la négation virtuelle et le renversement de tous les droits de la victime. Ces deux droits ne peuvent exister ensemble. Doutons-nous de celui qui doit disparaître ?

III. On trouve dans l'Egalité essentielle des hommes un autre argument contre l'esclavage. Je sais que cette doctrine, si respectée de nos pères, a été niée dernièrement. Des logiciens qui n'ont que la science des mots, nous ont dit que cette phrase : Les hommes sont « nés égaux, » ne veut rien dire sinon qu'ils sont tous également venus au monde. Ils ont demandé si tous sont également grands, forts et beaux, ou si la nature comme Procuste réduit tous ses enfants à une même mesure d'intelligence et de vertu. C'est avec de pareils arguments qu'on tâche d'écarter le principe d'égalité sur lequel les moralistes les plus sûrs ont édifié le devoir social, et c'est ainsi que le vieux fondement du despotisme, que nos pères, dans leur simplicité, avaient cru détruire, est rétabli par leurs enfants.

J'accorde aisément qu'il y a d'innombrables diversités parmi les hommes ; mais q l'on n'oublie pas qu'elles ont été ordonnées pour unir tous les hommes, et non pour en asservir quelques-uns, qu'elles ont été ordonnées pour fournir à tous le moyen et l'occasion de s'entr'aider, pour amener le progrès de chacun et de tous ; qu'en un mot : la diversité des qualités n'a qu'un

but qui est le bien commun de tous. Qu'on n'oublie pas davantage que ces différences ne sont rien, comparées aux attributs qui nous sont communs; et c'est cette communauté qui constitue notre égalité essentielle. Tous les hommes ont la même nature raisonnable, tous ont une conscience, tous sont également créés pour le développement indéfini de ces divines facultés, et pour le bonheur qu'elles procurent quand la vertu en règle l'usage. Peut-on reconnaître ces dons du ciel sans voir que les variétés d'espèce disparaissent devant eux? Ajoutons que les avantages naturels qui distinguent les individus se balancent naturellement, et ont été distribués sans égard au rang ni à la condition. Quiconque a une supériorité est inférieur par quelqu'autre côté. Le génie lui-même, la plus grande de toutes les faveurs, est quelquefois uni à d'étranges infirmités, et souvent, dans la conduite de la vie, il place ceux qui le possèdent au-dessous des hommes ordinaires. Souvent une grande érudition est forcée de rougir devant l'esprit naturel, le bon sens et la pénétration de gens sans éducation.

On voit que la nature, en dispensant ses faveurs, ne tient compte ni de la naissance, ni de la condition. Quelquefois les plus nobles esprits grandissent dans les sphères les plus obscures. Ainsi les hommes sont égaux; et parmi ces égaux, qui donc justifiera qu'il a le droit de s'approprier autrui, d'en faire l'outil, l'instrument de son intérêt et de son plaisir? Laissez cette prétention commencer, où s'arrêtera-t-elle? Si un seul homme peut l'avancer, pourquoi pas tous les autres? Parmi tous ces êtres qui participent à la même nature morale et raisonnable, qui donc peut prétendre sur autrui un

droit qu'on ne puisse aussitôt réclamer sur lui-même? S'appuie-t-il sur la force supérieure de son corps ou de son intelligence? Mais qui de nous n'a pas un supérieur dans l'une ou l'autre de ces deux choses? Est-il sûr que l'esclave ou l'enfant de l'esclave ne surpassera pas son maître en énergie intellectuelle ou en valeur morale? La nature a-t-elle établi des distinctions pour indiquer clairement lesquels de nous seront les propriétaires et lesquels seront les propriétés? Qui de nous peut sans rougir lever la tête et dire: Dieu a écrit là « maître »? Où est-il celui qui peut montrer le mot « esclave » gravé sur le front de son frère? Ainsi l'égalité de nature fait de l'esclavage un crime. Il n'est point d'acte portant le sceau de la nature qui donne à autrui la propriété du moindre individu.

IV. L'essence même de la propriété prouve que l'homme ne peut être légitimement traité comme une chose. Qui dit propriété dit un droit exclusif, un droit qui écarte tout autre titre que celui du possesseur. Ce qui est à moi ne peut pas être à autrui. Si maintenant d'un individu vous faites une chose, quelle est la conséquence de cet acte? C'est évidemment que cet individu ne peut plus avoir de droit sur lui-même. Ses membres lui appartiennent de fait, mais moralement ils ne sont plus à lui. Il n'a pas le droit d'user de sa propre force; elle appartient à autrui. Il est tenu de regarder comme le bien d'autrui sa volonté, son intelligence et ses muscles, toutes les facultés de son corps et de son âme que le travail met en jeu, Or, s'il y a au monde une propriété, c'est celle qu'on a de sa propre personne, de son esprit, de sa force. Tous les autres droits sont

faibles et insignifiants en comparaison de celui-là; et le nier, c'est nier tous les autres. Il est vrai qu'en punition d'un crime, un individu peut perdre le libre usage de ses membres, ses membres mêmes et sa vie. Mais l'idée même de perte implique que le droit a existé dans l'origine. Il est vrai encore qu'un homme peut, par contrat, conférer à autrui un droit limité sur ses forces; mais ce droit, il ne le donne que parce qu'il le possède, et il ne le donne que parce qu'il croit en profiter; le droit cesse à l'instant où on viole les conditions du contrat. Nier le droit d'un être humain sur sa personne, ses membres, ses facultés, sur l'énergie de son corps et de son esprit, c'est une absurdité trop forte pour qu'on la réfute autrement qu'en l'énonçant; et cependant cette absurdité est au fond de l'idée qu'on peut être la chose d'autrui.

V. Une reconnaissance manifeste du principe que nous posons, c'est l'indignation universelle que soulève celui qui de son semblable fait un esclave. Nos lois ne connaissent pas de plus grand crime que de réduire un homme en servitude. Voler ou acheter un Africain sur sa terre natale, c'est de la piraterie.

Par cet acte le crime le plus grand est commis, le droit le plus sacré est violé. Mais si on ne peut pas, sans une énorme injustice, s'emparer d'une créature humaine comme on fait d'une chose, est-t-il donc moins coupable d' en user de la même façon? Le crime, dans le premier cas, c'est de destiner un homme à l'esclavage, à l'usage abominable qu'on en fera en le traitant comme un meuble ou une brute. Si le premier acte est coupable, en le répétant le rendra-t-on innocent?

Si le premier outrage est infini, est-ce le second ou le troisième qui l'amoindriront? Est-ce que la durée de l'injustice, au lieu d'accroître le crime, en fait un droit?

Il est vrai que, souvent, la longueur de la possession est considérée comme donnant un droit sur des biens acquis par des voies illégales. Mais dans ce cas il s'agit de biens susceptibles d'appropriation. Le Créateur les a destinés à être possédés; leur fin est remplie quand ils passent dans les mains d'un détenteur exclusif. Pour qu'une chose puisse être l'objet d'une propriété légitime, il est nécessaire que sa nature se prête à une appropriation légitime. Si, à l'origine, on ne peut pas la posséder sans crime, on ne peut certes pas la conserver innocemment. Or, la raison qui nous fait condamner l'enlèvement d'un nègre en Afrique, c'est que ce nègre est un homme, et que par sa nature il a droit d'être libre. La même condamnation ne doit-elle donc pas peser sur toute la durée de sa servitude? Allons plus loin. D'où vient que la durée de possession est considérée par les lois comme conférant un droit? Je réponds: parce qu'il est difficile de reconnaître le premier propriétaire, et qu'on craint de rendre toutes les propriétés incertaines en faisant remonter trop loin les recherches. Mais supposez qu'il existe une propriété de telle nature qu'elle porte gravée en caractères brillants et indélébiles le nom de son premier et légitime propriétaire. Dans ce cas, le fondement même de la prescription est ruiné; car le temps ne peut ni cacher le propriétaire, ni le rendre incertain. Et alors est-ce que celui qui recevrait un pareil objet d'un voleur ou d'une succession de voleurs ne serait pas complice de leur crime? Or, le véritable propriétaire d'un être humain

est, connu de tous, c'est lui-même. Jamais esclave n'a porté stigmate aussi visible que le cachet de propriété que Dieu lui a imprimé. Dieu, en faisant de lui une créature raisonnable et morale, l'a marqué d'un sceau glorieux que tous les Codes Noirs et tous les marchés d'esclaves ne peuvent effacer. Voilà pourquoi jamais le maître ne trouvera un droit dans la durée de l'outrage dont l'esclave est victime.

VI. Il est un autre argument qu'on peut tirer d'un principe évident de la science morale. C'est un axiôme universellement reçu, que tout droit suppose ou implique une obligation correspondante. Si donc un individu a un droit, une puissance sur la personne et les facultés d'un tiers, ce dernier est dans l'obligation de se livrer au premier comme une chose : c'est son devoir; il est obligé d'être esclave; il y est obligé non-seulement par la loi chrétienne qui commande de souffrir l'injure, non-seulement par des raisons de prudence ou par les exigences de la paix et de l'ordre publics; mais il y est obligé en outre parce qu'un autre a sur lui, un droit de propriété, un titre moral; il se rendrait coupable de fraude et de vol, en se dérobant au service d'autrui. C'est un devoir pour lui de travailler pour son maître, quand bien même il n'y serait pas forcé; s'échapper, c'est commettre un vol; c'est enlever la propriété d'autrui; fuir son maître ou lui dérober sa bourse, c'est le même crime. Or, ne sentons-nous pas à l'instant, pouvons-nous ne pas sentir, que ceci est faux? L'esclave a-t-il cette obligation morale? Le nègre, lorsqu'on l'a conduit pour la première fois sur nos rivages, aurait-il violé un engagement solennel en brisant

sa chaîne, et en retournant à son foyer natal? N'aurait-il pas été tenu, au contraire, de saisir l'heureuse occasion de s'enfuir? L'esclave est-il obligé moralement de se confiner, lui, sa femme et ses enfants, dans un lieu où la force peut briser leur union en un instant? Ne doit-il pas, s'il le peut, se placer lui et sa famille sous la protection de lois qui reconnaissent à tous les mêmes droits? Le blâmerons-nous de secouer le joug? Ne sentons-nous pas que, dans la même situation, le sentiment du devoir presserait notre fuite? Où donc est l'obligation, qui nécessairement doit exister, si le droit que revendique le maître est réel? L'absence de l'obligation prouve le manque de droit. Le titre n'est pas fondé; c'est une cruelle injustice.

VII. J'arrive maintenant à ce qui, pour moi, est le grand argument contre la prétention de se servir de l'homme comme d'une chose. Devant Dieu et devant la justice l'homme ne peut pas être une propriété, parce que c'est un être raisonnable, moral, immortel? parce qu'il a été créé à l'image de Dieu, de Dieu dont il est l'enfant dans le sens le plus élevé parce qu'il a été créé pour développer des facultés divines, et se gouverner par une loi suprême écrite dans son cœur, et que la parole de Dieu a une seconde fois promulguée. Toute sa nature défend qu'on s'en saisisse comme d'une chose. C'est insulter son créateur, c'est porter un coup fatal à la société. Dans toute créature humaine Dieu a mis un souffle immortel, plus précieux que toute la création. Il n'y a pas de langage ni de la terre ni du ciel qui puisse exagérer la valeur d'un homme. Qu'im-

porte l'obscurité de sa condition? La pensée, la raison, la conscience, la vertu, l'amour chrétien, une destinée immortelle, une liaison morale avec Dieu, voilà des attributs de notre commune humanité auprès desquels toutes les distinctions extérieures ne sont rien, et qui rendent toute créature humaine infiniment chère à son auteur. Qu'importe l'ignorance de l'individu? Sa perfectibilité l'allie aux plus instruits de son espèce, et place à sa portée la science et le bonheur de sphères plus élevées. Tout homme a en soi le germe de la plus grande idée de l'univers, l'idée de Dieu; et la développer c'est la fin de son existence. Tout homme a dans son cœur les éléments de cette loi divine, éternelle, à laquelle obéissent les ordres les plus élevés de la création. Il a l'idée du devoir et c'est justement pour développer cette idée, pour la respecter, pour lui obéir que la vie lui a été donnée. Tout homme sait ce que signifie le mot vérité; c'est, il le voit, quoique au travers d'un nuage, le grand objet de l'intelligence divine comme de l'intelligence créée, et il est capable d'en approcher davantage et de la mieux comprendre chaque jour. Tout homme a des affections, qui peuvent s'épurer et se développer en un sublime amour. Il a aussi l'idée du bonheur, et une soif de ce bonheur que rien ne peut apaiser. Telle est notre nature. Partout où nous voyons un homme, nous voyons le possesseur de ces grandes facultés. Est-ce que Dieu a fait une créature de cette espèce, pour qu'on la possède comme un arbre, ou comme une brute? N'est-il pas évident que l'homme a été créé pour exercer, pour développer, pour améliorer ses plus nobles facultés; créé pour le bien moral et spirituel! Quelle injure pour lui, quelle offense à son Créateur, quand on

le force et qu'on le brise pour en faire l'instrument des jouissances d'autrui!

Un être de cette nature a été visiblement créé pour avoir sa fin en lui-même. Il est une personne, et non pas une chose. Il est un but, et non pas un simple instrument ou un moyen. Il a été créé pour sa propre vertu et pour son propre bonheur. Cette fin peut-il l'atteindre quand on le possède et qu'on le traite comme une chose? Sacrifier un individu de cette espèce à la volonté d'autrui, au bien-être présent, extérieur, mal compris, d'autrui, c'est la plus grande violence qu'on puisse faire à une créature de Dieu, quelle qu'elle soit. C'est la dégrader de son rang dans l'univers, c'est en faire un moyen et non pas une fin; c'est l'arracher de la famille spirituelle de Dieu pour la jeter dans le troupeau des brutes.

Un tel être a été manifestement créé pour obéir à une loi qu'il a en lui-même. C'est là l'essence d'un être moral. Il possède comme une part de sa nature, et la plus intime, le sentiment du devoir, qu'il lui faut respecter et suivre, sans égard au plaisir ou à la peine, au mépris de toute volonté étrangère. Le grand but de toute bonne éducation, de toute bonne discipline, c'est de rendre l'homme maître de lui-même, de le faire agir d'après un principe qu'il trouve dans son âme, de l'amener à se proposer sa propre perfection, comme sa loi suprême et sa fin. Et ce but, le plus haut de la nature humaine, peut-il se concilier avec l'assujettissement absolu à une volonté étrangère, à une force extérieure, accablante, que rien ne peut satisfaire, si ce n'est une soumission complète?

La fin de l'homme est, évidemment, le progrès. Or, c'est une loi fondamentale de notre nature que toutes

nos facultés ne se développent que par le libre exercice. L'action est la condition indispensable du progrès pour l'intelligence, la conscience et le cœur. N'est-il donc pas évident qu'une créature humaine ne peut pas, sans injustice, être la chose d'autrui, que nul ne peut revendiquer, comme propriétaire, le droit de comprimer les facultés de ses esclaves, de leur enlever tout moyen de développement, de les parquer de façon à ce qu'ils ne brisent pas leurs chaînes, d'exclure tout rayon de lumière, tout sentiment généreux qui pourrait les empêcher de céder entièrement à sa volonté ?

A considérer sérieusement ce qu'est la nature humaine et pourquoi elle a été créée, personne n'aura l'idée de prétendre un droit de propriété sur son semblable. Quoi ! posséder un être intelligent, un être fait pour connaître et adorer Dieu, et qui doit survivre au soleil et aux étoiles ! Quoi ! asservir à nos plus vils besoins une créature faite pour la vérité et la vertu ! Convertir en un brutal instrument cette nature intelligente qu'éclaire l'idée du devoir, et qui est une plus noble image de Dieu que le reste de l'univers ! Est-ce que nous ne regarderions pas comme un crime que nul châtiment ne saurait expier, l'action de celui qui s'emparerait d'un de nos enfants comme de sa chose, et qui le conduirait au travail à coups de fouet ? Et l'homme, enfant d'un Dieu, qui aime sa créature plus qu'un père n'aime son fils unique, l'homme sera ainsi dégradé ? Non, tout dans l'univers peut être possédé ; mais un être moral, raisonnable, ne peut pas être une propriété. On peut s'approprier le soleil et les étoiles, mais non pas la dernière des intelligences. Touchez à tout, hormis cela. Ne mettez pas la main sur la créa-

ture que Dieu a fait raisonnable. Tout le monde spirituel vous crie : arrêtez ! Les plus hautes intelligences reconnaissent leur propre nature, leurs propres droits, dans le dernier des hommes. Au nom de cet esprit inestimable, immortel, qui habite en lui, au nom de cette image de Dieu qu'il porte en sa personne, ne l'écrasez pas dans la poussière, ne le confondez pas avec la brute.

Nous venons donc de voir qu'on ne peut légitimement traiter l'homme comme une chose. Nulle loi, fût-elle reconnue de tous les pays et de tous les mondes, ne peut faire qu'il en soit ainsi. Voilà notre première vérité fondamentale. Tenons-y comme à une vérité précieuse et sacrée. Tenons-y, eussions-nous contre nous toutes les coutumes, toutes les lois, tous les rangs, toute la richesse, toute la puissance de l'univers. Armons-la de toute l'autorité du monde chrétien et civilisé.

J'ai supposé comme chose indubitable qu'aucun lecteur ne serait assez dépourvu de discernement moral et de sentiment moral, pour maintenir qu'on peut s'approprier l'homme, parce que différents gouvernements l'ont ainsi décidé. Quoi ! est-ce que les lois humaines sont la mesure du droit ? Est-ce que l'homme peut abroger les lois de Dieu ? Est-ce que l'Etat ne peut pas mal faire ? L'histoire des gouvernements humains n'est-elle pas trop souvent un long récit d'injustices ! Le progrès de la civilisation ne consiste-t-il pas à remplacer des lois barbares et oppressives par des lois justes et humaines ! L'individu, certes, n'est jamais autorisé à opposer la force physique à des lois injustes, aussi longtemps du moins que la société entend les maintenir. Mais il faut librement et sérieusement dénoncer les

crimes de la législation. Jamais l'injustice n'est si terrible, ni si corruptrice, que quand elle est armée de la sanction des lois. L'autorité du gouvernement, au lieu d'être un motif pour supporter l'injustice en silence, est un motif de protester contre elle avec les forces réunies du raisonnement, de la prière et de l'avertissement solennel.

CHAPITRE II.

DES DROITS.

J'aborde maintenant la seconde partie de mon sujet. Je vais montrer que l'homme a des droits sacrés, des droits qu'il a reçus de Dieu, qui sont inséparables de la nature humaine, et dont l'esclavage est la violation. J'ai déjà touché quelques principes importants qui ont ici leur place; mais il est nécessaire de les exposer plus complétement. Il faut considérer de nouveau toute cette question des droits de l'homme. Dernièrement on a présenté au public sur cette matière des théories et des raisonnements, non-seulement faux, mais dangereux pour la liberté, et il y a un grand penchant à des idées mauvaises. On suppose que les droits dépendent des circonstances, de sorte qu'on peut trouver ou facilement imaginer des prétextes pour les violer successivement jusqu'au dernier. On a représenté les droits de l'homme comme tellement modifiés, tellement limités par la société, qu'il n'en reste plus que l'ombre. On a dit que ces droits étaient absorbés par l'intérêt public; si bien qu'on peut innocemment réduire un homme en esclavage, dès que l'intérêt public l'exige.

Pour répondre complétement à ces erreurs, car, pour moi, ces assertions ne sont pas autre chose, il faudrait un ouvrage plus étendu que celui-ci. La nature de

l'homme, ses rapports avec l'État, les limites du gouvernement, ce qui constitue l'intérêt public, et jusqu'à quel point l'individu doit céder à cet intérêt, telles sont les questions que comprend le sujet que nous examinons. Je ne puis pas les traiter en détail, mais j'exposerai ce que je crois être les grands principes et la vérité. Je montrerai que l'homme a des droits par sa nature même, des droits qu'il a reçus, non de la société, mais de Dieu; qu'il n'y renonce pas en entrant dans l'état social; qu'on ne peut pas les lui enlever, sous prétexte de bien public; qu'enfin l'individu ne doit jamais être sacrifié à la société; et que l'idée du droit est faite pour prévaloir sur tous les intérêts de l'État.

L'homme a des droits par sa nature. La disposition de certains esprits à tourner en ridicule les droits abstraits, comme si tous les droits étaient incertains, variables et concédés par la société, trahit une déplorable ignorance de la nature humaine. Quiconque comprend notre nature doit y voir le fondement immuable de nos droits. C'est le Créateur qui nous les a donnés, et ils sont inséparables de notre constitution morale. Dans l'ordre des choses, ils précèdent la société; ils en sont la base, ils constituent la capacité sociale de l'homme, ils sont le grand objet des institutions sociales. La conscience de nos droits n'est pas une invention humaine, un sentiment de convention, elle est de l'essence de notre âme, et on ne peut l'en séparer.

Les droits de l'homme lui appartiennent comme étant une créature morale, capable de distinguer le bien du mal, soumise à des obligations morales. Aussitôt que l'homme a le sentiment du devoir, un autre sentiment de même nature s'éveille en lui; il sent qu'il a le droit

de faire ce que le devoir lui commande et que nulle volonté, nulle force étrangère ne peut, sans crime, s'opposer à ses actes moraux. Il sent que l'idée du devoir lui a été donnée comme une loi, et qu'elle le rend responsable; il comprend que pratiquer le devoir, et obéir à la conscience, est la fin de son être, et il voit qu'il a le droit de faire cela, sans empêchement, sans opposition. Quelque obscure que soit sa situation, le sentiment de sa dignité fait aussi partie de ce principe divin; et, bien que les mots lui manquent pour exprimer ses pensées, il sent qu'il a dans son âme quelque chose qui fait de lui l'égal de tous ceux qui l'environnent.

Le sentiment du devoir est la source des droits de l'homme. En d'autres termes, le même principe intérieur qui enseigne le devoir atteste les droits. Devoirs et droits existent ou tombent ensemble. Il n'est que trop ordinaire de les opposer les uns aux autres; mais ils se tiennent par des liens indissolubles. Le même principe intérieur qui apprend à l'homme ce qu'il est obligé de faire pour les autres, lui apprend également, et au même instant, ce que les autres sont obligés de faire pour lui. Cette même voix qui lui défend de nuire à un seul de ses semblables, défend à chacun de ses semblables de l'outrager. Sa conscience, en lui révélant la loi morale, ne lui révèle pas une loi qui ne concerne que lui seul; elle parle comme un législateur universel. L'homme est naturellement convaincu que les obligations de ce code divin pèsent sur autrui autant que sur lui-même. Le principe qui lui enseigne qu'il doit se montrer le frère de tous les hommes, lui enseigne aussi que cette fraternité est réciproque; si elle impose des devoirs sacrés, elle donne

des droits indestructibles; et ce qu'il doit aux membres de cette immense famille, chacun d'eux le lui doit à son tour. C'est ainsi que la nature morale implique des droits : ils tiennent à son essence même; ils sont enseignés par la même voix qui enjoint le devoir. Par conséquent, il n'y a pas dans la nature humaine de principe plus profondément gravé que la conscience des droits. Ce sentiment est si profond, si indestructible, que l'oppression des siècles n'a pu nulle part l'étouffer entièrement.

Après avoir montré que le fondement des droits de l'homme est dans sa nature même, on demandera peut-être quels sont ces droits. Pas plus que les devoirs ils ne sont susceptibles d'une définition parfaite; car l'esprit ne se pèse, ni ne se mesure comme la matière. Une critique minutieuse en attaquera l'exposition la plus circonspecte; mais on peut aisément les indiquer dans un langage que les âmes droites reconnaîtront pour être celui de la vérité. Des volumes ne suffiraient pas à les expliquer; et peut-être qu'une seule phrase les fera comprendre. On peut les réduire tous au droit, qui appartient à la créature raisonnable, d'exercer ses facultés pour atteindre, et pour aider les autres à atteindre le bonheur et la vertu. Voilà le but de notre existence. C'est pour cela que l'homme a reçu ses facultés, c'est à cela qu'il est tenu de les consacrer. Il est tenu, suivant sa capacité, de rendre lui-même et les autres meilleurs et plus heureux. Cette capacité est un dépôt sacré que Dieu lui a remis; c'est le plus grand de tous les dépôts. Il est responsable, s'il le dissipe ou s'il en abuse. Il souffre donc un outrage inexprimable quand on l'en dépouille ou quand on l'empêche d'en user pour la fin

qui lui a été assignée; quand on affaiblit ou qu'on détruit les facultés que Dieu lui a données pour un si noble emploi; quand on lui enlève par la violence tout moyen d'action et de développement. Comme chacun est tenu d'employer ses forces pour son bien propre, et pour celui d'autrui, chacun est donc obligé de laisser à autrui la liberté d'en faire autant; et quiconque respecte cette obligation, quiconque use de ses facultés sans usurper sur celles d'autrui, ou sans empêcher autrui de remplir ses devoirs, a le droit sacré, indestructible, de n'éprouver ni attaque, ni gêne, ni injure de la part de ceux près desquels il vit. Voilà le grand droit de la nature humaine, celui qui comprend tous les autres. Chacun doit le respecter, chacun doit le revendiquer pour soi-même et pour autroi, prêt à porter un témoignage solennel contre toute violation de ce droit, quel que soit celui qui l'a commise ou soufferte.

De ce droit fondamental de la nature humaine, on peut facilement déduire les droits particuliers. Tout homme a droit d'exercer et de fortifier son intelligence, ou sa faculté de connaître, car la science est la condition essentielle pour arriver au bien; et quiconque empêche ou éteint la vie intellectuelle d'autrui lui fait un mal irréparable. Tout homme a le droit de s'enquérir de son devoir, et de se conformer à ce qu'il en sait. Tout homme a droit d'user, pour l'amélioration de sa condition, des moyens qu'il a reçus de Dieu et que la vertu sanctionne. Il a le droit d'être respecté selon sa valeur morale; le droit d'être considéré comme membre de la société à laquelle il appartient, et d'être protégé par des lois impartiales; le droit d'être à l'abri

de la contrainte, du fouet et du châtiment, tant qu'il respecte le droit d'autrui. Il a droit à l'équivalent de son travail. Il a droit à la vie de famille, droit de remplir ses devoirs domestiques, et de jouir du bonheur qui découle de leur accomplissement. Voilà quelques-uns des droits de l'homme; et s'il en est ainsi, quelle énorme injustice est donc l'esclavage!

Rien peut-être n'a plus contribué à diminuer le sentiment de la réalité et de la sainteté des droits de l'homme et à sanctionner l'oppression, que ces idées vagues sur le changement qu'ont subi les droits naturels de l'homme par suite de son entrée dans la société. On dit généralement que les hommes résignent une partie de leurs droits en devenant membres d'une communauté, d'un corps politique; on ajoute que le gouvernement consiste dans la délégation des pouvoirs abandonnés par les individus; et l'on dit : « Si certains droits et certains pouvoirs peuvent être ainsi abandonnés, pourquoi n'en serait-il pas de même de certains autres? pourquoi pas de tous? où sera la limite? L'intérêt de la société, auquel on en livre une partie, peut demander le tout; et cet intérêt absorbe tous les droits privés. » C'est la logique du despotisme. Il est triste de la voir pénétrer dans les républiques, et d'entendre traiter les grands principes de la liberté comme des abstractions et des théories métaphysiques, bonnes pour le cloître, mais trop raffinées pour la vie pratique et réelle.

Ce n'est pas à des raisonnements qu'il faut sacrifier les droits de l'humanité. Ils appartiennent, ainsi que nous l'avons vu, à l'homme comme être moral, et rien ne l'en peut dépouiller que la destruction de sa nature. Ils ne sont pas faits pour être livrés à la société comme

une proie. Tout au contraire, le but principal de la société est de les garantir. La grande fin du gouvernement, c'est de réprimer l'injustice. Sa plus haute fonction c'est de protéger le faible contre le fort, afin que l'individu le plus obscur jouisse en paix de ses droits. Chose étrange, qu'on se serve d'une institution, fondée sur l'idée des droits, pour ruiner cette idée, pour confondre nos notions morales, et pour sanctifier l'injustice, comme étant un moyen de servir l'intérêt général!

On dit que l'individu, en entrant dans la société, résigne une part de ses droits. Il serait plus juste de dire qu'il adopte une nouvelle façon de les garantir. Par exemple, il renonce à se défendre lui-même, afin que la force publique le défende plus efficacement lui et les autres. Il consent à soumettre sa cause à un arbitre, ou à un tribunal, afin que la justice soit plus impartialement distribuée, et qu'il puisse, ainsi que tous les autres, recevoir ce qui lui est dû d'une manière plus assurée. Il consent à donner une partie de sa propriété sous forme d'impôts, afin que sa propriété et celle d'autrui soient plus sûres. Il se soumet à certaines restrictions, afin que lui et les autres jouissent d'une liberté plus durable. Il attend l'équivalent de ce qu'il abandonne, et considère cet équivalent comme son droit. On lui fait tort quand des lois partiales l'obligent de contribuer aux besoins de l'État par delà sa fortune, sa capacité, et la mesure des avantages qui lui sont accordés. N'est-il pas absurde de supposer qu'en acceptant la protection de l'État, et en lui fournissant les moyens d'agir, l'homme sacrifie les droits mêmes qui lui ont fait accepter le contrat social!

Je reconnais à l'État le pouvoir d'imposer des lois,

ses membres ; mais cette autorité a des bornes, qui se resserrent de plus en plus, suivant les progrès que fait la science morale. L'État est soumis à la loi morale comme l'individu. Par exemple, il ne peut ni ne doit mettre à mort un homme innocent, ni en exiger un service qui soit un déshonneur ou un crime. Il peut demander l'obéissance, mais seulement en raison de la protection qu'il accorde. Il peut lever des impôts, mais seulement parce qu'il prend sous sa garde toutes les propriétés et tous les intérêts. Il peut faire des lois, mais des lois impartiales, faites pour tous et non pour quelques privilégiés. Il ne doit pas, par un acte spécial, s'emparer de la propriété du plus humble citoyen, sans en donner l'équivalent. Il doit considérer chacun de ses administrés comme une part vitale de l'association, comme ayant droit à ses soins, à toutes les mesures qu'il prend pour assurer la liberté et le bonheur communs. Si, dans des cas difficiles, le salut de l'Etat, qui est l'intérêt de tous et de chacun, exige que des restrictions soient imposées à un seul citoyen ou à plusieurs, l'Etat est tenu de les réduire au point précis que réclame la sûreté publique; il doit éloigner la nécessité de ces mesures aussi longtemps et aussi tôt que possible; il doit accorder comme compensation une protection toute particulière à ceux qu'il prive des moyens ordinaires de se protéger eux-mêmes; en deux mots, il doit songer à la liberté, et la respecter dans les actes mêmes qui la gênent pour un moment.

L'idée des droits de l'homme doit être la pensée fondamentale, suprême, des institutions civiles. Un gouvernement est un mal et un fléau, quand il sacrifie les

droits de l'individu à la majorité ou à quelques privilégiés. Le gouvernement, je le répète, est lié comme l'individu par la loi morale. Les notions de justice et de droit, l'idée de ce qui est dû à l'homme par ses semblables, les droits de tout être moral, sont choses plus profondes et plus anciennes que les formes politiques. L'Etat loin de les créer, leur doit sa force. Le droit est plus ancien que la loi humaine. La loi doit en être l'expression; elle doit être basée sur le principe de justice qui existe dans l'âme humaine; il faut qu'elle s'accorde avec lui. Ce qui fait la faiblesse des lois, c'est d'être en opposition avec nos convictions morales et indestructibles.

L'État le plus parfait est celui où la politique est entièrement soumise à la justice, où le but suprême et constant est de garantir les droits de chaque individu. Tel est le type parfait d'un gouvernement libre, et nul gouvernement n'est libre qu'autant qu'il reproduit cet idéal. Il ne faut pas confondre la liberté avec les institutions populaires. Un gouvernement représentatif peut être aussi despotique qu'une monarchie absolue. Fouler aux pieds les droits de la majorité ou d'un seul individu, c'est despotisme. Le pouvoir souverain, qu'il soit exercé par une seule main ou par plusieurs, par un roi ou par un congrès, est une tyrannie quand il dépouille un homme des immunités et des priviléges qui lui ont été accordés par Dieu. Le grand argument en faveur des institutions représentatives, c'est que les droits du peuple ne sont jamais plus en sûreté que dans ses propres mains, et qu'il ne faut jamais les abandonner à un pouvoir irresponsable. Les droits, les droits, voici la base d'un gouvernement populaire, et quand

il les trahit, le crime est plus grand que lorsqu'ils sont foulés aux pieds par le despotisme.

On dira encore : « Est-ce que l'intérêt général n'est pas la loi suprême de l'État? Est-ce que toutes les restrictions qu'il exige ne sont pas légitimes? Quand le droit des individus se heurte à l'intérêt public, ne faut-il pas qu'il cède? Ne cesse-t-il même pas d'être un droit? Tout ne doit-il pas plier devant le bien général? » J'ai posé cette question sous différentes formes, parce que je crois qu'elle mérite un examen particulier. Il importe beaucoup à la morale publique et privée, à notre liberté, à la durée de nos institutions que cet « intérêt général » soit nettement défini. Dans les monarchies, le droit divin des rois absorbait tous les autres droits. Dans les républiques, l'intérêt général nous menace du même danger. C'est un mot qui couvre les abus et les usurpations du gouvernement, la corruption des hommes d'État, les vices des partis, les crimes de l'esclavage. En touchant ce sujet, je cours risque de répéter des principes déjà exposés, mais mon excuse est dans l'importance qu'a pour nous la recherche et la découverte de cette vérité. L'intérêt général est-il donc la loi suprême devant laquelle tout doit s'incliner?

Cette question peut trouver sur-le-champ sa réponse dans une autre question. Supposons que l'intérêt public exige qu'un certain nombre de citoyens, peu importe le chiffre, se parjurent, ou renient leur foi en Dieu et en la vertu. Le droit qu'ils ont d'obéir à leur conscience et à Dieu sera-t-il annulé? Seront-ils tenus de pécher? Supposons qu'un conquérant menace un État de la ruine, à moins que les citoyens n'outragent leurs pa-

rents, et ne se souillent de crimes contre lesquels se révolte la nature. L'intérêt public l'emportera-t-il sur l'honnêteté et sur nos plus saintes affections? Ne sentons-nous pas tous qu'il y a des biens plus chers que le salut même de l'État? qu'il y a une loi plus haute que celle des plus puissants empires? que l'idée de justice est plus profondément gravée dans la nature humaine, que celle de l'intérêt privé ou public, et qu'elle doit dominer tous les actes ou privés ou publics?

Non, la loi suprême d'un État, ce n'est pas le salut, la puissance, la prospérité, l'abondance, le progrès de l'agriculture, du commerce et des arts. Dans la constitution et le gouvernement des États, on se propose sans doute et l'on doit se proposer ces objets, qui constituent ce qu'on nomme d'ordinaire l'intérêt public; mais il y a une loi plus haute : c'est la vertu, c'est la justice, c'est la voix de la conscience, c'est la volonté de Dieu. La justice est un plus grand bien que la richesse, non pas plus grand en degré, mais en espèce. La charité est bien supérieure à la prospérité. La religion, l'amour de Dieu valent infiniment plus que toutes les choses extérieures. Qu'il s'agisse de son salut ou de sa fortune, jamais une société ne doit abandonner ce qui est bien, ce qui est saint, ce qui est juste.

Le bien moral, la justice dans toutes ses branches, voilà donc l'intérêt suprême; et par là je n'entends pas dire que ce soit le meilleur moyen de garantir le salut et la prospérité de l'État. C'est le meilleur en effet, mais c'est une vue trop basse que d'en rester là. On ne doit pas considérer la justice comme moyen, comme instrument. C'est la fin suprême, et les États sont

tenus d'y conformer toute leur législation, quoi qu'en puisse souffrir en apparence la prospérité publique. La richesse nationale n'est pas la fin de l'État. Elle tire tout son prix de la vertu de la nation. Si elle a été amassée par la rapacité, par la conquête, ou par des voies honteuses; si elle est concentrée dans les mains de quelques privilégiés à qui elle donne la force d'écraser le peuple, c'est une malédiction. La richesse nationale n'est un bienfait qu'autant qu'elle représente l'intelligence et la vertu de la société, qu'autant qu'elle est le résultat et l'expression d'habitudes honnêtes, du respect pour les droits de tous, d'une législation bienfaisante et impartiale, qu'autant enfin, qu'elle donne l'impulsion aux plus nobles facultés, et qu'elle procure à la justice et à la charité l'occasion de s'exercer. Il ne peut pas arriver à un peuple de plus grand malheur que de réussir par le crime. Il n'est pas de succès qui puisse compenser le mal qu'une nation se fait à elle-même quand elle renonce à prendre la justice pour sa loi suprême.

Qu'un peuple mette la prospérité au-dessus de la justice, jamais il n'imaginera de but plus fatal. La prospérité publique, l'intérêt général, considérés en eux-mêmes, ou séparément de la loi morale, c'est quelque chose de vague, de mobile, d'incertain, que les égoïstes et les ambitieux interpréteront toujours de façon à s'agrandir et qu'on accommodera sans cesse aux intérêts et aux passions du moment. C'est ce que prouve l'histoire de chaque jour. Il n'est point de parti nouveau qui, pour accaparer le pouvoir, ne sanctifie tous ses projets du prétexte de l'intérêt public. Il n'est pas de mesure, si ruineuse qu'elle soit, qu'on ne puisse

présenter comme favorable à quelque intérêt national. Le fait est que, dans l'incertitude des affaires humaines, incertitude qui provient des causes infinies et subtiles qui agissent sur les sociétés, il est impossible de prédire à coup sûr les conséquences d'une mesure. On voit échouer les plans politiques les mieux conçus tandis qu'un gouvernement téméraire et coupable peut, grâce au concours inattendu des événements, accroître en apparence la gloire d'une nation. En ce qui touche les causes de la prospérité nationale, les plus sages sont de mauvais juges. Par exemple, l'accroissement rapide de notre pays, qui porte au loin de nombreuses populations, sans que le secours de la religion et de l'éducation les accompagne, peut être une cause de ruine, tandis que la foule s'en réjouit comme d'un gage de grandeur.

Nous avons la vue trop courte pour trouver notre loi dans les choses du dehors. Pour les États, comme pour les individus, la justice est la loi suprême. Jamais l'intérêt public, j'entends quand il est séparé de l'équité et du respect de tous les droits, n'a pu être envisagé ni poursuivi comme le but de la vie humaine. Les politiques travaillent dans les ténèbres tant que dans leurs idées la justice ne domine pas la convenance ou la richesse. Malheur au peuple qui fonde sa fortune sur l'iniquité. Il est temps que ces basses maximes de politique, qui ont prévalu pendant des siècles, disparaissent enfin. Il est temps que ce nom d'intérêt public ne serve plus à sanctifier l'injustice et n'aide plus le gouvernement à faire sa proie de la faiblesse.

Dans cette discussion, je me suis servi des mots : intérêt public ou bien général, dans leur acception ordi-

naire, comme signifiant le salut et la prospérité d'un État. Pourquoi ne leur donnerait-on pas une acception plus large? Pourquoi n'y comprendrait-on pas le bien intérieur et moral, comme le bien extérieur? Et pourquoi ne considérerait-on pas le premier comme étant de beaucoup l'élément le plus considérable du bonheur public? Alors j'admettrais la maxime que l'intérêt général est la loi suprême. En ce sens, l'intérêt général défendrait les grandes vérités que j'ai soutenues. Il condamnerait comme une calamité nationale, l'injustice commise contre l'individu le plus humble. Il demanderait avec nous qu'on étendît à tous les hommes les moyens d'améliorer leur esprit et leur sort.

Si ces remarques sont justes, il en résulte que le bien de l'individu est plus important que la prospérité extérieure de l'État. Le premier n'est pas vague et changeant comme l'autre, et il appartient à un ordre d'intérêts plus élevé. Ce qui le constitue c'est, pour chacun de nous, le libre exercice et la libre expansion de nos moyens et surtout de nos plus nobles facultés; l'énergie de l'intelligence, de la conscience, et des bons instincts; un jugement sain; l'acquisition de la vérité; un travail honnête qui soutienne et nous et notre famille; l'amour du créateur; la soumission de notre volonté à la volonté divine; l'amour de nos semblables et les sacrifices que nous faisons pour leur bonheur; l'amitié; le goût du beau dans la nature ou dans l'art; la fidélité aux principes; le courage moral; le respect de nous-mêmes; l'intelligence et la défense du droit, enfin l'espérance chrétienne de l'immortalité. Tel est le bien de l'individu; c'est un intérêt plus sacré, plus élevé, plus durable que tous les accroissements de puissance et de

richesse publique. Ne le sacrifiez donc pas à cela. Le citoyen doit trouver dans la société l'aide nécessaire pour accomplir les fins de sa vie, et ne doit pas être enchaîné et asservi par les lois au misérable intérêt d'un de ses semblables.

Dans tous les siècles, sous une forme ou sous une autre, l'individu a été foulé aux pieds. Dans les monarchies et les aristocraties, on l'a sacrifié à un seul homme ou à quelques privilégiés, qui, considérant le gouvernement comme un héritage et croyant que le peuple n'a été fait qu'afin de vivre et mourir pour leur gloire, n'ont pas songé que le pouvoir souverain avait pour but de protéger contre l'injustice chaque citoyen, sans exception. Dans les anciennes républiques, la gloire de l'Etat, et surtout la conquête, était le but auquel l'individu devait se sacrifier, et pour y atteindre on ne devait reculer devant aucune cruauté, ni respecter aucun droit. L'homme était noyé dans un grand tout, appelé république; c'est à cet autel qu'on immolait l'humanité. C'est la gloire du peuple américain d'avoir pris pour base de sa déclaration d'indépendance, les droits indestructibles de notre nature. L'acte déclare que tous les hommes sont essentiellement égaux, et que chacun d'eux est né pour être libre. Les Américains n'ont pas fait comme les Grecs ou les Romains, ils ne se sont pas attribué une liberté qu'ils brûlaient d'arracher aux autres. Ils ont parlé au nom de l'humanité, comme représentant les droits des plus faibles aussi bien que des plus forts. Ils ont proclamé des principes universels, éternels, qui affranchiront tous les hommes. C'est là leur gloire. Que de fausses idées d'intérêt public n'effacent pas, dans l'âme de leurs enfants, la notion des

droits de l'homme Que la fièvre de l'or ne fasse pas oublier que l'individu est sacré. Que l'individu se respecte lui-même et soit respecté, cela est plus important pour nous que d'entasser sur nos rivages l'or des deux mondes. Encore une fois la richesse n'est pas le but de la société. Elle peut exister là où de nombreuses classes sont misérables et opprimées. Elle peut miner l'esprit, les institutions et l'indépendance d'une nation. Elle n'a de valeur et de base assurée, qu'autant que la suprématie des droits individuels est le premier article de foi d'une nation, et que le respect de l'individu est la charte des hommes publics.

On répondra peut-être que l'expérience dément nos doctrines. On soutiendra que les droits de l'homme, quoi qu'on dise de leur sainteté, cèdent et doivent céder aux exigences de la vie réelle ; que dans les affaires humaines il y a souvent une dure nécessité devant laquelle ils s'inclinent. On demandera si, dans l'histoire des nations, il n'y a point des cas où il faut se relâcher de la rigueur des principes; si, dans les moments de danger imminent pour l'Etat, les droits des particuliers ne doivent pas s'effacer. On me demandera si l'état de siége, si la dictature n'ont pas été quelquefois justifiés et imposés par le danger public ; et si, par conséquent, les droits et les libertés de l'individu ne sont pas à la discrétion de l'État. J'admets qu'il y a des cas extrêmes où l'exercice des droits et de la liberté peut être suspendu, mais suspendu seulement pour sauver la liberté et en assurer le triomphe. A ces moments, lorsque la fureur frénétique de la foule ou l'usurpation d'une minorité empêchent l'exécution des lois, et menacent la propriété et la vie des citoyens,

la société, qui se sent perdue, fait instinctivement des efforts convulsifs pour se sauver. Elle se jette dans les bras d'un dictateur irresponsable qui la protége. Mais dans ce cas même, la grande idée du droit domine au milieu de ce renversement apparent. On ne confère un pouvoir au-dessus des lois que pour rétablir leur empire. On n'impose des restrictions despotiques, que pour préserver la liberté de sa ruine. Tous les droits sont compris dans le salut de l'État; et c'est pourquoi, dans le cas dont on parle, le salut de l'État devient la loi suprême. L'individu est tenu de renoncer pour un jour à son indépendance, afin qu'on sauve des institutions sans lesquelles la liberté n'est qu'un nom. Conclure de ce sacrifice qu'il est permis de réduire l'homme à un esclavage perpétuel, c'est insulter la raison non moins que l'humanité.

Ajoutez que ce sacrifice qu'on peut réclamer au nom du salut public, l'individu n'est point tenu de le faire à la prospérité de l'Etat. Le but principal de la société, c'est d'assurer les droits, et non point d'amasser la richesse; sacrifier la justice à l'argent, c'est faire de l'union politique une dégradation et un fléau. L'État est tenu de prendre sous sa garde les droits de tous et de chacun; il doit justifier son droit à l'obéissance universelle, par une protection universelle; il ne peut pas immoler un individu à la prospérité de tous les autres. Ses lois doivent être faites pour tous, ses tribunaux ouverts à tous. Il ne peut sans crime abandonner un de ses membres à l'oppression des particuliers, à un pouvoir irresponsable.

Nous venons d'établir la réalité et la sainteté des droits de l'homme; et il est trop évident que l'esclavage

en est la violation. Ce n'est pas un droit, ce sont tous les droits que viole l'esclavage ; et il les viole non point par accident, mais forcément, systématiquement, par sa nature même. En partant de l'hypothèse que l'esclave est une chose, on renverse la barrière qui protége les droits de l'homme et on les foule aux pieds. S'il le fallait, je pourrais énumérer tous ces droits, et montrer comment tous disparaissent devant cette terrible usurpation ; mais quelques mots suffiront.

L'esclavage dépouille l'homme du droit fondamental d'examiner, de chercher, de poursuivre son propre bonheur. Ses facultés appartiennent à autrui et doivent s'user au service d'autrui. Il ne peut former aucun plan, s'engager dans aucune entreprise, afin d'améliorer son sort. Quelle que soit son intelligence, quelque capable qu'il soit d'élever sa condition, il est enchaîné à perpétuité, par la volonté d'autrui, à une tâche toujours la même. Il lui est défendu de faire pour lui-même ou pour autrui, l'œuvre pour laquelle Dieu l'a marqué de sa propre image, et l'a doté de ses plus nobles dons.

En outre, l'esclave est depouillé du droit d'acquérir. Un autre le possède, c'est à cet autre qu'appartient tout ce qu'il gagne. Il ne peut rien avoir que par faveur. On lui refuse le droit, dont dépend le développement de nos facultés, le droit d'amasser, de devenir propriétaire par une honnête industrie. « L'esclave ne peut rien acquérir, » dit l'un des codes de l'esclavage, « sans que tout n'appartienne à son maître; » et ce texte, qui excite l'indignation des hommes libres, la bonté d'un maître peut en adoucir la rigueur ; mais quant à son esprit il tient à l'essence même de l'esclavage.

De plus, l'esclave est dépouillé de son droit sur sa femme et sur ses enfants. Ils sont à un autre, et on peut les lui arracher, à chaque instant, au gré du maître.

L'esclave est en outre privé du droit de cultiver sa raison. La loi lui interdit l'instruction que les progrès de la société et la philanthropie du siècle ont mise à sa portée. Il ne lui est pas permis de travailler pour que ses enfants obtiennent une éducation meilleure que la sienne. On lui refuse le plus sacré des droits de la nature humaine, le droit de développer ses meilleures facultés. Quand bien même on lui accorderait cette facilité, ce serait à titre de faveur, et, à chaque instant, le caprice d'autrui pourrait l'en priver.

L'esclave est aussi privé du droit de se défendre. Il ne lui est pas permis de repousser l'injure que lui fait un blanc, ni d'en demander réparation aux lois de son pays. Si l'insulte et l'outrage accumulés provoquent de sa part les plus légères représailles, cette défense personnelle, qu'on permet et qu'on commande aux autres, est chez lui un crime qu'il lui faut expier par un terrible châtiment.

Enfin, l'esclave est privé du droit de n'avoir rien à craindre, sinon quand il fait mal. Il est livré au fouet par ceux qu'il n'a jamais consenti à servir, et dont le titre prétendu n'est qu'une usurpation ; et ce pouvoir de châtiment qui, s'il était fondé en justice, ne devrait être exercé qu'en tremblant, on le remet souvent à des mains qui certainement en abuseront.

Je n'ajoute plus qu'un exemple de cette violation des droits de l'homme. L'esclave est virtuellement volé, quoiqu'il y ait ignorance complète de la part de ceux

qui le dépouillent. On croit en général que, puisqu'il ne lui est permis de rien posséder, il est, au moins, à l'abri de cette espèce de violence. Mais il n'est pas vrai qu'il ne possède rien. Quoi qu'on lui refuse, il tient de la nature la propriété la plus précieuse, celle d'où viennent toutes les autres, je veux dire sa force. Son travail est à lui, par le présent de ce Dieu qui lui a fortifié le bras, et qui lui a donné l'intelligence et la conscience afin qu'il use de son énergie pour son propre bonheur et celui d'autrui. Il n'est pas de possession plus précieuse que la force du corps et de l'esprit. C'est l'exercice de cette force dans le travail qui est le fondement et la source de la propriété. La valeur des choses se mesure par le travail qu'on a dépensé pour les produire. Dans tous les pays, la force et le travail constituent la seule fortune du plus grand nombre des hommes; s'en emparer, ce serait leur voler tout ce qu'ils possèdent. Il est donc vrai qu'il n'y a pas de vol plus grand que celui dont l'esclave est victime. Prendre par violence toute la fortune d'un homme, le fruit d'un travail de longues années, ce serait un crime énorme, de l'aveu universel, mais qu'est-ce donc que de s'emparer de l'homme même, et de s'approprier les membres, les facultés, l'énergie et le travail qui servent à acquérir et à conserver toute espèce de propriété. Le droit de propriété que nous avons sur les choses, n'est rien quand on le compare au droit que nous avons sur nous-mêmes. Si le maître était dépouillé de sa fortune, combien cette perte lui paraîtrait légère auprès de ce qu'il lui faudrait souffrir, si sa personne était saisie et consacrée au service d'autrui comme une chose!

Qu'on ne dise pas que l'esclave reçoit un équivalent, qu'il est nourri et vêtu, et que par conséquent il n'est pas volé. Supposons qu'un étranger nous enlève une propriété de grande valeur, et qu'il nous la paye au prix qui lui plaît; ne nous croirions-nous pas volés? Est-ce que les lois ne déclareraient pas que cet intrus est un voleur? Le droit de propriété souffre-t-il qu'on détermine soi-même l'équivalent de ce qu'on prend au voisin? Peut-on surtout espérer que l'équivalent dû à l'ouvrier sera scrupuleusement pesé, quand on tient l'ouvrier même comme une chose, et que tous ses gains sont la propriété du maître? L'esclavage est donc une grande violation des droits humains!

On répondra peut-être qu'il y a une différence entre la théorie et la pratique; qu'on ne se joue pas aussi légèrement des droits de l'esclave que le ferait supposer la puissance du maître. On respecte quelques-unes des choses que possède l'esclave; il est beaucoup de maîtres qui refusent de séparer le mari et la femme, l'enfant et la mère; et, souvent le pouvoir de punir est exercé avec tant de répugnance, que l'insolence et l'insubordination en sont encouragées. Je n'entends pas nier tout cela. Il en doit être ainsi. Il n'est pas dans la nature humaine de fermer complétement les yeux sur les droits d'un de nos semblables. Nous avons beau le dégrader, nous ne pouvons pas entièrement oublier ses titres. Dans tous les pays d'esclaves, il y a sans doute des maîtres qui désirent et qui entendent respecter ces droits autant que la servitude le permet. Mais les droits de l'homme n'en sont pas moins méconnus. Ils sont entièrement à la merci d'autrui; et nous avons bien mal étudié l'histoire, s'il faut

qu'on nous dise qu'ils seront toujours la proie de ce pouvoir absolu. Quant aux maux qui résultent du déni et de la violation des droits de l'esclave, ce sera le sujet d'un des chapitres qui suivront.

CHAPITRE III.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Dans les chapitres précédents j'ai essayé de démontrer que l'esclavage est la violation de droits sacrés, et un grand crime. Mais ici s'élève une question. On demandera si, par ce langage, j'entends accuser le propriétaire d'esclaves d'un crime personnel. C'est un devoir de s'expliquer clairement sur ce point. La sympathie pour l'esclave a souvent dégénéré en injustice à l'égard du maître. Je désire donc qu'il soit bien compris qu'en rangeant l'esclavage entre les plus grands crimes, je parle du mal éprouvé par l'esclave, et non pas du caractère du maître. Ce sont deux choses distinctes, et la première n'entraîne pas nécessairement la seconde. Le mal est le même pour l'esclave, quelle qu'en soit la cause ou l'intention; mais c'est l'intention qui fait le crime ou l'innocence de l'action. De ce qu'un homme souffre une grande injure il ne s'ensuit pas que l'auteur de l'outrage soit dépravé; car il peut mal faire sans en avoir conscience, et même en s'imaginant qu'il fait bien. Nous connaissons peu la science morale et la nature humaine, si nous ne savons pas que ce qui constitue le crime, ce n'est point l'acte extérieur,

mais bien le mépris de ce que nous dicte la conscience; et trop souvent la conscience est obscurcie par l'éducation, ou par d'autres influences funestes. Personne n'a une conscience parfaitement juste, et on ne comprend pas toujours tous ses devoirs. Chacun de nous partage jusqu'à un certain point les erreurs de la société où il vit. Il en est qui sont égarés par l'énergie même avec laquelle ils veulent remplir quelque devoir particulier. Comme l'intelligence, en saisissant une vérité, lâche souvent celles qu'elle tient, et en se livrant à une seule idée, tombe dans l'exagération; ainsi le sens moral, en s'adonnant à une seule pratique de la philanthropie, oublie d'autres devoirs, et on peut violer des préceptes importants, dans la passion d'en pousser un seul à la perfection.

Trop d'exemples prouvent combien l'homme est sujet à l'erreur morale. Tel usage qui nous inspire de l'horreur semble non-seulement innocent, mais méritoire à ceux qui y ont été habitués dès l'enfance. Il faut donc juger les autres non point par nos lumières, mais par celles qui les éclairent. Il faut nous mettre à leur place et songer à l'indulgence dont nous aurions besoin si nous étions dans leur position. Nos pères faisaient la traite des noirs. Quelques-uns de nous ont vu des nègres arrachés de l'Afrique, qui ont vieilli sous le toit de nos parents. Nos pères faisaient une action qu'on flétrit aujourd'hui du nom de piraterie. Étaient-ils donc le rebut de la terre? N'y avait-il point parmi eux les hommes les plus vertueux de leur temps? La religion, dans les siècles passés, a été la violation des droits sacrés de la conscience. Que de sectes ont été persécutrices et ont répandu le sang! Leurs membres étaient-ils

donc des monstres de dépravation? L'histoire est remplie des crimes qu'on a commis sans en soupçonner l'horreur, et souvent même en croyant accomplir un devoir impérieux. Un homme, né au milieu des esclaves, habitué dès l'enfance à ce genre de vie, élevé par des parents vénérés dans l'idée que l'esclavage est nécessaire, et associant cette idée à tout ce qu'il respecte, trop familiarisé d'ailleurs avec les maux de la servitude pour en voir et en sentir la grandeur, ne peut guères considérer cette institution du même œil que des observateurs impartiaux et éloignés. Qu'on ne dise pas qu'il est coupable de repousser la lumière qu'on lui présente. Sommes-nous toujours disposés à recevoir les lumières nouvelles? Est-il étonnant que cet homme ait quelque peine à reconnaître la criminalité d'un abus que la prescription a sanctionné et qui s'est tellement mêlé à toutes les habitudes, toutes les occupations, toute l'économie de sa vie, qu'il ne peut concevoir l'existence de la société sans cet élément qu'il trouve partout? Quoiqu'il se trompe gravement en ce point, ne peut-il pas du reste demeurer fidèle à l'idée qu'il se fait du devoir? Certes, si par cupidité et par égoïsme, il étouffe la voix de sa conscience, s'il fait taire son jugement, s'il repousse la lumière, il est vraiment coupable; s'il n'a pas assez d'énergie pour se résoudre à bien faire, dût-il perdre chacun de ses esclaves, il commet une grande faute. Mais qui de nous voit dans le cœur de cet homme? A qui en sont révélés les secrets mouvements?

Allons plus loin. Il y a des maîtres qui se sont dépouillés des préjugés naturels à leur position, qui voient l'esclavage tel qu'il est, et qui gardent l'esclave, par des vues généralement désintéressées; ces maî-

tres-là sont dignes des plus grands éloges. Ils déplorent et détestent l'institution; mais convaincus que, dans l'état présent de la société, l'émancipation partielle n'amènerait que des malheurs pour l'esclave aussi bien que pour l'homme libre, ils se croient obligés de maintenir la servitude jusqu'à ce que l'État l'abolisse par une suite de mesures larges et calculées. Il y a là des gens qui frémiraient comme nous, à l'idée d'asservir un homme libre, mais qui sont effrayés par ce qu'ils voient de périls et de difficultés dans l'affranchissement de cette multitude qui est née et qui a été élevée dans l'esclavage. Il est beaucoup de maîtres qui nominalement possèdent l'esclave comme une chose; mais qui n'en usent cependant que pour son propre intérêt et dans un but d'ordre public. Ces hommes, qui rougiraient de garder l'esclave pour d'autres motifs, les rangerez-vous parmi les gens sans principes?

Dira-t-on que par ces remarques j'atténue l'esclavage? Je répondrai que malgré tout, et quel que soit le caractère du maître, l'esclavage n'en est pas moins un joug pesant, et qui dépouille l'homme de ses droits les plus chers. L'esclavage n'en est pas moins une malédiction, parce qu'un long usage aveugle ceux qui le soutiennent sur les maux qu'il entraîne. Son influence n'en est pas moins funeste, quoique le maître ait pour lui sa conscience. La monarchie absolue n'en est pas moins un fléau, quoique parmi les despotes il y ait eu d'honnêtes gens. On peut détester et combattre de mauvaises institutions, sans condamner tous ceux qui les défendent, et même il est permis de voir chez nos adversaires de plus grandes vertus que dans notre parti. Le fait est, et on devrait l'avouer franche-

ment, que dans les États à esclaves on trouve quelques-uns des plus beaux noms de notre histoire, et, ce qui est plus important, d'illustres exemples de vertu privée et de charité.

Il y a, cependant, et il doit y avoir, dans les pays d'esclaves, une classe nombreuse de gens qu'on ne peut trop sévèrement condamner. Il y a beaucoup de maîtres, beaucoup, nous le craignons, qui ne retiennent leurs semblables dans la servitude que par des motifs bas et égoïstes. Ils possèdent l'esclave pour en tirer un gain, juste ou injuste, peu leur importe. Ils s'y attachent comme à leur chose, et n'ont aucune foi dans des principes qui diminueraient leur fortune. Ils le retiennent, non pour son propre bien ou pour la sûreté de l'État, mais précisément comme ils font d'un cheval de labour, c'est-à-dire pour le profit qu'ils en peuvent tirer. Ils ne veulent pas qu'on parle des droits de l'esclave, car, victime ou non, il ne le lâcheront pas. C'est leur chose, et ils n'entendent pas s'apauvrir pour l'amour de la justice.

Parmi les propriétaires d'esclaves, il y a sans doute une classe de pareils gens; combien sont-ils? c'est à leur conscience à le dire. Nous sommes certains qu'à cette classe existe; car, en pareil cas, la nature humaine doit arriver et arrivera toujours à ce déplorable résultat. Or, aux gens de cette espèce ne s'adressent nullement nos explications. De pareils hommes devraient trembler devant le cri de l'humanité outragée et de la vertu indignée. L'esclavage maintenu par l'intérêt est un crime. Celui qui n'a rien à opposer à l'émancipation, sinon qu'elle le rendrait plus pauvre, est tenu à une émancipation immédiate. Rien ne peut l'excuser d'en-

lever à ses frères les droits qui leur appartiennent; l'avantage prétendu de l'esclave et de l'État ne lui sert de rien. C'est avec le fouet que son égoïsme arrache un travail auquel il n'a point de droit. Chaque fruit du sol que la force fait produire à ses victimes devrait lui être plus amer que le fiel. Son or est impur. La sueur de l'esclave a souillé le luxe pour lequel elle a coulé. Mieux vaudrait pour ce maître injuste et égoïste vivre comme l'esclave, se couvrir du vêtement de l'esclave, manger la nourriture grossière de l'esclave, labourer la terre de ses propres mains, que de briller pendant le jour, et la nuit de reposer sa tête sur le duvet, aux dépens de son semblable, victime de son injustice et de ses caprices.

Nul de nos semblables, sachons-le bien, ne peut éprouver un tel outrage sans en tirer une vengeance terrible et immédiate. La corruption qui atteint l'âme du coupable, la désolation de sa nature morale, sont un mal plus affreux que celui qu'il inflige. En émoussant sa sensibilité morale, le maître meurt à ce qui fait le bonheur de l'homme. En endurcissant son cœur contre ses semblables, il le dessèche pour toute joie véritable. En fermant l'oreille à la voix de la justice, il devient insensible à toutes les harmonies de l'univers, et change en reproche la voix de Dieu qui lui parle intérieurement. Il peut réussir, cela est vrai, et tenir plus étroitement les malheureux qui font sa richesse; mais les chaînes dont il charge son âme sont plus lourdes, plus honteuses, que celles dont il charge les autres. Il n'y a pas de châtiment plus terrible que la prospérité du crime. Nul démon, épuisant sur nous toutes ses tortures, n'est aussi redoutable qu'un frère opprimé. Le

cri de la victime, qu'on n'entend pas sur la terre, on l'entend au ciel. Dieu est juste, et si justice se fait, l'homme iniquo souffrira cruellement. Personne ne doit donc profiter d'une action coupable. Toutes les lois de l'univers sont donc des lois contre le crime: Toute jouissance obtenue par une mauvaise action tournera donc en malédiction. Il n'y a pas dans la nature de loi plus irrévocable que celle qui lie le malheur au crime. Dieu est juste. Toutes les barrières que l'oppresseur oppose aux conséquences de son iniquité sont donc vaines, aussi vaines que s'il voulait arrêter l'Océan ou la tempête par l'effort de son bras. Il peut désarmer l'esclave. Mais désarmera-t-il le Créateur de cet esclave? Il peut écraser l'esprit d'insurrection chez son semblable. Ecrasera-t-il le redoutable esprit de justice et de rétribution chez le Tout-Puissant? Il peut étouffer le murmure de sa victime. Étouffera-t-il cette voix qui parle dans le tonnerre, et qui rompra le sommeil de la tombe? Fera-t-il toujours taire la voix vengeresse qui lui parle au fond du cœur?

Je sais qu'on dira : « Vous voulez nous rendre pauvres. » Soyez donc pauvres, et remerciez Dieu de votre honnête pauvreté. Il vaut mieux être pauvre qu'injuste. Il vaut mieux mendier que voler. Mieux vaut vivre dans un hospice, mieux vaut mourir, que de fouler aux pieds un de ses semblables, d'en faire une brute, dans un intérêt égoïste. Quoi! est-ce que nous en sommes encore à apprendre « qu'il ne nous sert de rien de gagner le monde, si nous perdons notre âme? »

Qu'on ne réponde pas avec dédain que ce n'est pas à nous gens du Nord, connus par notre amour de l'argent, et livrés à des calculs égoïstes, qu'il appartient de

prêcher à autrui le mépris des richesses. Je n'entends pas défendre le Nord, quoique je puisse dire en vérité qu'on ne trouvera pas une société où les principes de la religion et de la morale règnent davantage. Il en est, sans doute, beaucoup parmi nous qui, s'ils étaient propriétaires d'esclaves, aimeraient mieux mourir que d'ouvrir leur main de fer, et de renoncer à leur propriété humaine, pour satisfaire à la justice et aux commandements de Dieu. Nous avons des gens qui combattraient l'abolition, si cette mesure devait diminuer leur commerce avec le Sud. L'agitation présente n'est en grande partie que le résultat de ces principes mercenaires. Mais parce que le Nord donne la main au Sud, est-ce que l'iniquité doit rester impunie, ou faut-il au contraire l'attaquer? Est-ce que la ligue des méchants, la révolte du monde entier peuvent abroger la loi éternelle du ciel et de la terre? Le trône de Dieu est-il tombé devant celui de Mammon? Faut-il que le devoir n'ait plus de voix, plus d'organe, parce que la corruption est universelle. Et n'est-ce pas une raison nouvelle pour donner un avertissement solennel de voir que partout, au Nord comme au Sud, on fait bon marché des droits de l'homme, quand il s'agit d'un peu d'argent?

CHAPITRE IV.

LES MAUX DE L'ESCLAVAGE.

Le sujet de ce chapitre est pénible et repoussant. Il ne faut pas cependant détourner nos yeux des souffrances humaines et de la contemplation du crime. Le Créateur a permis le mal, afin que nous le combattions par la foi, l'espérance et la charité. Nous ne devons jamais reculer devant le mal, à cause de son étendue et de sa durée, ni jamais supposer que sa puissance soit plus grande que celle du bien. Le mal est destiné à éveiller une sympathie profonde pour la nature humaine, à provoquer des sacrifices continuels pour la rédemption de l'homme. Une grande partie de notre mission sur la terre, c'est de lutter contre le mal sous toutes ses formes, et il y a des maux qui dépendent tellement de l'opinion, que les juger et les condamner sincèrement, c'est déjà contribuer à leur disparition. Ne reculons donc pas à la vue des souffrances humaines. La sympathie, quand nous n'aurions rien de plus à offrir, est encore un tribut agréable au Père universel.

Ce sujet demande qu'on évite scrupuleusement toute exagération; mais l'humanité exige qu'on dise honnêtement toute la vérité.

En traitant des maux qu'entraîne l'esclavage, je parle, on le comprend, de ses effets généraux, et non de ses effets universels, de son action ordinaire, et non de ses résultats infaillibles. Il y a entre les esclaves les mêmes différences naturelles qu'entre les hommes libres, et il y a aussi une grande diversité dans leurs situations. L'esclave de la maison choisi pour son adresse et sa fidélité, qui vit au milieu des habitudes, des agréments, des raffinements de la civilisation, qui est admis à un certain degré de confiance et de familiarité, et qui paye ces priviléges de son attachement, a nécessairement plus d'instruction, plus de manières que l'esclave des champs, absorbé par un travail monotone, et soumis à l'influence de compagnons aussi dégradés que lui-même. Là aussi l'artisan trouve un avantage manifeste dans des occupations qui donnent à son esprit une plus grande activité. Enfin, parmi les esclaves comme parmi les hommes libres, on trouve des individus pour qui la nature semble partiale, et qui sont portés par instinct vers le bien. Je parle des influences naturelles, générales de l'esclavage. Là, comme partout ailleurs, il y a des exceptions dont le nombre augmente avec le progrès moral de la société où vit l'esclave; mais ces exceptions ne déterminent pas le caractère général de l'institution. L'esclavage a des tendances générales qui tiennent à sa nature même, et qui prédominent partout où il existe. Mon intention est de traiter maintenant de ces tendances.

I. Le premier des maux de l'esclavage, c'est son influence morale. Partout elle est dégradante. Le langage ordinaire nous l'apprend. La plus grande injure

qu'on puisse adresser à quelqu'un, c'est de lui dire qu'il est servile. Avoir l'esprit d'un esclave, c'est être tombé au degré le plus bas. Nous ne pouvons donner à l'esclavage un nom pire que le sien. Les hommes ont toujours reculé avec horreur devant cette condition comme étant le comble de l'avilissement. Il n'est pas de châtiment, hormis la mort, qui ait été plus redouté, et souvent même on a supporté la mort pour échapper à la servitude.

Quand on parle de l'influence morale de l'esclavage, ce qui frappe d'abord, c'est que la servitude détruit la conscience et l'esprit de l'homme. L'esclave, regardé et traité comme une chose, acheté et vendu comme une brute, privé des droits de l'humanité, sans protection contre l'insulte, servant d'instrument, et dompté systématiquement de manière à ce qu'il soit une machine maniable et utile, peut-il ne pas se considérer comme un être déchu? Que son esprit doit être écrasé! Comment se respectera-t-il lui même? Il se plie à la servilité. Ce mot emprunté de sa condition, exprime bien la ruine que l'esclavage a faite en lui. L'idée qu'il a été créé pour la vertu et le bonheur, éclaire à peine son esprit. Être l'instrument du bien physique et matériel d'un autre, dont la volonté est sa loi suprême, voilà ce qu'on lui enseigne à regarder comme la fin de son être. C'est là qu'est le mal de l'esclavage. Le fouet, la prison, et même les horreurs de la traversée d'Afrique, ne sont rien en comparaison de cette extinction d'une conscience humaine, de cette dégradation qui d'un homme fait une brute.

L'esclave, dira-t-on, est habitué à son joug; sa sensibilité est émoussée; il subit sans en souffrir, sans même

y penser, un traitement, qui rendrait fous d'autres hommes. Mais où va cette apologie? A déclarer que l'esclavage a accompli son œuvre, qu'il a éteint l'intelligence, que l'homme est mort dans l'esclave. Est-ce donc à cause de cela que l'esclavage n'est pas un mal? Mais il n'est pas vrai, après tout, que cette œuvre de dégradation soit toujours poussée assez loin pour éteindre tout sentiment. L'homme est une créature trop grande pour qu'on la puisse ruiner entièrement. Quand il semble mort il ne fait que dormir. Au milieu du calme de l'esclavage, on entend parfois de tristes murmures qui montrent que l'âme est encore vivante, que l'idée des droits de l'homme ne peut être entièrement effacée d'un cœur humain.

Il serait trop pénible, et il n'est pas nécessaire d'indiquer en détail tout ce qui brise l'esprit dans l'esclavage. Je ne citerai qu'un exemple : la vente des esclaves. L'usage d'exposer en vente ses semblables, d'avoir des marchés d'hommes comme on a des marchés de bétail, d'examiner les membres et les muscles d'un homme et d'une femme comme on fait de ceux d'un animal, de soumettre au marteau du commissaire-priseur des êtres humains, et de les livrer, au plus offrant comme une marchandise, tout cela est une telle insulte à notre commune nature, une telle dégradation pour la pauvre victime, qu'on a peine à croire que de telles choses se passent ailleurs que dans un pays barbare.

Si nous considérons que dans la condition de l'esclave tout n'est qu'injustice et par conséquent, que toutes ses notions de devoir sont bouleversées, il deviendra plus évident encore que c'est l'être moral que la servitude

atteint dans l'esclave. Habitué, dès l'enfance, à voir tous ses droits méprisés, toutes les idées qu'il peut se faire des droits humains sont confuses et troublées. Il ne les comprend pas, ou, s'il les comprend, comment les respectera-t-il, en voyant le droit toujours violé en sa personne? Tous, nous pouvons sentir quelle atteinte reçoit le caractère de celui qui vit dans une atmosphère d'injustice. Vivre dans un état de société dont l'injustice est l'élément, et l'élément qui domine tout, c'est une épreuve trop forte pour la nature humaine, surtout quand on ne fait rien pour en balancer l'influence.

Aussi l'esclave saisit-il à peine les distinctions les plus communes de la morale. Ce n'est pas chose facile que de lui inculquer le respect de la propriété, cette loi fondamentale de la société civile. Son indélicatesse est proverbiale; voler le maître n'est pas un crime. L'emploi de la force pousse toujours à la fraude; mais combien ce résultat n'est-il pas inévitable quand la force est employée pour arracher à l'individu son travail, sa propriété naturelle, et cela sans qu'on fasse rien pour qu'il y consente! Nous étonnerons-nous que la conscience d'un homme sans éducation et qu'on outrage journellement, lui permette d'user de représailles, autant qu'il le pourra? C'est ainsi que la première vertu sociale, la justice, est minée chez l'esclave.

Que l'esclave cède à la débauche, au libertinage, et en général à tous les excès des sens, c'est à quoi nous devons aussi nous attendre. Sacrifié aux jouissances d'autrui, ne connaissant d'autres plaisirs que ceux des sens, sans respect de lui-même, et n'ayant rien à gagner dans la vie, comment peut-on espérer qu'il saura se conduire? Comment ne deviendrait-il pas naturelle-

ment, je dirais presque nécessairement, la créature de la sensation, de la passion, du moment présent? Que lui promet l'avenir pour l'aider à vaincre ses désirs? Cette condition meilleure à laquelle les autres hommes immolent l'ardeur de leurs sens ne s'est jamais ouverte devant lui. Le respect de soi même, la puissance de l'opinion, autre frein pour les hommes libres, ne peuvent rien pour sauver des excès et de la dégradation une classe si abjecte. Certes, l'empire personnel est la dernière vertu qu'on puisse attendre de l'esclave, quand on songe qu'il est soumis à un pouvoir absolu, et habitué à n'être que l'instrument passif d'une volonté étrangère. On le forme à la lâcheté, et la lâcheté est la compagne naturelle des vices les plus bas. L'oisiveté c'est le paradis pour l'esclave qui travaille sans espoir de récompense. C'est ainsi que l'esclavage le dépouille de toute force morale, et en fait la victime des sens et des passions.

Que l'esclave trouve dans sa condition peu d'aliment pour les vertus sociales, c'est ce qu'il est facile de comprendre, en considérant qu'il n'a guères de rapports qu'avec un maître absolu ou avec les compagnons de sa servitude; c'est-à-dire avec l'homme qui l'outrage, et des compagnons qu'il ne peut respecter, et dont il voit la dégradation. Sa dépendance d'un maître relâche les liens qui l'attachent aux autres hommes. Il n'a point de patrie à chérir, point de famille qu'il puisse appeler la sienne, point d'intérêts publics qu'il puisse embrasser, rien qui le pousse à quelque généreuse action. Les liens, les attachements, la responsabilité, toutes ces choses par lesquelles la Providence éveille dans notre âme des affections désintéressées et profondes, ont été arrachées

de sa vie. Une autorité arbitraire, un despotisme irrésistible, en lui enlevant la possession de lui-même et en le plaçant en dehors des influences naturelles de la société, éteignent dans son cœur le sentiment de ce qu'il doit à lui-même et à la grande famille qui l'entoure.

Les effets de l'esclavage sur le caractère sont de nature si variée qu'on pourrait singulièrement étendre cette partie de la discussion ; mais je ne toucherai qu'un point. Considérons, un moment, le grand motif qui oblige l'esclave à travailler. Le travail, sous une forme ou une autre, a été établi par Dieu pour servir au progrès et au bonheur de l'homme ; le travail emploie la plus grande part de la vie, de sorte que le Motif qui pousse au travail a une immense influence sur le caractère. C'est lui qui détermine si le but de la vie sera atteint ou manqué. Celui qui travaille, conduit par des motifs honorables, par des affections domestiques, par le désir d'atteindre un bonheur et des avantages plus grands, trouve dans son labeur le moyen d'exercer et de fortifier sa vertu. Le journalier qui, d'une main calleuse et à la sueur de son front, gagne du pain pour une femme et des enfants qu'il aime, s'élève, par ce généreux motif, à la vraie dignité ; et quoiqu'il n'ait pas le poli du monde, c'est un être plus noble que ceux qui croient que la richesse les dispense de servir leurs semblables. Mais le travail de l'esclave ne donne aucune dignité, n'exerce aucune vertu ; il est toujours et partout une dégradation. Et ainsi ce que Dieu a destiné à l'amélioration de l'homme devient une malédiction.

Le motif qui fait agir l'esclave le dégrade. C'est le fouet ; c'est le châtiment corporel ; c'est la peine physi-

que que lui inflige un de ses semblables. Sans doute l'habitude adoucit le travail pour l'esclave, comme pour les autres hommes. Mais le motif qui le fait agir n'est pas là. Otez le fouet, l'esclave ne fera rien. Son travail ne profite ni à sa femme ni à son enfant. Le motif qui l'aiguillonne est un motif avilissant. L'État a recours, il est vrai, au fouet, quand nul autre moyen ne peut détourner du crime (1); mais celui que le fouet seul empêche de mal faire est entre les plus déchus de sa race. Travailler le fouet devant les yeux, sous la menace des coups, c'est être exposé à une insulte perpétuelle, à une influence dégradante. Chaque mouvement du corps qu'une telle menace commande, est une blessure faite à l'âme. Qu'il doit être difficile à celui qui vit sous le fouet de se respecter lui-même ! Quand cette crainte remplace tous les nobles motifs que Dieu a établis, c'est la mort des sentiments les meilleurs, les plus élevés de notre nature. Il appartient à l'homme de braver la douleur physique en face de la honte, de l'affronter en faisant le bien, d'accomplir l'œuvre de la vie sous un autre empire que celui de la peur. Il appartient à la brute d'être gouvernée par le fouet. Encore voit-on la brute même agir par de plus généreux instincts. Le cheval de race ne supporte pas le fouet. Abaisserons-nous l'homme au-dessous du cheval ?

Qu'on ne dise pas que ces châtiments sont rares. S'il en est ainsi, tant mieux ; mais ce n'est pas là le point principal. Ce n'est pas de la peine qu'on se plaint, mais de l'action qu'elle a sur le caractère, quand on en fait

(1) Le châtiment du fouet est en usage dans les prisons d'Amérique et d'Angleterre (*Edit.*).

le grand mobile du travail. Ce n'est pas la souffrance, c'est la crainte du fouet qui nous fait horreur; ce que nous détestons c'est la terreur remplaçant les causes naturelles et honorables des actions humaines. Il n'importe qu'on frappe peu ou beaucoup. Un seul coup donné à un seul esclave, est une blessure faite à l'âme de tous ceux qui le voient ou l'entendent. Il les dégrade tous, il les rend tous serviles. Ce n'est pas du mal fait à la chair que nous nous plaignons. Ce dos déchiré n'est rien auprès de l'outrage fait à l'âme. Vous avez fait entrer dans ce cœur des passions infernales et la soif de la vengeance, ou, ce qui est peut-être plus triste, vous l'avez brisé, abruti. L'esprit de l'homme a péri sous vos mains, autant du moins qu'une force humaine peut le détruire.

Je sais que quelquefois, pour répondre à ces remarques, on prétend que la nécessité domine tous les hommes, les esclaves aussi bien que les autres; la faim et la soif, nous dit-on, sont aussi des maîtres; personne n'aime le travail pour le travail même; les souffrances que nous infligent les lois de la nature, les éléments et les saisons, sont autant de coups de fouet qui nous poussent à notre tâche de chaque jour. Soit. Les deux cas, néanmoins, diffèrent essentiellement. La nécessité que nous imposent les besoins naturels est bienveillante dans son objet. Elle éveille toutes nos facultés, donne un plein essor au corps et à l'âme, et nous inspire un sentiment plus vif de la force que Dieu nous a donnée. Nous sommes, il est vrai, soumis à une nature sévère; placés au milieu d'éléments qui nous font la guerre : la chaleur qui nous brûle, le froid qui nous glace, les tempêtes, la stérilité, la maladie, la mort. Mais quelle est l'intention de la Providence? C'est d'exercer nos forces,

de nous imposer de grands devoirs, de faire de nous des êtres meilleurs. Nous sommes placés au milieu d'une nature hostile, non pour lui céder, non pour en être les esclaves, mais pour la vaincre, pour en faire le monument de notre habileté et de notre puissance, pour nous armer de ses éléments, de sa chaleur, de ses vents, de ses vapeurs, de ses richesses minérales, pour trouver, dans ses variations pénibles, des occasions, des motifs d'invention, de courage, de patience, d'affection mutuelle et de foi. Le développement de toutes les facultés, de tous les sentiments de la nature humaine, est le but de cette dure nécessité que la nature nous impose. Est-ce donc là ce que le fouet tire de l'esclave?

Allons plus loin, la nature, en nous donnant l'énergie, le talent, l'économie, nous permet de prévenir nos besoins, et d'accumuler des ressources, de façon à diminuer le travail, et à y mêler des occupations plus intellectuelles et plus libérales. La nature ne nous impose pas une tâche invariable, mais une tâche que nous pouvons alléger, par un travail honnête et par l'économie. Elle nous invite donc à secouer son joug, et s'offre à nous servir. Est-ce l'invitation que le maître fait à ses esclaves? Son intention est-elle d'éveiller les facultés de ceux sur lesquels il rejette tout le poids de la vie? Entend-il leur donner sur lui-même un empire croissant? Son but, au contraire, n'est-il pas de courber leur volonté, de briser leur esprit, de les river à tout jamais au triste métier qui les dégrade? Oh! ne profanez pas la nature, ne blasphémez pas ses lois maternelles, en lui comparant le propriétaire d'esclaves!

II. Après avoir considéré l'influence morale de l'escla-

vage, je viens maintenant à son influence intellectuelle; c'est encore un grand sujet. Dieu nous a donné l'intelligence pour la cultiver; et un système qui la dégrade, et qui ne peut se soutenir que par cet abaissement, contrarie un des desseins les plus bienveillants de la Providence. La raison, c'est l'image de Dieu dans l'homme, et la capacité de nous élever à la vérité, est un des dons les plus précieux que nous ait fait le Ciel. Exercer l'intelligence c'est la fin principale des circonstances où nous sommes placés, des rapports de l'enfant avec ses parents, et de la nécessité où il se trouve plus tard de pourvoir à ses propres besoins et à ceux d'autres individus. Et ce n'est pas seulement dans la jeunesse que se fait l'éducation de l'intelligence; car l'expérience de la vie mûrit et fortifie les facultés bien plus encore que les livres et les colléges.

Or, l'esclave est dans une condition qui tient son esprit dans un eenfance et une dépendance perpétuelles. Quoiqu'il vive dans un pays de lumières, peu de rayons parviennent jusqu'à son intelligence obscurcie. Il n'a point de parents qui se fassent un devoir de l'instruire; on ne lui donne d'autre maître que le commandeur, qui le rompt dès l'enfance aux tâches serviles, l'œuvre de toute sa vie. Nul livre n'est ouvert à sa jeune curiosité. A mesure qu'il avance en âge, nul stimulant nouveau ne vient remplacer les leçons de ses premiers maîtres. Il n'est pas livré à lui-même; on ne l'abandonne pas à sa propre énergie. La vie ne lui offre point de récompenses qui éveillent ses facultés endormies. Nourri et vêtu par autrui comme un enfant, conduit à chaque pas, condamné, pour la vie, à parcourir le même cercle monotone de travail, il vit et meurt sans que ses facultés entrent en jeu.

souvent même dans une ignorance brutale de sa nature spirituelle. Et ce n'est pas tout. Si la charité veut lui apporter quelque instruction, on la repousse. Il n'est pas permis d'instruire l'esclave. On lui cache avec jalousie la lumière. On fait taire la voix qui lui parlerait comme à un homme. Il ne faut pas même qu'il apprenne à lire la parole de Dieu. On écrase à dessein un esprit immortel.

On dit, je le sais, que l'ignorance de l'esclave est nécessaire à la sécurité du maître et à la tranquillité de l'État, et cela est vrai. L'esclavage et la science ne peuvent pas vivre ensemble. Instruire l'esclave, c'est briser sa chaîne. Pour qu'il ne fasse pas de mal, il faut qu'il reste aveugle. On ne peut pas le laisser lire, dans un siècle éclairé, sans exposer le maître; car que pourrait-il lire sans y trouver quelque allusion aux outrages dont il est victime? Si ses regards tombaient sur la Déclaration d'indépendance, quel éclat aurait pour lui cette vérité que « tous les hommes sont nés libres et égaux » Toute science fournit des arguments contre l'esclavage. De tout sujet jaillirait la lumière pour lui montrer que ses droits sont inaliénables et qu'ils sont outragés. L'exercice même de son intelligence lui donnerait la conscience qu'il a été créé pour être quelque chose de plus qu'un esclave. Je reconnais donc la nécessité où est le maître de tenir l'esclave dans les ténèbres. Mais quel argument plus fort peut-on imaginer contre la servitude? Cette nécessité oblige le maître à dégrader l'âme de l'esclave; à se mettre en guerre contre l'intelligence humaine, à empêcher ce progrès qui est dans les desseins du Créateur. « Malheur à celui qui enlève la clef de la science! » Tuer le corps est un grand crime. Nous

ne pouvons pas tuer l'esprit, mais nous pouvons l'ensevelir dans une léthargie qui est l'image de la mort; est-ce là une légère faute aux yeux du Créateur?

Qu'on ne dise pas que presque partout les classes ouvrières sont condamnées à l'ignorance, et privées des moyens de s'instruire. Les avantages intellectuels du travailleur libre, qui a la charge de sa personne, l'élèvent bien au-dessus de l'esclave; aussi voit-on sans cesse des esprits supérieurs sortir des classes les moins instruites. D'ailleurs, dans les pays libres, il n'est pas défendu à la philanthropie de travailler au progrès des ignorants. On enseigne, et on n'enseigne pas en vain, l'obligation où sont les riches et les hommes éclairés d'élever leurs frères moins favorisés. La bienfaisance empiète sans cesse sur le terrain de l'ignorance et du crime. Au contraire, dans les sociétés sur qui pèse la malédiction de l'esclavage, la moitié de la population, quelquefois davantage, est abandonnée à dessein, systématiquement, à une ignorance désespérée. Élever cette masse jusqu'à l'intelligence, lui apprendre à se gouverner elle-même, c'est un crime. Une sentence de dégradation perpétuelle a été prononcée contre une grande portion de la race humaine. De ce point de vue, qu'il est grand le mal que fait l'esclavage!

III. Je passe maintenant aux influences domestiques de l'esclavage; et c'est un sombre tableau. L'esclavage détruit virtuellement les relations domestiques. Il brise les liens les plus sacrés qu'il y ait sur la terre. Il viole le foyer. Il déchire les affections les plus chères. Les liens de famille sont antérieurs à ceux de la société et, ici-bas, ont un prix bien plus grand. C'est à la

famille que le cœur doit son premier battement et elle ouvre en lui les premières sources de l'amour. Le foyer est l'école des vertus humaines. Sa responsabilité, ses joies, ses douleurs, ses sourires, ses larmes, ses espérances et ses inquiétudes forment le principal intérêt de la vie humaine. Qu'on aille où on voudra, le foyer est toujours le pôle vers lequel le cœur se tourne. C'est sa pensée qui donne de la vigueur à notre bras et qui allége nos fatigues. C'est lui qui occupe notre cœur quand nous sommes au loin. C'est là que sont nos plus chers trésors. Dieu a mis également à la portée de tous les hommes le plus grand bonheur dont on puisse jouir sur la terre, en leur préparant à tous le sanctuaire du foyer. Mais le foyer de l'esclave ne mérite pas ce nom. Pour lui ce n'est pas un sanctuaire, cette maison ouverte à la violence, à l'insulte, à l'outrage. Ses enfants appartiennent à autrui, c'est un étranger qui en prend soin, un étranger qui en dispose. Le poids le plus doux dont le cœur puisse être chargé : le bonheur de son enfant, on ne le lui laisse pas porter. L'esclave ne vit pas pour sa famille, il vit pour un maître. Il ne peut pas améliorer le sort des siens. Il ne peut protéger contre l'insulte ni sa femme, ni sa fille. On peut les lui arracher, les vendre comme des bêtes de somme, les envoyer il ne sait où, là où il ne pourra plus les voir, ni avoir de leurs nouvelles, ni les assurer de son amour. Pour l'esclave, le mariage n'a pas de sainteté. La volonté d'un autre peut à l'instant en briser le lien. Sous ses yeux, on peut fouetter sa femme, son fils et sa fille, sans qu'il puisse lever un doigt pour les défendre. Il voit les marques du fouet sur le corps de sa femme et de son enfant. C'est ainsi que le foyer de l'esclave est

profané. C'est ainsi que les plus tendres rapports, que Dieu a institués pour tous les hommes, dont il a fait les principales sources de bonheur et de vertu, on s'en joue avec autant de caprice que de cruauté. Quel plus grand outrage que d'entrer dans la maison d'un homme, et d'arracher d'auprès de lui les êtres que Dieu lui a unis par les liens les plus sacrés? Chacun peut se mettre, par la pensée, dans cette situation. Toute mère a un cœur pour la sentir.

Et qu'on ne dise pas que l'esclave n'a pas la sensibilité des autres hommes. La nature est trop forte pour que l'esclavage lui-même puisse la vaincre. La brute même a des affections maternelles. Mais supposons que les liens de père, d'époux, puissent être brisés chez l'esclave, sans qu'il en souffre. Quelle malédiction est donc l'esclavage; s'il peut frapper le cœur d'une insensibilité plus que brutale, s'il peut abaisser la femme mère au-dessous de l'ourse polaire qui « hurle et meurt pour les petits qu'on lui a pris. » Mais non, il n'est pas vrai que la servitude change l'esclave en pierre. Elle lui laisse assez de sensibilité pour que ces outrages domestiques lui causent des souffrances répétées et profondes. Il est vrai cependant que l'esclavage émousse les affections naturelles. L'épouse, élevée dans une condition peu favorable à la pureté et à l'honneur de la femme, l'épouse qui est exposée au fouet, que le caprice d'un maître peut arracher à son mari, sans qu'il ait le droit de la soutenir ni de la protéger, l'épouse, si l'on peut lui donner ce nom, peut-elle être aimée et honorée comme une femme doit l'être? Ou bien, sous une institution qui détruit la dépendance filiale aussi bien que l'autorité et les soins paternels, peut-on s'at-

tendre à cet amour qui unit le père et les enfants? L'esclavage, en souillant la chasteté de la femme, sèche dans la racine les affections et les joies domestiques. La femme élevée dans la dégradation, placée sous le pouvoir et à la disposition d'autrui, et à qui on n'a jamais montré le bonheur d'un mariage inviolable et honoré, peut-elle avoir les sentiments et les vertus de son sexe. On l'a flétrie dès ses jeunes années. Ceux qui ont des filles comprendront quel est son sort. Ainsi chez les hommes libres comme chez ceux qui ne le sont pas, le libertinage est le résultat naturel de l'esclavage qui souille tout. Chez les uns comme chez les autres, le bonheur domestique périt par ce fatal contact.

N'est-il pas étonnant, qu'en des pays civilisés, il y ait des hommes assez endurcis par l'habitude pour attaquer sans remords la paix, la pureté, et la sainteté de la famille, pour séparer ceux que Dieu a unis, pour ruiner des ménages par des moyens plus tristes que la mort! Et tout cela pour gagner de l'argent! Quoi! est-ce que des hommes, ayant des sentiments humains, peuvent ainsi s'enrichir par la désolation des familles? On nous parle d'États du Sud, où l'on s'enrichit par l'élève des esclaves. De toutes les industries, certes c'est la plus abominable. Quoi! élever des hommes comme du bétail! élever des familles humaines comme des troupeaux de porcs, et puis les disperser aux quatre vents pour un misérable profit! De toutes les malédictions lancées par l'homme contre son semblable, en est-il une plus terrible, plus fatale, que le soupir d'une mère à qui une cupidité sans entrailles arrache son enfant? Si la voix du sang monte jusqu'à Dieu, certes on entend ce cri dans le Ciel.

Et qu'on ne dise pas que dans toutes les conditions de la vie les familles sont souvent séparées. J'en conviens, mais c'est l'affection qui les sépare. L'époux quitte sa femme et ses enfants, afin de pourvoir à leurs besoins, et il les emporte avec lui dans son cœur et ses espérances. Le matelot, pendant son quart solitaire, songe à son foyer, et des voix bien connues arrivent jusqu'à lui au milieu des flots mugissants. Le père envoie au loin ses enfants, mais il les envoie pour qu'ils réussissent, et pour les presser de nouveau sur son sein avec une joie qu'a doublée la séparation. Sont-ce là les séparations de l'esclavage? Et celui qui a dispersé les familles des autres, peut-il demander à Dieu de bénir la sienne?

IV. Voyons un autre vice considérable de l'esclavage. L'esclavage engendre et favorise la cruauté. Je ne dis pas que la cruauté en soit le résultat universel, habituel, infaillible. Grâce à Dieu, ce n'est pas en vain que le christianisme est entré dans le monde. Là où il n'a pas renversé les mauvaises institutions, il les a du moins adoucies. L'esclavage chez nous diffère autant de la servitude antique que de celle que les Espagnols imposèrent aux Indiens du sud. Il y a ici une disposition toujours croissante à augmenter le bien-être de l'esclave, et nous devons nous en réjouir. Mais, en même temps, il faut nous rappeler, qu'avec les lumières de notre époque, et dans un pays où l'on comprend le christianisme et les droits de l'homme, une dureté moins grande qu'autrefois peut être néanmoins plus coupable que la férocité des siècles moins éclairés. La cruauté malgré des formes moins terribles est aujourd'hui un plus grand

crime que les usages atroces de l'antiquité qui nous font frémir d'horreur. « Dieu a fermé les yeux sur ces temps d'ignorance, mais aujourd'hui il appelle partout les hommes à se repentir. » On doit aussi considérer que la plus légère cruauté exercée envers l'esclave est une aggravation d'outrage ; parce qu'il est injustement tenu en servitude, injustement possédé. Nous condamnons l'homme qui poursuit avec rigueur une réclamation légitime. Que faut-il donc penser du fouet et des coups employés comme moyen de maintenir un pouvoir injuste et usurpé, et d'arracher un travail qui ne nous appartient pas?

J'ai dit que la cruauté n'était pas dans les habitudes de nos États à esclaves. On ne peut cependant douter qu'il n'y ait encore trop d'abus. Il nous vient de là bas des récits qui déchirent l'âme; et nous savons qu'au fond ils sont vrais, parce qu'il est impossible qu'une grande partie, peut-être la majorité de la population, puisse être rompue à une soumission passive, illimitée, sans des exemples d'une terrible sévérité.

Ne dites pas, comme on le fait quelquefois, que partout ailleurs, il y a des actes de cruauté comme dans les pays d'esclaves. Admettons cela; mais chez toutes les nations civilisées que ne flétrit pas l'esclavage, un des principaux objets de la législation c'est d'empêcher toute espèce de cruauté, et de punir quiconque, de gaîté de cœur, torture ou blesse son semblable; tandis que l'esclavage affranchit la férocité de tout frein, et lui permet de s'assouvir impunément.

Ces actes de barbarie, dira-t-on, n'excitent nulle part plus d'horreur que dans le Sud. Soit. On les abhorre, mais on les permet. La société donne à l'individu le

pouvoir de déchirer son semblable. Elle déteste l'abus, mais elle confère un pouvoir dont certainement on abusera, et se dépouille ainsi de toute excuse à la barre de la justice éternelle. Elle répondra des crimes que ses lois ont protégés. L'intérêt du maître empêche, dit-on, ces cruautés. Est-ce que, dans nos rues, l'intérêt privé met le cheval de trait à l'abri de la brutalité? Et ne peut-on pas faire subir à l'esclave des souffrances infinies sans mettre en danger sa force ou sa vie?

Pour justifier ces accusations de cruauté, je n'aurai pas recours aux récits que nous entendons tous les jours, quelque bien établis qu'ils soient. Je les tiens pour faux, si l'on veut. C'est sur un autre terrain que je me place. Les récits peuvent mentir, mais notre expérience journalière de la nature humaine ne peut pas nous tromper. Je n'appelle pas de témoins, ou plutôt j'en appelle à un témoin présent partout, à un témoin qui se trouve dans chaque cœur. Qui donc a étudié son propre cœur ou observé celui d'autrui, sans voir que l'homme n'est pas fait pour être investi d'un pouvoir absolu, irresponsable sur son semblable! Il en abusera. L'égoïsme de nos passions et l'orgueil de notre nature en abuseront aussi sûrement que l'orage dévaste, que l'océan se gonfle et mugit sous l'ouragan. On ne doit pas confier une si terrible domination à un être aussi ignorant, aussi entêté, aussi emporté que l'homme. Il ne doit pas la désirer; il devrait la redouter; il devrait la repousser comme aussi dangereuse pour lui-même que pour autrui.

Le pouvoir absolu n'a pas été fait pour l'homme. Il y a, il est vrai, une exception à cette règle. Il y a un seul cas où Dieu met une créature humaine sans défense entre les mains d'autrui. C'est l'enfant; il est tout à fait

à la merci du père. Mais remarquez avec quel soin, je dirai presque avec quelle inquiétude, Dieu s'est précautionné contre les abus de ce pouvoir. Il a placé dans le cœur du père un protecteur de l'enfant, auquel nulle puissance de la terre ne résiste. Il a préparé le père pour le dépôt qu'il lui confie, en lui apprenant à aimer son enfant plus que lui-même. Nulle éloquence sur la terre ne touche autant que la plainte de l'enfant qui souffre. Nulle récompense n'est plus douce que le sourire de l'enfant. Nous disons que Dieu a mis l'enfant entre les mains du père. Ne serait-il pas plus vrai de dire qu'il a mis le père au pouvoir de l'enfant? Ce petit être envoie son père travailler et oblige sa mère à le veiller pendant le jour et la nuit, à tenir attachés sur lui ses yeux sans sommeil. Il n'est point de tyran qui impose un tel joug. C'est ainsi que Dieu a tout fait pour que le père ne pût abuser de sa puissance; et cependant on a vu des pères qui, dans un moment de colère, se montraient cruels envers leurs enfants. Faut-il donc confier à l'homme un pouvoir absolu sur ses semblables quand rien ne les recommande à son amour, quand ils appartiennent à une race méprisée, quand enfin il les regarde comme une chose, comme l'instrument de son plaisir et de son intérêt?

Je n'ai pas besoin de preuves pour démontrer les abus de cette autorité, et peu m'importe ce qu'on pourra dire, au contraire. Des millions d'hommes peuvent se lever et me dire que l'esclave souffre peu de la cruauté du maître. Je connais trop la nature humaine, l'histoire humaine, les passions humaines, pour croire à cette affirmation. Je n'accuse pas les propriétaires d'esclaves d'une dépravation particulière. Je les juge d'après

moi. Je dis que le despotisme corrompt toujours plus ou moins le cœur humain. Je dis qu'il faut au maître un empire sur lui-même, extraordinaire, miraculeux, pour le sauver de l'entraînement ou de la colère; et l'empire sur soi-même est-il la vertu que le despotisme produise de préférence? Alors même que le maître s'absout lui-même, il peut être coupable. Qu'il se défie de sa propre conscience! Il a commencé par outrager l'esclave, par le dépouiller de droits sacrés, peut-être redouble-t-il l'outrage sans s'en apercevoir. La dégradation de l'esclave peut faire employer des traitements humiliants et barbares dont on ne soupçonne même pas la cruauté. C'est un des plus grands maux de l'esclavage que d'affaiblir la sensibilité morale, et de rendre aveugle à l'injustice.

Mais supposons le maître rempli d'humanité. Après tout, il ne veille pas toujours sur l'esclave. Il a ses plaisirs qui l'appellent; il est souvent absent. Sa terrible puissance il la délègue. Et à qui? A des hommes qui se sont préparés à gouverner les autres, en apprenant à se gouverner eux-mêmes? A des hommes qui portent à l'esclave un intérêt profond? A des hommes sages, et qui connaissent la nature humaine? A des chrétiens, élevés dans la pureté et la charité? Mais qui ne sait que la place de commandeur est la dernière que choisirait celui qui se respecte lui-même, et qui aime ses semblables? Qui ne sait combien de fois le commandeur souille la plantation par son libertinage, comme il en est le fléau par sa sévérité? C'est dans cette main qu'on place le fouet. Voici à qui l'on confie la plus sérieuse mission de la terre! Le maître doit répondre des cruautés de son agent, comme s'il en était l'au-

teur. Et ce n'est pas tout. Le maître fait plus que déléguer son autorité au commandeur. Que de fois il l'abdique au profit du marchand d'esclaves! A-t-il pesé la responsabilité d'une telle cession? Ne sait-il pas qu'en vendant ses esclaves, qu'en les livrant à des mains sans pitié, il est sans pitié lui-même, et qu'il rendra compte à Dieu de toutes les barbaries dont ces malheureux seront victimes? La cruauté notoire des marchands d'esclaves n'est pas une invention; elle tient à leur métier. Voilà les hommes qui remplissent et souillent le siége de notre gouvernement (1); ce sont eux qui avec leurs marchés et leurs cachots transforment en moquerie ce nom de liberté dont retentissent les salles du congrès et font de nous le juste opprobre des nations. N'est-ce pas cruauté que de placer les esclaves sous le fouet sanglant du marchand, pour qu'il les conduise comme un troupeau dans des régions éloignées, où ils passeront entre des mains étrangères, sans garantie de justice ni de pitié? Quel cœur, à moins qu'il ne soit desséché par l'habitude, ne se soulèverait devant une telle barbarie?

On voit que je n'appuie pas mon raisonnement sur des cas de cruauté inouïe; j'y attacherais moins d'importance qu'on ne le fait d'ordinaire, même quand ils seraient plus fréquents. Ces excès ne sont qu'une très-faible part de souffrances, en comparaison de ce que produisent des abus de pouvoir qu'on ne remarque pas. Les coups, des insultes, des privations, qui ne

(1) On sait que la ville de Washington, siége du congrès, était un grand marché d'esclaves; aujourd'hui cet abus est supprimé (*Edit.*).

font pas de bruit et ne laissent pas de traces, font bien plus de mal que quelques actes de brutalité qui soulèvent l'indignation générale. Un être faible, méprisé, pour qui il n'y a ni défense, ni justice, qui vit dans une société armée contre lui, qu'on regarde comme une chose, et qu'on oblige à se soumettre absolument et sans résistance à la volonté d'autrui, peut n'avoir pas à souffrir des traitements féroces; il reste cependant exposé à une cruauté qui pour être moins visible et moins choquante, n'en cause pas moins des douleurs infinies.

Mais quand on prouverait qu'il n'y a pas de cruautés dans le Sud, nous ne devrions pas être moins contraires à l'esclavage que nous le sommes maintenant, car qu'est-ce que cela prouverait? Qu'on n'a pas besoin de cruauté. Et pourquoi n'en a-t-on pas besoin? Parce que l'esclave est tout à fait résigné à son sort. Celui-là seul, en effet, ne résiste plus à l'esclavage qui est entièrement imbu de l'esprit de servitude. Si le noir n'a plus besoin d'être puni, c'est que les sentiments de l'homme sont morts en lui, c'est qu'il n'a plus la conscience de ses droits, c'est qu'il est lâche, sans respect pour lui-même, et sans confiance dans ceux qui partagent sa dégradation. La tranquillité de l'esclavage, c'est celle que les légions romaines laissèrent dans l'ancienne Bretagne, c'est le calme de la mort. Pourquoi les Romains enchaînaient-ils leurs esclaves pendant le jour, et la nuit les enfermaient-ils dans des cachots? Ce n'est pas parce qu'ils aimaient la cruauté pour elle-même, mais parce que leurs esclaves avaient le sentiment de leur misère, parce qu'ils apportaient des forêts de la Dacie quelque idée de la dignité de l'homme, ou qu'ils avaient goûté de la civilisation en des pays plus avan-

cés; et chez eux cela se traduisait en violence et en révolte. Il fallait user de cruauté avec de tels esclaves, car leur volonté n'était pas rompue à celle d'autrui, et l'esprit de l'homme libre n'était pas entièrement étouffé. Il *faut* que l'esclave éprouve un traitement cruel, soit intérieurement, soit extérieurement. Il faut que l'âme ou le corps reçoive le coup. Il faut que la chair soit torturée ou que l'esprit soit écrasé. Horrible alternative où en est réduit l'esclavage!

V. Considérons sous un autre aspect les maux de l'esclavage; parlons de son influence sur le maître. Il est difficile de toucher ce point, sans offenser personne, mais autrement le sujet serait incomplet. J'abrégerai; je ne dirai pas comment l'esclavage détruit l'idée du droit chez le maître, affaiblit en lui la justice et la bienveillance, associe au travail l'idée d'une dégradation et fait de l'oisiveté un privilége honorable. Je me bornerai à deux considérations :

La première, c'est que l'esclavage, plus que toutes les autres influences, nourrit la passion du pouvoir et tous les vices qui l'accompagnent. Il n'est point de passion qui demande un frein plus fort. Les crimes les plus odieux sont venus de ce désir de dominer et de courber autrui sous le joug. Et l'habitude de soumettre les autres à notre despotisme, a pour effet d'enflammer les penchants impérieux, hautains, orgueilleux, égoïstes, de notre nature. L'homme ne peut pas, sans danger imminent pour sa vertu, posséder un de ses semblables, ou commander d'une manière absolue à ses frères. Dieu n'a jamais délégué ce pouvoir. C'est une usurpation sur son domaine, et elle nous mène à nous

mettre aussi bien au-dessus des lois divines que des lois humaines.

Sans doute ce penchant est jusqu'à un certain point combattu par l'esprit du siècle et le génie du christianisme; un honnête homme peut le vaincre; mais nous en voyons les résultats dans la corruption du sentiment moral qui n'est que trop visible chez les propriétaires d'esclaves. Un vif ressentiment de tout ce qu'on regarde comme un empiètement sur l'honneur, une jalousie extrême à l'endroit de la réputation, des colères furieuses, et le mépris de toutes les lois divines et humaines, quand il s'agit de rendre injure pour injure; voilà ce que prennent pour des vertus ces hommes dont l'orgueil a été nourri par le despotisme.

C'est ainsi que l'esclavage va droit à l'anéantissement de la règle chrétienne. L'humilité est par excellence l'esprit du christianisme. Il n'est point de vice que le Seigneur ait condamné plus sévèrement que l'esprit de domination. Traiter tous les hommes comme des frères, leur témoigner une bienveillance qui nous dispose à servir plutôt qu'à régner, céder de nos droits plutôt qu'usurper ceux d'autrui, pardonner les injures et non pas nous en venger; gouverner notre cœur au lieu de briser celui d'un inférieur ou d'un ennemi: voilà le christianisme; religion trop élevée, trop pure pour que nulle part on l'entende ou on lui obéisse comme il le faudrait, mais qui rencontre une opposition toute particulière dans les habitudes et les idées qu'engendre l'esclavage.

Le maître s'estime, il est vrai, à raison même de son orgueil. Il a un sentiment de sa dignité qui impose à lui-même et aux autres. Mais la vérité ne s'incline pas

devant la fierté de la contenance. La vérité morale, la vérité chrétienne, condamne l'orgueil, et ceux qui s'inclinent devant lui. Le respect de nous-mêmes, respect fondé sur la conscience de notre nature morale et de notre destinée immortelle, est, certes, un noble principe ; mais il comprend comme un élément essentiel le respect de tous ceux qui partagent notre nature. Ce prétendu sentiment de dignité qui se fonde sur l'assujettissement d'autrui à notre despotisme, est inhumain et injuste. Il serait temps de comprendre les leçons du Christ. Plus l'habitude de commander à des semblables injuriés et abaissés augmente l'orgueil, et plus on s'éloigne du véritable honneur, plus on descend aux yeux de Dieu et de la vertu.

J'aborde un sujet plus délicat, et sur lequel je ne m'étendrai pas. Posséder la personne d'autrui, avoir des femmes pour esclaves, c'est chose nécessairement funeste à la pureté d'un peuple. Que de pauvres créatures sans protection, à qui leur condition dégradée ôte le respect que la femme se doit à elle-même, servent à satisfaire d'autres passions que le gain, c'est chose inévitable. Aussi, dans une pareille société, les rênes sont-elles lâchées à la licence. La jeunesse, qui partout court des dangers, est ainsi poussée au vice par une force terrible. Et le mal ne s'arrête pas là. Le libertinage des jeunes années prépare les crimes de l'âge mûr. Est-il besoin de dire ce que devient la fidélité conjugale, et comment la sainteté des liens domestiques est respectée au milieu des habitudes, des tentations, des facilités que donne l'esclavage. Tant l'expiation est sûre et terrible, même dans cette vie ! Ce n'est pas seulement dans la race de l'esclave que

le bonheur domestique est détruit. L'infidélité du maître flétrit les affections et les joies de son propre foyer. Un intérieur où la pureté et la constance n'existent plus a perdu son charme saint, ses influences bénies. Après ce que j'ai déjà dit, je n'ai pas besoin d'ajouter que cette corruption est loin d'être universelle. Mais un pays d'esclaves est néanmoins souillé par le libertinage, et c'est un fléau plus mortel que la peste.

Je n'ai pas dit ce qu'il y de plus horrible. A la suite de ces liaisons coupables, plus d'un maître a des enfants qui naissent dans la servitude. La plupart de ces enfants, j'aime à le croire, sont protégés, et traités même avec faiblesse, pendant la vie du père; mais à sa mort, il en est beaucoup qui sont abandonnés aux chances d'un cruel esclavage. Ces cas-là ont dû augmenter, depuis qu'on a multiplié les difficultés de l'émancipation. Allons plus loin; on peut craindre quelquefois que le maître ne place ses propres enfants sous le fouet du commandeur, ou peut être ne les vende pour qu'ils aillent souffrir chez des étrangers les misères de la servitude. Je serais heureux d'apprendre que ces craintes sont fausses. Mais si elles sont vraies, alors notre pays, qui se dit civilisé et chrétien, est souillé d'un des crimes du monde les plus énormes. Nous envoyons des missionnaires chez les idolâtres; mais parmi les hontes du paganisme, je ne sais rien de plus hideux que cela. L'idolâtre qui dans un festin dévore l'ennemi de son pays, peut lever la tête à côté du chrétien qui vend son enfant et le livre à l'esclavage, pour en tirer un peu d'argent. Dieu me préserve d'accuser tout un peuple de ce crime! Mais, quelque rare qu'il puisse

être, c'est le fruit de l'esclavage ; c'est l'exercice d'un pouvoir qui vient de l'esclavage, et il n'y a pas de loi pour l'empêcher ou le punir. Tels sont les maux qui naissent naturellement du libertinage engendré par la servitude.

VI. Je ne quitterai pas cette indication des maux que cause l'esclavage, sans dire un mot de son influence politique. Ce n'est pas que je veuille m'engager dans des discussions qui sont du domaine des économistes. Je ne répéterai pas, ce qui a été souvent prouvé, que le travail de l'esclave, est moins productif que celui de l'homme libre ; et je ne montrerai pas comment une société diminue ses ressources en temps de paix, et sa défense en temps de guerre, quand elle dégrade ainsi la population ouvrière, lui ôte le goût du travail, et en fait un sujet d'inquiétude et d'effroi. Je veux seulement parler de l'influence de l'esclavage sur les institutions libres. On nous affirme gravement que cette influence est favorable, aussi suis-je obligé d'en dire deux mots. La liberté politique trouve, dit-on, force et sécurité dans la servitude domestique. Étrange façon, vraiment, d'assurer notre liberté que de violer celle d'autrui ! Parmi les nouveautés du siècle, la découverte la plus étonnante est celle qui nous apprend que dépouiller autrui de ses droits est le moyen de maintenir la sainteté des nôtres.

Et comment prouve-t-on que l'esclavage est un soutien pour les institutions libres ? Commander à des esclaves nous inspire, dit-on, un esprit indomptable, et cet esprit est une garantie contre la tyrannie. Mais ne savons-nous pas que l'Asie et l'Afrique, pays d'esclaves dès

les premiers temps de l'histoire, ont été paralysés pendant des siècles et dépouillés de toute force virile par le despotisme ? Au temps de la féodalité, le baron, entouré de ses serfs, avait sans doute assez de fierté pour rester libre, si cet esprit était la véritable garantie de la liberté ; mais peu à peu son orgueil a été dompté, son pouvoir brisé ; un tyran plus fort que lui l'a abattu, et les descendants de ces nobles, qui seraient morts plutôt que de subir un maître, sont devenus des courtisans aussi souples que leurs pères étaient indomptables.

Mais, dit-on, les États libres de l'antiquité avaient des esclaves ? Il y en avait aussi dans les monarchies du même temps. Auquel de ces gouvernements l'esclavage allait-il le mieux ? Quel est celui qu'il soutenait ? D'ailleurs, c'est par politesse que nous appelons les républiques anciennes des États libres. Rome, dans ses meilleurs jours, ne fut qu'une aristocratie, et les droits privés que la liberté a pour but principal de protéger ne furent pas mieux assurés par le triomphe graduel du peuple sur les patriciens. L'esclavage fut toujours le fléau de Rome. La grande majorité de la population libre, se déchargeant sur les esclaves de toute espèce de travail, devint une populace oisive, licencieuse, et cette foule sans principes fut, avec les esclaves, l'instrument toujours prêt de tous les crimes privés ou publics. Quand Clodius rôdait dans les rues de Rome pour assassiner Cicéron et les meilleurs citoyens, sa bande se composait en partie d'esclaves, limiers propres à cette œuvre sacrilége. La république, dans ses plus beaux jours, fut désolée et déchirée par les guerres serviles. Et si la Rome impériale fut écrasée par des

hordes sauvages, c'est que tous ses paysans étaient ou des esclaves, ou des hommes qu'on avait réduits à une condition servile, et qui n'avaient de libre que le nom; Rome ne pouvait plus recruter ses légions que parmi les tribus barbares qu'elle avait naguères subjuguées.

Reste le grand argument en faveur des avantages politiques de l'esclavage. C'est tout simplement que l'esclavage exclut les classes pauvres et ouvrières de la franchise électorale et de la puissance politique; or, c'est la turbulence de ces classes qui fait, suppose-t-on, le grand danger de la liberté. Mais dans les pays d'esclaves, est-ce qu'il n'y a pas de différence dans la condition des hommes libres? Est-ce qu'il n'y a pas des riches et des pauvres? Est-ce qu'il n'y a pas de démocratie? Athènes, avec son peuple d'esclaves, ne fut-elle pas la plus turbulente des démocraties? Et bien plus, est-ce que l'oisiveté et l'impatience de tout frein, vices ordinaires des citoyens dans un pays d'esclaves, n'engendrent pas un esprit de parti plus violent, des passions politiques plus ardentes, et ne donnent pas à l'ambition des instruments plus désespérés, qu'on n'en trouve chez les classes laborieuses d'une société où l'esclavage est inconnu? Dans les deux grandes divisions de notre pays, où donc en appelle-t-on aux armes pour décider les querelles politiques? Est-ce dans les États à esclaves ou dans les États libres? Les ouvriers, lorsqu'ils ont été élevés à l'ombre d'institutions libres, et sous des lois égales, n'ont rien qui les pousse à abuser plus que d'autres de leurs droits électoraux. Le travail de chaque jour, qui souvent les épuise, les met d'ordinaire à l'abri des agitations politiques. Les plus

intelligents s'élèvent sans cesse à une aisance qui les attache à l'ordre public. Il y a aussi une division générale de la propriété, résultat d'un travail libre, qui devient un motif général pour défendre les lois. Ajoutez que les vertus domestiques et les sentiments religieux qui, dans un pays chrétien, pénètrent dans tous les rangs, et chez les travailleurs plus encore que chez les oisifs, sont un frein puissant pour les passions, de fortes barrières contre les troubles civils. C'est l'oisiveté plutôt que le travail qui fait les séditieux. Quiconque connaît l'état de la société dans les pays libres, peut attester que l'amour de la liberté, l'orgueil qu'inspirent nos institutions, la jalousie de son droit, ne sont nulle part des passions plus ardentes que chez ces mêmes classes, qui sont esclaves dans le Sud. Sans doute les jalousies, les passions et les préjugés des classes ouvrières peuvent nuire à l'État, et même en causer la ruine; mais a-t-on moins à redouter le luxe, la vénalité politique, l'agiotage et la cupidité qu'on trouve dans les autres conditions? Si la liberté ne doit pas exister là où elle peut courir des dangers, il faut alors réduire toute la société en esclavage.

Les institutions libres reposent sur deux grandes vertus politiques : l'amour de la liberté et l'amour de l'ordre. De toute nécessité le propriétaire d'esclaves (j'entends celui qui l'est par goût) manque plus ou moins, de ces deux vertus. N'est-il pas évident que celui-là ne peut pas aimer la liberté d'un véritable amour qui a le cœur d'en dépouiller autrui! L'amour de la liberté ne consiste pas à repousser avec indignation le joug qu'on veut nous mettre sur le cou; c'est ce

que font le sauvage et la bête féroce. C'est un sentiment moral, c'est le désir, c'est la volonté que les autres ne soient pas moins que nous-mêmes défendus de l'outrage et affranchis de toute contrainte injuste. L'esclavage, perpétué par la volonté, par l'égoïsme du maître, est en guerre ouverte avec ce généreux principe; c'est un mépris manifeste, perpétuel, des droits de l'humanité, qui en affaiblissant le sentiment de leur sainteté ôte à ces droits leur meilleure sauvegarde. Chaque jour, à chaque instant, l'esclavage offre à l'ambitieux un précédent d'usurpation. Il crée une caste despotique; et la liberté est-elle bien en sûreté chez de pareils gardiens? Il inspire un zèle furieux pour les priviléges d'une classe, mais non pas pour les droits de l'homme. Ces droits, le maître les étouffe par la force; et, dans les vicissitudes des choses d'ici-bas, le temps n'est pas loin peut-être où il apprendra que la force habituée à triompher du droit, franchit aisément tous les obstacles, et contraint à plier devant elle l'orgueilleux aussi bien que celui qui est dans l'abjection.

L'esclavage n'est pas moins hostile à l'amour de l'ordre, qui, uni à l'amour de la liberté, est le grand appui des institutions libres. L'esclavage dans une république mène au mépris de la loi; il donne l'habitude du commandement, non pas celle de l'obéissance. Un maître absolu ne se distinguera guère par sa soumission au pouvoir civil. Nulle part la passion et le caprice ne se substituent plus souvent à la loi que dans les États à esclaves. Là, on regarde comme honorable de compter sur la force de son propre bras, plutôt que sur le magistrat, pour la défense de ses droits. Dans quelques

endroits, dans un grand nombre peut-être, le principal officier de paix c'est l'arme qu'on porte comme une partie du costume de tous les jours, et les passions des individus imposent plus à la multitude que l'autorité de l'État. Dans une pareille société la liberté n'a aucune garantie de stabilité. Le véritable esprit de liberté, c'est de respecter les lois, comme étant l'expression de la volonté publique. Est-ce que cet esprit trouve son aliment dans les habitudes et les sentiments qu'engendre l'esclavage ?

L'esclavage est un étrange élément à mêler aux institutions libres ; il ne peut que les mettre en danger. C'est un exemple pour le mal sous toutes ses formes. L'esclave est un péril pour l'homme libre. Quiconque retient un être humain en servitude, invite les autres à poser le pied sur son propre cou. Grâce à Dieu, on ne peut outrager un homme impunément. Les libertés d'un peuple doivent trembler tant que chacun ne sera pas libre. Elles trembleront. Leur vraie base est minée par la dégradation légale d'un seul innocent. Cette base, c'est la justice, c'est le respect de l'humanité, c'est le respect des droits de toute créature humaine.

J'ai essayé de montrer combien l'esclavage était hostile aux institutions libres. Si cependant je me trompe, si ces institutions ne peuvent se maintenir sans avoir l'esclavage pour fondement, eh bien ! je dirai : qu'elles tombent, qu'on les ensevelisse sous des ruines éternelles ! Que le nom de république devienne un sujet de raillerie et d'opprobre parmi les nations. La monarchie, limitée comme elle l'est en Angleterre, vaut alors cent fois mieux et donne plus de bonheur que notre or-

ganisation plus démocratique. Le despotisme, tel qu'il existe en Prusse, où des lois égales sont en général exécutées avec impartialité, doit aussi lui être préféré. Un gouvernement républicain, acheté par le sacrifice de la moitié d'un peuple, par la spoliation des droits les plus sacrés, par la dégradation d'une part de la population; c'est trop cher. Une liberté ainsi souillée par l'injustice devrait faire horreur. Ceux qui nous disent que l'esclavage est la condition nécessaire d'une république, ne justifient pas la servitude, mais prononcent la condamnation de notre gouvernement. S'ils disent vrai, nous sommes obligés, comme peuple, de chercher des institutions plus justes et plus généreuses, où les droits de tous aient leur garantie.

J'ai placé sous les yeux du lecteur les vices principaux de l'esclavage. Mais on nous dit que ces maux ne sont pas sans adoucissement, que la servitude a des avantages qui en balancent l'injustice et les peines. Il est beaucoup de gens que le langage confiant avec lequel on vante ces bienfaits réconcilie en partie avec l'institution. Je terminerai donc ce chapitre par une courte revue de ce qu'on regarde comme les avantages de l'esclavage.

On dit souvent que l'esclave fait moins d'ouvrage que le travailleur libre; le fardeau qu'il supporte est donc plus léger que celui que la liberté lui imposerait. Cela peut être; cependant, quand le maître espère retirer quelque profit d'un travail excessif, l'esclave n'est pas épargné. Dans les îles, les terribles ravages que fait la mort parmi des ouvriers surchargés de travail, exigeaient naguères de nombreux renforts d'Afrique pour empêcher la population de décroître. Il est vrai, je

crois, que chez nous l'esclave est moins chargé que l'ouvrier libre; mais il ne s'ensuit pas que son travail soit moins pénible. Car qu'est-ce qui rend le travail moins lourd? C'est l'espérance, c'est l'amour, c'est quelque mobile puissant. Le travail est léger, quand nous nous y livrons de tout cœur, quand c'est la pensée d'un grand bien qui nous y pousse, quand il doit améliorer notre sort. Il est léger le travail qui doit embellir notre intérieur, y apporter le bien-être et la joie, donner l'instruction à nos enfants, soulager les dernières années d'un père, et donner à la reconnaissance ou au dévouement le moyen de se montrer. De grands efforts amenés par de grands motifs, telle est la meilleure définition qu'on puisse donner d'une vie heureuse. Le travail le plus facile est un fardeau pour celui qui n'a aucun motif de le faire. Qu'elle est fatigante la tâche imposée par autrui, et injustement imposée! Il n'est pas aisé de tirer d'un esclave l'ouvrage d'un homme libre; et pourquoi? Parce qu'il manque de l'esprit d'un homme libre, parce qu'en lui le ressort du travail est affaibli, parce qu'il va comme une machine, et non comme un agent libre. La contrainte qui l'oblige à se fatiguer pour autrui, ôte à son travail toute douceur, lui rend la vie aride et monotone, et ne lui donne d'autre désir que d'échapper au labeur.

On nous dit encore que l'esclave est délivré de tout souci; il est assuré d'être secouru plus tard; dans sa vieillesse il n'est pas congédié et envoyé au dépôt de mendicité, mais au contraire il est nourri et logé dans sa case. Tout cela est vrai; mais il est vrai aussi qu'on ne gagne rien à violer les lois et les droits essentiels de notre nature. L'esclave, nous dit-on, est affranchi de

tout souci; on a pourvu à sa vieillesse. Mais Dieu l'a créé pour songer à l'avenir, pour s'occuper lui-même de son bonheur; et on ne peut le délivrer de ce soin sans que sa vie morale et intellectuelle n'en souffre. Pourquoi Dieu nous a-t-il donné la prévoyance et une puissance sur l'avenir, sinon pour en user? Est-ce un bienfait pour une créature raisonnable que d'être placée dans une condition qui enchaîne ses facultés à l'heure présente et ne lui laisse rien devant elle pour exciter l'intelligence ou émouvoir le cœur? Qu'on songe aussi que ces mesures qui affranchissent l'esclave de l'inquiétude lui ôtent en même temps l'espérance. L'avenir, il est vrai, ne lui apparaît pas avec le spectre de la pauvreté, mais il n'est pas non plus éclairé par l'image de la joie. Il s'étend devant lui stérile, monotone, sans verdure, sans repos, sans rien qui le console et lui promette un sort meilleur.

Il est vrai que l'ouvrier libre peut devenir un mendiant, et cela peut aussi arriver au riche; dans le Nord comme dans le Sud. Et cependant, nos capitalistes songent-ils à demander à l'esclavage un abri contre l'hospice? La liberté a, certes, ses dangers. Elle ne promet rien à l'oisiveté ni à la débauche. Là où chacun est libre de chercher son bien-être comme il l'entend, il y aura dans toutes les classes des gens qui échoueront, les uns par leurs vices, les autres par incapacité, d'autres enfin par mauvaise fortune; dans toutes les conditions il y aura des pauvres. Mais dans ce pays le nombre en est petit et doit toujours diminuer. Le mal, quelque déplorable qu'il soit, n'est ni si grand, ni si désespéré qu'il soit nécessaire, pour le guérir, de mettre aux fers la moitié de la population. La bienfaisance fait beaucoup

pour l'adoucir. Les meilleurs esprits cherchent les moyens de le prévenir, de le diminuer, de le faire disparaître. Il stimule une philanthropie qui tire du malheur même un nouveau lien pour rapprocher les hommes.

Nos frères du Sud qui nous disent que le sort de l'esclave est meilleur que celui de nos ouvriers libres, parlent avec ignorance et sans réflexion. Ils ne voient pas ce que nous remarquons chaque jour; ils ne peuvent pas savoir comme nous que nos hommes les plus distingués sont sortis des familles de nos fermiers et de nos ouvriers, et je parle d'hommes qui ont honoré la science, les arts, les lettres, la religion et la liberté; ils ne savent pas que chez nous les plus nobles intelligences auraient été perdues pour leur pays et le monde, si nos ouvriers avaient été condamnés à l'esclavage. Ils ne savent pas, ce que nous sommes heureux de leur apprendre, que cette classe prend une large part de l'impulsion donnée à la société; que les moyens de progrès intellectuel se multiplient avec la même rapidité pour les travailleurs que pour les riches; que nos citoyens les plus distingués accueillent les ouvriers comme des frères, et leur communiquent dans des lectures publiques ce qu'ils savent de plus important. Sans doute, l'esprit chrétien, l'esprit républicain, n'agit pas même ici autant qu'il devrait le faire. Les classes les plus instruites et les plus heureuses n'ont pas encore appris que c'est leur mission d'élever le cœur et l'esprit des classes moins avancées; mais chaque jour cette grande vérité est mieux comprise, et l'on peut dire qu'une ère nouvelle s'ouvre pour la société.

On objecte que si l'on ne peut pas comparer l'esclave

aux ouvriers libres dans le Nord, il est néanmoins dans une meilleure condition que le paysan irlandais. Soit. Ne comptons pour rien les liens de famille du paysan, son église, son école et son faible espoir d'un sort meilleur. Parce que l'Irlande est la victime d'un mauvais gouvernement et d'une oppression déclarée, s'ensuit-il qu'une oppression moins écrasante soit un bien? D'ailleurs, est-ce que les griefs de l'Irlande ne sont pas reconnus? Est-ce que la législature anglaise ne travaille pas à lui rendre sa prospérité? Tandis que la condition de l'esclave n'admet pas de changement, n'est-il pas vrai que les esprits les plus éclairés s'occupent de donner au paysan irlandais les bienfaits de l'éducation, l'égalité des lois, de nouvelles sources de travail et de richesse? Les autres hommes, quelque déchus qu'ils soient, peuvent être relevés; un poids immuable écrase l'esclave.

On ajoute que l'esclave est gai. Il n'est donc pas si malheureux que l'enseignent nos théories? Après son travail il chante, il danse, il ne présente aucun signe d'un corps épuisé, d'un esprit abattu. L'esclave heureux! Mais alors pourquoi donc combattre pour des droits? Pourquoi suivre, le cœur palpitant, la lutte du patriote pour la liberté? Pourquoi canoniser les martyrs de la liberté? L'esclave heureux! Le bonheur c'est donc de renoncer aux attributs qui distinguent l'homme; d'obscurcir l'intelligence et la conscience; d'étouffer les sentiments généreux; c'est donc la servilité de l'esprit; la vie sous le fouet, la vie sans propriété ni droits; le bonheur, c'est donc de n'avoir sa femme et son enfant que suivant le bon plaisir d'autrui; c'est de travailler sans espérance, c'est de vivre sans but! L'esclave, il est vrai, a ses plaisirs. En lui la nature animale

survit au mal fait à ses facultés intellectuelles et morales; et tout animal a ses jouissances. La bonté de la Providence ne permet pas qu'une créature humaine soit privée de tout bien. L'agneau bondit; le chien saute de plaisir; l'oiseau remplit l'air de sa joyeuse harmonie, et l'esclave passe son jour de fête à rire et à danser. Grâces soient rendues à celui qui se manifeste partout, qui embellit le désert même d'une oasis de verdure et qui ouvre une source de joie dans le cœur le plus desséché! Il n'est pas possible, cependant, de contempler cette gaieté passagère de l'esclave sans céder à une idée pénible. L'esclave est gai, parce qu'il n'a pas appris à penser; parce qu'il est tombé trop bas pour sentir; parce qu'il ne sait pas se respecter. La gaieté des fous nous afflige. Il y a quelque chose d'aussi triste dans la joie de celui dont la légèreté se changerait bientôt en indignation et en amertume si un seul rayon de lumière éveillait en lui l'esprit de l'homme.

Il est très-vrai que parmi nous il y a des individus qui sont plus malheureux que les esclaves; de la même façon qu'il y a bien plus de misère chez les hommes que chez les brutes. La brute ne connaît jamais l'angoisse d'une âme déchirée par le remords ou blessée dans son amour. Mais qui donc voudrait cesser d'être homme parce que notre capacité de souffrir croît avec l'élévation de notre nature? Tous les bienfaits du ciel peuvent devenir des fléaux, et ce sont les plus grands qui causent les plus grandes misères. Si nous visitions un pays d'esclaves, il n'y a pas de doute que c'est parmi les hommes libres que nous trouverions le plus de souffrances parce que chez eux les passions ont un champ plus large et que la puissance qu'ils possèdent peut servir à leur propre

ruine. La liberté ne donne pas forcément le bonheur; ce n'est qu'un moyen d'atteindreau bien; c'est un dépôt dont on peut abuser. Mais doit-on rejeter de pareils dépôts? Ne sont-ils pas les plus beaux présents du ciel?

Mais l'esclave, dit-on, montre souvent de l'affection pour son maître : il s'afflige de le voir partir, il se réjouit de son arrivée. Je n'essaierai pas d'expliquer cela en disant que l'absence du maître met l'esclave à la merci du commandeur. Et je n'objecterai pas davantage que le penchant de l'esclave à voler son maître, le besoin du fouet pour le forcer au travail, et les craintes d'insurrection qu'il inspire, sont tout autre chose que des signes d'amour. Dans les rapports de l'esclave avec son maître, il y a sans doute plus d'affection qu'on ne s'y attendrait. De toutes les races d'hommes, la race africaine est la plus douce et la plus susceptible d'attachement. Elle aime là où l'Européen haïrait. L'esclave veille sur la vie d'un maître que poignarderait l'Indien, placé dans la même situation. Le noir est plein d'affection. Est-ce une raison pour le tenir dans les fers? Nous ne pouvons cependant songer à ce trait si intéressant de l'esclavage, sans éprouver un plaisir mêlé de tristesse. C'est la malédiction de l'esclavage qu'il ne puisse rien toucher sans le souiller. Même l'amour, ce sentiment que Dieu nous a donné pour qu'il soit le germe d'une vertu divine, devient chez l'esclave une faiblesse, presqu'une dégradation. Chez lui l'affection perd de sa beauté et de sa dignité naturelle. Il doit, il est vrai, sentir de la bonne volonté pour son maître; mais s'attacher à un homme qui le tient dans la poussière et lui refuse les droits humains; être plein de reconnaissance et de dévouement pour celui qui lui arrache son travail et

se sert de lui comme d'un outil, il y a là une tache de servilité qui nous afflige au milieu de notre admiration. Cependant nous ne voudrions pas diminuer l'attachement de l'esclave. Sa générosité le rend plus heureux. Qu'il aime donc son maître et que le maître mérite cette affection par sa bonté. Nous disons seulement que cette marque d'une nature généreuse chez l'esclave, il ne faut pas la tourner contre lui. Il n'en faut pas faire une réponse à l'exposé de ses maux. On ne doit pas s'en faire une arme pour le dégrader à jamais.

Mais la religion, dit-on, est enseignée à l'esclave. Voilà les paroles les plus consolantes qui nous arrivent de la terre de servitude. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a des esclaves instruits dans cette vérité qui donne la liberté intérieure. Ils entendent au moins une voix d'amour et d'un amour profond et sincère, la voix du Christ; et ils lisent sur la croix ce que tout le reste leur cache, la valeur inexprimable de leur âme. Mais il y a bien peu d'esclaves qu'on instruise. Le plus grand nombre est encore plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie. D'ailleurs, la religion, quoiqu'elle soit un grand bien, n'exerce pas toute son action chez l'esclave. On s'en sert plutôt pour le façonner à l'obéissance que pour l'élever à la dignité d'homme? La servitude, dont la tendance à dégrader l'âme est proverbiale, est-elle une préparation pour la vérité spirituelle ? L'esclave peut-il comprendre le principe d'Amour, le principe essentiel du christianisme, quand il le reçoit de la bouche de ceux qui le font victime de leur injustice et de leur égoïsme? Mais supposons qu'il reçoive le christianisme dans toute sa pureté et qu'il en sente toute la force, est-ce une raison pour nous réconcilier avec l'esclavage? Une

créature qui peut comprendre la vérité la plus sublime qui soit jamais entrée dans l'âme humaine, qui peut aimer et adorer Dieu, qui peut imiter la vertu céleste du Sauveur, pour qui ce Sauveur est mort, cette créature à qui le ciel est ouvert, dont le repentir fait la joie du ciel, avez-vous le droit d'en faire une chose, de la conduire par la force comme une brute, de lui refuser ses droits d'homme, vous, son semblable, vous qui faites profession d'être le disciple d'un Sauveur juste et miséricordieux? Quoi! cet homme a une nature religieuse, et vous osez en faire un esclave?

J'en ai fini avec les maux de l'esclavage, et j'ai montré combien peu ils sont adoucis par ce qu'on croit en être les avantages. Dans toute cette discussion, j'ai évité avec soin de citer des exemples particuliers de sa funeste influence. Je n'ai pas rassemblé les récits horribles qui nous arrivent du Sud. Je me suis borné à montrer les effets naturels de l'esclavage, les vices inhérents à sa nature même, et qu'on n'en séparera pas, tant que les hommes seront hommes. Je ne prétends pas que le mal soit sans mélange; il peut s'y mêler plus ou moins de bien. Il n'est pas d'institution qui puisse rendre l'homme complétement malheureux, ni le priver de tout moyen de progrès. La bonté de Dieu triomphe de la perversité et de la folie des inventions humaines. Dieu envoie un rayon consolateur dans le plus sombre réduit. L'esclave a ses heures de joie. Parfois les éclats d'une folle gaîté retentissent dans sa case. Là aussi, il y a, et il doit y avoir quelquefois des plaisirs plus relevés. Dieu ne fait pas acception de personnes, et, chez certains esclaves, il y a une heureuse nature que

nulle misère ne peut détruire, comme il y a des enfants que la plus mauvaise éducation ne peut gâter. L'Africain est si aimant, si naturellement imitateur, si docile, qu'il saisit aisément le bien; aussi, l'influence d'un maître sage et bienveillant se lit-elle sur le visage et dans la tenue de ses esclaves. Parmi ce peuple dégradé, il y a parfois des exemples d'une intelligence et d'une vertu supérieures, qui prouvent combien est peu fondée l'opinion qui déclare l'esclave incapable d'occuper un meilleur rang; il y a des exemples qui montrent que la nature humaine est trop généreuse et trop forte pour que l'état le plus misérable la détruise entièrement. Nous voyons aussi, et très-souvent, dans cette classe, un remarquable développement du corps, une grâce de formes et de mouvements qui nous causent un sentiment voisin du respect. Je ne prétends donc pas que l'esclavage exclue toute espèce de bonheur, car la vie humaine ne peut durer longtemps si elle est privée de tout bien et de toute amélioration. J'ai parlé des tendances naturelles et des résultats de la servitude. Là tout est mal et ne peut être que mal.

Je sais ce qu'on me répondra : de loin, on ne peut connaître l'esclavage; on n'en peut apprendre le vrai caractère que de ceux qui en ont la pratique, et auxquels ses effets sont familiers. A cela je ne répondrai pas que je l'ai vu de près. Il suffira de dire qu'on perd la faculté de bien voir un objet en étant trop près, aussi bien qu'en étant trop loin. Le maître est trop familier avec l'esclavage pour le comprendre. Être élevé dans l'injustice, c'est être forcément plus ou moins aveuglé par elle. Exercer depuis sa naissance un pouvoir usurpé, c'est le moyen le plus sûr de le considérer

comme un droit et comme un bien. Le maître prétend que lui seul peut nous instruire sur l'esclavage. Mais si nous désirions connaître le vrai caractère du despotisme, irions-nous au palais demander des leçons au despote? Ferions-nous attention à ses paroles quand il nous assurerait que lui seul comprend le caractère du pouvoir absolu, et que nous autres, vivant dans une république, nous n'entendons rien à la condition d'hommes soumis à une volonté irresponsable? La preuve que l'esclavage obscurcit l'esprit de ceux qui vivent dans ce milieu nous est fournie par les efforts faits récemment dans le Sud pour représenter cette institution comme un bien. Des citoyens, qui mourraient plutôt que de renoncer à leurs droits, parlent du bonheur de ceux qu'on a dépouillés de tout droit. Il parlent de l'esclave « leur propriété, » avec la même assurance que s'il s'agissait du droit le plus sacré. C'est là un des tristes effets de l'esclavage. Il obscurcit le sens moral du maître. Est-ce que des hommes, dans une position si contraire à la justice et à l'impartialité s'attendent à ce que nous acceptions leur manière de voir?

Il y a une autre réponse : si les États à esclaves veulent que nous adoptions leurs idées en ce point, il faut qu'ils nous laissent discuter librement chez eux. Quel poids peut avoir leur témoignage en faveur de la servitude, quand il n'est permis à personne de dire un mot pour la condamner? A quoi sert la presse quand elle ne peut exprimer qu'une seule opinion? Dans une grande partie des États à esclaves, on n'a plus la liberté de toucher ce sujet. Quiconque y publierait des sentiments qui sont ceux du monde civilisé, risquerait sa

vie, et serait probablement écorché vif ou pendu. Sur ce grand sujet, qui affecte d'une manière vitale la tranquillité et la prospérité du Sud, ses intérêts politiques et moraux, nul philanthrope ne peut dire ce qu'il sait être la vérité. Même le ministre de la religion, qui sent quelle hostilité existe entre l'esclavage et le Christianisme, n'ose pas parler. Son caractère ne le sauverait pas de la rage populaire. C'est ainsi que l'esclavage se venge lui-même; il courbe les maîtres sous le despotisme; il enlève cette liberté que le citoyen apprécie autant que la vie : la liberté de parler. Tout cela, nous dit-on, est nécessaire; et c'est possible; mais une institution qui impose une telle nécessité ne peut être bonne, et il est évident que le témoignage d'hommes placés sous une telle contrainte ne peut être reçu avec trop de précaution. D'ailleurs nous pouvons puiser à de meilleures sources. Nous avons le témoignage des siècles et le témoignage même de la nature humaine. Ceux-là nous assurent que l'esclavage est un mal, et sera toujours un mal.

Je ne finirai pas ce chapitre sans reconnaître bien volontiers que souvent la bonté des maîtres adoucit l'esclavage. Si l'on pouvait le rendre innocent, on ferait beaucoup d'efforts pour parvenir à ce but. La servitude est mauvaise non point par la corruption particulière des maîtres, mais par sa propre nature et quoi qu'on essaie pour en faire un bien. C'est un mal par elle-même et non parce qu'elle existe dans tel ou tel endroit. Si on l'introduisait dans le Nord, elle y serait peut-être un fléau plus grand que dans le Sud; peut-être que chez nous, elle endurcirait et dépraverait les cœurs plus qu'elle ne le fait sous un ciel plus doux. Ce n'est

donc pas de la forme particulière de l'esclavage dans ce pays que je me plains. Je suis disposé à convenir qu'il est ici plus doux qu'ailleurs; que sur beaucoup de plantations il n'y a d'autres abus que ceux qui sont inséparables de sa nature. Le mal est dans sa nature même : « On ne cueille pas de raisin sur des ronces, ni de figues sur des chardons. » Une institution ainsi fondée sur le crime, si pleine d'injustice, ne peut devenir un bien. On ne peut pas, comme les autres institutions, la faire durer en l'améliorant; l'améliorer c'est en préparer la ruine. Chaque adoucissement apporté au sort de l'esclave est un pas vers la liberté. L'esclavage est donc radicalement, essentiellement mauvais. Tout honnête homme doit demander avec ardeur qu'on fasse disparaître une institution qui flétrit ainsi la nature humaine, et il faut employer, pour arriver à ce but, tous les moyens qu'approuve la vertu.

CHAPITRE V.

LES ÉCRITURES.

On essaie souvent de soutenir l'esclavage par l'autorité de la Révélation. « L'esclavage, dit-on, est permis par l'Ancien Testament et n'est pas condamné par le Nouveau. Paul commande aux esclaves d'obéir. Il enjoint aux maîtres, non point d'affranchir leurs esclaves, mais de les traiter avec justice. L'esclavage est donc légitime, il est donc sanctifié par la parole de Dieu. » Dans ce siècle, et au milieu des lumières qu'on a portées sur la véritable interprétation des Écritures, un pareil raisonnement mérite à peine qu'on y fasse attention. J'y répondrai en quelques mots.

D'abord ce raisonnement prouve trop. Si des usages sanctionnés dans l'Ancien Testament et qui ne sont pas défendus par le Nouveau sont légitimes, notre code moral a de tristes changements à subir. La polygamie était permise aux Israélites; elle a été pratiquée par les hommes les plus saints; elle était ordinaire et autorisée au temps des Apôtres. Mais les Apôtres ne la condamnent nulle part, et on ne fit point de la renonciation à la polygamie une condition essentielle pour être admis dans

l'église chrétienne. Il est vrai que dans un endroit le Christ la condamne d'une manière implicite. Mais est-ce que l'esclavage n'est pas condamné plus visiblement dans les nombreux passages qui font consister la religion nouvelle à se servir les uns les autres, et à faire aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes? Pourquoi ne s'autoriserait-on pas des Écritures pour remplir nos maisons d'épouses aussi bien que d'esclaves?

Paul, dit-on, sanctionne l'esclavage. Demandons-nous ce qu'était l'esclavage au temps de Paul? C'était l'esclavage des blancs, l'esclavage non-seulement des barbares, mais des Grecs, non-seulement des hommes ignorants et dégradés, mais des hommes vertueux, instruits, civilisés. La piraterie et la conquête étaient les principaux moyens pour approvisionner le marché d'esclaves, et elles ne tenaient compte ni du caractère ni de la condition. Quelquefois la plus grande partie de la population, lors de la prise d'une ville, était vendue en esclavage; quelquefois c'était toute la population, comme à Jérusalem. De nobles et royales familles, les riches et les grands, les savants et les puissants, le philosophe et le poëte, les plus sages et les meilleurs d'entre les hommes étaient condamnés aux fers. Tel était l'ancien esclavage, Et voilà, nous dit-on, ce qu'a permis et sanctionné la parole de Dieu! Si Napoléon, lorsqu'il prit Berlin ou Vienne, avait condamné à l'esclavage tous les habitants, ou le plus grand nombre d'entre eux; s'il s'était emparé de dames vénérables, mères d'hommes illustres, et qui, après une vie vertueuse, se reposaient au sein d'une famille reconnaissante; s'il avait pris la jeune femme délicate, élégante et belle, qui

son éducation disposait à faire l'ornement de la sphère où Dieu l'avait placée, et dont l'avenir était embelli des plus fraîches espérances et de tout ce qu'ont de plus brillant les rêves de la jeunesse ; s'il avait pris le ministre de la religion, le savant, l'homme de génie, le sage, les guides du monde; s'il les eût dispersés sur les marchés d'esclaves du monde entier, s'il les eût livrés au plus offrant dans une vente publique, les hommes pour qu'on en fît les instruments d'un travail servile, les femmes pour qu'on en fît des instruments de débauche, tous pour supporter toutes les indignités et les tortures que peut infliger le despotisme ; nous aurions eu alors, dans notre siècle, un tableau de l'esclavage tel qu'il existait au temps de Paul. Et voilà l'esclavage qu'aurait, dit-on, sanctionné l'Apôtre ! Voilà l'esclavage qu'il aurait déclaré moralement juste ! Si Napoléon eût envoyé sur nos rivages quelques cargaisons de ces victimes, nous aurions pu les acheter et asservir les plus nobles créatures à nos besoins les plus bas, en appelant Paul à témoigner de notre innocence! Si un infidèle accusait ainsi l'Apôtre, nous dirions qu'il joue son rôle; mais qu'un chrétien insulte ainsi ce saint philanthrope, ce martyr de la vérité et de la charité, c'est une triste preuve du pouvoir qu'a l'esclavage d'aveugler ses partisans.

L'esclavage, au temps de l'apôtre, avait pénétré la société de telle sorte, il était si intimement lié avec elle, et les causes de guerres serviles étaient si nombreuses, qu'une religion prêchant la liberté à l'esclave, eût ébranlé l'édifice social jusque dans ses fondements, et eût armé contre elle toutes les forces de l'État. Paul n'attaqua donc pas la servitude. Il se contenta de ré

pandre des principes qui, si lent qu'en fût l'effet, ne pouvaient manquer de la renverser. Il ordonnait à Philémon de recevoir son esclave fugitif, Onésime, « non comme un esclave, mais comme quelque chose de plus qu'un esclave, comme un frère bien aimé; » et il commandait aux maîtres de donner à leurs esclaves ce qui était « juste et raisonnable »; revendiquant ainsi pour l'esclave les droits d'un chrétien et d'un homme; et, dans l'état des choses, je ne vois pas ce qu'il aurait pu faire de plus pour l'abolition de l'esclavage.

Permettez-moi une autre remarque. Pervertir l'Écriture en faveur de l'esclavage est surtout inexcusable dans ce pays. Paul ne commandait pas seulement aux esclaves d'obéir à leurs maîtres. Voici les préceptes qu'il donnait : « Que tout individu soit soumis aux puissances supérieures; car toute puissance vient de Dieu; et c'est lui qui a ordonné toutes celles qui sont sur la terre. Celui donc qui résiste aux puissances, résiste à ce que Dieu a ordonné; et ceux qui résistent encourent la damnation. » Ce passage fut écrit au temps de Néron. Il enseigne l'obéissance passive au despotisme plus fortement qu'aucun texte n'enseigne la légalité de l'esclavage. Aussi, pendant des siècles, les soutiens du pouvoir arbitraire l'ont-ils cité, et en ont-ils fait le boulevard de la tyrannie. Nos pères se sont-ils inclinés devant le sens apparent de ce texte? Parce qu'on avait enseigné aux premiers chrétiens à obéir au despotisme, nos pères ont-ils pensé que le christianisme avait dépouillé les hommes de leurs droits? Ont-ils conclu que la tyrannie était excusable, parce que, trop souvent on a tort de lui résister par la force? Ont-ils soutenu que le pouvoir absolu cesse d'être inique, parce que, en règle

générale, c'est un devoir pour les sujets que d'obéir? En ont-ils conclu que les mauvaises institutions devaient durer toujours, parce que leur renversement par la force entraîne souvent des maux plus grands que ceux qu'on fait ainsi disparaître? Non, ils savaient mieux interpréter la parole de Dieu. Ils croyaient que le despotisme était mauvais, malgré l'obligation générale où sont les sujets d'obéir, et pensaient que chaque fois qu'un peuple souffrirait assez de ce mal pour en demander l'éloignement, le moment de l'écarter était venu. Voilà l'école où nous avons été élevés. Pour nous, ce n'est pas une faible preuve de l'origine divine du Christianisme, de voir qu'il enseigne la fraternité entre les hommes, et qu'il protége les droits de l'humanité; et cependant, sur la foi de deux ou trois passages qui admettent des interprétations différentes, nous faisons du Christianisme le serviteur de l'esclavage, nous lui faisons forger les chaînes de ceux qu'il est venu affranchir.

C'est une règle évidente que dans l'examen des Écritures, chaque passage particulier doit être interprété d'après la teneur générale et l'esprit du Christianisme. Et quel est l'enseignement général, perpétuel du Christianisme en ce qui touche les devoirs sociaux? « Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît, car c'est là la loi et les prophètes. » Maintenant chacun ne sent-il pas que rien, rien au monde, ne le déciderait à accepter l'esclavage? Ne sent-il pas que s'il était réduit à ce sort abject, toute sa nature, sa raison, sa conscience, ses sentiments, se révolteraient contre cette condition comme étant la plus grande des calamités et des injustices? Osera-t-on prétendre qu'en tenant autrui en servitude, on traite son prochain comme on voudrait

en être traité ? Que signifient quelques passages d'une application locale et temporaire, quand on les oppose à l'esprit vital, essentiel, et aux préceptes les plus clairs de la religion ?

Je termine ce chapitre par quelques extraits que j'emprunte à l'un de nos écrivains les plus distingués; non pas que je pense avoir besoin de nouveaux arguments, mais parce qu'on se sert de l'Écriture avec plus de succès que de toute autre autorité pour réconcilier les bons esprits avec l'esclavage. « Le moyen que prit l'Évangile, semble le seul qu'on eût pu choisir pour effectuer l'abolition universelle de l'esclavage. L'Évangile n'était pas destiné à une seule génération ou à une seule époque, mais à toutes les générations et à tous les temps. Il n'avait pas en vue d'abolir une forme de mal particulière à un siècle, il voulait abolir le mal à tout jamais. L'objet du Christ, c'était d'introduire l'Évangile dans le monde entier, afin qu'en se répandant parmi toutes les classes de la société, il modifiât et domptât peu à peu et d'une manière pacifique les mauvaises passions des hommes, et opérât, sans violence, un changement dans toute la masse de l'humanité. C'est seulement ainsi que pouvait s'accomplir une révolution morale universelle, car si l'Evangile avait défendu le *mal* au lieu d'en détruire le *principe*, s'il avait proclamé l'illégalité de l'esclavage, et enseigné aux esclaves à résister à l'oppression, il eût à l'instant partagé le monde civilisé en deux partis d'ennemis mortels; sa prédication eût été le signal d'une guerre servile, et le nom même de la religion chrétienne aurait été oublié au milieu d'un massacre général. Si dans ces circonstances l'Évangile n'a pas défendu l'esclavage, ce

n'est pas une raison pour supposer qu'il n'entende pas le défendre, et encore moins pour croire que Jésus-Christ ait voulu l'*autoriser*.

Il est important de se rappeler que l'Évangile reconnaît distinctement deux principes d'obligation morale : le premier, c'est notre devoir envers l'homme considéré comme homme, c'est-à-dire les rapports des hommes les uns envers les autres ; le second, c'est notre devoir envers l'homme considéré comme créature de Dieu, c'est-à-dire au point de vue de nos rapports avec Dieu. Or, il faut remarquer que c'est précisément à ce dernier titre qu'il est commandé à l'esclave d'obéir à son maître. La soumission ne lui est pas imposée comme le devoir d'obéir aux parents, *parce que c'est justice*, mais parce que la douceur et la patience au milieu des injures seront toujours agréables à Dieu. La façon dont on enseigne le devoir des serviteurs et des esclaves ne prouve donc nullement que l'Évangile autorise l'esclavage, pas plus que le commandement d'honorer le souverain quand ce souverain était Néron, n'autorisait la tyrannie de l'empereur ; pas plus enfin que le commandement de présenter l'autre joue, quand on a été frappé, ne justifie la violence de celui qui nous outrage (1). »

(1) *Éléments de la Science morale*, par Wayland, pages 225-6 La discussion sur l'esclavage dans le chapitre d'où l'on a tiré ce passage mérite d'être lue en entier.

CHAPITRE V.

DES MOYENS DE SUPPRIMER L'ESCLAVAGE.

Comment l'esclavage disparaîtra-t-il? C'est une question qu'il faut adresser au maître; seul il peut y répondre complétement. Lui seul a une connaissance intime du caractère et des mœurs de l'esclave, et c'est à cela qu'il faut adapter avec prudence les mesures d'émancipation. De loin on peut et on doit suggérer des idées et des principes généraux; mais le mode d'application ne peut être bien connu que de ceux qui habitent là où le mal existe. C'est au maître et non point à d'autres qu'il appartient de choisir et d'employer le meilleur système d'affranchissement. Nous n'avons point le droit d'intervenir et nous ne le désirons pas. Nous tenons que les dangers de l'émancipation, s'il y en a, seraient infiniment accrus si l'esclave recevait le bienfait d'une main étrangère, s'il voyait son maître contraint d'agir par un pouvoir étranger. Il est de la plus haute importance que l'esclavage soit remplacé par des rapports pleins d'amitié entre l'esclave et le maître; mais pour cela, il faut que le premier voie dans le second son bienfaiteur et son libérateur. Il faut que dans son affranchissement il voie tout à la fois et

une marque de bonté et la reconnaissance de ses droits. Il faut qu'il ait confiance en ses supérieurs et qu'il leur demande avec plaisir et reconnaissance des conseils et un appui. Qu'il sache que sa liberté a été arrachée à un maître qui le remettrait volontiers dans les fers, et aussitôt la jalousie, la vengeance et la haine flétriront l'innocence et le bonheur de sa nouvelle indépendance et en feront un danger pour lui-même et pour tous ceux qui l'entourent. Je crois bien que, même en ce cas, l'émancipation vaudrait mieux qu'un esclavage éternel, mais personne de nous n'est désireux d'assumer une telle responsabilité.

Nous avons des craintes sérieuses, pour l'expérience qui se fait maintenant dans les Iles, parce qu'elle est l'œuvre d'une main étrangère. Les planteurs, surtout à la Jamaïque, ont résisté à la mère-patrie avec une obstination qui tenait de la folie; ils ont tout fait pour exaspérer les esclaves dont ils ne pouvaient empêcher l'affranchissement; ils n'ont rien fait pour les préparer à la liberté. Il les ont abordés d'un air sombre et avec des paroles de mauvais augure; ils leur ont appris à attendre leur soulagement du dehors et à ne voir dans leurs maîtres qu'un obstacle à l'amélioration de leur sort. Il est possible que malgré toutes ces difficultés l'émancipation réussisse. Que Dieu en assure le succès! Si elle échoue, le planteur aura été la cause de sa propre ruine. La politique aussi bien que le devoir lui conseillaient tellement de se charger de l'œuvre qu'un pouvoir supérieur avait commencée, de n'épargner nul effort, nulle dépense pour s'attacher par de nouveaux liens ceux qui allaient secouer leurs chaînes, qu'on ne peut expliquer la conduite du maître qu'en supposant que sa

malheureuse position le prive de sa raison comme elle lui émousse le sens moral (1).

Ici, nul autre pouvoir que celui des États à esclaves ne peut écarter le mal, et personne de nous n'est désireux de leur prendre des mains cette opération. Eux seuls peuvent l'accomplir sans danger. Eux seuls peuvent déterminer et appliquer les véritables et sûrs moyens d'émancipation. Que de pareils moyens existent, je n'en doute pas, car l'émancipation a été déjà accomplie avec succès en d'autres pays; et quand bien même il n'y aurait pas de précédent, je n'en serais pas moins certain que sous le gouvernement d'un Dieu plein de bonté et de justice, il ne peut y avoir nécessité de tenir des créatures humaines dans une servitude perpétuelle. Cette foi, néanmoins, n'est pas universelle. Il est beaucoup de gens qui, lorsqu'on parle des maux de l'esclavage, disent : « C'est un mal, mais il est sans remède. Il n'y a pas moyen d'en sortir. » Ils ajoutent d'un ton désespéré : « Donnez-nous votre plan; » et ils justifient leur indifférence par ce qu'ils appellent l'impossibilité de l'émancipation. Cet état des esprits m'engage à présenter quelques considérations sur les moyens de faire disparaître l'esclavage, non pas que je pense à tracer un plan, cela serait au-dessus de mes forces. A la distance où je suis, personne ne peut accomplir une œuvre qui demande toute l'intelligence et toute la charité des habitants du Sud. Je veux seulement indi-

---

(1) On sait que l'émancipation a réussi dans les colonies anglaises, qu'il n'y a point eu de révolte, et que la production, un moment affaiblie, a repris son niveau. Il en a été de même dans nos colonies après 1848 (*Edit.*).

quer quelques règles qui, je le crois, assureraient un heureux résultat à cette entreprise de bienfaisance et contribueraient à détruire l'incrédulité dont je me plains.

Que faut-il donc faire pour supprimer l'esclavage? Il faut d'abord que le maître admette le grand principe, que l'homme ne peut être légitimement possédé. Quant aux formes qui mettront ce principe en action, elles sont de peu d'importance, pourvu que le principe même entre dans l'esprit et dans le cœur. Il faut reconnaître que l'esclave participe à notre commune nature, et qu'il a les droits essentiels de l'humanité. Cette grande vérité est la base de tout plan raisonnable. Ce principe admis franchement donnerait de la dignité et de la grandeur aux efforts tentés pour l'émancipation. Et il y a en effet de la grandeur dans l'idée d'élever plus de deux millions d'hommes à la jouissance des droits de l'humanité, aux bienfaits de la civilisation chrétienne et aux avantages d'un progrès indéfini. Les États à esclaves sont appelés à accomplir une œuvre de charité plus noble que n'en ont jamais connu les autres sociétés. Il faudrait qu'ils en comprissent la dignité. Et ils ne la comprendront pas tant qu'on n'aura pas sincèrement, véritablement, d'âme et de cœur, regardé l'esclave comme un homme, tant qu'on n'aura pas cessé de le traiter comme une chose.

On demandera peut-être si j'entends que l'esclave soit de suite affranchi de tous les freins qui lui sont maintenant imposés. Non, certes. Rien n'est plus loin de ma pensée. L'esclave ne peut pas et ne doit pas être possédé comme une chose; mais, il est soumis à la société, comme tout autre citoyen, et c'est pour la société

un droit et un devoir que de lui imposer les restrictions qu'exigent la sûreté de l'État et son propre intérêt. Ce serait cruauté, et non pas bonté que de donner à l'esclave une liberté dont il ignore la nature et l'usage. Ce serait cruauté que de briser les fers d'un homme, si ses premiers pas le conduisaient forcément à l'abîme. L'esclave ne doit plus avoir de propriétaire, mais il a besoin d'un tuteur. Il a besoin d'une autorité qui supplée au jugement qu'il n'a pas encore acquis; mais il faut que cette autorité soit celle d'un ami; une autorité officielle, conférée par l'État, responsable envers l'État; une autorité calculée pour préparer des pupilles à la liberté.

D'abord, on ne permettrait pas à l'esclave d'errer à son gré hors de la plantation; et si l'on ne pouvait l'engager à travailler par des motifs raisonnables et naturels, il faudrait l'y contraindre; en vertu des mêmes principes d'après lesquels d'autres sociétés enferment le vagabond et le forcent à gagner son pain. Le don de la liberté serait nominal, et pis que nominal, si on lâchait l'esclave dans la société, au milieu de tentations qui le pousseraient au crime et lui mériteraient une servitude plus cruelle que celle dont on l'aurait délivré. Il faut donc prolonger certaines restrictions; mais non point parce que les noirs sont des choses, non point parce qu'ils sont tenus de vivre et de travailler pour un maître, mais seulement, mais uniquement, parce que leur ignorance, leur salut, leur éducation, la paix et l'ordre publics exigent ces restrictions aussi longtemps qu'ils seront incapables de se gouverner eux-mêmes. Cette incapacité, il faut se le rappeler, n'est pas leur faute, mais leur malheur; ce n'est pas à eux, mais à la

société d'en répondre; et la société ne peut sans crime profiter du mal qu'elle a fait. Si l'État devait établir une distinction entre les citoyens, ce serait en faveur de ceux qui ont souffert. Au lieu donc de chercher dans le passé de l'esclavage et dans l'incapacité qu'il a produite, des excuses ou des raisons pour maintenir le joug, on devrait y trouver une nouvelle obligation d'agir en faveur des opprimés.

Il n'y a qu'un seul argument sérieux contre l'émancipation immédiate : c'est que l'esclave ne pourrait soutenir ni lui ni ses enfants par un travail honnête; c'est qu'ayant toujours travaillé par force, il ne ferait plus rien sans cela; c'est qu'ayant toujours travaillé par la volonté d'autrui, il ne fera rien de son propre mouvement. Son âme n'a pas de ressort; il ne sait ni prévoir, ni calculer, ni se priver; il ne songe point à la responsabilité de la vie domestique. Chez lui la liberté produirait la paresse; la paresse la misère; la misère le crime; et le crime, entré dans les habitudes d'un si grand nombre d'hommes, causerait le malheur et peut-être la ruine, non-seulement des coupables, mais de l'État. C'est là qu'est toute la force de l'argument qui veut le maintien de la servitude. Donnez aux esclaves le goût et le moyen de soutenir eux et leur famille par un travail honnête, et on ne doit pas retarder l'émancipation d'un instant.

Ainsi donc le grand pas à faire pour détruire l'esclavage, c'est de préparer les esclaves à se suffire eux-mêmes. Et il ne semble pas que cette tâche offre de difficultés particulières. Le noir n'est pas le sauvage, pour qui le travail est une torture, le sauvage qui réduit toutes ses idées de bonheur et de dignité à une liberté

farouche, et qui ne veut ni échanger l'immense forêt contre une étroite plantation, ni courber sa tête altière sous un joug inconnu. Le travail a été la première leçon de l'esclave, et il l'a répétée toute sa vie. Est-il si difficile de lui enseigner à travailler pour lui-même, et en cédant à des mobiles qu'il a dans le cœur?

Il y a un moyen puissant et facile pour faire que l'esclave ne compte plus que sur lui-même, pour l'accoutumer à s'occuper de son entretien et de celui de sa famille, pour exciter en lui la réflexion, et pour l'habituer à la prévoyance. Sur chaque plantation, il y a des esclaves que l'espoir d'un salaire fera bien mieux travailler que la crainte du châtiment. Il y en a qui, si on leur confiait un morceau de terre, fourniraient à tous leurs besoins et payeraient de plus un fermage en nature. Il y en a qui, si on leur donnait une tâche modérée, gagneraient leur subsistance après leur ouvrage achevé. Ceux-là, on devrait les laisser à eux-mêmes. C'est un crime de soumettre au fouet un homme que la raison et l'honneur feraient travailler. Cette concession d'une demi-liberté formerait parmi les esclaves une classe supérieure, dont l'exemple aurait un immense effet moral sur ceux qu'il faut forcer au travail. L'industrie et le succès de ces hommes donneraient l'impulsion à la race entière. Du reste, la propriété ainsi acquise par l'esclave devrait être aussi sacrée que celle des autres membres de la société, et pour cela il faudrait que l'esclave lésé fût à même d'obtenir justice. Si dans ce cas ou dans un autre, son maître lui faisait injure, il faudrait affranchir l'outragé ou le placer sous une autre tutelle. Bien des gens trouveront à ce système d'insurmontables difficultés; mais, s'il était établi et sur-

veillé par une société qui voulût sincèrement l'émancipation, et il n'y a pas d'autre façon de l'établir ici, l'opinion plus encore que la loi donnerait les moyens d'exécution.

Comme une autre manière de relever l'esclave et de le faire agir par des motifs plus nobles que la contrainte, il faudrait introduire un système de primes et de récompenses. De nouveaux priviléges, une liberté plus grande, des distinctions honorifiques, des marques de respect devraient être accordés à ceux qui se montreraient honnêtes et laborieux. De toutes les races, la race noire est celle qui sent le plus vivement les louanges et les distinctions. Des prix de bonne conduite, en rapport avec les goûts et le caractère des nègres, feraient souvent plus que les coups de fouet. Le but, c'est d'amener l'esclave à travailler par d'autres mobiles que la crainte, on trouvera facilement ces mobiles, si l'on veut sérieusement atteindre le but.

Un des grands moyens de relever l'esclave et d'éveiller ses facultés, c'est de placer la famille sur un nouveau pied. C'est chose essentielle. Nous voulons que l'esclave travaille pour sa famille; il lui faut donc une famille pour laquelle il travaille. Il faut donc que sa femme et ses enfants soient vraiment à lui. Son foyer doit donc être inviolable. Il faut donc lui donner la responsabilité de père et d'époux. On convient qu'il sera prêt pour la liberté dès qu'il mettra ses efforts et son bonheur à soutenir sa famille; mais comment l'amener là, tant qu'il ne verra aucune sainteté dans le lien du mariage, tant qu'il verra sa femme et ses enfants exposés aux outrages, et menacés d'être vendus, tant qu'il ne sera pas chargé du soin de les soutenir? Pour

préparer l'esclave à la liberté, il n'est rien de plus efficace que l'amélioration de sa condition domestique. Tout ce que la religion a de puissance devrait être employé pour faire sentir à l'esclave la sainteté et les devoirs du mariage. Ceux qui se montreraient chastes et fidèles devraient recevoir des marques visibles de respect prononcé. On devrait les considérer comme l'élite de leur race. Le mari et l'épouse infidèles qui ne travailleraient pas pour leurs enfants devraient être traités avec mépris. Créer le sentiment du devoir domestique, exciter les affections de famille, donner le bonheur du foyer, faire pénétrer dans le cœur la conviction que le mariage est indissoluble et la paternité un lien sacré, voilà les moyens essentiels pour élever l'esclave à la liberté par le chemin de la vertu et du bonheur. Tous les autres hommes travaillent pour leurs familles, et l'esclave fera de même, si on éveille en son cœur les sentiments d'un homme. Nous le tenons en servitude parce que, s'il était libre, il laisserait sa femme et ses enfants dans le besoin; et la servitude détruit tous les sentiments et toutes les habitudes qui le mèneraient à travailler pour soutenir les siens. On n'aura rien fait pour disposer l'esclave à travailler volontairement, aussi longtemps qu'on ne respectera pas ses droits dans la famille. Cette violation crie vers Dieu plus fortement que tous les autres maux de l'esclavage.

Pour que toutes ces améliorations aient leur effet, il est essentiel que l'esclave ne soit plus acheté ni vendu. Tant qu'on en fera un article de commerce, il sera incapable de remplir les devoirs d'un homme. A quoi bon meubler et orner sa cabane, s'il peut en être arra

ché à chaque instant? Tant qu'on le traitera comme une chose, il aura peu de goût pour économiser, car il n'y aura point de sécurité pour lui. Tant que sa femme et ses enfants pourront être vendus à l'encan, peut-on croire qu'il sente et qu'il agisse en époux et en père? Il est temps que ce pays qui se dit civilisé et chrétien ne soit plus déshonoré par l'un des usages les plus abominables de la barbarie. Détruisez le marché aux esclaves, et l'un des principaux obstacles de l'émancipation aura disparu.

J'ajoute seulement que l'instruction religieuse doit marcher de front avec les autres moyens employés pour préparer l'esclave à la liberté. On dit que la race noire est surtout susceptible du sentiment religieux. Si on s'adresse à ce sentiment avec prudence et force, si on fait sentir à l'esclave qu'il a des devoirs et une responsabilité envers Dieu, s'il comprend l'esprit du christianisme, il est prêt pour la liberté. Peut-être que la prédication ne doit pas être le seul ou le principal moyen d'accomplir cette œuvre. Si les noirs étaient réunis dans des écoles du dimanche, et que les blancs se fissent leurs instituteurs, il s'établirait un lien nouveau et puissant entre les deux races; il y aurait là une influence qui ferait disparaître ce que le don de la liberté peut avoir de dangereux.

Vous voyez que je n'entends pas dire que l'émancipation soit une chose facile, l'œuvre d'un jour, un bien qu'on atteindra, sans sacrifices ou sans peine. Le noir est, il est vrai, très-susceptible de s'améliorer, par son penchant à l'imitation et à l'affection; mais tous les grands changements qui s'opèrent dans la société ont leurs difficultés et leurs inconvénients, et exigent un

travail patient. Je ne demande pas de mesures précipitées, de changements violents; ce qu'il faut, c'est que les États à esclaves se décident franchement et de bonne foi à détruire le plus grand mal, la plus grande des injustices, et que de suite ils mettent en œuvre leur intelligence, leur vertu et leur énergie. Qui doute que les difficultés ne disparaissent devant de tels efforts? Notre faiblesse, dans les saintes entreprises, vient presque toujours du peu de bonne volonté que nous y apportons. Inspirez à l'homme une ardente volonté et vous exciterez en lui des forces jusque-là inconnues. Que l'esclavage disparaîtrait vite si l'on comprenait, si l'on sentait profondément l'obligation de l'anéantir! On prétend que depuis quelque temps les États à esclaves ont joui d'une prospérité sans exemple; il faudrait consacrer cette augmentation de richesse à l'œuvre de l'affranchissement. Le Sud ne devrait pas se permettre une jouissance nouvelle, tant que le cri des opprimés n'aurait pas cessé de se faire entendre dans ses champs, tant que les droits du moindre individu ne lui auraient pas été rendus. Le gouvernement devrait se consacrer à cette œuvre comme à son grand objet. Les législatures devraient se réunir pour affranchir l'esclave. L'Église ne devrait se reposer ni jour ni nuit jusqu'à ce que cette tâche fût effacée. Que les délibérations des sages, que l'énergie des hommes actifs, que la richesse des heureux, que les prières et les efforts des gens de bien, aient pour principal objet l'émancipation. Discutez-la sans cesse dans les réunions de famille, au temple, dans les salles de la législature! Que le propriétaire d'esclaves la mêle à sa première pensée du matin, à la dernière du soir. Si telles étaient nos dispositions, qui

pourrait douter que Dieu ne révélât les moyens d'une action puissante et sage? Il n'y a qu'un obstacle à l'émancipation, et c'est le manque de cet esprit qui devrait animer des chrétiens et des hommes libres à la destruction de l'esclavage.

Je n'ai rien dit de la colonisation parce que je pense que compter sur ce moyen de faire disparaître l'esclavage, c'est perpétuer le mal à jamais. Quelque bien qu'elle puisse faire ailleurs, et je suis convaincu qu'elle en fera beaucoup, elle n'aura point de résultat chez nous. Si, cependant, le Sud s'engageait dans la colonisation, avec la conviction qu'elle est possible, avec une énergie proportionnée à la grandeur de l'entreprise, et avec un désir sincère de procurer le bien-être de la race noire, je suis persuadé que la sympathie et le secours des autres États ne lui feraient pas défaut. Jamais, ces États ne refuseront d'aider de leur cœur, de leurs bras ou de leur richesse, un plan bien calculé pour la destruction de l'esclavage.

Je n'ai rien dit des inconvénients et des souffrances qui, prétend-on, suivront l'émancipation, quelque bien qu'elle se fasse; car en les supposant réels, ces souffrances, ces inconvénients, n'ont aucun poids, mis en balance avec la justice. L'objection la plus ordinaire, c'est qu'un mélange des deux races sera le résultat de l'émancipation. Peut-on présenter cette objection de bonne foi? Est-ce que ce mélange sera plus rapide ou plus criminel qu'aujourd'hui? Est-ce que le propriétaire d'esclaves peut se servir du mot « amalgame » sans rougir? Rien, rien ne peut arrêter ce mal, si on n'élève pas la femme de couleur à un nouveau sentiment d'honneur, si on ne lui apprend pas à se res-

pecter, et ce sentiment, la liberté seule peut le lui donner. L'émancipation aura son mauvais côté, nous le savons; toute révolution, quel que soit le bien qu'elle apporte, gêne quelques intérêts, cause des pertes et des embarras pour certaines classes de la Société; mais les maux de l'esclavage dépassent, au delà de toute mesure, les plus grands inconvénients que pourrait entraîner l'émancipation. Que sérieusement, et dans un esprit de sacrifice, le maître veuille rendre la liberté à l'esclave, assurer les droits et le bonheur du nègre, et une nouvelle lumière brillera sur sa route. « Toute montagne de difficulté s'abaissera, et les endroits raboteux deviendront unis; » les moyens de remplir le devoir se révéleront clairement. Mais sans cet esprit, ni l'éloquence de l'homme, ni celle d'un ange, ne persuaderont au propriétaire que l'émancipation soit sans danger.

Quelques lecteurs s'étonneront peut-être, qu'en parlant des moyens de détruire l'esclavage, je n'aie rien dit de ce que peuvent faire les amis de l'émancipation dans les États libres. Il est facile de connaître mes idées sur ce point, d'après ce que j'ai déjà dit. Notre seul moyen d'action, le seul qui nous convienne, c'est de répandre la vérité au sujet de l'esclavage; et que personne ne dédaigne ce moyen parce qu'il n'a qu'une influence graduelle. Il n'en est pas moins sûr. Nul État, à moins que comme le Paraguay il ne soit en dehors de la société des nations, ne peut échapper aujourd'hui à la puissance d'une opinion forte, profonde, éclairée. Tout État qui reconnaît le christianisme, encourage l'éducation, et commerce avec le monde civilisé, est bientôt pénétré par de grandes vé-

rités universellement admises, surtout quand ces vérités, comme dans le cas présent, intéressent sa prospérité aussi bien que son honneur. Que les amis de la liberté et de l'humanité restent donc fidèles à leurs principes, qu'ils les enseignent et les inculquent avec sagesse à tous ceux que peut atteindre leur influence. Qu'ils aient toujours soin de bannir de leur œuvre les mauvaises passions qui, si souvent, attirent le blâme et la ruine sur une bonne cause. C'est par l'assertion calme, ferme, des grands principes, et non par des personnalités et des reproches, qu'on donnera de la force à la réprobation toujours croissante qui frappe l'esclavage dans le monde civilisé

On élève des objections contre cette manière d'attaquer la servitude. On nous dit qu'en déclarant l'esclavage un mal, nous violons la constitution. Quoi! est-il possible qu'une constitution libre, destinée à protéger tous les droits, et surtout à conserver l'inviolabilité de la presse, ait jamais interdit la discussion d'une grande question morale et religieuse? Pour prêter à cet acte respectable une contradiction aussi flagrante, il faut qu'il s'exprime de façon trop claire pour qu'on puisse s'y méprendre. Mais bien loin d'y être formellement exprimée, la doctrine en question n'est que le résultat d'une déduction des plus douteuses. Admettez cette licence d'interprétation, et il n'est pas de despotisme qu'on ne puisse greffer sur la constitution; toute âme vénale et ambitieuse le défigurera suivant ses desseins. Mais qu'est-il besoin de raisonnements étudiés. La question a été décidée par les pères de notre indépendance, par les créateurs du gouvernement actuel. Au lendemain de la constitution

Franklin, le calme et sagace Franklin, et l'inflexible et juste Jay, présidaient des sociétés pour l'abolition de l'esclavage. Des sociétés de ce genre étaient répandues dans une grande partie du pays; on en avait établi même dans le Maryland et la Virginie. Nous avons les rapports annuels de ces associations, et parmi leurs membres nous trouvons les noms les plus honorés. Ceux d'entre nous dont les souvenirs remontent à cette époque, peuvent attester avec quelle liberté on discutait alors l'esclavage dans la conversation et dans la presse. La doctrine servile qu'on veut aujourd'hui greffer sur la constitution, eût été rejetée avec indignation par nos pères. Cette génération virile n'avait pas été énervée par une longue prospérité. Les calculs du commerce et l'esprit de lucre n'avaient pas alors prescrit de bornes à la parole et à la presse.

On dit encore que la discussion poussera les esclaves à la révolte. Cette objection est fondée sur une ignorance complète des choses. Un livre adressé aux hommes intelligents de ce pays et du monde, et destiné à agir sur l'opinion publique, n'a pas plus d'influence sur l'esclave qu'un discours dans une langue inconnue. Celui qui ne sait pas lire, qui est enchaîné à sa tâche de chaque jour, et que surveille le commandeur, court peu de risque d'attraper la fièvre de la liberté dans des discussions destinées à agir sur l'âme des hommes libres.

Ainsi cette objection, si elle est faite de bonne foi, tombe par sa propre absurdité. C'est comme si l'on disait qu'on ne doit rien publier contre l'esclavage. Il faut donc proscrire les ouvrages de notre littérature les plus nobles et les plus populaires. Il faut donc que les

écrits du vertueux Cowper soient expurgés, car entre ceux qui ont parlé contre l'esclavage, il est peut-être celui qui remue le plus vivement les cœurs. Il faut donc effacer toute l'histoire de la révolution américaine. Il faut donc que les journaux prennent garde de parler des droits de l'humanité. Il faut, enfin, que notre liberté soit cachée à tous les yeux, car le grand danger du maître vient de ce que la liberté s'est mêlée à tout l'ensemble de notre système social. Un livre sérieux est une lettre morte pour l'esclave; mais dans nos institutions libres et dans nos mœurs, il y a un esprit vivant que le noir peut comprendre et sentir. Dans un gouvernement libre, l'esclavage est un élément discordant, un contraste frappant; et le moyen le plus efficace de prévenir la désaffection chez l'esclave, serait d'écarter de ses yeux tous les signes de liberté, de jeter la société dans un moule servile, en un mot, d'être conséquent, et d'en faire un despotisme.

De bons livres, qui expliqueraient à l'esclave ses droits et ses devoirs, s'ils étaient à la portée de son intelligence, le calmeraient plutôt qu'ils ne l'exciteraient; car ils lui enseigneraient que supporter l'injustice est souvent un devoir, et que, dans le cas où il se trouve, la révolte serait une violation des lois divines aussi bien que des lois humaines. Il y a, certes, parmi nous des personnes assez peu instruites dans les principes de la politique et de la morale, pour s'imaginer que, lorsqu'un écrivain déclare l'esclavage une horrible injustice, il appelle évidemment, nécessairement, les esclaves à l'insurrection. Ces gens-là devraient savoir ce que tout le monde comprend aujourd'hui, c'est que l'insurrection contre le pouvoir civil n'est jamais autorisée, si ce n'est dans les

cas où il n'y a pas d'autre moyen d'avoir satisfaction, et pas d'autre chance d'obtenir des institutions meilleures. Un livre écrit sous l'influence de cette vérité, si, contre toute probabilité, il parvenait jusqu'à l'esclave, lui enseignerait la patience et non pas l'exaspération.

On peut ajouter que, si nous devons cesser d'écrire contre l'esclavage par crainte d'exciter la révolte, il faut aussi ne plus parler, car ce sont deux choses qui ont le même effet. La parole a des ailes aussi bien que l'imprimé. Quelquefois même la voix vivante enflamme plus que la presse. Suivant l'objection qu'on nous fait, il faudrait fermer nos lèvres sur ce grand sujet. Point de murmure improbateur, de peur que quelque imprudent ne s'en fasse l'écho et ne répande la fatale vérité. En sommes-nous là que des hommes libres ne puissent plus exprimer leurs convictions morales les plus profondes? Faut-il que l'esclavage non-seulement obscurcisse le Sud, mais qu'il répande encore sur le Nord la nuit des cachots? Faut-il que les États libres renoncent à leur droit le plus cher, parce qu'en parlant le langage des hommes libres, quelque mot dangereux peut passer la frontière, et pénétrer par hasard dans la case de l'esclave? S'il en est ainsi, il faut renoncer à tous nos droits, aussitôt que l'exigeront les craintes, les passions et les menaces des autres États de l'Union.

Sans doute, en discutant l'esclavage, il y aura des gens qui écriront avec vivacité, avec passion, de manière à exciter chez les maîtres une irritation inutile. Il faut s'attendre à cet inconvénient et le supporter, à moins qu'on ne veuille établir la censure. Il n'est pas de sujet dont on puisse écarter les téméraires. Les premiers principes de la morale et de la religion, ces

principes sur quoi reposent l'ordre, la sûreté et le bonheur, on les attaque tantôt de façon couverte, et tantôt ouvertement; ne faut-il donc point écrire sur la morale et la religion? Faut-il que les hommes sages, les hommes de bien soient réduits au silence parce que, dans un système de liberté, des gens égarés ou dépravés travaillent à obscurcir et à renverser la vérité? Est-ce que toute l'activité de la vie ne serait pas arrêtée, s'il fallait renoncer aux facultés dont on peut abuser? D'ailleurs, est-il ici un État qui manque assez de sagesse, et qui sache assez peu se respecter et se conduire pour se laisser pousser à des mesures imprudentes et ruineuses par ces grossières invectives qui se réfutent par leur propre violence? Les déclamations de la passion au sujet de l'esclavage passent près de nous dans le Nord comme « le vent, auquel nous ne faisons pas attention. » Ce sont là des extravagances auxquelles est exposée la liberté, et ceux qui, au moyen des lois, la forceraient à user d'une telle convenance de langage qu'elle n'offensât jamais personne, ne nous laisseraient bientôt plus d'hommes libres que le nom.

CHAPITRE VII.

DE L'ABOLITIONISME.

Le nom d'abolitioniste, dans son sens véritable, désigne quiconque se croit obligé d'user de son influence pour écarter l'esclavage. C'est un nom honorable, et qui fut porté naguère par des hommes tels que Franklin et Jay (1). Les événements, cependant, modifient continuellement le sens des mots; et dans ces derniers temps, le nom d'abolitioniste a perdu de sa signification première; on ne le donne plus qu'aux membres des associations établies pour obtenir l'émancipation immédiate. Ce n'est pas sans répugnance que je donne à quelques individus seulement un titre que tout homme de bien devrait porter. Mais pour me faire comprendre et éviter les circonlocutions, je me servirai de ce mot dans l'acception qu'on lui prête aujourd'hui.

---

(1) Tous nos lecteurs connaissent Franklin. Jay, un des hommes les plus remarquables de la révolution d'Amérique, a été un des auteurs de la constitution et un des ministres et des amis les plus chers de Washington. Son fils William Jay a consacré sa vie à combattre l'esclavage. (*Édit.*)

C'est malgré moi que j'aborde ce sujet, parce qu'il sera de mon devoir de censurer des personnes qu'en ce moment je ne voudrais, pour aucune raison, exposer au mécontentement du public. Les persécutions que les abolitionistes ont souffertes et souffrent encore, n'éveillent chez moi que douleur et indignation, et me poussent à les défendre autant que la vérité et la justice le permettent. Mes sympathies sont acquises à tous ceux qui sont persécutés, quel que soit leur nom, et surtout à ceux qui sont persécutés pour une cause vraiment bonne. A aucun prix, je ne voudrais dire un mot qui justifiât la violence avec laquelle on a traité un parti où figurent tant d'hommes d'une vie irréprochable et qui pratiquent la doctrine de non-résistance aux injures; et tant de femmes, d'une conduite exemplaire, et qui, tout en étant dans l'erreur, n'agissent cependant que sous l'impulsion de la bienfaisance et de la piété.

Je connais très-peu d'abolitionistes; mais je me crois tenu de dire que je les honore pour la fermeté de leurs principes, pour leur sympathie envers leurs semblables et pour leur active bonté. Comme parti, ils sont singulièrement exempts de tout esprit de secte politique ou religieuse, et se sont distingués par l'absence d'intrigue, de calcul et de sagesse mondaine. Il n'y a nulle raison de croire qu'ils aient jamais cherché ou désiré une insurrection ou des actes de violence chez les esclaves. Tous leurs principes repoussent cette supposition.

C'est un fait remarquable, que, bien que le Nord et le Sud se soient ligués pour les écraser, quoique des millions d'yeux les aient surveillés, et quoique la prévention fût préparée à surprendre le signe le plus léger

d'une communication coupable avec l'esclave, jamais jusqu'ici on n'a pu opposer ce crime à un seul membre de l'association. Dans le Sud, il est vrai, une multitude furieuse, a torturé ou assassiné quelques malheureux sous prétexte qu'ils poussaient à la révolte; mais ni ce prétendu crime ni les rapports des victimes avec les abolitionistes, n'ont été établis par ces moyens calmes et réguliers, qui sont la condition de tout jugement impartial. Ces crimes que la foule découvre et punit à la hâte dans un moment de soupçon fiévreux et de folle alarme, sont en général une invention de la peur et de la passion. Ce qui a causé l'explosion dont je parle, c'est l'envoi de quelques brochures que les abolitionistes voulaient répandre dans le Sud. C'était une grande imprudence; mais il eût fallu qu'ils eussent perdu la raison pour songer à exciter une guerre servile; car ces brochures n'étaient pas envoyées clandestinement, c'était la poste qui les distribuait, et non pas aux esclaves, mais aux maîtres, mais à des fonctionnaires publics, mais à des hommes de grande influence et de grande distinction. Étranges incendiaires que ceux-là! Ils agitaient leurs torches en plein midi; et bien plus, ils les remettaient entre les mains de ceux-là mêmes dont ils voulaient la destruction. On les accuse, il est vrai, d'avoir envoyé quelques-unes de ces brochures aux gens de couleur libres; s'il en est ainsi, ils ont agi avec une bien grande et bien coupable légèreté. Mais la publicité de l'affaire les absout de tout dessein criminel.

L'accusation de dessein criminel, qu'on porte avec tant de violence contre les abolitionistes, est donc sans fondement. Quant à l'accusation de fanatisme, je désire la détruire. Mais à l'époque où nous vivons, il ne faut pas

traiter trop sévèrement les fanatiques. Ils forment la masse du peuple. La religion et la politique, la philanthropie et la tempérance, le rappel de l'Union et l'anti-maçonnerie, l'esprit niveleur de l'ouvrier et l'esprit de spéculation de l'homme d'affaires, tout est fanatisme. C'est le type de toutes nos épidémies. Aujourd'hui, où trouve-t-on un homme calme? Les abolitionistes n'ont fait que gagner la fièvre du jour; c'eût été un miracle moral qu'ils en fussent préservés.

Je ne présente ces remarques que par un sentiment de justice. Si une persécution, sans exemple dans notre pays, n'eût pas éclaté contre cette association, je n'aurais pas dit un mot pour la défendre. Mais tant que j'aurai de la force, je la devrai aux persécutés. S'ils se sont exposés à la rigueur des lois, qu'ils la subissent. Que le tribunal de l'opinion publique leur inflige pour leurs erreurs et leurs fautes tous les reproches qu'ils méritent. Je ne demande pas de grâce pour eux. Mais on ne les dépouillera pas des droits de l'homme, des droits garantis par les lois et la constitution, sans qu'au moins une voix ne se soit élevée pour leur défense.

Les abolitionistes ont fait du mal, je le crois; et l'on ne doit pas fermer les yeux sur ce mal, parce qu'il a été fait par excès de zèle, ou avec des intentions droites; car que de mal ne peut-on pas faire avec de bonnes intentions! Ils sont tombés dans l'erreur ordinaire aux enthousiastes; leurs vues sont étroites; il semble que pour eux il n'y a pas d'autre mal que celui qu'ils combattent, pas de crime comparable à celui de s'en faire le soutien et le défenseur. Le ton de leurs journaux a souvent été violent, amer, irritant. Leur imagination s'est trop complue au tableau des cruautés qui menacent l'es-

clave ; on s'est figuré que la demeure de ce malheureux retentit sans cesse des coups de fouet et des cris de l'agonie. Je sais que parmi ces publications il y en a beaucoup qui sont calmes, réfléchies, bien raisonnées, et qui respirent l'amour éclairé de la liberté. Mais parmi celles qu'on a le plus répandues, et qui sont faites pour agir sur les esprits ordinaires, il en est aussi qui sont écrites d'un ton tout à fait opposé au caractère et à l'esprit de notre religion. Sans doute la majorité des abolitionistes condamne la grossièreté et la violence dont je me plains. Mais, ici, comme dans la plupart des associations, la majorité est représentée et dominée par la minorité, et elle est obligée de sanctionner ce qu'elle désapprouve et d'en accepter la responsabilité.

L'erreur des abolitionistes a été de prendre pour devise « l'Émancipation immédiate. » C'est à cela qu'ils doivent une grande part de leur impopularité. Cette phrase a fait croire qu'ils désiraient ôter d'un coup à l'esclave toute espèce de frein. Ils se sont expliqués, mais des milliers de gens ont vu la devise qui n'ont jamais lu les explications ; et, certes, pour un parti, il est peu sage de choisir un mot d'ordre qui ait besoin d'être laborieusement expliqué afin de n'être pas mal compris. On peut aussi douter qu'ils aient détruit l'objection que leur langage a partout soulevée, et il n'est pas très-sûr qu'ils n'aient pas recommandé une action précipitée, incompatible avec le bien-être de l'esclave et l'ordre de l'État.

Une autre objection qu'a soulevée leur conduite, c'est qu'ils ont cherché à atteindre leur but par un système d'agitation, c'est-à-dire par un système de sociétés affiliées, réunies, maintenues, et propagées par

une éloquence passionnée. C'est, en effet, le mode ordinaire aujourd'hui pour exécuter tous les projets. Le temps de l'action individuelle est passé. C'est à peine si la vérité peut se faire entendre, à moins qu'elle ne soit criée par la foule. L'argument le plus fort en faveur d'une doctrine, c'est le nombre des individus qui l'adoptent. Aussi, rassembler et organiser la foule c'est le premier soin de quiconque veut détruire un abus ou propager une réforme. Que cet expédient ait son utilité dans certains cas, c'est ce qu'on ne peut nier; mais en général c'est un mode d'action éclatant, bruyant, qui fait appel aux passions, et jette dans l'exagération. Il y a des raisons toutes particulières pour ne pas user de ce moyen quand il s'agit de l'esclavage, car il faut combattre la servitude sans exaspérer l'esclave, et sans mettre en danger la société.

Les abolitionistes auraient pu former une association, mais elle aurait dû être élective. Il aurait fallu choisir surtout des hommes ayant une grande solidité de principe, de la sagesse et du jugement. Le concours de pareils philanthropes eût produit un grand bien. Au lieu de cela les abolitionistes ont envoyé des orateurs transportés d'un zèle furieux; ils les ont envoyés sonner partout l'alarme contre l'esclavage; jeunes et vieux, écoliers à peine sortis des bancs, femmes à peine parvenues à l'âge de raison, voilà ce qu'ils ont organisé en associations pour livrer bataille à l'oppression. Ils ont fait appel à l'ignorance, à la passion, à la violence. Ils ont prêché leur doctrine aux hommes de couleur et les ont reçus dans leurs sociétés. A cette foule mêlée et facile à exciter, on a fait des appels pleins de véhémence; on lui a représenté les propriétaires d'es-

claves comme des monstres de cruauté et de scélératesse. Or, cette manière de procéder, je l'accuse d'être déraisonnable, et contraire à l'esprit du Christianisme; elle augmente les dangers des États à esclaves. Parmi les hommes peu éclairés auxquels on s'adressait avec tant de force, n'était-il pas à craindre qu'il y en eût quelques-uns qui se sentissent appelés à renverser à tout prix ce système d'injustice? Ce danger on pouvait surtout le redouter chez les hommes de couleur libres. Mettons-nous à leur place. Supposons que dans un pays voisin d'ici des millions de blancs fussent asservis et dépouillés de tous leurs droits, par une race noire, qui aurait arraché les ancêtres de ces malheureux du rivage même où vécurent nos pères. Comme nous sentirions leurs griefs! Et serait-il étonnant que, dans un moment d'excitation et de passion, quelque enthousiaste crût bien faire en usant de son titre pour exciter à la révolte ses frères outragés?

Voilà le danger dont l'abolitionisme menace les États à esclaves. Je n'en connais pas d'autre. Il n'est que juste d'ajouter que le principe de non-résistance que les abolitionistes ont joint à leurs appels passionnés, semble avoir conjuré le danger. Je ne sache pas qu'un seul membre d'une société contre l'esclavage ait été convaincu par une enquête légale de s'être entendu avec les esclaves, et depuis que dans les États libres l'opinion s'est fortement et unanimement prononcée à ce sujet, on peut dire que le danger n'existe plus. Cependant un mode d'action qu'il faut contenir par de telles barrières soulève des objections sérieuses, et on devrait l'abandonner. Heureux les abolitionistes, si le désaveu de leurs alliés aussi bien que celui de leurs ennemis, leur

donne une prudence et une modération qui leur assure l'approbation des gens sensés et la sympathie des amis de l'humanité ! Qu'une bonne cause ne trouve pas son plus grand obstacle dans ceux qui la défendent ! Que la vérité, la vérité tout entière soit dite sans détour et sans crainte ; mais qu'elle soit dite de façon à convaincre et non à irriter, sans alarmer les sages, et sans exaspérer inutilement l'égoïsme et la passion !

On dit, je le sais, qu'on ne peut rien faire, sans excitation et sans véhémence ; que le zèle qui ose tout est la seule force qu'on puisse opposer à des abus profondément enracinés. Mais il n'est pas vrai que Dieu ait confié à la passion la grande tâche de réformer le monde. L'amour est l'instrument du bien, mais seulement quand il donne de l'énergie à l'intelligence, et qu'il s'allie à la sagesse. Les abolitionistes parlent souvent de la véhémence de Luther comme d'un modèle pour les réformateurs. Mais qui donc a lu l'histoire, et ne sait pas que la réforme de Luther fut accompagnée de malheurs et de crimes épouvantables, et que la marche en fut bientôt arrêtée ? Et n'y a-t-il pas raison de craindre que l'esprit de violence, d'amertume et de persécution, que Luther mit dans son œuvre non-seulement en ait terni la gloire, mais encore en ait réduit l'effet ? Il est un principe, que nous devons poser comme étant d'une vérité immuable, c'est que si une œuvre utile ne peut s'accomplir avec le calme, la sagesse, et la bienveillance de l'esprit chrétien, son heure n'est pas encore venue. Dieu ne demande pas le secours de nos vices. Il peut les faire servir au bien général, mais ce ne sont pas là les instruments qu'il choisit pour faire le bonheur de l'homme.

Nous avons, certes, besoin de zèle, d'un zèle ardent qui ne craigne pas la puissance, qui ne recule pas devant le dédain et qui nous rende capables de sacrifier notre vie à la vérité et à la liberté. Mais cette énergie de volonté doit être unie à la sagesse, à la réflexion, à l'amour des hommes. On doit penser à tous en agissant pour quelques-uns. Avant tout, on doit se demander, non pas quels sont les moyens les plus efficaces, mais quels sont les moyens que sanctionnent la loi morale et la charité chrétienne. Marcher dans le droit sentier est plus important pour nous que d'atteindre notre but. Nous devons désirer la vertu plus que le succès. Si pour accomplir la délivrance de millions d'hommes, nous n'avons d'autre moyen qu'une mauvaise action, il faut penser que Dieu nous a refusé ce bien que peut-être nous lui avons demandé avec l'impatience du désir, et qu'il en a réservé l'accomplissement à d'autres temps et à d'autres mains. Le véritable zèle ne se propose pas tant de réussir, que d'agir avec droiture, et de rester pur de toute pensée, de toute parole, de toute action coupable. Sous l'inspiration d'un zèle semblable, la grandeur d'une entreprise ne nous paraîtra jamais une excuse pour l'intrigue ou pour la violence. Nous n'aurons pas besoin d'un succès immédiat pour être décidés à agir. Nous ne perdrons pas confiance en Dieu, parce qu'il ne se rend pas au cri de l'impatience humaine. Nous n'abandonnerons pas une bonne œuvre parce qu'elle ne marche pas rapidement. Notre foi dans la vérité, dans la vertu et dans l'éternelle Bonté nous sauvera de la précipitation et du désespoir.

En regrettant que les abolitionistes aient suivi ce système d'agitation générale, je ne prétends pas con-

damner ce mode d'action comme étant toujours mauvais. Il y a des cas où il convient; et en général l'impulsion qu'il donne vaut mieux que cette indifférence indolente et égoïste où trop souvent tombe la foule quand il s'agit de choses utiles. Mais il ne faut pas comparer ce moyen à l'action individuelle; il ne faut pas qu'il la remplace. L'enthousiasme de l'individu pour une bonne cause est une force puissante. L'enthousiasme forcé, artificiel, qui fait d'une multitude organisée l'instrument de quelques esprits qui la dominent, n'a qu'un effet superficiel et souvent nuisible.

Je crains qu'à user du mécanisme des associations, les âmes exaltées et généreuses ne perdent ce ressort individuel qui est leur force. Ce qui fait la puissance d'un réformateur, c'est de dire la vérité telle qu'elle est dans son cœur, sans y rien changer dans l'idée de ménager ou d'augmenter un parti. La vérité, pour être puissante, doit parler son propre langage, et non le langage d'autrui; elle doit jaillir du fond de l'âme, avec l'autorité et l'énergie de l'inspiration. Ce qui fait entrer la vérité dans d'autres âmes, et lui assure un empire durable ici-bas, ce n'est pas le cri de la foule, c'est la voix de l'individu exprimant une conviction qu'il ne peut contenir, la conviction d'un esprit profondément ému. Faute de cela, on ne fait rien aujourd'hui que de superficiel. Le progrès de la société dépend surtout de la recherche sincère que fait l'individu de la tâche particulière que Dieu lui a imposée, et de la simplicité avec laquelle il suit ses convictions. Cette indépendance morale est plus forte et plus sainte, que l'habitude de s'échauffer en foule, et d'attendre l'impulsion que la masse nous donne. Aussitôt qu'un homme abdique l'indépendance morale; aitôt

qu'il juge du devoir, non pas d'après la voix qui parle dans son cœur, mais d'après les intérêts et la volonté d'un parti; sitôt qu'il se livre aux meneurs, et qu'il ferme les yeux sur le mal parce que la division nuirait à la cause qu'il a embrassée; sitôt qu'il rejette toute responsabilité personnelle, parce qu'il n'est plus qu'une unité dans le mille ou le million qui fait le mal, il renonce dès lors à sa conscience. Il perd l'énergie que donne aux cœurs simples la foi dans la Justice et la Vérité. Il attend d'une politique humaine ce que la fidélité envers Dieu peut seule accomplir. A la puissance du ciel il substitue des armes grossières forgées par la science de l'homme.

Le succès n'a pas justifié pour les abolitionistes l'adoption du système ordinaire d'agitation. Dès le début il a effrayé les hommes réfléchis, et fortifié les sympathies des États libres pour les propriétaires d'esclaves. On a converti quelques individus, mais on en a éloigné un grand nombre. Dans le Sud on n'a guère produit que du mal. On a excité d'amères passions et un violent fanatisme qui ont fermé les oreilles et les cœurs à tous les raisonnements et à toutes les prières. Résultat d'autant plus déplorable, que pour l'esclave il n'y a guère d'autre espoir de liberté que dans les bonnes dispositions du maître. L'abolitioniste, il est vrai, se proposait de convertir les maîtres, et c'est pour cela qu'il les abordait le blâme et l'injure à la bouche. Il a recueilli ce qu'il avait semé. A ses violents plaidoyers le maître a répondu sur un ton plus furieux; et, ce qui est pis, on a défendu la servitude dans des plaidoyers calculés, écrits dans l'esprit des siècles d'ignorance, et en opposition avec les convictions morales et les sentiments du

monde chrétien et civilisé. C'est ainsi, qu'avec de bonnes intentions, il semble qu'on n'ait rien gagné. Peut-être même, bien que je repousse cette pensée, il y a eu perte pour la cause de la liberté et de l'humanité.

Je désire vivement que l'abolitionisme renonce à l'agitation publique, et qu'il poursuive ses fins par des voies plus sages et plus pacifiques. Je désire plus vivement encore qu'on ne le supprime point par violence. Il y a un plus grand mal que l'abolitionisme, c'est la suppression qu'en ferait une force illégale. Il n'y a pas de plus grand mal que celui-là dans l'État, et il n'est jamais nécessaire. Admettons que le dessein ou la tendance directe et palpable de l'abolitionisme soit d'exciter l'insurrection dans le Sud, et qu'aucune loi n'ait prévu le cas : c'est alors un devoir sacré pour le premier magistrat de l'Union que d'assembler de suite les corps législatifs, et le devoir du législateur est d'appliquer immédiatement le remède de la loi. Que tout ami de la liberté, que tout homme de bien s'élève contre l'émeute. C'est elle qui fraye la voie de la tyrannie. C'est elle qui cause l'opinion si commune dans le Sud, que les États libres ne supporteront pas longtemps les institutions républicaines. Personne ne semble voir que l'émeute et la liberté ne peuvent vivre ensemble. Notre langage est vicieux. Cette populace ameutée s'appelle et on la nomme le peuple, quand de fait elle attaque directement la souveraineté du peuple, quand elle se rend coupable du crime d'usurpation et de révolte contre le peuple. La souveraineté du peuple est le principe fondamental de nos institutions. Mais par peuple nous n'entendons pas un individu pris au hasard ; ce n'est pas davantage un groupe de vingt, de

cent ou de mille personnes réunies dans tel ou tel endroit; le peuple c'est la société formant un corps politique, et exprimant et exécutant sa volonté par des organes légalement nommés. Il n'y a qu'une seule expression de la volonté ou de la souveraineté du peuple, c'est la Loi. La loi est la voix, l'action vivante du peuple. Il n'y en a pas d'autre. Celui qui empêche l'action des lois, qui résiste à leurs ministres, qui leur substitue violemment sa propre volonté, celui-là est un usurpateur et un rebelle. Mais ce qui est crime chez un individu est crime aussi chez une coalition. Peu importe le nombre des complices; tous ceux qui empêchent la loi pour y substituer leur volonté, se soulèvent aussi véritablement contre le peuple qu'un seul usurpateur. Le peuple doit défendre sa majesté insultée, sa souveraineté menacée, aussi bien dans un cas que dans l'autre. La différence qui existe entre l'émeute et le tyran, c'est que l'usurpation du tyran comporte une durée que le désordre interdit à la foule. C'est une distinction considérable. Il y a peu d'importance à attacher aux éclats soudains de la populace, parce qu'ils tombent bientôt. Mais c'est tout autre chose quand la populace est organisée, comme dans la Révolution Française, ou quand on la dresse à renverser un parti odieux. C'est une conspiration contre la souveraineté du peuple, et il faut l'étouffer, comme un des plus grands dangers de l'État.

Ici ce qui diminue notre horreur pour les rassemblements, c'est qu'on suppose qu'ils ont rendu des services au début de la révolution. Ils furent probablement utiles; et pourquoi? C'est que l'œuvre de cette époque c'était la Révolution. Renverser un gouvernement était la tâche terrible à laquelle nos pères se croyaient appe-

lés. Ils regardaient l'insurrection comme un devoir. Dans une telle œuvre l'émeute avait sa place. Le gouvernement était entre des mains ennemies. Le peuple ne pouvait se servir des organes légaux de l'administration, car ils étaient au service du pouvoir même qu'on voulait détruire. Des efforts violents, irréguliers, étaient naturels en ces jours de convulsion. Résister aux institutions et les renverser, c'est la tâche qui convient à l'émeute; mais quand ces institutions sont populaires, quand leur seul objet est d'exprimer et d'exécuter la volonté du peuple, alors l'émeute est une rébellion contre le peuple, et c'est ainsi qu'il faut la considérer et la réprimer. Jamais peuple n'est plus insulté que lorsque l'émeute lui prend son nom.

Il ne faut pas que l'abolitionisme soit supprimé par une force illégale. Tout effort pour le détruire de cette manière doit échouer. De pareilles tentatives placent l'abolitionisme sur un nouveau terrain. On en fait ainsi non plus la cause de quelques enthousiastes, mais la cause même de la liberté. On l'identifie avec nos droits et nos institutions populaires. Si les lois et la Constitution ne peuvent abattre l'abolitionisme, il doit rester debout, et celui qui essaie de le renverser illégalement est un rebelle et un usurpateur. La suprématie de la loi et la souveraineté du peuple sont unes et indivisibles. Toucher à l'une c'est violer l'autre. Cela devrait être établi comme un premier principe, comme un axiome, comme un article de foi qu'on ne peut mettre en doute sans hérésie. Un journal qui ouvertement ou d'une manière détournée, excite l'émeute, doit être considéré comme sonnant le tocsin de l'insurrection. En ce point l'opinion est endormie, et il faut la réveiller

pe peur que son sommeil ne devienne un sommeil de mort.

N'est-il pas manifeste que les prétextes d'émeute ne manqueront jamais, si par hasard on admet ce mode désorganisateur pour réparer le mal. Rappelez-vous que, lorsqu'on attenta dernièrement à la vie du président des États-Unis, ses amis s'écrièrent, « que l'assassin avait été poussé par les injures continuelles qu'on prodiguait à cet homme distingué, et surtout par les discours violents qu'on prononçait journellement dans le Sénat des États-Unis. » Supposons maintenant que, pour préserver le premier magistrat d'un assassinat, et pour protéger les conseillers que lui donne la Constitution, ses adhérents se fussent rassemblés pour disperser les réunions adverses. Supposons qu'on eût résolu d'imposer silence aux législateurs qui, disait-on, abusaient de la liberté de parole pour mettre en danger la vie du premier magistrat et noircir son parti; n'aurait-on pas eu un meilleur prétexte que les émeutes contre l'abolition? Le président n'avait-il pas reçu des lettres qui le menaçaient de mort s'il ne changeait de politique? Se passera-t-il un an ou un mois, qui ne fournisse des raisons spécieuses à l'insurrection populaire? Un système d'émeutes et un gouvernement libre ne peuvent exister ensemble. Les hommes qui excitent l'émeute, et surtout ceux qui l'organisent, sont les plus grands ennemis de l'État. Je ne parle pas de leurs motifs. Ils peuvent croire qu'ils servent leur pays, car les illusions du jour n'ont pas de bornes. Je parle seulement de la nature et de l'effet de leurs actes. C'est à la loi, c'est à la conscience d'un peuple insulté qu'il appartient de les réprimer.

J'ajoute à toutes ces raisons, que l'honneur de notre nation et la cause des institutions libres devraient plaider avec nous pour défendre les lois contre l'insulte et sauver l'ordre social de la destruction. L'influence morale et la réputation de notre pays diminuent au dehors. Une lettre que m'écrit un des hommes les plus distingués de l'Europe, exprime le sentiment général au delà de l'Océan. Après m'avoir parlé des dernières atteintes que la liberté a reçues en France, il ajoute : « De votre côté de l'Atlantique, vous contribuez aussi à mettre en danger la cause de la liberté. Nous aimions à croire qu'il y avait au moins dans le Nouveau Monde un pays où l'on comprenait la liberté, où tous les droits étaient garantis, où le peuple se montrait sage et vertueux. Depuis quelque temps les nouvelles que nous recevons d'Amérique sont décourageantes. Dans toutes vos grandes villes nous voyons les émeutes se succéder, et toutes dans des vues détestables. Quand nous parlons de liberté, ses ennemis nous répondent en nous *montrant l'Amérique.* » Les abolitionistes persécutés ont la sympathie du monde civilisé. Le pays qui les poursuit se déshonore, et remplit de crainte et de tristesse les amis de la liberté. Déjà le despotisme commence à se réjouir en voyant l'accomplissement de ses prophéties, nos lois sans force, et nos libertés mourantes. La liberté est, en effet, menacée de mort dans un pays où il y a des hommes qu'on dépouille impunément de leurs droits constitutionnels. Tous les droits se ressentent du coup. Une société qui abandonne à l'oppression et à la violence quelques-uns de ses membres, se prépare le même sort. Elle appelle la servitude, en souffrant qu'on impose des chaînes à ceux qu'elle est tenue de protéger.

CHAPITRE VIII.

DES DEVOIRS.

Il reste quelques mots à dire en ce qui touche le devoir des États libres. Il faut que ces États sentent la responsabilité et le danger de leur position. Le pays approche d'une crise sur la plus grande question qu'on puisse lui proposer, une question non de profit ou de perte, non de tarif ou de banque, ou de quelque intérêt matériel, mais une question qui comprend les premiers principes de la liberté, de la morale et de la religion. Qui donc, cependant, songe à la solennité de l'heure présente? Qui donc étudie les vérités fondamentales, qui doivent déterminer les efforts particuliers et les mesures publiques?

Le Nord a des devoirs à remplir envers le Sud et envers lui-même. Qu'il prenne la résolution de les remplir avec fidélité et impartialité, demandant d'abord ce qui est juste, et mettant une confiance absolue dans la droiture de sa conduite. Le Nord est tenu de condamner toute tentative qu'on ferait ici pour exciter l'insurrection dans le Sud, tout effort qui aurait pour objet de gagner l'esprit de l'esclave et de le disposer à la violence. On a le droit de recourir aux lois les plus sé-

vères qu'admettent les constitutions des différents États, et il faut les appliquer dans toute leur rigueur. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il y ait besoin de lois nouvelles. Je crois qu'il n'y a jamais eu de moment où les États à esclaves eussent moins à craindre des États libres; jamais le sentiment moral qui réprouve l'excitation à la révolte et la flétrit comme un crime n'a été plus universel, plus profond, plus inflexible qu'aujourd'hui. Si cependant, il faut au Sud quelques nouvelles preuves des intentions droites et amicales qui règnent dans le Nord, donnons-lui ces preuves aussi largement que le permettent l'esprit et le texte de nos constitutions. Bien plus, c'est un devoir pour les États libres, d'agir par l'opinion, quand ils ne pourront pas agir par la loi; il faut qu'ils découragent l'agitation, qu'ils témoignent leur mécontentement pour les appels passionnés qu'on adresse aux ignorants, pour le blâme qu'on jette sans ménagement et sans choix sur les propriétaires d'esclaves. Cette obligation on l'a déjà remplie, on la remplira encore. Jamais le Nord n'a mieux compris sa responsabilité.

Mais il y a d'autres devoirs que les États libres peuvent trahir, et qu'ils ne sont que trop disposés à oublier. Ils sont tenus, non comme pouvoir public, mais comme individus, d'employer tous les moyens honorables pour abolir l'esclavage. Ils sont tenus d'encourager une discussion sérieuse, morale, religieuse, et qui fortifie l'opinion sans cesse croissante du monde civilisé et chrétien en faveur de la liberté. Ils sont tenus de chercher et de défendre les véritables droits de l'humanité, d'être fidèles à leurs principes en parole comme en action, et de ne jamais les sacrifier à l'intérêt

particulier, aux convenances, à la flatterie ou à la peur.

Rester fidèles à nos principes n'est pas un devoir facile à remplir. En ce moment une immense pression chasse le Nord de son véritable terrain. Que Dieu le préserve de toute faiblesse ; qu'il ne trahisse ni la liberté ni la vertu ! Certes, je n'ai pour le Sud que de la bienveillance ; mais j'exprime l'opinion générale, en disant que le Sud a trop souvent pris en face du Nord le ton d'un supérieur, ton qu'il empruntait, sans s'en apercevoir, aux habitudes de commandement que lui donne malheureusement son état social. Je dois ajouter que, devant cette hauteur, le Nord n'a pas toujours eu un sentiment d'égalité assez énergique, ni le juste respect de soi-même. Je n'essaierai pas d'en expliquer les causes, mais je crains qu'on ne puisse pas nier l'effet. On dit que ceux qui ont représenté le Nord dans le Congrès, n'en ont pas toujours représenté l'honneur, ni la dignité ; qu'ils ne se sont pas toujours tenus droits devant l'orgueilleux maintien du Sud. C'est là qu'est le danger. Le Nord sera sans doute juste envers le Sud, il faut qu'il soit juste aussi envers lui-même. Le temps est passé de la flatterie, de la servilité, des compromis de principe, de l'oubli de nos droits. Le temps est venu de montrer un esprit viril, un esprit qui estime la liberté, la justice, l'humanité, la morale et la religion, plus que la vie.

N'imaginez pas que je recommande au Nord ce qu'on nomme « de la chevalerie, » c'est-à-dire un esprit dont le pistolet du duelliste est le meilleur emblème et qui termine les controverses avec du sang. Un chrétien, un homme civilisé ne verra dans cette prétendue che-

valerie que barbarie, ignorance de la vraie grandeur, impuissance de comprendre les divines vertus de Jésus-Christ. Je ne demande pas aux hommes du Nord de nous rapporter cet esprit d'où que ce soit. Mais je leur demande d'affronter cette « chevalerie » avec la dignité du courage moral et de l'indépendance morale. Qu'ils n'oublient ni la politesse et la déférence qu'on doit aux opinions d'un adversaire, ni la franchise et la fermeté avec laquelle on doit soutenir ses convictions. Comprenons la haute position que nous occupons dans la question de l'esclavage, et n'en descendons jamais pour caresser les préjugés ou pour désarmer la passion. Respectons la tranquillité du Sud, tout en manifestant notre inflexible adhésion à la cause des droits de l'humanité et de la liberté.

J'insiste sur ce point, parce que je vois le Nord céder à la véhémence du Sud. Dans nos dernières « résolutions » il s'est manifesté un esprit dont nos enfants rougiront, si nous n'en rougissons pas nous-mêmes. Dernièrement le bruit a couru que certains de nos citoyens voulaient supprimer par une loi toute discussion, toute expression d'opinion sur l'esclavage, et livrer au Sud ceux d'entre nous qu'on accuserait d'exciter à l'insurrection. De tels empiétements sur nos droits ne sont pas supportables. Nous ne sommes pas encore tombés si bas. Quelques généreuses inspirations, quelques échos de la vieille éloquence de la liberté, viennent encore de nos pères jusqu'à nous. Si de pareilles atteintes pouvaient être supportées, est-ce que le sol de la Nouvelle Angleterre, si longtemps foulé par des hommes libres, ne tremblerait point sous les pas de ses enfants dégénérés? Nous n'y sommes pas préparés. Mais

ce ton de faiblesse et de complaisance, auquel nous semblons préparés, peut être le commencement de concessions dont un jour nous nous repentirons amèrement.

Les moyens dont le Sud se sert pour amener le Nord à céder demandent une attention particulière. Je ne rappellerai pas le dédain avec lequel on parle de l'avarice de la Nouvelle-Angleterre, ou des menaces qu'on adresse à notre cupidité, pour nous imposer silence au sujet de l'esclavage. Un tel langage ne m'émeut nullement. Je ne demande qu'une chose, c'est de ne pas donner lieu à ce qu'on nous l'applique. Nous le supporterons facilement si nous ne le méritons pas. Notre mère-patrie a été appelée une nation de boutiquiers, et ce nom ne doit pas irriter la Nouvelle-Angleterre. Seulement ne justifions pas l'opinion qui affirme que tout notre esprit est dans nos boutiques; que nous plaçons l'art des affaires au-dessus de tous les arts, de toutes les sciences, de toutes les qualités et de toutes les vertus; que plutôt que de perdre les fruits du labeur servile, nous riverions les chaînes de l'esclave; que plutôt que de perdre un marché, nous jetterions à l'eau notre honneur; que plutôt que de sacrifier le gain présent, nous manquerions à ce que nous devons à nos pères et à nos enfants, à nos principes et à Dieu. S'indigner des reproches ou s'en venger ne serait ni sage ni chrétien. La seule vengeance digne d'un honnête homme, c'est de tirer des reproches un préservatif contre la bassesse, un encouragement à plus de vertu et plus de générosité. Depuis longtemps on accuse la Nouvelle-Angleterre d'avoir un esprit sordide et calculateur, et de n'adorer que l'argent. Montrons que nous

ayons des principes, près desquels la richesse du monde entier ne pèse pas plus que l'air. On dit souvent qu'il n'y a pas sous le ciel une société où l'intelligence et le saine moralité soient plus répandues que dans la Nouvelle-Angleterre ; ne souffrons pas que la juste influence d'une pareille société soit diminuée par un acte qui donnerait au préjugé l'aspect de la vérité.

Il est à craindre que les États libres n'aient une lutte à soutenir. Puissent-ils s'y comporter d'une manière digne de leur indépendance! L'excitation du Sud ne se calmera guère sans qu'on essaie d'arracher aux États libres des concessions qu'ils ne peuvent pas faire. Ici on a changé de ton sur la question de l'esclavage. Le langage est plus violent, et moins franc qu'autrefois. Jadis l'esclavage était reconnu comme un mal. Maintenant on déclare que c'est un bien. On nous a même dit, et je ne parle pas d'une poignée d'enthousiastes qui ne sont que de simples particuliers, je parle d'hommes qui sont dans la position la plus élevée, et qui jouissant de l'influence la plus étendue dans le Sud, on nous a dit que l'esclavage était le sol où la liberté politique jetait ses plus profondes racines, et que les institutions républicaines n'étaient jamais plus en sûreté que là où les classes ouvrières sont réduites en servitude. Certes, nulle assertion de l'abolitioniste le plus effréné ne peut choquer le propriétaire d'esclaves autant que cette nouvelle doctrine doit choquer le peuple du Nord. La liberté, avec un esclave pour piédestal et une chaîne à la main, est une image qui révolte et nos intelligences et nos cœurs. On ne peut imaginer une doctrine plus blessante, plus insultante pour les artisans, les cultivateurs, les ouvriers du Nord que cette étrange hérésie.

Jamais les conseillers du despotisme n'ont inventé une doctrine plus injurieuse, et en même temps plus fatale aux institutions républicaines. Cependant elle ne nous met pas hors de nous-mêmes. Si je la rappelle, c'est pour montrer comment on défend l'esclavage, c'est afin que les États libres sentent combien ils ont besoin de calme et d'énergie, pour demeurer fidèles à leurs principes de liberté.

Ici on craint beaucoup que l'Union ne soit brisée par la querelle de l'esclavage. Pour détourner ce malheur, on doit tout sacrifier, hormis l'honneur, la liberté et les principes. Personne plus que moi n'estime l'Union. Peut-être, me sera-t-il permis de dire que mon attachement n'est pas un amour ordinaire. La plupart d'entre nous estiment l'Union comme un moyen, pour moi c'est une fin. On veut la conserver pour la prospérité dont elle est l'instrument; je l'aime et je la veux conserver pour elle-même. On l'estime parce qu'elle favorise les améliorations publiques, et qu'elle facilite le commerce; moi, j'estime ces améliorations et ce commerce surtout parce qu'ils favorisent l'Union. Je demande au gouvernement général de nous unir, de nous maintenir en paix comme des frères; et je me soucie peu du reste. Voilà comment j'aime l'Union. Après la liberté, c'est le plus grand intérêt de la nation. On doit lui faire tous les sacrifices pécuniaires qu'elle peut demander. Ces politiques qui calculent le prix de l'Union, et qui sont prêts à y renoncer, parce que la séparation les enrichirait, me semblent avoir perdu la raison. Et cependant, si l'Union ne peut être conservée qu'en enchaînant la parole et la presse, qu'en défendant de discuter un sujet qui embrasse les droits les plus sacrés et les intérêts les plus

chers de l'humanité, c'est l'acheter trop cher que de la payer de ce prix; ce n'est plus alors un noble lien, c'est la ligue du crime et de l'infamie. Nulle parole ne peut exprimer notre attachement à l'Union; nous lui sacrifierons tout hormis la Vérité, l'Honneur et la Liberté. Cela, nous ne le sacrifierons jamais.

Que les États libres soient fermes, mais patients, mais endurants, mais calmes. Ils ne peuvent pas espérer que le propriétaire d'esclaves sache toujours se dominer. Dans sa position, il serait plus qu'un homme, s'il se contenait dans les bornes de la modération. Il ne peut pas avoir cette tranquillité d'esprit qui vient de la conscience. Sur ce point de l'esclavage il a toujours été susceptible jusqu'à l'excès. On doit s'attendre à beaucoup d'irritation; il faut donc beaucoup de patience. On peut tout céder excepté nos principes et nos droits.

L'œuvre que je m'étais proposée, est maintenant achevée. Je demande pour ces pages la bénédiction divine, et j'espère qu'elle leur sera accordée, si elles expriment la vérité, si elles respirent un esprit de justice et d'humanité. Si j'ai rien écrit sous l'influence du préjugé ou de la passion, si j'ai manqué de charité, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. J'ai parlé avec énergie, non pour offenser ou chagriner personne, mais pour produire en autrui des convictions aussi profondes que les miennes. Rien n'a pu me décider à l'étude de ce pénible sujet, si ce n'est une conviction qui chaque jour me presse avec plus de force et me crie que l'époque demande l'exposition franche et complète de la vérité. Les derniers mois ont augmenté mes inquiétudes. Il me semble que le sentiment public perd de sa vivacité et de sa vigueur. Je vois des symp-

tômes qui indiquent le déclin du vieil esprit de liberté. On dirait que les opinions serviles gagnent du terrain chez nous. La foi de nos pères dans les institutions libres s'est affaiblie, et l'on commence à désespérer du progrès de l'humanité. J'ai vu une disposition à se moquer des droits abstraits, à parler de la liberté comme d'un rêve, et des gouvernements républicains comme étant bâtis sur le sable. J'ai vu les cœurs faiblir quand il s'agissait des droits de l'homme. La condamnation qu'on a porté contre les abolitionistes, est devenue un acquiescement à l'esclavage. De l'esclave, les sympathies de la société ont passé au maître. La doctrine impie que les lois humaines peuvent abroger les lois divines, et changer un pouvoir injuste et oppresseur en un droit moral, a de plus en plus pénétré dans la conversation et dans la presse. Avec des idées aussi tristes et aussi graves sur l'État de la société, je ne pouvais me taire; et tout en reconnaissant ma faiblesse et mon imperfection, je remercie Dieu de ce que j'ai pu offrir cet humble tribut, ce faible mais sincère témoignage, cette expression de fidélité et de dévouement à la cause de la liberté, de la justice et de l'humanité.

Après avoir indiqué les circonstances qui m'ont poussé à écrire, il me reste à dire qu'elles ne me découragent pas. Quand bien même de plus sombres présages nous entoureraient, je ne désespérerais pas. Avec la foi de celui qui vint préparer les voies au Grand Libérateur, je sens et je puis dire que le royaume du Ciel, le règne de la justice et de l'amour sont proches, et que toute chair verra le salut de Dieu. Je sais, et je me réjouis de savoir, qu'une force plus puissante que les préjugés et que l'oppression des siècles, travaille sur la terre

pour la rédemption du monde ; c'est la force de la vérité et de la charité chrétiennes. Elle est descendue du Ciel dans la personne du Christ. Elle s'est manifestée dans sa vie et dans sa mort. Elle s'est élancée victorieuse de la croix pour vaincre encore. Sa mission est « de prêcher la délivrance au captif, et de mettre en liberté ceux qui sont enchaînés. » Elle a ouvert bien des prisons ; elle est faite pour briser toutes les chaînes. J'ai foi dans son triomphe. Je ne désespère pas, je ne puis pas désespérer !

NOTE.

J'avais l'intention d'adresser un chapitre au Sud, mais j'ai jugé à propos d'y renoncer. Je demande, néanmoins, à dire que dans ce que j'ai écrit il n'est rien qui m'ait été inspiré par un sentiment de malveillance envers le Sud ; car nulle part mes ouvrages n'ont été mieux accueillis ; nulle part je n'ai reçu des marques de sympathie plus vives. Certes, je ne suis pas insensible à de pareils témoignages, et si je n'avais consulté que mes sentiments personnels j'aurais effacé toute expression de nature à affliger ceux dont je n'ai reçu que des preuves de bienveillance.

Ce que je voulais montrer aux propriétaires d'esclaves c'est que l'excitation qui règne aujourd'hui dans le Sud est plus dangereuse et prête plus à l'insurrection, que tous les efforts des abolitionistes, si criminels qu'on les suppose. Je voulais aussi rappeler aux hommes de principes, aux hommes influents du Sud, la nécessité d'arrêter les procédés illégaux qu'on emploie contre les citoyens du Nord. On nous parle de nombreuses sous-

criptions qui ont pour objet de saisir quelques-uns des abolitionistes dans les États libres, afin de les transporter dans le Sud où ils trouveraient le sort que, dit-on, ils méritent. Sans doute, les honnêtes gens ne sont pas responsables de ces excès. Mais est-ce que la politique aussi bien que les principes n'exigent pas qu'ils s'y opposent énergiquement? Aujourd'hui les États libres ont plus de sympathie que jamais pour le Sud. Mais suppose-t-on qu'ils souffriront ces enlèvements, ces violences, ces assassinats? Est-ce qu'un pareil outrage ne les ferait pas sentir et agir comme un seul homme? Est-ce qu'ainsi on n'identifierait pas la cause des abolitionistes avec nos droits les plus sacrés? L'enlèvement, le meurtre d'un seul abolitioniste feraient plus pour la destruction violente de l'esclavage que mille sociétés ne le peuvent faire. Le nom de la victime deviendrait sacré. Le jour de sa mort deviendrait un anniversaire solennel et qui remuerait toutes les âmes. Le cri du sang retentirait dans tout le pays, pénétrerait dans toutes les demeures, et aurait un écho dans tous les cœurs. Avec les lumières de notre époque, est-ce qu'on a besoin d'apprendre que l'enthousiasme n'est pas une flamme qui s'éteigne avec du sang? Sur ce point les gens de bien, les sages, les amis du pays dans le Nord aussi bien que dans le Sud ne peuvent avoir qu'une opinion, et si la presse, qui, je suis fâché de le dire, a gardé un fatal silence au milieu de la violation des lois et des droits, faisait entendre un langage franc et sincère, le danger disparaîtrait.

Les idées et les principes que défend cette brochure soulèveront beaucoup d'opposition, et, ce qui m'afflige surtout, déplairont non-seulement aux gens égoïstes

et violents, mais aux hommes vertueux et honorables, dont la fausse position ne comporte guère un jugement impartial de l'esclavage, en même temps qu'elle rend excessivement sensible à tout ce qu'on écrit sur ce sujet. Je ne chercherai pas, néanmoins, à défendre ce que j'ai dit. Si les principes que j'ai posés sont vrais, ils resteront. Je ne vois nul avantage à engager des discussions particulières. Les passions égoïstes excitées par de pareilles collisions l'emportent trop souvent sur l'amour de la vérité ; et sans cet amour, on ne peut défendre la vérité de façon digne d'elle. Il est surtout important, quand il s'agit de l'esclavage, que la discussion soit calme, générale, sans personnalités. C'est ainsi, je crois, que le sujet sera le mieux compris par tous les partis. Je serais heureux de voir que l'esclavage a une influence moins dégradante que je ne l'ai affirmé. Comme j'accueillerais avec joie une vue meilleure de la vie et de l'humanité ! Mais pourtant il faut voir les choses telles qu'elles sont, et ne pas reculer devant la vérité la plus pénible.

Je finis en ajoutant que seul je suis responsable de ce que j'ai écrit. Je ne représente nulle société, nul parti, nul intérêt local. Je n'ai écrit à l'instigation de personne, avec les encouragements de personne, mais sous le seul empire de mes convictions. Si j'ai mal fait, c'est sur moi seul que le blâme doit retomber.

NOTE POUR LA QUATRIÈME ÉDITION.

En commençant le chapitre de l'abolitionisme, j'ai exprimé mon respect pour les quelques abolitionistes que j'ai connus. Je suis obligé de dire qu'ayant eu occasion d'en voir et d'en entendre davantage, je suis plus que jamais convaincu de leur honnêteté et de la pureté de leurs vues. J'ai parlé franchement de leurs erreurs; mais elles ne doivent pas nous aveugler sur tant de vertus et de sacrifices, et surtout elles ne doivent pas nous prévenir contre les vérités ainsi défendues. Il ne faut pas renoncer à de grands principes parce qu'on les a établis avec peu de sagesse. Il ne faut pas nous refroidir pour une bonne cause, parce que ses défenseurs ont plus de zèle que de jugement. Les dangers qu'elle court doivent nous y attacher plus étroitement, et nous devons tout faire pour que ses soutiens usent de moyens convenables et effectifs.

En cherchant les moyens de faire disparaître l'esclavage, j'ai exprimé mes craintes quant au résultat de l'expérience qui se fait maintenant dans les Antilles. Je suis heureux de dire que toutes les nouvelles diminuent notre inquiétude. Il est prouvé que dans quelques-unes de ces îles, la propriété foncière a augmenté de valeur depuis l'émancipation, et que les importations se sont considérablement accrues. J'ai entendu dire qu'un colon qui habite ici et qui était opposé à l'émancipation parle maintenant de sa propriété comme étant d'un meilleur revenu qu'auparavant. On sait que ce grand changement s'est fait sans trouble, et c'est là le point essentiel. Sans doute, l'expérience n'est pas complète,

et tout ce qu'on dit ne doit pas être cru à la légère, mais le succès a jusqu'ici surpassé l'attente de tout le monde, hormis les abolitionistes. Jusqu'ici ils ont été les prophètes les plus vrais. Puissent les événements imprimer le sceau de la vérité à toutes leurs prédictions! Ce pays n'a pas de plus grand intérêt que le succès de l'émancipation dans les Antilles. Avec cet exemple devant nous, la destruction de l'esclavage serait aussi rapide qu'elle est sûre.

Nulle partie de mon livre n'a plus blessé que celle où j'ai prétendu que l'esclavage accroît l'infidélité conjugale chez les maîtres. Je ne parle pas des injures qui m'ont été prodiguées; si je n'avais reçu que des injures, je ne présenterais pas au public les remarques suivantes. Mais un homme d'un noble caractère, M. Leigh, de la Virginie, a solennellement protesté dans le sénat des États-Unis contre ce que j'ai avancé, et ce serait lui faire tort que de le confondre avec les politiques vulgaires, trop communs dans le congrès aussi bien qu'ailleurs, qui sont toujours prêts à dire la première chose venue ou toute espèce de chose qui peut servir leur intérêt.

M. Leigh exprime sa mûre conviction que la fidélité conjugale n'est nulle part plus respectée que dans le Sud. On remarquera que, dans mon livre, je n'ai pas parlé en particulier des États américains qui possèdent des esclaves, mais des pays d'esclaves en général, et que je n'ai pas raisonné d'après des rapports et des documents, mais d'après les principes de la nature humaine et l'essence même de la servitude. Je sens qu'un tel raisonnement ne peut me tromper; mais j'ajoute ce que j'ai évité de dire en commençant, c'est que je

n'aurais pas porté cette accusation contre l'esclavage, si ce grand argument tiré de la nature humaine n'avait été corroboré par toutes les preuves que le cas peut admettre. Ce n'est pas ma seule opinion que j'exprime, c'est l'opinion commune, je peux même dire l'opinion universelle du Nord; bien plus, c'est l'opinion publique du monde civilisé.

Dans toute ma vie, je n'ai pas rencontré une seule personne qui doutât de l'influence désastreuse que l'esclavage exerce sur les relations domestiques. Je ne crois pas que dans le Nord, parmi les gens bien informés, il y ait un seul individu qui suppose que les obligations du mariage soient aussi respectées dans les États qui possèdent des esclaves, que dans les États libres. En lisant le discours de M. Leigh, j'ai résolu de faire des recherches avec l'intention de rétracter mon erreur à la face du monde si je trouvais des raisons pour m'accuser de précipitation. J'ai demandé l'opinion des personnes dont l'autorité me semble la plus digne de confiance, et on m'a assuré que je n'avais dit que la vérité. Je ne puis dire le nombre de gens qui m'ont parlé sur ce point de la façon la plus expresse! Dans mon livre je n'ai exprimé que l'opinion générale du Nord et je m'attendais aussi peu à voir contester l'exactitude de ce que j'avançais qu'à entendre nier l'esclavage. Je n'accuse point M. Leigh qui est connu parmi nous comme un homme vertueux et qui fait honneur à son pays; mais je présume qu'en comparant le Sud au Nord, il a parlé sans une connaissance suffisante de ce dernier pays. Aussi je n'ai pu ni n'ai dû effacer de mon livre le passage qui l'a offensé, quoique j'en aie un peu adouci la forme. Si je connais bien mon cœur, ce serait

pour moi une grande joie de pouvoir l'effacer entièrement.

Il est un passage que j'avais préparé pour cet ouvrage, et que je regrette de n'y avoir pas inséré. Au chapitre des Explications, après avoir cité des exemples qui attestent l'excellence morale et religieuse qu'on trouve dans les États à esclaves, j'exprimais en peu de mots mon admiration pour les vertus et les perfections des femmes du Sud. J'avais écrit ces lignes avec chaleur; car elles m'étaient dictées par la reconnaissance des bontés inépuisables que j'avais reçues d'une femme, pendant le séjour que je fis dans le Sud au temps de ma jeunesse. Ce serait pour moi un grand plaisir de publier maintenant ces réflexions, si elles n'avaient été détruites avec le manuscrit dont elles faisaient partie; car elles exprimaient des sentiments que le temps n'a pu que fortifier. Après un long examen, j'omis ce passage dans la première édition pour des raisons que je n'approuve plus aujourd'hui. Je craignis que les étrangers ne le regardassent comme un lieu commun de flatterie. Je craignis qu'on n'imaginât que je voulais racheter par cet éloge les censures contenues dans d'autres parties du livre, désireux de me faire un bouclier contre les critiques auxquelles je m'exposais en publiant une vérité qui n'était pas populaire. J'ai fait en cette occasion ce que j'ai fait trop souvent. En voulant éviter l'apparence de vices que j'abhorre, j'ai trahi mes convictions et mes affections. Le lecteur me pardonnera de parler de moi, quand il saura que j'ai été indignement accusé d'attaquer l'honneur des femmes du Sud.

J'aurais cependant négligé cette calomnie si cette note ne m'avait pour ainsi dire forcé d'en parler. Je suis trop

occupé du grand sujet que je traite pour m'inquiéter de ce qu'on dit de moi. Je sens que je ne suis rien, que ma réputation n'est rien, en comparaison du mal et de l'injustice que je me suis efforcé d'exposer, et je me regarderais comme indigne de porter le nom d'homme et de chrétien si les calomnies des méchants, ou même la désapprobation des bons, pouvaient attacher mes pensées sur moi-même, et m'éloigner d'une cause que, je le crois, la vérité, l'humanité et Dieu m'appellent à défendre.

REMARQUES SUR LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE.

A JONATHAN PHILLIPS, ÉCUYER.

Mon cher Monsieur,

Le discours de M. Clay sur l'esclavage m'a suggéré plusieurs idées que je désire répandre; et notre conversation d'hier soir m'a confirmé dans le dessein de les offrir au public. J'exposerai mes vues sous forme de lettre, parce que de cette manière mon travail sera plus facile et plus rapide. Une discussion générale et méthodique me serait plus agréable; mais il faut faire ce qu'on peut. Il faut que j'écrive vite ou pas du tout. Si d'autres personnes prenaient en main cette question, ce serait avec joie que je garderais le silence. C'est un devoir de parler en cette circonstance, mais qui parlera? Je traiterai la matière avec une certaine étendue, et, s'il y a du bien à faire, je ne me tiendrai pas au document qui a été la première cause de cette publication.

Je serai souvent obligé de prononcer le nom de M. Clay; mais comme vous le verrez, je ne le considère dans cette discussion, que comme le représentant d'un parti, comme l'organe et le défenseur de certaines opinions. Je n'ai pas à m'occuper de ses motifs. C'est chose commune que de rapporter la conduite des hommes politiques à des vues égoïstes. Mais pourquoi confondre l'individu et la cause? En général il est sage de laisser de côté les motifs d'un adversaire. Rarement nous sommes justes dans l'appréciation que nous en faisons. En pareil cas nos motifs ne valent pas toujours ceux que nous combattons. En outre, ce sont les arguments et non le caractère d'un adversaire que nous avons à détruire. On ne réfute pas un discours en portant contre l'orateur des imputations vraies ou fausses. Il y a, il est vrai, une présomption générale contre la pureté d'intention d'un homme politique; mais il y a parmi les hommes publics, autant de différence de caractère que parmi les particuliers, et quand une personne tient une place honorable dans l'État, et qu'elle apporte un grand talent dans la discussion, on doit l'écouter avec respect et impartialité. Pour moi, je voudrais que l'esclavage fût défendu par les plus habiles de ses partisans. Car il n'est rien qui à la fin serve mieux la vérité que l'opposition, surtout l'opposition de ceux qui présentent les arguments de l'erreur dans toute leur force. Dans un siècle d'autorité et de servitude intellectuelle, les opinions d'un individu sont souvent importantes, et quelquefois décisives; une seule voix peut emporter le jugement d'un pays; mais dans un temps de liberté et de discussion, on a peu à craindre les grands noms quel que soit le côté qu'ils défendent. Quand j'entends quel-

qu'un se plaindre qu'un livre ou un discours peut reculer de plusieurs années le succès d'une cause qu'il prend à cœur, je soupçonne que son attachement n'est qu'un préjugé, et qu'il n'a pas la conscience d'être sur un terrain solide. Plus il y a de discussion, mieux cela vaut, pourvu qu'on évite la passion et les personnalités; la discussion, même orageuse, dégage souvent la vérité de l'erreur, heureux résultat qu'il est impossible d'attendre d'une époque qui n'examine rien.

C'est donc du discours de M. Clay, et non de l'auteur que je m'occupe, et j'ajoute que dans la plus grande partie de la discussion qui va suivre, je ne m'occuperai que de l'esclavage et non point du propriétaire d'esclaves. Les principes et non les hommes; voilà ce que j'entends examiner et juger. Dans l'intérêt de la vérité comme du calme de l'esprit, il faut, autant que possible, éviter les personnalités. Je parlerai de l'esclavage avec force, car on ne sert ni la vérité ni la vertu par la timidité du langage; mais une institution criminelle n'implique pas nécessairement une culpabilité particulière chez ceux qui la défendent. Une institution, qui est le produit des temps barbares, qui nous vient de siècles éloignés, et que les lois ont sanctionnée est pour ce qui touche le caractère de ses partisans, très-différente de ce qu'elle serait, si on l'adoptait aujourd'hui après mûre réflexion. Il est vrai que j'ai plus d'un reproche à faire aux maîtres, comme je vois beaucoup de choses à blâmer dans les partis politiques; mais est-ce une raison pour condamner tous les membres de ces deux classes comme étant des hommes sans principes? Nous pouvons juger de l'injustice, de la criminalité, de la barbarie d'un usage; quant au crime de notre prochain,

nous ne pouvons jamais le peser avec exactitude; et dans la plupart des cas nous devons le déférer à un tribunal plus élevé. Je dis cela, pour écarter de mon sujet les personnalités. Pour moi, le propriétaire d'esclaves ressemble beaucoup à une abstraction. Le mot, comme je l'emploie ici, exprime un rapport général; je ne songe pas à l'individu.

La partie principale du discours de M. Clay est une attaque contre les abolitionistes. Je ne songe pas à les défendre. Qu'ils combattent pour leur propre compte. Je ne fais pas partie de leur société, et rien ne me ferait accepter la responsabilité de leurs actes. En parlant ainsi, je ne désire nullement écarter de moi un titre impopulaire. On verra dans le cours de ces remarques, que je ne cherche point à caresser le préjugé, ou à faire un compromis avec l'erreur. Je ne me sépare point des abolitionistes parce que je suis trop sensible aux reproches. Un homme qui a étudié le Christianisme, et l'histoire, aussi longtemps que vous et moi l'avons fait, ne s'inquiète guère d'éviter ce qui a été le sort commun des amis de la vérité. Quelles que soient les erreurs des abolitionistes, je les honore comme les avocats de la liberté, de la justice et de l'humanité; je les honore parce qu'ils y sont restés fidèles parmi les menaces, les dangers et les violences. En déclinant toute liaison avec eux, je n'entends pas rejeter sur autrui les censures et les invectives du jour; je veux seulement prendre ma véritable position, et paraître ce que je suis.

Le discours de M. Clay s'adresse aux abolitionistes, mais il contient des passages faits pour blesser quiconque prend intérêt à la destruction de l'esclavage;

c'est à ces passages que je bornerai mes remarques. La part la plus importante de ce discours, en effet, ne touche pas que les abolitionistes, elle concerne également tous les États libres. Je veux parler de l'endroit où il est dit que l'esclavage doit être perpétuel et qu'en ce point nous n'avons rien à espérer du Sud. Auprès de cette affirmation le reste du discours est insignifiant. Sortie de toute autre bouche, cette phrase aurait moins d'importance; mais M. Clay n'est pas un orateur qui parle sans réflexion. Ce qui a fait la gloire de sa carrière législative, c'est son talent à faire une transaction entre des opinions contraires. Son discours est un compromis, un traité de paix. M. Clay ne vient pas dans un accès de colère aveugle, pour anéantir l'espérance où nous sommes qu'un jour on guérira les maux insupportables de l'esclavage. Il montre avec calme quel est le grand obstacle à l'émancipation, et c'est un obstacle qui ne peut disparaître que par la mort de tous les esclaves. Il maintient que si les deux races doivent vivre ensemble, il faut qu'à tout jamais l'une soit soumise à l'autre, de manière à prévenir une collision. L'émancipation, nous fait-il entendre, serait le signal d'une guerre civile qui ne finirait que par l'extermination. Et comme ce danger, s'il est réel, augmente avec l'accroissement de la classe servile, il est évident que chaque année accroît le mal, et, à supposer que la liberté soit possible, en rend l'établissement de plus en plus désespéré.

Cette doctrine nous fait horreur et peine, mais il est bon qu'on l'énonce clairement, et que les États libres sachent ce qu'ils doivent attendre. On se flatte souvent du vague espoir que ce mal immense cessera de façon

ou d'autre. Et c'est par cette raison qu'on a repoussé ceux d'entre nous qui, dans les États libres, ont écrit contre l'esclavage. Nos amis aussi bien que nos ennemis nous disaient : « Restez tranquilles, ne vous occupez pas du Sud; il trouvera tout seul le moyen de l'émancipation. Vous reculez d'un siècle l'accomplissement de cette bonne œuvre ! » Aujourd'hui nous en savons tous davantage. Nous savons que l'habitude, l'amour de la propriété, et l'amour du pouvoir ont lié l'esclavage et le Sud avec une triple chaîne d'airain. Nous savons qu'en grandissant, la culture du coton étend avec une rapidité immense l'esclavage dans des contrées nouvelles, et en le rendant plus profitable, fortifie l'obstination avec laquelle y tient le propriétaire. Nous savons que, par suite de cette culture, les États à esclaves les plus au Nord, où l'esclavage avait épuisé le sol, ont acquis un nouvel intérêt au maintien de la servitude, en s'abaissant à la condition de sociétés qui se livrent à l'élève et au trafic des noirs. Nous savons que si on peut ébranler ou détruire l'institution, c'est en l'attaquant du dehors, non pas avec des armes charnelles, non point par la force physique, mais par ces influences morales qui, à les répandre constamment chez un peuple civilisé, finissent peu à peu par l'emporter. Voit-on maintenant que nous avions raison? Est-il évident que le Sud a uni sa cause à celle de l'esclavage?

Il est bon qu'on sache tout cela. Le discours qui publie cette doctrine, on voulait en faire un message de paix; mais en vérité, ce n'est qu'une provocation à une lutte nouvelle. Il appelle ceux qui regardent l'esclavage comme un outrage fait à la nature

humaine, à propager leurs idées avec une énergie de chaque instant. Je suppose qu'il n'est pas une société, à moins qu'elle ne se mette en dehors de la civilisation, qui puisse résister à l'opinion, quand elle est juste, éclairée, sérieuse; et cette force, il faut l'employer pour attaquer l'esclavage avec plus d'ardeur que jamais.

Remarquez, en passant, que M. Clay, en ne nous laissant d'autre espoir d'anéantir l'esclavage que l'anéantissement des noirs, ne permet plus qu'on attende rien de la société de colonisation, institution dont il est ardent partisan et, je crois même, aujourd'hui le président. Je suis convaincu que sa franchise ouvrira les yeux de ceux qui rêvent d'ôter d'ici l'esclavage en le dérivant vers d'autres contrées, procédé aussi raisonnable que celui d'épuiser l'Atlantique. La colonisation peut faire du bien en Afrique; mais chez nous elle ne fait que du mal. Elle a grandi le préjugé, auquel l'esclavage doit beaucoup de sa force, que le noir ne peut vivre en liberté et prospérer sur nos rivages. Il est vrai que de temps en temps on publie les rapports des planteurs qui ont affranchi un plus ou moins grand nombre d'esclaves à destination de l'Afrique. Mais ces opérations mêmes fortifient l'esclavage chez nous. Si avec ses esclaves le maître pouvait envoyer sa plantation en Afrique, il servirait la cause de la liberté. Mais la terre reste ici, et reste à cultiver; par qui? par des esclaves. Il faut donc en acheter de nouveaux. De là augmentation dans la demande; le prix des noirs s'élève, et les États qui font l'élève des esclaves ont un nouveau motif pour approvisionner le marché de bétail humain. C'est ainsi que le commerce abominable qui fait de l'homme une marchandise s'enracine plus pro-

fondément. Non, si au dehors la colonisation ouvre à l'humanité de brillantes perspectives, chez nous, elle assombrit l'horizon. Elle a beaucoup fait pour endurcir le maître dans son intention de ne pas lâcher sa victime, et elle rend ainsi plus nécessaires des remontrances plus vives contre l'esclavage.

Naturellement M. Clay ne convient pas que la résolution d'éterniser l'esclavage soit une raison pour de nouvelles attaques. Au contraire, avec le Sud tout entier il répète qu'ici nous n'avons rien à voir dans cette affaire, qu'elle ne nous regarde pas, et que travailler comme nous le faisons pour renverser une institution des autres États, c'est une intervention criminelle. Intervention c'est le nom qu'on a donné à toute discussion sur ce sujet dans le Nord; et le blâme contenu dans ce terme a fait naître chez les hommes peu réfléchis l'idée vague, que toucher ici à ce sujet, c'est outrager le Sud. Mais je maintiens qu'il y a une intervention morale en faveur de nos semblables, ici ou ailleurs, qui n'est pas seulement un droit qui nous appartienne mais un devoir qui nous lie. C'est là le premier point de la discussion, et son importance m'entraîne à le traiter complétement.

On prétend qu'en ce point, les États à esclaves sont sur le même pied que des nations étrangères, et que, par conséquent, il faut les traiter avec autant de scrupule et de réserve. Je nie cette assertion; mais accordons-la, je maintiens qu'on a le droit d'agir sur les pays étrangers, par des moyens moraux et pour atteindre un but moral. Supposons-nous en contact avec un État étranger, où la loi ordonnerait de mettre à mort tout enfant né avec les cheveux noirs, ou la peau brune; et suppo-

sans que le sixième des enfants fût massacré d'après ce décret barbare. Ou bien figurons-nous une société qui rétablisse à nos portes les combats de gladiateurs, et supposons qu'une grande partie de la population périsse dans ces exécrables jeux. Qui de nous se croirait obligé de rester calme, parce que ces atrocités se commettraient au delà de nos frontières? Qui prétendrait que les tortures des victimes ne nous regardent pas, parce que ces victimes ne sont pas de notre paroisse ou de notre pays? L'humanité est-elle un sentiment local? Y a-t-il des frontières pour la sympathie? Est-ce que le cœur se rétrécit et s'endurcit, à mesure qu'on approche d'une ligne idéale sur la surface de la terre? Est-ce que l'indignation morale n'est excitée que par les crimes qu'on commet sous nos yeux? Le devoir n'a-t-il rien à faire au delà de notre terre natale? Un homme cesse-t-il d'être un frère parce qu'il vit dans un autre État? La liberté n'est-elle plus rien pour nous, dès qu'on la foule aux pieds à quelque distance? Le Christianisme nous donne d'autres leçons. Son esprit est un amour sans bornes. L'une de ses plus grandes vérités, c'est la fraternité humaine. C'est par cette impulsion que les chrétiens envoient les prêcheurs de la croix dans des contrées lointaines pour y faire la guerre à des institutions profondément enracinées. Les liens spirituels, qui unissent tous les hommes, ce n'est pas la politique humaine qui les a tissés, ce ne sont pas les hommes d'État qui les briseront.

Supposons que dans un des États de l'Union, les institutions favorisent l'intempérance, et que les lois soient conçues de façon à encourager la production et la consommation des liqueurs fortes. Est-ce que chacun

des autres États ne serait pas tenu de manifester son horreur pour cet abominable système? Supposons que les sociétés de tempéranee, dans leur désir de purifier cette sentine de corruption, fissent de ces excès et de ces crimes le sujet continuel de leurs discours; qui de nous reconnaîtrait à l'État intempérant le droit de repousser cette intervention comme une atteinte à sa souveraineté? Que penserions-nous de cet État s'il prétendait qu'il ne veut pas qu'on attaque son caractère, qu'il ne souffrira pas qu'on diminue un produit d'où il tire sa richesse et ses revenus, et qu'il se séparera de l'Union si on ne le laisse fabriquer et boire en paix son alcool? Ces questions portent leurs réponses avec elles. Mais sans doute, on me demandera si on peut comparer l'intempérance et l'esclavage? Oui, pour le parallèle que j'établis. Je ne veux pas déterminer la proportion de différents crimes, mais établir un principe général, établir que pour tous les hommes, c'est un droit et un devoir que d'opposer la force d'une réprobation morale aux vices qui dominent, soit dans notre pays, soit ailleurs. Quant à la criminalité comparative de l'intempérance et de l'esclavage, je dirai seulement que la servitude a en soi le mal le plus funeste de l'ivrognerie, c'est-à-dire qu'elle dégrade l'homme et en fait une brute. Il y a cependant une différence : l'intempérant se dégrade lui-même; le propriétaire d'esclaves dégrade ses semblables. Lequel des deux est le plus coupable aux yeux de Dieu? que chacun décide.

Il est donc faux de dire qu'une nation n'a point le droit d'intervenir moralement chez une autre nation. Chaque société est responsable envers les autres sociétés, de ses

lois, de ses usages, de son caractère; non pas en ce sens, qu'elle soit exposée à un châtiment physique ou à l'action d'une force étrangère, mais en ce sens qu'elle peut justement encourir le blâme et le mépris. Ce contrôle moral, les sociétés sont tenues de l'exercer les unes sur les autres, et elles doivent le faire, et ce contrôle devient d'autant plus sévère que l'intelligence et la civilisation se répandent davantage. Le monde est gouverné par l'opinion bien plus que par les lois. Ce n'est pas le jugement des tribunaux, mais le jugement moral des individus et des masses qui est le vrai rempart de la propriété et de la vie. Avec le progrès de la société, cette puissance de l'opinion prend la place des armes. Ceux qui gouvernent s'inquiètent de plus en plus d'être absous par leurs pairs et par la race humaine. On comprend de plus en plus que l'honneur national, qu'autrefois le soldat avait en garde, tient maintenant au caractère des nations. Dans cet état du monde, tous les efforts du maître pour imposer silence à la voix de ceux qui le condamnent, de loin ou de près, sont de vains efforts.

Pour moi je réclame le droit de plaider la cause de l'opprimé, qu'il souffre ailleurs ou ici. Je nie tout à fait qu'un peuple puisse s'abriter derrière sa nationalité pour braver le jugement du monde. Parce qu'il constitue un État, et que dans ses frontières il défend à une seule voix de s'élever en faveur des victimes; parce qu'il écrase le faible sous les formes de la loi; est-ce que par là il ferme la bouche aux nations étrangères? Est-ce qu'il désarme le sentiment moral des autres États? Est-ce donc un des droits de la souveraineté qu'un peuple criminel soit à l'abri du blâme?

Grâce aux relations multipliées et aux lumières de notre temps, il y a maintenant dans le monde civilisé un grand tribunal, devant lequel toutes les nations comparaissent, et qui doit toutes les juger. Jusqu'à présent, son autorité est faible en comparaison de ce qu'elle sera; mais cependant elle est assez forte, pour être un frein, et pour faire peur. Les États à esclaves sont cités devant ce tribunal, et doivent y répondre. Les amis de la justice, de la liberté et de l'humanité, les accusent d'une énorme injustice. C'est en vain qu'on oppose une prescription de deux cents ans. Dans cet espace de temps, il s'est opéré de grands changements dans le code d'après lequel la république des nations prononce ses sentences. La doctrine des droits de l'homme a été éclaircie. Le droit de l'ouvrier à un salaire, le droit de tout homme innocent à la liberté personnelle, le droit de tous à l'égalité devant la loi ne sont plus les rêves de quelques visionnaires; ce ne sont plus des innovations, mais les droits établis de l'humanité. Devant ce tribunal du monde civilisé, et devant le tribunal plus élevé du christianisme et de Dieu, le propriétaire d'esclaves doit se justifier d'avoir dépouillé son frère de ses priviléges reconnus, de ses immunités d'homme. Des deux côtés de l'Océan, des millions d'hommes qui s'élèvent au-dessus des distinctions de nations, et se tiennent sur le large terrain d'une nature commune, protestent à la face du ciel et de la terre contre l'outrage dont leurs frères asservis sont victimes. Que le Sud sache bien que ce n'est pas votre voix ou la mienne, ni celle d'une poignée d'enthousiastes, qu'il lui faut étouffer. Vous et moi ne sommes rien, qu'autant que nous représentons ces grands principes de justice et

de charité, qui commencent à faire battre tous les cœurs. Partout le propriétaire d'esclaves est accusé, partout il est jugé.

Il est étrange que le Sud nous dise que plus le Nord proteste contre l'esclavage et plus l'injure est grande, parce que l'esclavage est une des *institutions* du Sud. Comme si un mal perdait de sa laideur en devenant une institution; c'est-à-dire une chose établie, soutenue par les lois et par la force publique. On croirait que cette racine profonde, cette force terrible qu'a prise le mal, serait la raison même qui justifie une opposition vigoureuse. Quelques individus épars qui suivent une mauvaise voie, on peut les négliger à cause de leur peu d'importance. Mais quand une société, ouvertement, par les lois, par les armes, adopte et soutient une énorme injustice, alors les hommes de bien, sur toute la terre, sont tenus de se liguer contre elle et de lui adresser des remontrances sévères et solennelles. Plus il y a de forces coalisées pour soutenir le mal, plus aussi il faut de forces pour le détruire. Le crime est faible jusqu'au moment où il devient une institution et se trouve ainsi sanctifié. Des individus s'emparant de leurs frères et les réduisant en servitude seraient bientôt écrasés par la réprobation spontanée, immédiate, de la société. C'est la perpétration de ce crime par la société qui le rend formidable; et j'avoue qu'ici, ou jamais, les associations organisées contre l'esclavage trouvent leur justification. Ce mal s'appuie sur une association de forces, sur la prostitution des pouvoirs de l'État. Considéré comme une institution que soutiennent des millions de citoyens, il semble que l'esclavage ait une force, une solidité contre les-

quelles l'effort individuel soit sans effet; et c'est pour cela, a-t-on dit, qu'il faut chercher de la force dans les associations. L'argument ne me satisfait pas; car je crois que pour changer les idées et les sentiments, l'individu est, à la longue, plus fort que les coalitions; mais je sens que dès que l'esclavage se retranche derrière les institutions, il faut l'attaquer avec toutes les armes dont les gens de bien peuvent se servir par la raison, par la persuasion, par le blâme,. On doit d'autant moins épargner la servitude qu'elle est une institution.

La maxime, que j'ai combattue, et qui veut que l'esclavage soit traité avec respect parce que c'est un établissement d'ordre public, est une preuve, entre mille, que même aujourd'hui on n'a qu'un bien faible sentiment de l'existence d'une règle de droit immuable, éternelle. Aujourd'hui même, il y a des milliers d'individus qui ne connaissent pas d'autorité plus élevée que le gouvernement des hommes. On pense qu'un certain nombre de personnes, peut-être peu estimables pour leur intelligence et leur vertu, sont cependant compétentes pour créer le bien et le mal, aussitôt qu'elles sont réunies en législature. C'est ainsi que la loi sanctifie les institutions les plus immorales. Certes on est tenu de se soumettre aux lois, en ce sens qu'on doit s'abstenir de toute résistance physique; mais il n'y a rien qui nous oblige à faire plier devant la loi notre jugement moral, la liberté de nos pensées et de nos paroles. Quoi! est-ce que la conscience doit renoncer à sa souveraineté et se faire l'écho du magistrat humain? Est-ce que la loi que le doigt de Dieu a tracée dans le cœur est à la merci d'hommes d'État intéressés? N'est-ce pas une des

principales marques du progrès social, qu'on commence à reconnaître des principes immuables, à comprendre que la vérité et le devoir sont indépendants de la volonté des hommes ainsi que de la souveraineté de l'État, qu'elle soit aux mains d'un seul ou de plusieurs?

Vous et moi, Monsieur, nous observons la règle divine, en ce qui touche l'esclavage du Sud. Nous faisons à notre prochain ce que nous voudrions qu'on nous fît. Nous montrons, autant que nous le pouvons, les crimes et les cruautés des autres États, et nous demandons aux autres États d'en user aussi librement à notre égard. Si, dans l'opinion du monde civilisé, nous, citoyens de cette République, nous dépouillons des hommes de leurs droits les plus chers, et les foulons dans la poussière, que notre crime soit divulgué de tous côtés. S'il est quelque part des gens de bien qui pensent qu'ici les faibles sont à la merci des forts, et que la loi ne protége point le pauvre, qu'ils poursuivent de leur indignation et de leurs reproches tous les États de l'Union. Surtout si un mal énorme s'est mêlé à nos institutions civiles, s'il est soutenu par la force publique, de façon qu'on étouffe la voix des victimes, et qu'elles endurent le plus grand des outrages puisqu'on étouffe leurs plaintes; eh bien, nous le disons, qu'au delà de nos frontières l'humanité prenne en main leur cause. Si les opprimés sont bâillonnés ici, que les lèvres des hommes libres exposent ailleurs cette oppression.

Jusqu'à présent, j'ai raisonné comme si les États à esclaves étaient pour nous sur le même pied que les contrées étrangères en ce qui touche l'esclavage, et j'ai montré qu'à leur faire cette concession, notre droit de

remontrance demeurait intact. Mais cette concession n'est pas fondée, elle n'est pas juste. Les États libres et les États à esclaves ne forment qu'une nation, et ont entre eux des rapports tout autres qu'avec les nations étrangères. L'esclavage n'est pas seulement l'affaire d'un État, mais de tous. Il intéresse les États libres, qui nécessairement agissent sur lui, comme il réagit sur eux. Nous autres gens du Nord nous avons des rapports intimes avec l'esclavage, qui nous rendent complices de ce qu'il a de criminel, et par conséquent nous sommes obligés à user de tous les moyens légaux pour parvenir à sa destruction. C'est ce que j'essaierai d'établir.

Si d'abord nous regardons le district de Colombie, nous verrons combien les États libres sont engagés par leur contact avec l'esclavage. Je ne parle pas du reproche que vaut à l'Amérique entière l'esclavage publiquement autorisé au siége du gouvernement. C'est un mal déjà trop grand, surtout si nous ajoutons que le district de Colombie, outre cette tache, est un des principaux marchés à esclaves du pays; de sorte que les étrangers, les ministres des autres nations, des hommes dont les rapports fixent notre rang dans le monde civilisé, associent notre nom avec les énormités du commerce et des ventes d'esclaves. C'est déjà chose triste pour une société qui tient à sa réputation. Mais voici un mal plus grand. Le district de Colombie rend toute la nation coupable du même crime, le Nord aussi bien que le Sud. Ce district n'appartient pas à un État, mais à la nation. Il est gouverné par la nation et avec des pouvoirs aussi amples que ceux que possède le gouvernement ordinaire d'un État. Ses lois et ses institu-

tions existent par la volonté nationale. Toute loi y doit son autorité au congrès. Par conséquent, l'esclavage du district est soutenu par la nation. Il n'est pas un esclave vendu, ni fouetté dans ce lieu, qui ne le soit avec la sanction du peuple entier. Le code des esclaves dans ce district, on peut l'adoucir; s'il ne change pas, c'est donc par la volonté nationale. Le crime de l'institution pèse donc sur chaque citoyen des États-Unis à moins qu'il ne se justifie par une pétition et une opposition solennelles. Quoi! est-ce que les États libres n'ont rien à faire avec l'esclavage! Mais dans ce moment même ils le soutiennent activement (1).

Et ici c'est chose intéressante et instructive d'observer combien le châtiment suit de près le crime. Nous soutenons l'esclavage dans le district de Colombie, et c'est déjà diminuer notre liberté. C'est anéantir le droit de pétition, droit fondé non sur un contrat et sur des chartes, mais sur la nature, droit que les despotes même reconnaissent à leurs sujets. Le prétexte sous lequel le congrès écarte les pétitions pour l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie, n'est pas même spécieux. Le droit du congrès est incontestable. On peut dire qu'il a été démontré (2). Pourquoi donc les demandes d'un peuple libre, sur un tel sujet,

---

(1) On sait que l'esclavage est aujourd'hui supprimé à Washington; c'est un premier hommage rendu aux idées que Channing a défendues. (*Édit.*)

(2) Voir une brochure sur l'Abolition de l'Esclavage dans le district de Colombie, par *Withe*. C'est une des meilleures brochures qu'ait produites la presse américaine. Elle est attribuée à Théodore Weld.

sont-elles traitées avec dédain tandis qu'on respecte les autres? On prétend que les pétitionnaires se proposent un objet que la constitution a soustrait au pouvoir du congrès; qu'ils cherchent en agissant sur le district à abolir l'esclavage dans les États. A cela deux réponses. La première, c'est que parmi les pétitionnaires, qui espèrent atteindre partout l'esclavage en le supprimant de Colombie, il n'en est pas un qui n'ait aussi une autre fin, le bien-être du district, l'abolition pure et simple de l'esclavage en cet endroit. A supposer que l'une de leurs prétentions soit inadmissible, l'autre est sanctionnée par la constitution. La seconde réponse, c'est qu'il n'est pas vrai que tous ceux qui ont demandé l'abolition de l'esclavage dans le district aient voulu atteindre ainsi la servitude dans tous les États. J'ai signé ces pétitions, je ne sais combien de fois, et en le faisant je n'étais nullement mu par cette considération. J'étais dominé par d'autres motifs. Je voulais que le district fût purifié d'un grand mal. Je voulais que la nation ne fût plus accusée de régler et de soutenir l'esclavage. Je voulais aussi par un acte public me laver les mains de ce crime. Je me sentais tenu de déclarer que, si notre nation soutient l'esclavage, je suis innocent de cette conduite. Et je tiens que dans les États libres, il est du devoir de quiconque apprécie cette institution comme je le fais, de porter le même témoignage contre elle, et par une remontrance solennelle au congrès, de décharger sa conscience du crime de la nation. Quant à moi, je ne pouvais pétitionner contre l'esclavage en Colombie, comme un moyen de l'abolir dans les États; car, je l'ai répété maintes et maintes fois, je ne vois guère de rapport

entre ces deux mesures. Quoi qu'il en soit, en sanctionnant un mal manifeste au siége du gouvernement nous avons provoqué une atteinte à nos propres privilèges. Dans la rédaction primitive de la constitution, il n'était pas parlé du droit de pétition, car personne n'avait imaginé qu'on pût jamais le mettre en question. Le Massachusetts, cependant, à qui ne suffisait pas que ce droit fût fondé sur la nature et sur la raison, voulut le mettre sous la garde de la constitution. Ce qu'est ce droit, nous pouvons en juger par l'usage, par sa propre nature et par son but. Ainsi entendu, n'a-t-il pas été violé par la force de l'esclavage (1)?

J'ai considéré l'un des points importants par où l'esclavage touche les États libres; je veux dire le district de Colombie. Je passe à un autre point. La constitution oblige les États libres à renvoyer en servitude l'esclave fugitif. Cela prouve-t-il que nous n'ayons rien à voir dans les institutions du Sud? Que le crime du Sud, si crime il y a, soit entièrement le sien et non le nôtre? Cette clause nous rend complices directs du crime; et nous avons, par conséquent, un intérêt vital dans la question de l'esclavage. Je ne connais pas d'article de la constitution contre lequel mon cœur se révolte, si ce n'est celui-là. Est-ce que l'esclave n'a pas le droit de fuir la servitude? Qui de nous en doute? Que chacun se demande comment il comprendrait ses droits s'il devenait esclave; ne recevra-t-il pas de son cœur une réponse aussi claire, aussi immédiate, aussi irrésistible que la foudre? Et cependant.

(1) Voir note A.

nous, citoyens des États libres, nous arrêtons l'esclave fugitif, et nous le remettons aux fers ! On me dit que c'est l'effet d'un pacte sacré, de cette constitution que nous sommes solennellement tenus de maintenir, mais cela ne me satisfait pas. Nulle charte écrite par l'homme ne peut sanctifier l'injustice, ni abroger la loi éternelle de Dieu. Je ne puis échapper à la conviction que quiconque aide à ressaisir l'esclave fugitif fait une mauvaise action, quoique nos hommes les plus vertueux et les plus sages le fassent sans remords. L'envoyer d'un État libre en esclavage, c'est pour moi la même chose que de le transporter d'Afrique aux Antilles ou ici. On dira sans doute que le fugitif est esclave d'après la loi du territoire qu'il a quitté. Mais quand on reconnaît que la loi est la violation des droits les plus sacrés, on ne peut, innocemment, replacer la victime sous un pouvoir cruel. L'esclave ne retourne pas simplement travailler et se fatiguer pour son maître comme auparavant. On va le déchirer comme coupable d'avoir fui l'oppression. Aucun crime de l'esclave ne lui vaut plus de coups et de blessures que l'évasion; et nous, citoyens des États libres, nous qui l'avons livré, nous sommes responsables de chaque coup de fouet qui entre dans sa chair.

Je n'ignore pas comment ces idées seront reçues dans le Nord et dans le Sud. Les uns m'appelleront visionnaire, et d'autres en plus grand nombre me donneront un nom encore plus dur. Mais au-dessus des railleurs et des accusateurs, je regarde cette justice sereine et toute puissante, dont le trône est au ciel, et je demande à Dieu, notre père commun, s'il approuve qu'on livre l'esclave fugitif. On m'accusera de manquer

de respect aux pères de la révolution, aux auteurs de notre glorieuse charte nationale. Mais je réponds que tout grands qu'ils fussent, ils n'étaient pas infaillibles, et que le progrès de l'opinion a montré qu'ils se trompaient en ce point. Je sais aussi que des hommes sages et bons, des amis qui me sont chers, désapprouveront la liberté et la force de mon langage. Mais je dois rester fidèle à la conviction profonde, à la conviction morale qui me domine. Si j'ai raison, la vérité que j'exprime, quelque contestée qu'elle soit aujourd'hui, n'aura pas été dite en vain. Aujourd'hui n'est pas toujours. Ceux qui méprisent ou condamnent ne vivront pas éternellement. Encore quelques années, et tous nous aurons disparu; d'autres acteurs occuperont la scène, et ces vérités que notre génération dédaigne et néglige, nos successeurs les honoreront.

Avant de quitter ce sujet, il est bon de prévoir l'argument qu'on opposera à mes idées. A l'explication du devoir que je donne on objectera que la morale du cabinet n'est pas la morale de la vie réelle; qu'il y a du danger à pousser les principes jusqu'à leurs dernières limites; que dans la conduite des affaires publiques on est aux prises avec des difficultés que ne peuvent comprendre les gens qui vivent dans la retraite; qu'il doit y avoir un compromis entre l'idéal et la réalité, et que nos règles sévères doivent perdre de leur rigueur et de leur inflexibilité, quand leur observation entraîne des résultats d'une gravité particulière. Ces lieux communs ne sont pas tout à fait dénués de vérité. Des hommes sans expérience font quelquefois de la morale un galimatias et un roman. Des rêveurs solitaires, chez qui l'imagination domine la

raison et la conscience, font de la vie un théâtre à jouer des rôles pompeux, éblouissants, qui leur paraissent nobles ou héroïques. Je n'ai pas plus de goût pour ces moralistes raffinés et quintessenciés, que pour la troupe vulgaire des politiques à esprit étroit et grossier. Le devoir est quelque chose de praticable, quelque chose à notre portée, et qui se manifeste à nous, à l'heure, non pas de l'excitation fiévreuse, mais de la réflexion. Le bon sens, qui n'est sous un autre nom que cette raison calme, intelligente, qui voit les choses telles qu'elles sont, et considère toutes les circonstances et toutes les conséquences des actions, est aussi essentiel à la direction morale de la vie qu'au ménagement de nos intérêts. Ajoutons qu'il y a beaucoup d'actions, dont les rapports sont si compliqués, et les conséquences si peu claires, que le jugement individuel est en défaut, et en ce cas nous sommes obligés de nous conformer à l'usage, surtout s'il est établi depuis longtemps, parce qu'il nous représente l'expérience collective de l'humanité. Tout cela est vrai. Mais il est vrai aussi, qu'il y a des principes moraux, essentiels, qui brillent de leur propre lumière, que reconnaissent la raison, la conscience et le cœur, et dont l'expérience des nations et des individus pendant tous les siècles a confirmé la force et la sainteté. Ces principes on ne doit jamais les sacrifier aux nécessités du moment quelque pressantes qu'elles soient, ni aux intérêts prétendus des individus ou des États. Qu'on les sacrifie à l'espérance ou à la peur, et notre base a croulé, et notre ancre est perdue. Nous n'avons plus de point fixe dans notre âme, plus rien où nous appuyer. Il ne nous reste plus aucun motif de foi dans l'homme. Une politi-

que égoïste, incertaine, devient la mesure du devoir, le guide de la vie, la loi des nations. Or, pour moi, la question de savoir s'il faut livrer les esclaves fugitifs rentre clairement, directement, dans ces vérités premières de la morale. Ce n'est pas une question complexe ; elle n'a pas d'éléments mystérieux ; les conséquences n'en sont pas douteuses. Rendre l'esclave, c'est traiter l'innocent en coupable ; c'est violer un droit naturel évident ; c'est donner force à une prétention criminelle ; c'est prendre le parti du fort et de l'oppresseur contre le faible et le pauvre ; c'est livrer un frère inoffensif aux dégradations de la servitude et aux horreurs du supplice. Le résultat inévitable de cet acte, c'est le châtiment sévère, non pas du coupable, mais de la victime. En ce point, mon cœur parle avec force, et je dois faire entendre sa voix. Si je me trompe, il ne manque pas de gens pour me réfuter. Mon autorité n'est rien, quand il y a tout un peuple contre moi. Je ne demande pas d'autorité, je désire simplement qu'on pèse mes paroles avec calme et impartialité.

On dira que le Sud insiste sur cette clause de la constitution parce qu'elle est nécessaire au maintien de ses institutions. On peut douter de cette nécessité, car, si je puis juger d'après une appréciation rapide, le nombre des fugitifs qu'on ressaisit dans les autres États est faible, et cependant l'esclavage vit et prospère. Mais si la nécessité est réelle, il s'ensuit donc que les États libres sont les gardiens, les soutiens essentiels de l'esclavage. Nous sommes les geôliers et la police de l'institution ; et cependant on nous dit que nous n'avons rien à démêler avec l'esclavage, et que c'est une chose qui ne nous regarde nullement !

On demandera ce qu'on doit faire, si la constitution nous oblige à une action illégitime? Je réponds: Pour l'individu convaincu de l'illégitimité, il ne peut y avoir de difficulté. On doit s'abstenir de ce qu'on juge coupable. Quant à la société, si elle arrivait jamais à la même conviction, elle devrait prendre conseil des circonstances et des esprits les plus sages, pour concilier le devoir avec la paix, la prospérité et l'intérêt du pays entier. Heureusement la constitution peut être amendée, et cette faculté de révision n'est jamais plus nécessaire que lorsque la conscience des citoyens se trouve en opposition avec le gouvernement. Je suis convaincu que dans le cas présent, un amendement que demanderait, non pas la passion, mais le jugement moral et réfléchi, d'une portion nombreuse de la société, réussirait à coup sûr. J'en appelle à la générosité et à l'honneur du Sud: avec nos idées sur l'esclavage, peut-on nous obliger à le soutenir activement? Dans l'état actuel de l'opinion du monde civilisé, un pays à esclaves ne doit-il pas protéger ses propres institutions, sans attendre le secours d'autrui? Je demande enfin si un citoyen qui considère le gouvernement qu'il soutient comme engagé dans le mal, mérite des reproches parce qu'il cherche à le mettre en harmonie avec la vérité et la justice? Est-ce que la constitution, en ayant pourvu à sa propre révision, n'implique pas la possibilité d'un défaut, et ne garantit pas la libre discussion de ses différentes clauses? A quoi nous sert la liberté de parler, si dans une question aussi grave, une question de devoir, nous sommes forcés de nous taire? Si un citoyen croit que notre charte constitutionnelle sanctionne l'injustice, n'est-il pas tenu par sa participation à

la souveraineté nationale, et comme membre du corps politique, d'énoncer franchement son honnête pensée?

Je passe à un autre point important où le Nord touche encore l'esclavage. En cas d'insurrection, nous sommes obligés de l'étouffer par la force. Cela, nous devons le faire, car une pareille insurrection entraînerait tous les malheurs et tous les crimes de la guerre civile, sous la forme la plus horrible, sans possibilité d'un bon résultat. Ce serait la cruauté et le massacre, sans compensation, sans espérance. Les esclaves sont incapables de substituer à leur servitude des institutions libres; et l'extermination ou un joug plus lourd terminerait la lutte. Nous devons désarmer les esclaves; mais devons-nous les remettre aux fers? Devons-nous les livrer sans protection à des oppresseurs exaspérés? Ne sentons-nous pas que dans ce conflit terrible les deux partis ont des droits? Et ne devons-nous pas agir comme amis des uns et des autres? N'y a-t-il rien qui révolte nos âmes, dans la pensée de rétablir un esclavage que rien ne modère; de rendre au despotisme la victime qui, dans les convulsions de la souffrance, a lutté pour s'en délivrer? Est-ce qu'on ne devrait pas tout employer, tout, hormis la force physique, pour lui obtenir une condition meilleure et plus juste? Mais le Sud, nous le savons bien, repousserait avec dédain une telle médiation. N'avons-nous donc pas de pénibles rapports avec l'esclavage? N'avons-nous pas un profond intérêt à son abolition?

Le Nord tient encore à l'esclavage d'une autre manière. L'esclavage existe dans notre voisinage; et il est trop de gens parmi nous dont le cœur s'endurcit par cette vue familière. Cela pervertit notre sens moral. Nous ne

pouvons pas avoir des relations intimes, une union nationale, avec un pays où un abus si énorme est sanctionné par les lois, sans souffrir de la contagion. Pour ne rien dire des liens d'amitié et de famille, notre commerce avec le Sud donne à trop de gens un intérêt pécuniaire au maintien de la servitude. L'esclave est une hypothèque pour le marchand du Nord. Le travail de l'esclave est la richesse du marchand du Nord, car ce travail produit le grand article qui entretient toute notre industrie. Quand nos commerçants et nos manufacturiers jettent les yeux du côté du Sud, que voient-ils? du coton, du coton, rien que du coton. C'est ce qui remplit tout l'horizon du Sud. Que leur importent les pauvres instruments humains qui font pousser le coton! Leur sympathie est pour l'homme avec lequel ils font des affaires, qui leur rend la confiance qu'ils lui accordent, et non pas pour l'esclave qui les enrichit à force de sueurs. Quels changements peuvent-ils désirer dans un système si profitable? Par ces causes diverses, le sens moral du Nord est plus ou moins paralysé. L'esclavage, on l'appelle un mal dans un langage vague, comme on nomme la religion un bien; dans les deux cas on répète une vaine formule qu'on oublie en la prononçant, et qui n'a aucune influence sur la vie.

C'est encore d'une autre façon que l'esclavage du Sud pèse sur le Nord. Il se mêle intimement à toute l'action politique du pays; il détermine les partis; il décide les mesures importantes du gouvernement; c'est un brandon de discorde, la cause de luttes affligeantes, et tant qu'il existera, nous ne deviendrons jamais un seul peuple. Nous nous appelons un peuple, mais

l'esclavage nous coupe en deux. Qui dit : unité nationale dit : unité générale de caractère ; mais les États à esclaves et les États libres sont séparés par des différences d'esprit et de sentiment, profondes, indélébiles. Chez les premiers, où une moitié de la population est à demi barbare ou à demi brute, et l'autre moitié habituée à l'autorité et à la domination, il est difficile qu'on comprenne les derniers où l'égalité est le principe du gouvernement et de la vie, et par conséquent il est mal aisé qu'on sympathise avec eux. Le Sud qui considère le travail des mains comme une dégradation, doit regarder avec mépris la portion la plus considérable et la plus influente du Nord, c'est-à-dire nos grandes classes ouvrières et agricoles. De ces différences fondamentales dans la constitution même de la société, doivent naître des jalousies, des conflits d'intérêt réels ou imaginaires, une aversion mutuelle, une crainte mutuelle. Le Congrès devient une arène, où le Nord et le Sud sont en présence ; et la portion des États, qui a en elle-même le plus fort lien d'union, doit finir par dominer l'autre. Un citoyen du Nord croit aisé de montrer que l'esclavage a réglé notre politique, qu'il a eu une puissante influence sur notre commerce et nos manufactures, qu'il a excité nos partis les uns contre les autres, pendant que le citoyen du Sud à son tour peut produire la liste de ses griefs. C'est ainsi que l'esclavage est la ruine de notre Union. C'est la seule chose qui puisse jamais nous séparer. Sans cet élément de malheur et de guerre notre nation serait unie d'une manière plus indissoluble, par les avantages mutuels, que toute autre nation ne l'est par l'habitude et la tradition. N'avons-nous donc rien à faire avec l'esclavage ? Le Sud

a-t-il seul à s'en occuper? Sommes-nous tenus de nous taire parce que cette question ne nous touche en rien, parce qu'elle nous est aussi étrangère que l'esclavage de la Turquie et de la Russie? Oh! non. Elle fait plus que de nous toucher. Nous en sentons l'étreinte. Nous nous devons à nous-mêmes, nous devons à l'humanité, de faire tout ce que nous pouvons, par des voies légales et pacifiques, pour obtenir l'abolition de l'esclavage.

J'ai examiné tout au long le droit et la convenance d'une libre discussion en ce point. Comment se fait-il que ce droit soit mis en doute? Qu'y a-t-il au fond de l'accusation qu'on porte contre nous d'intervenir de façon injustifiable dans ce qui ne nous concerne pas? Le véritable motif de cette plainte, bien qu'on ne le soupçonne pas dans le Sud, c'est l'insensibilité avec laquelle on y considère un pareil mal. Si le maître pouvait se placer à notre point de vue, s'il pouvait voir comme nous voyons, il cesserait de blâmer nos remontrances. Lui-même se joindrait à nous. Mais voici son malheur. Une longue habitude l'a endurci. Peut-être appelle-t-il l'esclavage, un mal, mais ce mot sur ses lèvres signifie tout autre chose que sur les nôtres. L'habitude a une action aussi grande sur l'intelligence et la conscience que sur la volonté. Une institution qui nous a été transmise par nos pères, que les lois sanctionnent, et sous laquelle nous avons grandi, a beau être criminelle, elle ne peut nous choquer comme elle ferait un étranger, et nous prenons naturellement le blâme de l'étranger pour une insulte et un outrage. C'est là qu'est le vice du discours de M. Clay. Il suppose tacitement l'innocence de l'esclavage. Il n'imagine pas qu'il ait besoin de s'excuser comme propriétaire d'esclaves. Il

ne se figure pas qu'aux yeux du monde civilisé, c'est un stigmate qui paraît au travers de tout l'éclat de ses talents et de sa renommée. Il aborde le sujet sur un ton de confiance, et quoiqu'il soit l'avocat d'une injustice flagrante, il se place sur le terrain d'un homme injurié. Nous, qui parlons et écrivons contre l'esclavage, nous trouvons notre devoir et notre justification dans l'énormité du mal. Combien n'est-il pas naturel que ceux qui depuis leur enfance ont vécu familièrement avec ce mal, nous regardent comme des gens audacieux qui sans raison se mêlent de ce qui ne touche que le Sud !

J'ai dit que nous établissions la justice et la nécessité de nos efforts moraux contre l'esclavage, sur la grandeur du mal. On attend peut-être que pour mieux assurer notre cause, je m'étende sur ce point, et que je fasse voir que l'esclavage n'est pas un monstre imaginaire, mais une combinaison d'injustices, de crimes et de douleurs, qui ne justifie pas seulement, mais qui appelle l'opposition de tous les gens de bien. Mais, dans une publication précédente (1), j'ai épuisé ce sujet, et je ne puis sans nécessité m'imposer de nouveau la souffrance que j'ai alors éprouvée. Il y a, cependant, un point sur lequel il faut dire quelque chose. Je veux parler de l'excuse ordinaire qu'on fait valoir en faveur de l'esclavage, et qui dans tout le Sud et trop souvent aussi dans le Nord, fait qu'on se cache à soi-même le véritable caractère du mal, et qu'on repousse comme injustifiables les efforts que nous faisons pour sa des-

(1) C'est le Traité de l'esclavage qui est en tête de ce volume. (*Edit.*)

truction. Toutes les fois que le sujet est discuté, on nous dit que, grâce à la douceur du maître, l'esclave souffre moins que l'ouvrier en d'autres pays. Il a plus d'aisance, nous dit-on. Il est plus heureux. C'est toujours le dernier refuge du maître. Examinons cette position; cette étude d'ailleurs se rattache étroitement à nos précédentes observations.

Et d'abord je remarque qu'il est honorable pour notre époque qu'on donne et qu'on exige une telle excuse. Que le maître se croie tenu de soutenir que la victime est plus heureuse à cause de son esclavage, cela prouve le progrès de la civilisation et du christianisme. Un Romain n'eût jamais songé à justifier la servitude par ses bienfaits, et ne se fût pas représenté comme le bienfaiteur de ceux qu'il opprimait. Nous avons là un signe de la grande révolution morale qui s'opère dans la société; et nous pouvons être sûrs que, lorsque l'esclavage n'a pour s'appuyer que sa bonté, il n'est pas loin de sa chute.

Je n'ai jamais prétendu que dans le Sud l'esclavage n'eut pas un aspect plus doux qu'ailleurs quoiqu'il ne manque pas de gens qui le nient énergiquement. J'accorde le fait, et bien plus, je ne doute pas que la condition de l'esclave ne continue à s'améliorer. Quand on s'écrie que l'esclave est traité plus sévèrement à cause du mouvement abolitioniste, on ne dit pas toute la vérité, quoique cela ait pu augmenter certaines duretés particulières. L'esclave est traité et il doit l'être avec plus de douceur. En ce point nous avons de meilleures preuves que le bruit public. Jamais un maître ne devint plus sévère, parce que les yeux du monde étaient tournés sur lui, surtout, lorsque comme aujourd'hui le monde est

plus que jamais pénétré de l'esprit d'humanité. L'esclavage est maintenant au grand jour. Les coups de fouet retentissent dans tous les États libres, et chez toutes les nations. Le maître est regardé comme responsable envers l'humanité du pouvoir qu'il possède. Est-ce que cela peut rendre plus sévère ! Les justifications qui nous arrivent du Sud nous tranquillisent sur ce point. Le soin que met le planteur pour montrer au visiteur qui vient du Nord le bien-être de ses esclaves, nous rassure. Depuis peu de temps, plus d'une douce voix de femme est sortie du Sud pour me parler du bonheur de l'esclave. Le maître sent qu'il ne peut rester dans la société civilisée, sans montrer quelque douceur. Tous ses défenseurs dans le Nord font valoir sa bonté. Qui ne voit que tout cela doit adoucir la sévérité du système, et que les défenseurs de la liberté font un bien immédiat aux pauvres créatures dont ils ont épousé la cause ?

Je crois aussi qu'on n'a pas seulement amélioré le traitement général des esclaves, mais que par suite de l'agitation du Nord on a augmenté pour eux les secours de la religion. On dit qu'on leur refuse l'instruction que procure la lecture. Mais les ministres, les églises, les maîtres, sentent plus que jamais l'obligation de donner aux esclaves les bienfaits du Christianisme, et cherchent avec un soin tout nouveau comment ils échappe ront au reproche d'élever chez eux des hordes de païens. Je dois dire, néanmoins, que tout en tenant compte au Sud de ce qu'on y fait pour l'éducation religieuse de l'esclave, je n'en attends que peu de bien. Et si je parle ainsi, ce n'est pas seulement d'après les rapports de témoins intelligents, mais d'après des principes immua-

bles. Il est difficile de greffer le bien sur ce qui est essentiellement mauvais et corrompu. Il est difficile à l'oppresseur de relever sa victime. Dans les différentes influences que l'homme exerce, il y a toujours tendance à l'unité. Asservir un être humain, c'est faire la guerre à sa nature religieuse, aussi bien qu'à sa nature sociale et physique. Le nœir, il est vrai, est très-sensible, et revêt facilement les dehors de la piété. Rien de plus aisé que de tirer des gémissements et des acclamations d'une congrégation de nègres. Rien de plus facile que de les réunir en foule dans les églises. Mais l'esclave est incapable d'un plus noble respect envers Dieu qu'envers son maître. Devant les deux, je le crains, ce n'est toujours qu'un esclave. C'est l'un des maux de la servitude, qu'elle pervertit, qu'elle change en moyen de dégradation, le sentiment le plus élevé de notre nature, le respect. Il est, en effet, malaisé de comprendre, comment le maître peut prêcher les grands principes du christianisme; comment il peut montrer Dieu comme le Père Universel, qui voit tous les hommes avec un amour égal, et qui veille avec une même justice sur les droits de tous. En vérité, combien ne doit-il pas être difficile, soit pour les maîtres soit pour les esclaves, de pénétrer au cœur de cette religion, d'en comprendre le grand objet, quand le principal élément de la société est en opposition directe avec son esprit! Je ne parle pas d'après ce qu'on dit, mais d'après les principes généraux de la nature humaine; et c'est ce qui me fait craindre, que, dans une pareille société, la religion des classes élevées aussi bien que des plus basses, ne soit trop souvent qu'une superstition, c'est-à-dire, une substitution de dogmes, de cérémo-

nies, ou de sentiments, à la piété virile et éclairée que Jésus enseigne, et qui fait surtout consister le culte de Dieu dans l'imitation de sa justice et de son amour universel.

Ceci ressemble un peu à une digression, sans dépasser la liberté d'une communication épistolaire. Je reviens à mon sujet. Je reconnais, et c'est pour moi un bonheur de le reconnaître, que dans le Sud l'esclavage est adouci par la bonté du maître, quoique, nous le verrons, il entraîne nécessairement beaucoup de cruauté. J'accepte tout ce qu'on nous dit du bien-être de l'esclave, quoique la concession ne soit pas appuyée par les faits. Mais je dis que cette apologie n'atteint pas son but; qu'elle ne touche pas le mal fondamental, essentiel, de l'esclavage, c'est-à-dire l'injustice dont on rend victime un être humain. Ce n'est pas une excuse pour outrager un homme que de lui accorder tout le bien-être compatible avec cet outrage. Si l'on me jettait en prison, serait-ce justifier la violation de mes droits, que de me donner le superflu dans la nourriture et dans les vêtements? Ce que je demande à mon oppresseur, ce n'est ni du pain, ni des habits, c'est la liberté. Je prétends qu'il me laisse le droit d'user de mes membres et de mes facultés, pour mon propre bien et pour celui d'autrui. Un instinct profond de mon âme, qui tient tout ensemble à ma nature spirituelle et physique, réclame la liberté personnelle. Qu'importe que nos chaînes soient un tissu de soie. Elles sont aussi lourdes que le fer, dès que ce sont des chaînes. Qu'un maître trace autour de nous un cercle, que nous ne puissions franchir sans être repoussés par le fouet, ce sera une raison pour haïr

de le franchir. Telle est la soif de liberté que Dieu a mise dans le cœur de l'homme. L'esclavage est une violence faite à notre nature; l'abjection seule peut y habituer un homme, et nous honorons celui qui la repousse.

Il est inutile de dire que l'esclave souffre moins que l'ouvrier. Nous n'avons pas le droit d'infliger une souffrance grande ou petite, à un de nos semblables innocents. L'injustice est toujours l'injustice, quelque limité qu'en soit l'effet. Si l'un de nos gouvernements, par un acte d'usurpation, diminuait la liberté et les droits des classes ouvrières, l'outrage serait-il moindre parce que l'ouvrier aurait encore plus de priviléges et plus de plaisirs que les serfs de la Russie? On ne s'excuse pas de tenir un homme dans la poussière, parce qu'on lui jette une nourriture meilleure que celle qu'il gagnerait par un travail libre. Soyez justes avant d'être généreux. Cette douceur, qui vous tranquillise dans le mal, devient un crime. Ne vous vantez pas de votre humanité envers ceux que vous possédez, quand c'est une cruelle injustice que d'en être propriétaire. Il est des voleurs de grand chemin qui ont mis leur orgueil dans la manière courtoise et noble avec laquelle ils ont soulagé le voyageur de sa bourse. Ils lui ont rendu une partie de sa dépouille, afin qu'il pût retourner commodément chez lui. En étaient-ils moins des brigands? Une situation criminelle ne devient pas vertueuse par la façon dont on s'y conduit. César fut un dictateur clément, son usurpation n'en fut pas moins un crime.

Ce n'est pas une excuse pour s'emparer d'un homme, que de pouvoir le rendre plus heureux. Nous sommes

de pauvres juges du bonheur d'autrui. L'individu a été créé pour faire lui-même son bonheur. Il faut bien nous défier de la façon dont nous entendons ses plus chers intérêts, quand notre propre intérêt gagne à faire de cet homme notre instrument. Surtout, si pour le rendre heureux, il nous faut le traiter comme une brute et le soumettre au fouet, il est bien temps de renoncer à nos efforts philanthropiques, et de lui laisser chercher son bonheur comme il l'entendra.

Admettons que les maux de l'esclave soient moindres que ceux de l'ouvrier. Mais ces maux sont des injustices, et c'est ce qui en change la nature. La peine, comme souffrance, n'est rien comparée à la peine quand elle est un outrage. Un coup qui m'est donné par accident, peut me jeter à terre; mais, après tout, ce n'est rien. Un coup léger, qui est porté avec mépris ou injure, est un mal que, sans l'aide de mes principes, je ne pourrais pas supporter. Que la Providence de Dieu me confine dans ma chambre par la maladie, et je ferai plus que de me soumettre, car dans ses dispensations, je vois la bonté d'un père qui veut mon expiation et mon repos. Mais qu'on m'emprisonne, sans que je sois malade, combien ma captivité sera insupportable! Et de même, quand les éléments détruisent notre propriété, nous nous résignons sans murmure. Mais si on nous vole notre fortune, la pauvreté pèse sur nous comme une montagne. On peut tout supporter, excepté le caprice et la puissance de l'égoïste et de l'injuste. Il y a aussi cette différence entre les maux qui nous viennent de Dieu ou de la nature, et ceux qui nous viennent de l'injustice humaine; c'est que nous pouvons presque toujours adoucir ou écarter

les premiers par le travail et l'industrie, par l'étude des lois physiques ou par le secours et la sympathie des hommes. Ces souffrances sont destinées à éveiller nos facultés et à fortifier le lien social. La nature nous oppose des obstacles pour que nous lui résistions, et que nous nous fortifions par cette résistance. Mais le maitre considère la résistance de ses semblables comme un crime, et les exclut de tout secours humain.

On dira que l'esclave n'a pas ce sentiment de l'outrage, qui rend la souffrance si lourde. Il n'a point, nous dit-on, de respect personnel; il n'est point humilié quand on le fouette. Pour lui comme pour le bœuf, un coup n'est qu'un coup. C'est donc l'excuse de l'esclavage, qu'il détruit tout sentiment de l'injure, qu'i émousse toute sensibilité humaine, que par le châtiment il réduit l'homme plus aisément que de nobles animaux? C'est cet anéantissement du respect de soi-même, et d'une juste indignation contre l'injustice, qui rend plus marqué l'outrage que l'esclavage fait à l'humanité. Mais il n'est pas vrai que l'esprit de l'homme soit entièrement étouffé chez l'esclave. La nature morale ne meurt jamais. Il sent souvent qu'il y a une injustice dans la violence à laquelle il ne peut résister. Il a une haine profonde contre le cruel commandeur. Il médite en secret sur l'oppression où il vit. Il y a de profonds gémissements qu'arrachent le sentiment de l'outrage et le désir de la vengeance, et bien qu'étouffés par la peur ils n'en déchirent pas moins une âme.

Nous avons vu combien l'esclave peut souffrir, sans être victime de ce qu'on nomme cruauté. Mon opposition au système n'a point sa raison principale dans les douleurs physiques qu'il inflige, elle porte sur un fon-

dement plus profond; sur son iniquité flagrante, et sur les maux qu'entraîne nécessairement l'injustice.

Ce n'est pas qu'il faille absoudre l'esclavage du reproche de cruauté. Quelque tempéré qu'il soit par la bienveillance, il porte et doit porter cette flétrissure. Qui donc connaît la nature humaine et peut douter qu'on abuse d'un pouvoir irresponsable! Un pareil pouvoir nourrit les passions même qui en rendent l'abus certain. De plus, il est exposé à de grandes tentations. Les esclaves nous irritent. Leur paresse, leur penchant au vol et au mensonge, leur mauvaise humeur, fruits naturels de leur condition, sont de terribles épreuves pour ceux qui sont placés au-dessus d'eux. L'esclavage engendre chez ses victimes les vices même qui sont les plus propres à exciter et à exaspérer le propriétaire et le commandeur. En pareil cas on pourrait s'attendre à plus de cruauté qu'il n'en existe. Après tous les exemples de barbarie qui, nous dit-on, se produisent dans le Sud, nous devons plutôt nous étonner de la patience du maître que de sa sévérité. Sa situation est la dernière qu'un homme de bien puisse envier. C'est, de toutes, la plus propre à nourrir les passions sur lesquelles la religion nous appelle à veiller. Celui qui ne veut pas succomber à la tentation doit repousser avec terreur un pouvoir irresponsable sur ses semblables. Qu'en pareil cas, l'égoïsme, la passion de la domination, l'avarice, la colère, l'impatience, la débauche, se portent à d'épouvantables excès, est chose aussi fatale que pour la pierre de tomber ou pour le feu de détruire.

On a dernièrement inséré dans nos journaux, un exemple de cruauté; c'est l'emploi de limiers dans quelques-uns des nouveaux États, pour rattrapper, ou en

cas de résistance, pour déchirer les esclaves fugitifs. Ce fait a été mis en doute ou nié par ceux qui inclinent à considérer l'esclavage d'un œil favorable; c'était disait-on une atrocité trop monstrueuse pour qu'on y crut. Je n'en ai pas recherché l'authenticité. Mais nous savons que dans le Sud il existe une race de limiers, race non armée de crocs, mais de carabines, et qui abat le fugitif, quand il n'y a pas d'autre moyen de l'arrêter. Et quelle différence y a-t-il de déchirer la chair d'un malheureux avec les dents d'un chien, ou de lui envoyer une balle à travers le cœur, la tête ou les entrailles? Mon humanité ne peut distinguer entre ces façons infernales de détruire un de nos semblables, qui n'est coupable d'aucun autre crime que de prétendre à l'un des droits inaliénables de sa nature. C'est déjà mal que d'opprimer un homme; mais quand cet homme fuit l'oppression, le poursuivre avec des armes qui donnent la mort, lui briser les os, le mutiler et le faire ainsi passer d'une vie misérable à une mort sanglante, douloureuse, c'est l'assassinat sous une forme aggravante. La loi qui permet de tirer sur l'esclave fugitif, suivant moi, ne fait que légaliser le meurtre. Ceux qui la soutiennent, soutiennent le meurtre sans le savoir. Il est inutile de dire que c'est une conséquence de l'esclavage, et qu'on ne peut l'éviter. La conséquence montre ce qu'est le système. C'est une terrible loi de notre condition, que les crimes ne sont jamais isolés. L'esclavage et le meurtre se donnent la main. Une fois qu'on a fait le premier pas dans la carrière de la cruauté et de l'injustice, on ne peut plus s'arrêter.

Néanmoins ce n'est pas la cruauté que je considère

comme le plus grand mal de l'esclavage. Le grand mal c'est le mépris, c'est la violation des droits de l'homme, c'est l'injustice qui traite un individu comme une brute, et qui lui brise l'esprit pour en faire un instrument. C'est l'injustice qui lui refuse les moyens de progrès, qui lui refuse l'usage de ses facultés, qui le condamne à un sort qu'il ne peut changer, qui le dépouille du premier droit de la nature humaine, celui d'améliorer sa condition extérieure et intérieure. C'est l'injustice qui fait du lien social une malédiction. C'est peut-être là que l'influence de l'esclavage est le plus funeste. Dieu a voulu que le lien social fut entre nos principaux moyens de progrès et de bonheur; et un système qui l'attaque, est le plus cruel outrage qu'on puisse faire à notre nature. Les principaux rapports qu'ont les autres hommes c'est avec une épouse, des enfants, des frères, des sœurs, des êtres que la nature leur apprend à aimer, et qui excitent dans leur cœur la tendresse, l'amour et le dévouement. Le principal rapport de l'esclave est avec son maître, avec celui qui l'outrage. C'est ce rapport qui, avant tout, détermine sa condition; c'est lui qui empoisonne toutes ses autres relations. C'est l'esclavage qui détruit le principe du bonheur domestique, en souillant la pureté de la femme, en étouffant chez elle le sentiment de l'honneur. C'est lui qui viole la sainteté du mariage. C'est lui qui arrache l'épouse au mari, ou la condamne à être insultée et peut-être déchirée de coups sous ses yeux. C'est lui qui enlève au père ses enfants. Ses enfants appartiennent à un autre, et on en dispose au profit d'autrui. Ainsi on fait avorter les dispositions que Dieu même a établies, pour adoucir, civiliser, élever la nature humaine. Ainsi, le lien

social devient une cause d'amertume et d'outrages.

Un document ecclésiastique qui a paru il n'y a pas longtemps dans nos journaux, est une preuve sensible de l'influence que l'esclavage exerce sur les relations de la vie domestique. Il confirme ce que nous avons souvent entendu dire, qu'on commande aux esclaves de se marier ou de vivre ensemble, pour tenir au complet le troupeau de la plantation. Il nous montre, aussi, que lorsqu'on vend au loin des esclaves, on leur commande d'oublier les épouses ou les maris qu'ils ont laissés, et de servir la propriété par une nouvelle union. On serait tenté de croire que l'esclave trouve dans ses instituteurs religieux quelque protection contre cette tyrannie. On penserait que des ministres chrétiens doivent intervenir pour empêcher que le noir, membre de leur église, ne soit forcé de renoncer à l'épouse de laquelle il a été arraché. Sans doute ils vont lutter pour le sauver d'une union adultère, contre laquelle protestent ses affections et son devoir. Mais, suivant ce document, une réunion de ministres a décidé que l'esclave vendu loin de la plantation, devait être considéré comme mort pour sa première femme; qu'on ne devait pas le regarder dans ce cas comme un agent libre; que l'église ne peut le soutenir dans sa résistance à la volonté de son maître. On donne ci-dessous cette pièce (1).

---

(1) L'extrait suivant est tiré des Annales contre l'Esclavage, du 9 février 1836.

Il n'y a pas longtemps que la question suivante fut présentée à l'Association des ministres Baptistes de Savannah River : « En cas de séparation involontaire, d'un caractère tel qu'elle détruise toute perspective de rapports à venir, est-il permis aux parties de contracter un nouveau mariage ? » Cette question était faite au

Quel commentaire sur les institutions du Sud ! Il prouve, combien la religion en devient l'instrument, comment on se sert du Christianisme pour faire violence aux sentiments et aux liens les plus sacrés, afin que le troupeau des esclaves ne diminue pas. Il prouve que ce système inique souille par son contact les mesures les plus saintes et les plus divines que Dieu a prises pour le bonheur et la vertu des hommes.

On a trouvé un moyen court de pallier toutes ces énormités de l'esclavage, et ce moyen on en use de plus en plus dans le Sud. Le maître regarde le monde, et voyant dans les autres pays une somme considérable de souffrances, de crimes, de prostitution, de pauvreté, de douleurs, il conclut que ces misères sont le partage de l'humanité, et que dans les pays à esclaves elles ne sont ni plus répandues, ni plus dures qu'ailleurs, que peut-être même elles le sont moins. Comment donc l'esclavage serait-il un si grand mal ?

Sans m'arrêter aux faits allégués, je vois une grande

---

sujet des femmes et des maris séparés par une vente, ce qui arrive chaque jour dans le grand commerce d'esclaves qui se fait à l'intérieur.— Les ministres ont répondu : « Qu'une semblable séparation entre personnes dont la condition est celle de nos esclaves, est civilement une séparation par la mort ; et ils pensent qu'il en est de même aux yeux de Dieu. Empêcher de seconds mariages en pareil cas, ce serait exposer les parties, non-seulement à des périls plus grands et à de grandes tentations, mais ce serait les faire censurer par l'église pour avoir obéi à leurs maîtres, car on ne peut croire que les maîtres acceptent un réglement opposé à la justice due aux esclaves, et à l'esprit du commandement qui règle e mariage chez les chrétiens. Les esclaves ne sont pas des agents libres, et la séparation qui suit la vente est aussi bien au-dessus de leur volonté et de leur pouvoir que la dissolution du mariage qui suit la mort d'un des époux.

différence entre ces termes de comparaison. Dans les autres États civilisés, on voit et on déplore les maux qu'on signale et on reconnaît la nécessité de travailler sérieusement à les faire disparaître. La religion et la philanthropie, quoique à moitié endormies, se réveillent au sentiment de leur responsabilité, et commencent à lutter contre les vices énormes de la société. On reconnaît qu'il faut changer toute institution qui expose la grande classe des travailleurs à la misère, au vice, à la prostitution, à l'adultère, à l'abrutissement de l'intelligence et du cœur. Nulle part, si ce n'est dans les pays à esclaves, la puissance civile, l'épée, les lois, la richesse, la religion d'une société, ne sont sciemment engagées à soutenir un système qui, on le reconnaît et on l'avoue, prive la moitié du peuple de la propriété et des droits civils, le condamne à l'ignorance et à la débauche, dépouille l'individu de tout moyen de progrès, et empoisonne les sources du bien-être domestique. Aux pays à esclaves appartient la témérité d'*ordonner* la dégradation d'une moitié de la société, par cette seule raison que d'après les lois de la nature une somme considérable de mal est inhérente à l'état social. Quoi ! est-ce que la Providence n'a pas voulu qu'il y eût de progrès dans les choses humaines ? Est-ce que le Christianisme n'encourage et n'enjoint aucun effort pour améliorer la condition de l'humanité ? Est-ce que l'homme doit régler sa conduite envers ses semblables d'après les vices que les temps barbares ont transmis à l'époque actuelle ? Est-ce que l'homme, s'abritant sous la divine Providence, peut perpétuer des maux que Dieu, parlant à notre conscience et par son Fils, nous commande, autant

qu'il sera en notre pouvoir, de diminuer et de bannir de la société ?

Revenons à la prétendue bonté que pratique le Sud à l'égard des esclaves. Je ne veux rien déprécier. Ouvrons les yeux sur tout ce qui est beau, sur tout ce qui promet dans la vie humaine. Je louerais cette bonté aussi cordialement que personne, si je ne voyais pas qu'ici comme dans le Sud, on en fait un arc-boutant pour la cause chancelante de l'esclavage. Je suis donc obligé d'en examiner la valeur réelle, pour lui accorder ce qu'on lui doit, mais rien de plus. Il est clair que la bonté sans justice a une faible valeur morale. C'est un sentiment plutôt qu'un principe. Le principe commande la justice, et ne présente pas des faveurs comme compensation de l'outrage.

En outre, ce qui donne à cette bonté du Sud l'occasion de s'exercer, c'est un état de faiblesse et de dépendance que le bienfaiteur lui-même a créé. Y a-t-il grand mérite à prendre soin de ceux que nous avons dépouillés de tout avoir, de tout secours personnel, de tout moyen de prendre soin d'eux-mêmes ? La bonté envers l'esclave perd encore de son prix, en ce qu'elle est intéressée. La machine humaine ne peut travailler sans nourriture, sans vêtement, sans santé ; et à une époque comme la nôtre, quand le travail de l'esclave procure plus qu'un profit ordinaire, il ne peut y avoir un meilleur placement d'argent que dans le bien-être qui maintient l'esclave en état de travailler. Une considération plus importante, c'est que la bonté envers les esclaves n'est pas de bon aloi. Il lui manque un caractère moral. Le maître est bon pour les esclaves, parce qu'ils sont à lui, et non parce qu'ils sont ses semblables. Le véritable, le

grand principe de l'amour n'est pas là. Quelle bonté n'a-t-on pas pour des chiens, pour des chevaux qu'on a longtemps possédés! On les nourrit, on les caresse, on vit familièrement avec eux. Mais la bonté qu'on témoigne à la brute, devient un outrage quand on l'étend jusqu'à l'homme. Il faut qu'on l'aime et qu'on le respecte comme un homme. C'est son droit; et s'il avait les sentiments d'un homme, il ne serait pas content à moins. On traite l'esclave avec bonté, parce que c'est un esclave, et qu'il a l'esprit d'un esclave. Que l'esprit d'un homme s'éveille en lui, qu'il connaisse ses droits, et que dans ses paroles, dans ses regards, dans sa conduite, il montre cette connaissance, à l'instant il est en butte aux soupçons et à l'aversion, et une sévérité destinée à le dompter remplace la bonté. On l'aime moins à mesure qu'il agit d'après un principe qui est en lui, et non plus d'après la volonté de son maître. Quel est donc le mérite d'une telle bonté? Si l'esclave n'était pas si dégradé, il la regarderait comme une cruelle moquerie.

Encore une fois, je crains que trop souvent la douceur du Sud n'ait pour objet que d'apaiser le reproche intérieur qui doit sourdement retentir dans le cœur du maître. D'une manière ou d'autre, il faut qu'on fasse la paix avec sa conscience. Celui qui tient son semblable dans la servitude est obligé de se réconcilier avec lui-même; et nulle part cette tâche n'est plus difficile que dans un État libre, où le maître réclame la liberté comme un droit inaliénable, et y tient plus qu'à la vie. Dans un pays semblable, il ne peut échapper à la conscience de mal faire, qu'en se flattant qu'il est le bienfaiteur de l'esclave. Mais quand on fait

ainsi de la douceur un calmant pour la conscience, elle est plutôt un crime qu'une vertu.

Pour en finir, je me plais à reconnaître, que la douceur dont on use dans le Sud à l'égard de l'esclave doit être, en partie, attribuée au progrès moral et religieux de l'époque. Nous vivons sous une lumière plus vive que ne faisaient les générations précédentes, et son action pénètre dans tous les rapports de la vie. Mais cette lumière qui fait que le maître adoucit son pouvoir ne s'arrête pas là. Elle lui commande de renoncer à son pouvoir même. Elle le convainc d'usurpation. Les principes qui le décident à être un propriétaire indulgent, si on les pousse jusqu'au bout, lui défendent même d'être propriétaire. La civilisation qui dicte la miséricorde envers l'esclave, fait de l'esclavage un crime plus grand. L'oppression ne doit pas se mesurer à son poids, mais à la lumière sous laquelle on la pratique. Ravir à des hommes leur liberté dans un siècle qui reconnaît les droits de l'humanité, et l'égal amour de Dieu pour toutes ses créatures, c'est chose bien différente que d'asservir des hommes dans des siècles de ténèbres et de despotisme. Une cruauté légère est aujourd'hui un crime plus odieux qu'une atrocité dans les temps barbares. Ne sentons-nous donc pas que l'esclavage, quelque doux qu'il soit, a aujourd'hui aux yeux de Dieu une criminalité auparavant inconnue? La douceur même qu'arrachent au maître les éclatantes lumières de la religion et de la liberté, témoigne de sa criminalité. Ceci peut paraître sévère. Mais Dieu sait que mon désir n'est pas d'affliger, mais bien de faire ressortir dans l'intérêt de mes frères ce qui me semble une grande vérité morale.

J'ai voulu montrer que dans ces adoucissements il n'y a rien qui diminue la réprobation que l'esclavage rencontre dans le monde civilisé; et rien qui justifie l'accusation qu'on porte contre ses adversaires de se mêler de ce qui ne les touche pas. Cette partie de ma tâche terminée, j'arrive aux passages où M. Clay aborde les arguments contre l'esclavage, en essayant de prouver l'impossibilité de l'émancipation. Les principaux arguments qu'il fait valoir sont ceux-ci : la somme de la propriété qui serait sacrifiée par l'émancipation, le mélange des deux peuples, et enfin les guerres civiles qui sortiraient de cette mesure et qui aboutiraient à l'extermination d'une des deux races. J'examinerai successivement ces objections.

M. Clay affirme que la valeur totale des esclaves aux États-Unis est de douze cent millions de dollars (1), et considère « cette immense somme » comme rendant impossible l'affranchissement de l'esclave. Qui peut s'attendre qu'on fera un tel sacrifice? Je n'ai pas à m'occuper de l'exactitude du chiffre; je l'admets sans le discuter. Mais l'impression que fait sur mon esprit l'énormité de la somme est juste le contraire de l'effet produit sur M. Clay. Considérant toujours l'esclavage comme un crime, je vois dans l'immense valeur des esclaves l'énorme vol dont ils sont victimes. Je vois douze cent millions de dollars pris, extorqués par une force illégitime. Je ne connais pas au monde une spoliation plus monstrueuse. Je ne connais nulle part d'injustice pratiquée sur une échelle aussi gigantesque. Et cependant l'énormité de l'outrage est pour bien des gens

(1) Plus de six milliards de francs. (*Édit.*)

une raison de le continuer! Si je dérobe à mon voisin quelques dollars, je dois les lui rendre; mais si je lui ai enlevé tout ce qu'il a au monde, et que je me sois enrichi de ses dépouilles, on ne doit pas s'attendre à ce que je lui fasse restitution! La justice, quand elle coûte beaucoup, n'est plus obligatoire! Ce qu'il y a de plus révoltant ici, c'est que cette immense somme de propriété ne se compose pas du bien des individus lésés, mais de ces individus eux-mêmes. Il y a là des muscles humains, des hommes vivants qui, au prix du marché, valent douze cent millions de dollars. Qu'un crime aussi atroce se maintienne au sein d'une société chrétienne, c'est un signe fâcheux de notre temps! Chose triste et étrange qu'un homme distingué, à la face d'un grand peuple et du monde, parle avec une complète indifférence de ses semblables, considérés comme propriété, et évalués à cet énorme chiffre.

Mais cette propriété, dit-on, vous ne pouvez l'attaquer, à cause de sa longue durée. Deux cents ans de législation ont sanctionné et *sanctifié* la propriété et l'esclavage du nègre. Si ce n'était le respect que m'inspire l'orateur, rien ne pourrait m'empêcher de flétrir cette phrase malheureuse. Je veux croire qu'elle lui est échappée sans qu'il y pensât. Mais pour nous borner à l'argument tiré de la durée, que la réponse est facile! Est-ce que l'injustice devient justice parce qu'on l'a commise pendant des siècles? Est-ce que ma victime est devenue une proie légitime, parce que je l'ai courbée à terre jusqu'à ce qu'il lui fût impossible de se relever? Pendant plus de deux cents ans des hérétiques ont été brûlés, non par la populace, non par la loi de la force, mais par les décrets des conciles, à l'instigation des

théologiens, et avec la sanction des lois et de la religion; était-ce une raison pour conserver les bûchers qui avaient brûlé pendant deux siècles? Dans l'Orient, ce n'est pas depuis deux cents ans, mais depuis quatre mille, que les despotes se sont attribué droit de vie et de mort sur des millions d'individus, et sans autre loi que leur caprice, ils ont décapité, étranglé, fait mourir de faim, torturé une foule innombrable de malheureux qui avaient encouru leur colère; est-ce que le cours de tant de siècles a sanctifié le meurtre et ce pouvoir cruel?

Mais reste le grand argument. On dit que cette propriété ne peut être mise en question, parce que c'est la loi qui l'établit. « Ce que la loi déclare propriété, *est* propriété (1). » Ainsi on établit que la loi des hommes est souveraine, et sans appel, dans une grave question de morale. Ainsi l'idée d'une justice éternelle, immuable, est mise à néant. Ainsi la grande règle de la vie humaine c'est ce qu'ordonnent quelques hommes intéressés. Mais il y a un tribunal plus élevé, un trône d'égale justice, que toutes les législatures humaines liguées ensemble n'ébranleront pas. « Ce que la loi déclare propriété est propriété? » Les lois n'ont donc qu'à déclarer que vous ou moi, ou M. Clay, nous sommes une propriété, et nous devenons aussitôt des choses, et nous sommes tenus de porter le joug! Est-ce qu'il n'y a pas dans le cœur de chacun un instinct qui repousse cette doctrine avant qu'on ait le temps ou le besoin de répondre par des raisonnements?

C'est toujours avec peine que j'entends énoncer une doctrine trop commune chez les légistes, c'est que la

(1) Les italiques sont de M. Clay.

propriété est la création de la loi. Comme si elle n'avait pas une base naturelle, comme si elle n'était pas un droit naturel, comme si elle n'était pas antérieure à toutes les lois, comme si enfin elle n'en était pas le principe au lieu d'en être l'effet. Le gouvernement est établi, non pas tant pour créer que pour protéger et régler la propriété, et la principale force du gouvernement consiste dans la sanction que le sentiment moral, et l'idée naturelle du droit donnent à la possession honnêtement acquise. L'opinion que je combats est essentiellement révolutionnaire et destructive. Aujourd'hui on parle beaucoup de radicalisme, de lois agraires. Mais, de tous les radicaux, le plus dangereux, peut-être, c'est l'homme qui fait de la propriété « la création de la loi; » car, ce que la loi a créé, elle peut le détruire. Si dans cette république nous n'avons d'autre droit sur nos personnes, sur nos maisons, nos navires, nos terres, que celui que nous confère le vote d'une législature ou d'une majorité, un autre vote peut donc nous dépouiller de tout notre avoir et le transférer à autrui; le droit suivra la loi. Selon cette doctrine, je ne vois pas pourquoi la majorité, qui est toujours plus pauvre que la minorité, n'occuperait pas les demeures et les propriétés des riches. Je ne vois pas pourquoi la loi ne pourrait pas faire de quelque voisin fainéant le légitime propriétaire de votre fortune ou de la mienne. Quel meilleur appui qu'une telle doctrine le radicalisme peut-il demander?

On objectera qu'en fait la loi touche à la propriété des citoyens, et qu'elle en prend une partie. Si elle en prend une partie, pourquoi pas le tout? Je réponds que si la loi touche à la propriété, c'est, avant tout, pour

la rendre plus sûre. On lève des impôts pour l'exécution des lois qui sont la garantie de toute propriété. De plus, je réponds qu'une législature équitable en touchant à la propriété, montre encore qu'elle la respecte, en égalisant autant que possible, les charges qu'elle impose, et en donnant une compensation, quand elle peut, pour tout ce qu'elle prend ou qu'elle détruit. Je sais, il est vrai, que la loi peut, quelquefois faire des changements importants dans l'économie de la propriété; et la raison c'est que la propriété n'est pas le seul droit de l'homme, et que par conséquent elle peut se trouver en collision avec d'autres droits; en ce cas c'est à la loi morale la plus élevée qu'il appartient de concilier ces droits opposés.

Ainsi, par exemple, une société menacée de destruction peut approprier à son usage ce qu'elle ne pourra pas rendre, ou elle peut limiter chez l'individu l'accumulation des richesses, quand cette accumulation met en danger les institutions. Le droit d'acquérir appartenant à tous les hommes, exige par cela même qu'on n'autorise pas des accumulations particulières qui enleveraient à la masse la chance de gagner sa vie, ou créeraient une puissance dangereuse pour les droits d'une classe de citoyens. Suivant ces principes on peut prohiber les substitutions, et des lois sur les testaments peuvent être conçues de façon à diviser des fortunes excessives. Mais dans tous ces cas, la loi, en touchant à la propriété, la traite avec respect, et reconnaît qu'elle est basée sur une justice immuable. La propriété repose donc sur des principes qu'aucune loi ne peut ébranler; l'homme ne peut la faire ni la défaire à son gré. Comme il ne peut physiquement faire du soleil et de l'air des possessions particulières, de même il

ne peut moralement faire de ses semblables un outil et un meuble. Les deux choses sont hors du domaine de la loi. M. Clay, lui-même, en faisant valoir le dommage que la loi causerait aux maîtres en leur ôtant leurs esclaves, reconnaît qu'elle n'est pas la règle suprême du droit; car, autrement, de quel front le maître pourrait-il se plaindre d'être injustement dépossédé ?

Après avoir ainsi établi sommairement la validité du titre qu'allègue le maître, M. Clay affirme que la doctrine contraire, celle qui maintient qu'on ne peut légitimement posséder son semblable, est « une idée de visionnaire, l'opinion extravagante de théoriciens et de novateurs. » M. Clay ne sait-il pas que la nation anglaise, depuis les premiers jusqu'aux derniers rangs, sans exception, déclare que ce prétendu droit de propriété humaine n'est qu'un outrage de plus? Ne sait-il pas que cette même doctrine est générale sur le continent? Que c'est en effet l'opinion reconnue en Europe, à l'exception de la Russie et de la Turquie? Ne sait-il pas que c'est la foi de la grande majorité dans nos États libres? Je ne connais en effet. personne qui dans son cœur pense qu'on puisse faire légitimement de l'homme une chose, si ce n'est quelques légistes, gens trop disposés en général à mettre les précédents au-dessus des principes; à faire d'un code la mesure de la vérité et du devoir, et à ne reconnaître dans la pratique aucune loi plus élevée que celle qu'a faite une majorité ou un roi.

Je maintiens donc que ni la loi ni l'opinion du monde civilisé, n'autorisent le maître à continuer l'esclavage. Il est tenu d'affranchir ses esclaves; et d'autant plus vite qu'ils ont une plus grande valeur. Il a possédé trop

longtemps cette richesse énorme qui était la propriété d'autrui, et les propriétaires légitimes ont droit de le presser en raison même de l'étendue et de la durée du dommage éprouvé.

« Faut-il donc que le propriétaire d'esclaves se ruine? » répète-t-on au Nord aussi bien qu'au Midi. Je réponds en demandant à ceux qui font cette question, quel serait leur devoir s'ils avaient entre les mains une somme considérable appartenant à leur voisin? La garderaient-ils parce que l'honnêteté les appauvrirait? Alors ce sont des criminels, et ils méritent d'aller rejoindre leurs pareils dans la prison de l'État. Celui qui n'est juste qu'aussi longtemps que la justice lui assure un intérieur aisé et les douceurs de la vie, doit être appelé par son vrai nom: un homme sans principes. Je ne doute pas qu'il n'y ait dans le Sud une foule de gens qui, s'ils étaient parfaitement convaincus de posséder ce qui ne leur appartient pas, n'y renonçassent pour obéir à Dieu et à la justice.

Mais il reste une objection plus importante. Des gens d'honneur et de principes, qui reconnaissent pour tout individu l'obligation immédiate de rendre ce qui ne lui appartient pas, me diront que, dans le cas actuel, il ne s'agit pas seulement d'individus, mais d'États, mais de corps politiques, dont l'organisation et les intérêts essentiels sont en jeu. Quand une espèce particulière de propriété se trouve mêlée à toutes les possessions, à toutes les transactions, à toutes les habitudes d'une société, un changement subit peut entraîner la banqueroute universelle et menacer la société de dissolution. On me demandera donc si, en pareil cas, j'insiste avec rigueur, pour qu'on rende à chacun ce qui lui est dû?

Je réponds que ce raisonnement ne s'applique qu'à ce qui peut être légitimement possédé, aux choses matérielles, telles que les maisons et les terres. Il est reconnu que le droit sur ces choses est restreint, annulé dans les cas extrêmes, quand le maintien de ce droit pourrait attirer de grands malheurs sur l'État. C'est une restriction essentielle du droit de propriété. Mais, en admettant ceci, je n'accorde pas que des êtres humains, les créatures morales et raisonnables de Dieu, qu'on ne peut posséder sans une injustice horrible, puissent être retenus comme des choses, parce qu'on craint que le rétablissement de leurs droits n'attire des malheurs dans l'État. Jamais la crainte des conséquences ne peut nous autoriser à violer une loi éternelle, immuable. Je nie, après tout, qu'ici il soit dangereux de faire justice. Je nie que la Providence ait ordonné ou puisse jamais ordonner une injustice irréparable, comme une condition essentielle de la sûreté sociale. Pourquoi en détruisant l'esclavage, aurait-on à craindre une immense ruine? Est-ce que l'émancipation est une chose qu'on n'a pas essayée? N'a-t-elle pas eu lieu maintes et maintes fois dans des pays où l'ordre social était moins bien établi, et les idées de propriété plus relâchées que chez nous? Dans les Antilles, est-ce que la révolution n'a pas été faite tout d'un coup, sans que la propriété en ait éprouvé le moindre choc? N'avons-nous pas raison de croire que le prix des biens fonciers s'est élevé par ce changement? L'esclave est une machine qui travaille; est-ce que la liberté paralyse sa force pour le travail? Est-ce que le maître, possédant comme il le fait le sol et le capital, n'a pas le moyen infaillible d'obtenir du noir

esclave ou libre, le travail nécessaire pour la culture de la terre? Et cette grande source première de toute richesse demeurant intacte, la société n'est-elle pas garantie contre la faillite universelle? Qu'on est prompt à évoquer des fantômes pour s'effrayer d'un devoir qui pèse?

M. Clay prétend que le maître a droit d'être complétement indemnisé par ceux qui l'engagent à affranchir ses esclaves. Je nie positivement qu'un tel droit appartienne à l'homme qui renonce à ce qui n'est pas à lui. Je reconnais volontiers, cependant, que le propriétaire d'esclaves, tout en n'ayant en stricte justice aucun droit à une indemnité, a des titres à la sympathie et à de justes égards. Celui qui s'appauvrit par l'abandon consciencieux et honorable de ce qu'il découvre appartenir à autrui, mérite le respect et une assistance généreuse. Il est peu de personnes dans le Nord qui n'acceptent avec plaisir le plan de Rufus King, cet homme d'État distingué, et qui ne soient prêts à accorder de larges portions du territoire public pour indemniser ceux qui auraient à souffrir d'un acte d'abolition universelle.

On croit cependant que l'indemnité, même la plus libérale, ne monterait pas très-haut; car en général les planteurs souffriraient peu de l'émancipation, si même ils en souffraient. Ce changement les enrichirait plutôt qu'il ne les appauvrirait. On croirait en vérité, d'après ce qu'on entend dire, qu'affranchir les noirs c'est les anéantir; que tout le travail du Sud sera détruit d'un seul coup. Mais l'affranchi ne disparaîtra pas du sol. Il y sera avec les mêmes muscles qu'auparavant, et fortifiés par la liberté; avec les mêmes membres

pour agir, et avec des mobiles plus forts pour travailler. Il recevra un salaire au lieu d'une ration fixe ; et aux Antilles on a vu souvent que le salaire lui faisait faire une tâche double de celle qu'on en tirait pendant la servitude. Il travaillera mû par l'espoir, non par la crainte; il travaillera pour lui, non pour les autres ; et à moins que, sous une peau noire, tous les principes de la nature humaine ne soient renversés, il travaillera mieux qu'auparavant. De quelle grande perte faut-il donc indemniser le maître ? Nous croyons que l'agriculture se ranimera, que des sols usés seront renouvelés, et que tout le pays prendra un aspect plus brillant, grâce au travail libre. Le maître, en abandonnant ce qui est le bien d'autrui, ajoutera une nouvelle valeur à ce qui lui appartient sans discussion.

Une autre objection qu'on fait à l'émancipation, c'est qu'elle produira le mélange de la race blanche et de la race noire. Cette objection est étrange de la part d'un habitant du Sud. Quoiqu'il arrive, est-il un esprit impartial qui puisse craindre que le mélange ne se fasse plus vite qu'aujourd'hui ? L'esclavage tend à mélanger les races. Il dépouille la femme esclave de toute protection contre le libertinage. Chose pire encore. il lui enlève le respect de soi-même. Il la condamne à la prostitution comme toutes ses compagnes. Rien que la liberté ne peut lui donner les sentiments d'une femme et la protéger contre une débauche brutale. L'esclavage fait quelque chose de pis pour une femme que de vendre au loin ses enfants. Il la rend étrangère à la pudeur de son sexe. Sans doute, on sourira de l'intérêt que j'exprime pour la pudeur d'une négresse. Mais la pudeur est-elle une vertu conventionnelle, arbitraire, qui ne sied qu'à une

peau blanche? N'est-ce pas la vraie parure, l'ornement naturel et charmant que Dieu a destiné à toutes les femmes; et n'est-elle pas maudite l'institution qui flétrit la pudeur, non point par hasard, mais par un effet nécessaire et constant? C'est la possession d'êtres humains qui engendre les liaisons impures; c'est elle qui empêche d'agir cette répugnance naturelle qui tient à la différence de couleur. En fait de mariage, il y a, ce semble, une répugnance naturelle entre les deux races; et, en disant cela, je n'entends exprimer ni dédain ni mépris pour l'un ou l'autre des deux peuples. Le mariage est affaire de goût. Nous n'épousons pas les personnes âgées, et cependant combien est profond le respect que nous inspire la vieillesse! Qu'il y a peu de femmes qu'un homme bien élevé voulut épouser; et cependant il honore le sexe tout entier. L'obstacle de la couleur, en ce qui touche le mariage, n'implique donc pas que le noir soit d'une espèce dégradée. Il semble, je l'ai dit, que cette répugnance soit dans la nature; si elle n'est pas naturelle, le préjugé est aussi fort qu'un sentiment inné, et l'expérience du Nord nous apprend combien on peut compter sur cet éloignement pour empêcher de semblables unions.

Il y a chez nous une autre garantie contre de pareils mariages. C'est la marque que la servitude a laissé sur la race noire; marque que des générations n'effaceront pas, et que les blancs ne désireront jamais partager. Quand bien même les esclaves du Sud auraient notre couleur, si l'esclavage fixait sur eux et leurs enfants quelque signe ou quelque empreinte, un fouet sur le front ou une chaîne sur la joue, combien y aurait-il de gens d'origine libre qui voulussent s'allier

à cette portion séparée de l'espèce humaine? L'esprit de caste, qui paraît ce qu'il y a de plus fort dans l'homme, éloignera certainement le mélange assez longtemps pour donner au monde l'occasion de comprendre et de traiter le sujet mieux que nous ne faisons. Continuer un système d'injustice par crainte de pareils maux, prouve seulement la naïveté du pouvoir qui se défend. La fable du loup et de l'agneau buvant au même courant vient de soi-même à la pensée. Mais en admettant ce que je nie, en admettant qu'on doive s'attendre au mélange, je maintiens encore que nous n'avons pas le droit de nous y opposer. Car alors il n'est donc pas contre nature. Si le penchant des deux races à s'unir est si fort qu'on ne puisse y résister que par la dégradation systématique d'une portion nombreuse de nos semblables, Dieu a donc voulu que ce mélange eût lieu, et y résister, c'est s'opposer à sa volonté. Quelle raison étrange pour opprimer nos semblables, que de dire : si nous leur rendons leurs droits, nous les épouserons!

J'aborde la dernière objection qu'on oppose à l'émancipation. On dit qu'elle fera éclater entre les deux races une guerre qui ne finira que par l'asservissement ou l'extermination de l'une d'elles. On nous a si souvent parlé « des craintes des braves, » que nous ne devons pas nous étonner de ces alarmes. Et cependant nous sommes surpris que « la chevalerie du Sud » voie dans les noirs des ennemis formidables, et mette en avant ses craintes pour justifier son injustice. Supérieurs en nombre, seuls possesseurs de la richesse et du pouvoir, distingués par l'éducation, par leur adresse dans les armes et par leur audace, soutenus par la puis-

sance de tous les États libres, comment les maîtres peuvent-ils sérieusement redouter des collisions? Toute notre peur à nous, c'est que le noir quoique affranchi ne reste esclave, qu'il ne soit écrasé par l'esprit de domination et par l'orgueil de la race blanche; et qu'un long temps ne s'écoule avant qu'il ne s'élève au juste respect de lui-même. Nous craignons que dans un pays où règne la loi de l'honneur et celle de la force, le nègre ne puisse jouir de cette égalité devant la loi civile, à laquelle la liberté lui donnera un droit nominal. Nous craignons que chez des gens qui se chargent de protéger eux-mêmes leur personne et leur honneur en tuant quiconque les insulte, la pauvre race noire, dont chaque demande légitime sera interprétée comme une insolence, ne soit très-lente à réclamer ses droits. Il est impossible qu'elle prenne le dessus sans une combinaison miraculeuse des circonstances. Si c'était une race féroce, sauvage, indomptable, on pourrait en avoir peur; mais elle est la plus inoffensive du monde, et sa douceur a certainement perpétué son esclavage. Avec l'émancipation s'arrêtera l'accroissement rapide des noirs, car on n'aura plus de motifs pour en élever. Avec la liberté d'action viendra le désir de changer de lieu; les noirs se répandront un peu partout; le danger d'une concentration diminuera; et en songeant à l'immensité de notre territoire, on peut compter qu'ils se dissémineront parmi nous de telle sorte qu'ils ne pourraient troubler la paix publique, en eussent-ils même le désir. Les mécontents, les audacieux, les aventuriers, c'est-à-dire les esprits turbulents et dangereux, seront attirés au loin par l'espoir, la nouveauté, le besoin de changement. En vérité, pouvons-

nous imaginer un pays qui ait moins à craindre l'émancipation que celui-ci, qui va d'un Océan à l'autre, et qui est destiné à recevoir de l'Ancien Monde une population toujours croissante? Il est aussi à remarquer que le caractère de la race noire la rend inoffensive. Qu'on songe à la passion des nègres pour imiter leurs supérieurs et à leur amour de la parure et de la mode, toutes choses qui les attachent plus à la race blanche qu'à leur propre sang, et qui les divise intérieurement en castes et en rangs.

L'expérience des Antilles montre que la peur de l'émancipation n'est pas fondée. Je ne parle pas de cette expérience comme décisive; mais les premiers résultats surpassent toute attente. Là bas les esclaves étaient à leurs maîtres dans la proportion de huit à dix contre un, et ils sont renfermés dans des îles étroites qui ne leur permettent pas de se disperser; cependant, la liberté n'a pas provoqué un seul acte de violence. Cette liberté nouvelle a été suivie par un degré d'ordre inconnu auparavant; et ce qui rend cette transition paisible plus frappante, c'est que l'émancipation s'est faite dans les circonstances les moins favorables. Ce n'était pas le don libre du maître; ce n'était pas un acte de justice et de bonté; on n'y faisait point appel à la reconnaissance et aux bonnes qualités de l'esclave. Le bienfaiteur était loin; le bienfait était imposé au colon. On se soumettait tout en prédisant des résultats ruineux. Il n'y avait point cet espoir généreux, qui si souvent crée le bien qu'il désire. Il paraîtrait même qu'à la Jamaïque la mesure rencontrait parmi les propriétaires une opposition furieuse, et qu'on eût voulu qu'elle échouât. Et cependant avec tous ces désavan-

tages qui ne se présenteront jamais ici, parce que ici il faut que l'émancipation soit un don volontaire, la perspective d'un heureux résultat est aussi brillante que l'avaient imaginé les esprits les plus ardents. Quand une pareille expérience eût échoué, je n'aurais pas été découragé. Que ne doit-on pas espérer de son succès?

M. Clay craint surtout une émancipation immédiate. Mais l'émancipation dans le sens ordinaire du mot n'est pas la seule façon de donner la liberté. Que la sagesse du Sud s'engage sincèrement et franchement dans cette cause, et il est permis d'espérer que pour obtenir une transition paisible de l'esclavage à la liberté, on découvrira des moyens auxquels on n'a pas encore songé. Nous n'avons aucun désir d'enlever cette œuvre au maître, ni de lui imposer l'adoption de nos plans. Je pense, il est vrai, qu'en un sens l'émancipation doit être immédiate; c'est-à-dire qu'il faut renoncer de suite au droit de propriété sur un être humain. Mais quoique la propriété privée cesse, l'État doit être autorisé et il est obligé à pourvoir à sa propre sûreté. La loi peut mettre la race noire en tutelle, elle peut imposer toutes les restrictions que demande l'ordre public, et même différer la pleine jouissance de la liberté jusqu'à la prochaine génération. Il fut un temps où ces sauvegardes me semblaient nécessaires. Heureusement que les Antilles nous apprennent et continueront, je l'espère, de nous apprendre que l'émancipation immédiate, dans le sens absolu du mot, est plus sûre qu'un relâchement graduel de la chaîne.

Permettez-moi une dernière remarque. Admettons, ce qui n'est pas vrai, admettons que l'émancipation soit

dangereuse. Le sera-t-elle moins plus tard ? Sera-t-elle plus sûre quand les esclaves auront doublé, triplé ou plus encore ? Et ne faut-il pas qu'à la fin elle ait lieu ? Qui donc en considérant les chances de la guerre et la direction que prend l'opinion dans le monde civilisé, peut croire que l'esclavage soit éternel ? Est-il sage de fermer les yeux sur un péril sans cesse croissant ? En ce moment quel danger peut-on redouter de l'émancipation dans les États à esclaves les plus au Nord ? Chaque citoyen du Kentucky ne *sait-il* pas que l'esclavage peut cesser maintenant sans le plus léger risque pour l'ordre social ? Pour cet État, tout le danger n'est-il pas dans le retard ? Comment donc le danger peut-il être une excuse pour refuser l'émancipation !

Après avoir passé en revue les objections ordinaires, j'aborde un autre point que touche M. Clay, et qui sert de refrain aux cris passionnés du Sud. Je parle des objections auxquelles donne lieu la part que prend le Nord à la question de l'esclavage. Il y en a deux principales : C'est qu'une pareille discussion peut exciter une insurrection chez les esclaves, et qu'elle menace de dissoudre l'Union.

Quant au danger d'une insurrection, j'ai montré comment je considérais cette objection en continuant à écrire sur l'esclavage. Si je découvrais la raison la plus légère pour craindre un semblable résultat, je n'écrirais pas. Rien ne me ferait courir le risque d'exciter une guerre servile. Si mauvais que soit l'esclavage, le massacre est pire encore. En pareil cas, des paroles de vérité et de bonne volonté sont les seules armes dont se serve un chrétien. Une Providence mystérieuse et adorable permet et autorise le massacre, la guerre et la

fureur des barbares pour renverser des institutions vicieuses, comme elle purifie une atmosphère infecte par les orages et la foudre ; mais ce n'est pas à l'homme qu'a été confié ce terrible pouvoir. Et que la philanthropie ne se décourage point, parce qu'il ne lui est pas permis de réformer le monde par les procédés subits de la violence et du sang répandu ; les influences morales sont les plus sûres et les plus durables, et les gens de bien perdent leur force quand ils ont recours à d'autres moyens.

Je connais trop l'esclavage, l'esprit de ses victimes, les entraves où elles vivent, et la puissance du maître, pour craindre des insurrections. Quand on n'a pas visité les pays d'esclaves on tombe dans de grandes erreurs sur ce point. Il n'y a pas longtemps qu'on prononça à Boston un discours, où on comparait les esclaves à des bêtes sauvages altérées de sang ; et l'on disait aux bons auditeurs que chaque soir le maître fermait ses portes à clef, ne sachant pas si le matin il ne trouverait pas sa femme et ses enfants, la gorge coupée d'une oreille à l'autre ; et il y avait parmi nous des gens qui, dans la simplicité de leur cœur, croyaient à ce conte. On aurait pensé qu'en entendant cette effrayante histoire, l'auditoire se serait demandé comment il se fait que nos frères du Sud donnent cinq cents ou mille dollars pour une seule de ces bêtes féroces ? Comment il se fait qu'ils cherchent à remplir d'assassins leurs maisons et leurs plantations et qu'ils en entourent leurs femmes et leurs enfants ? La nature humaine, si ce conte est vrai, est chose différente dans le Sud et dans le Nord. Ici on deviendrait fou, et on perdrait la vie aussi bien que la raison si le poignard de l'assassin brillait nuit et jour devant nos yeux ; bien plus, au lieu de re-

pousser avec des menaces et des malédictions l'intervention de nos voisins dans une chose qui ne les concerne pas, nous serions pleins de reconnaissance pour ceux qui chercheraient à nous affranchir de ce fléau. Mais parmi les auditeurs du discours dont nous parlons, il y en a beaucoup qui n'ont point fait ces réflexions. Ils ont même oublié de demander comment ce terrible récit se conciliait avec les assurances qui nous viennent du Sud, et qui nous parlent du bonheur de l'esclave et des bienfaits de l'institution. Dans leur sympathie pour le Sud, ils lançaient des regards furieux contre ceux d'entre nous qui par leurs écrits poussent les noirs à l'assassinat. Pour tranquilliser ces personnes sensibles, je leur dirai que le tableau qui les a terrifiés est une œuvre d'imagination. Il n'y a pas de terreur semblable dans le Sud.

Pendant mon long séjour parmi les esclaves, j'ai pris moins de précautions le soir que dans notre bonne ville. Dans un endroit j'ai dormi les portes ouvertes, et dans un autre, où j'étais seul, j'ai donné la clef à un esclave pour fermer la maison à l'heure où tout le monde se retire et pour l'ouvrir le lendemain matin. Sans doute le maître a des armes, comme nos portes ont des verroux, et comme nos rues ont des patrouilles de police; mais, dans les deux cas, ces moyens de défense et d'autres encore procurent une telle sécurité, que jamais la crainte ne vient troubler le sommeil. Les esclaves rompus à la soumission dès leur naissance, élevés dans l'ignorance, renfermés dans la plantation, n'ayant aucun moyen d'entretenir des intelligences au dehors, manquant de confiance réciproque, parce qu'ils manquent de princi-

pes, et séparés par la distinction de serviteurs du logis et d'ouvriers des champs, rampent devant leurs maîtres qui sont instruits, armés, unis, organisés, et les malheureux sentent bien que toute résistance serait vaine. Ajoutez le vif attachement que sur presque toutes les plantations quelques-uns d'entre eux ont pour leur maître, attachement plus vif que celui qu'ils ressentent pour leur propre race; et vous verrez que le danger d'une guerre servile n'est pas assez grand pour troubler la vie, et ne mérite pas beaucoup d'attention.

Rome eut ses guerres serviles; mais ses esclaves avaient été des hommes libres. Parmi eux se trouvaient de farouches barbares qui avaient pris dans leurs solitudes un indomptable amour de la liberté; et il y avait aussi des hommes civilisés qui gémissaient intérieurement et grinçaient des dents sous le joug dégradant, insupportable, qui les écrasait. Mais ici il n'y a point les éléments d'une guerre servile, du moins en temps de paix. Dans une guerre civile ou étrangère, il est vrai qu'une armée marchant avec le mot « Émancipation » inscrit sur sa bannière, pourrait réveiller les opprimés et les pousser à de terribles représailles. Mais en temps ordinaire il n'y a rien à craindre. Si l'esclave était plus dangereux, son joug m'inspirerait moins de pitié. S'il lui restait davantage de l'esprit d'un homme, je ne considérerais pas comme aussi grande l'injustice dont il est victime. Mais qu'a-t-on à craindre d'un homme qui au premier caprice du maître peut voir déchirer de coups sa femme et son enfant sans que l'instinct le pousse à les défendre? Les sentiments les plus forts de la nature ne lui font pas faire pour son enfant ce que la poule fait pour ses poussins, le lièvre timide pour ses petits.

L'esclave, autant que je le connais, n'est pas un être à craindre. Les chaines ont mordu sur son âme, et c'est pis que d'avoir mordu sur sa chair. La nouvelle qu'ici il y a des gens qui voudraient lui donner la liberté, aura sur lui peu d'effet. L'esclave résiste à une plus grande tentation que celle-là; je veux dire à la présence du noir libre. Si quelque chose pouvait l'animer à revendiquer ses droits, ce devrait être la vue d'hommes de sa race en possession de la liberté, mais non, cela n'y fait rien. Sans doute, la liberté est un mot qu'on n'entend pas sans que le désir ne s'éveille; mais ce mot n'amène point la résistance. Le partisan de la colonisation montre aux esclaves un Élysée où ils seront libres, riches, heureux et formeront un grand peuple; il leur enseigne ainsi qu'il n'y a rien en eux qui les empêche de jouir de tous les droits de l'humanité; et le maître redoute si peu les doctrines de cette société qu'il en devient le président. Non. L'esclavage a fait son œuvre; il a brisé l'esprit. L'esclave incline si peu à la violence qu'on affirme, et je pense, avec vérité, qu'il y a moins d'assassins parmi les esclaves du Sud que parmi un nombre égal de blancs dans le Nord. On nous parle, il est vrai, d'actions atroces, de meurtres, de sang versé dans le Sud. Mais tout cela est le fait des blancs. La race noire ne porte pas de pistolets ni de couteaux-poignards. L'esclavage amène dans le Sud des meurtres horribles, multipliés, mais ce n'est pas en soufflant la rage et la vengeance dans le cœur de celui qui porte le joug, c'est en nourrissant chez le maître des penchants orgueilleux, implacables, sanguinaires.

Sans doute dans les pays d'esclaves on est exposé aux massacres, comme ailleurs on est exposé aux émeutes et

aux insurrections. Mais on verra toujours que dans le Sud, les soulèvements ont leur cause dans des circonstances locales, et non dans les influences du dehors. Je ne dis pas que l'esclavage soit sans danger. Un régime fondé sur l'injustice manque de stabilité, et de jour en jour devient moins sûr avec les progrès de l'intelligence et du sentiment moral. Des explosions inattendues peuvent éclater dans le Sud; des causes cachées peuvent en ce moment travailler l'esprit de l'esclave; une invasion étrangère porterait un coup mortel au système. Je veux seulement dire qu'il n'y a point de danger à discuter ici l'esclavage, si ce n'est ce danger indirect, éloigné, qu'on trouve en toutes les choses humaines, et que personne ne songe à éviter. Le jour le plus orageux de l'abolitionisme est passé, et il ne s'est pas encore manifesté dans le Sud un symptôme d'insurrection. Il est moralement impossible qu'il y ait du péril dans les jours plus calmes qui vont suivre.

Je passe à la seconde objection que soulève l'agitation du Nord. On prétend que l'Union est ainsi mise en danger. « L'Union est en danger » est un cri si vieux, qu'il a cessé de vous épouvanter aussi bien que moi-même; mais il fait encore assez d'impression pour ne point le négliger. Et je commence par dire que si l'Union était aussi faible que ces clameurs le supposent, que si elle pouvait être dissoute par une des mille causes qui, dit-on, la menacent, elle ne vaudrait pas la peine qu'on la conservât. Les liens qui tiennent une nation, s'ils n'ont pas une force extrême, sont inutiles. Ils se briseront à l'heure du besoin.

Mais notre Union n'est pas aussi faible que les alar-

mistes l'imaginent. Elle a résisté à plus d'un orage, elle en soutiendra bien d'autres encore. Ce n'est pas, comme on le pense, l'œuvre d'un jour. Les bases en ont été posés lors du premier établissement de nos colonies, et toute leur histoire préparait en silence nos pères à devenir un grand peuple. Il n'y a pas de société au monde qui ait autant que nous la conviction des bienfaits qu'amène l'union et des maux qu'entraîne la séparation; et dans le siècle où nous vivons, une pareille conviction vaut autant ou plus que les préjugés traditionnels et les habitudes des autres nations. Notre Union d'ailleurs ne repose pas seulement sur l'idée précise du bien qu'elle produit. Elle repose sur le sentiment aussi bien que sur l'intérêt et sur un sentiment plus élevé que celui qui unit les autres peuples.

On nous accuse, je le sais, de nous vanter; mais ce reproche ne m'empêchera pas de dire que la racine profonde de notre Union, c'est le droit qu'a notre pays à notre amour et à notre respect. Nul autre peuple ne peut remonter à des fondateurs comme les nôtres. Nul autre peuple, dans le même laps de temps, n'a fait autant que nous pour la civilisation et la liberté. Deux cents ans ont à peine passé sur nous, et nous avons conquis sur le désert un empire en comparaison duquel les royaumes d'Europe ne sont que des provinces; et, à toutes les époques de notre histoire, nous avons marché vers une égalité de droits et une liberté d'institutions, qu'aucune nation ancienne ou moderne n'a jamais connues. L'établissement raisonné d'un gouvernement où la liberté est entrée à un degré que n'ont jamais rêvé les autres pays, est l'un des plus grands événements de l'histoire. Les autres gouvernements, œuvres du

hasard, obstrués par les abus de la barbarie, ne témoignent pas d'une pareille énergie ni d'une telle élévation de l'esprit public. Grâce à ce développement net, brillant, pratique, du principe de liberté, l'Amérique, un pays dans l'enfance, grandissant au fond des solitudes lointaines, a ému et réveillé le monde civilisé. Ce pays a été appelé par la Providence à une œuvre double : répandre la civilisation sur un nouveau continent, et donner une nouvelle impulsion à la cause de l'humanité et de la liberté. Jamais peuple n'a reçu une plus haute destinée; et malgré nos défauts, qui sont très-grands, je l'avoue, nous avons accompli notre tâche avec une force de pensée et de volonté sans exemple dans l'histoire. Ajoutez que nous avons produit ce dont nul autre peuple ne peut se glorifier : un chef révolutionnaire sans tache, un chef qui, dans un moment de tempête et de luttes civiles, avec une popularité sans bornes, au milieu des tentations que donnent de cruelles épreuves et de brillants succès, n'a jamais songé à l'empire, n'a jamais oublié son devoir envers la patrie, ni hésité dans sa fidélité à la cause de la liberté. C'est là une grandeur où nous n'avons pas de rivaux. Nulles annales ne présentent un patriote et un ami de la liberté aussi pur, aussi désintéressé que Washington. Qu'avec une pareille histoire un peuple soit attaché, du fond de l'âme, à l'union nationale, c'est un résultat nécessaire des lois de la nature humaine; aussi notre peuple, autant que je le connais, n'a sur ce point, qu'un cœur et qu'un esprit.

Mais outre ce généreux sentiment, nous avons comme peuple des instincts caractéristiques qui nous unissent étroitement. Une de nos passions nationales, c'est de nous

enorgueillir de l'étendue de notre territoire. Notre histoire et notre situation nous accoutument à penser et à parler de régions immenses et à parcourir des mers et des terres lointaines; nous nous sentirions prisonniers dans les limites dont les autres États se contentent! L'Américain a la passion d'appartenir à un grand pays. Un étranger, homme d'esprit, disait de la ville de Washington qu'elle avait au moins un mérite : celui d'être une ville de « magnifiques distances. » Nous avons un goût décidé pour cette espèce de magnificence. Nous regardons avec une sorte de dédain les royaumes de l'Ancien-Monde, et notre mère-patrie nous paraît un point sur l'Océan. Nous traversons en deux jours, ou moins encore, une distance égale à toute la longueur de la Grande-Bretagne, et il nous semble qu'à peine nous sommes en route. Nos grands hommes désirent attacher leurs noms à ce vaste pays; et d'humbles individus, sagement ou non, en tirent un sentiment d'importance. Le pauvre, quand il vote, sent qu'il exerce sa part de souveraineté dans un immense État. L'imagination a plus de part que le cœur dans ce sentiment; mais il est réel, et ce n'est pas un faible lien de l'union nationale.

Une autre cause d'union paraîtra aux étrangers moins sérieuse qu'elle ne l'est en effet. Nous sommes unis, parce que nous ne savons pas comment nous séparer. Les États voisins sont trop liés par les sentiments, les intérêts, les alliances, pour qu'il y ait une séparation possible, et nul État ne veut être frontière.

Notre Union se fortifie chaque jour grâce au progrès et à la facilité des communications qui rappro-

chent des provinces lointaines et qui mêlent aussi étroitement les intérêts et les affections des États éloignés que ceux des États qui se touchent. La vapeur subtile, formée de particules qui se repoussent réciproquement et qu'un instant dissipe dans l'air, est devenue pour ce pays un lien plus fort que le diamant. On dirait que la Providence a voulu nous donner les moyens physiques de relier une région plus étendue qu'aucun des empires que le monde ait connus.

Remarquez aussi que la cause principale qui a jusqu'ici troublé notre Union diminue, si même elle n'a pas disparu. Je parle du penchant qu'avait la législature fédérale, à se mêler des intérêts locaux, ou à sortir des bornes d'une stricte nécessité; éveillant ainsi la jalousie des États particuliers et y faisant naître l'idée d'intérêts séparés. Ce penchant s'arrête, non-seulement devant la résistance des États, mais devant une impossibilité qui tient à la nature des institutions libres. Sous ce régime, le gouvernement est une machine qui se meut lentement; ses roues semblent de plus en plus empêchées. La diversité d'intérêts, la collision des passions, l'esprit de parti et les variétés infinies d'opinion, jettent des obstacles presque insurmontables sur la route du législateur. Après une longue session le congrès se sépare, ayant à peine voté assez de lois pour maintenir le gouvernement en action. Tous les États libres ici comme ailleurs, éprouvent cette difficulté; et bien qu'elle paraisse un mal, elle a cependant plus d'un avantage. Elle détruit le pire des maux : l'excès de législation. C'est elle qui force le congrès à se tenir dans ses limites; car il y trouve plus de besogne qu'il n'en peut faire. Il faut

que le gouvernement soit de fait ce qu'il est de nom, général, et qu'il soit aussi simple que le comporte la sûreté publique; mais ainsi constitué, pourquoi ne maintiendrait-il pas l'union d'un puissant État!

Les étrangers voient une cause de séparation dans l'étendue de notre territoire, mais nous y voyons une cause de sûreté tout aussi bien que de danger; car, ainsi que nous l'avons dit, cette étendue ne flatte pas seulement l'orgueil national, elle multiplie les liens d'un intérêt réciproque, rend le libre échange des productions et les rapports d'amitié bien plus profitables, et en même temps elle empêche le despotisme des chefs de parti, les excitations simultanées, les mouvements passionnés, la concentration de toutes les forces et de tous les désirs du peuple sur une seule question, toutes choses qui bouleversent des États libres plus resserrés.

On voit donc que je partage peu cette susceptibilité nerveuse qui tremble pour l'Union. Sans doute l'Union est exposée à des périls qui peuvent changer en illusions nos prophéties et nos espérances. L'expérience de la vie nous enseigne qu'il faut être prêt à tout. Notre prospérité actuelle paraît trop inouïe pour durer. Mais des craintes incertaines et vagues ne doivent pas nous troubler, et il ne faut pas non plus les propager, car souvent c'est la peur du mal qui le produit. Le fait est que nous sommes un peuple très-disposé à s'alarmer, par la même raison qui fait que le riche tremble pour sa propriété. Notre prospérité nous rend timides. Autant que je connais mon pays l'Union nous est très chère à tous. On peut dire de ce lien social comme de tous les autres, que nous n'en connaîtrons jamas

toute la force tant que nous n'en viendrons pas sérieusement à le briser.

Mais on dit que le Sud est colère et qu'il menace de se séparer si nous discutons l'esclavage. N'est-ce pas une cause d'alarme? A cela deux réponses. D'abord le Sud, tout furieux qu'il soit, n'est pas insensé. Ne sait-il pas que se séparer de nous, à cause de l'esclavage, c'est le moyen le plus sûr de convertir les États libres à un abolitionisme violent, irrésistible? Est-ce que l'esclavage ne deviendrait pas la grande distinction de la république du Sud? Est-ce que, par instinct et par nécessité, sa rivale du Nord ne s'appuierait pas sur le principe contraire? En pareil cas, on n'aurait plus besoin ni de sociétés contre l'esclavage, ni d'agitations pour convertir le Nord. Le coup qui séparerait l'Union produirait une explosion instantanée qui ébranlerait tout le pays. L'instinct moral qui condamne l'esclavage, instinct que compriment les intérêts et les devoirs qui naissent de l'union, briserait alors ses entraves et se fortifierait de toute l'énergie du patriotisme, aussi bien que des préventions et des passions locales qui suivraient la séparation. Est-ce que le Sud ne voit pas que notre orgueil alors serait d'être exempts de la souillure de l'esclavage? Que nous lui jetterions à la face la honte de cette institution, avec un langage bien différent de celui qu'on emploie aujourd'hui? Que ce qu'on tolère maintenant chez des États frères, on le haïrait chez un peuple étranger et rival? Que la séparation ait lieu pour ce motif, et alors le Nord deviendra vraiment dangereux pour le Sud. Alors de véritables incendiaires, bien différents de ceux qui portent aujourd'hui ce nom, pourront naître au

milieu de nous. Alors le fanatisme trouvera force et protection dans le sentiment national. Alors dans les rapports peu bienveillants qui s'établiront entre les deux sociétés, et dans la politique personnelle que nous adopterons, nous compterons la faiblesse où l'esclavage met nos adversaires. Nous sentirons que nous avons un allié chez nos rivaux même, et c'est du Nord que cet allié attendra sa délivrance. Je le répète, le Sud n'est pas insensé. Rien, qu'une nécessité palpable, ne le fera se séparer à cause de l'esclavage.

Ceci m'amène à remarquer que la discussion de l'esclavage dans le Nord ne peut fournir au Sud aucune espèce de raison ou d'excuse pour une séparation. Plus on ira, il est vrai, et plus on discutera librement ce sujet; mais nulle discussion, nulle agitation, nul projet d'abolition ne peut produire chez les États libres une excitation suffisante pour autoriser les États à esclaves, à provoquer les terribles malheurs d'une séparation. Ce sujet mérite réflexion.

On peut envisager l'abolitionisme sous deux points de vue : d'abord comme un ensemble de sociétés organisées contre l'esclavage; et ensuite comme un sentiment individuel répandu dans toute la population. Ni dans un cas ni dans l'autre l'abolitionisme ne peut forcer le Sud à une séparation, du moins d'ici à longtemps. A le considérer comme une association, l'abolitionisme subsistera et agira sur l'opinion, mais il ne dominera jamais dans les États libres. Sur ce point je n'ai jamais changé d'idée. Nulle part il n'entraîne avec lui la masse du peuple ou le poids de l'opinion. Il n'a mis sous son influence aucun corps politique ou religieux. La mode, la richesse, le préjugé de secte et l'ambition politique

lui sont généralement contraires. C'est donc chose impossible qu'il pousse le Sud au désespoir.

Les raisons qui s'opposent à l'ascendant de l'abolitionisme pris au premier sens reparaissent pour la plupart quand nous le considérons sous sa seconde forme. Avec les idées et les sentiments qui prévalent dans le Nord, ce ne sont pas des associations qui entraîneront l'opinion publique et surtout une association qui prend l'agitation pour devise. L'agitation peut être bonne quand il s'agit de produire un mouvement prompt en faveur d'un objet d'utilité visible, et sur lequel il n'y a pas grande différence d'avis. Je prends pour exemple, la tempérance, sujet sur lequel on est d'accord, où l'opinion est fixée, où l'excitation est le grand objet, où il faut pousser l'homme à résister à des habitudes qu'il sait être mauvaises; dans un cas pareil, des associations nombreuses, des engagements solennels et des réunions multipliées, ont produit du bien. Mais dans un sujet qui entraîne des difficultés pratiques et de graves conséquences, et qui, suivant une opinion répandue, compromet de grands intérêts publics, l'agitation ne peut servir. On s'en défie, on la craint, et on considère comme un outrage la violence avec laquelle des esprits ardents imposent leur opinion à la société. L'agitation peut entraîner un pays comme l'Irlande, où le peuple n'est pas seulement ignorant, mais enflammé par le sentiment de l'injustice et où tous les cœurs répondent au cri du grand Agitateur. C'est ainsi qu'elle a emporté l'acte d'émancipation, car la nation était mûre pour l'action, et on n'avait point de préjugés hostiles à sacrifier. Mais un peuple éclairé et divisé d'idées et de sentiments, on ne l'em-

porte pas d'assaut; on ne l'entraîne point par une bouillante association. Les avocats zélés même d'une bonne cause, quand ils s'organisent en armée et se réunissent dans une attaque violente contre les préjugés d'une pareille société, ne font qu'exciter une réaction et une répulsion opiniâtre; et trop souvent ils se mettront dans leur tort par des actes passionnés dont leur ennemi profitera sûrement. Je parle de l'agitation par associations. Que l'enthousiaste qui agit seul et par sa propre inspiration fasse de l'agitation tant qu'il voudra. Je ne dirai pas un mot pour étouffer un cœur qui est plein et qui déborde. Mais l'agitation calculée, organisée, c'est autre chose. Outre les difficultés dont j'ai parlé, elle est sujette à dégénérer en bruit et en spectacle; on peut soupçonner qu'elle n'est qu'un prétexte, et dès-lors on lui pardonne moins ce qu'on regarde comme des excès. Dans une société comme la nôtre, je vois donc des obstacles très-sérieux au triomphe de l'abolitionisme organisé. Il a certainement fait du bien. Avec tous ses désavantages il a animé bien des cœurs, mais il n'entraînera pas le peuple.

Quant à l'abolitionisme dans sa forme la plus générale, ou considéré comme le principe qui décide l'individu à combattre l'esclavage avec énergie, il a jeté de profondes racines et il doit grandir et triompher. Il est en harmonie avec nos institutions et avec tous les penchants de la civilisation moderne. Il triomphe en Europe et il nous viendra de plus en plus du dehors, avec le progrès des communications qui place l'Europe à nos portes. Néanmoins ce principe est loin d'être accepté de tous. S'il est aidé dans sa marche, il rencontre aussi des obstacles qui le forcent à n'a-

vancer qu'avec calme et par degrés; si bien que de la discussion la plus libre, il n'y a point à craindre de résultat violent. Aucun risque de voir éclater ici une fièvre d'opposition qui justifie le Sud de courir les hasards infinis d'une séparation.

Le sentiment qui prévaut dans les États libres, c'est l'indifférence; indifférence qu'augmentent encore les grandes difficultés que présente cette question. C'est un fait pénible, mais il faut dire la vérité. La majorité du peuple dans ce moment même s'en soucie peu. Nous avons eu, il y a environ un an et demi, une preuve douloureuse de cette insouciance lors de l'émancipation des Antilles anglaises. L'histoire ne rapporte aucun fait qui puisse surpasser celui-là en grandeur morale. En un seul jour, un demi million, probablement sept cent mille êtres humains, ont été délivrés de la servitude pour jouir d'une liberté complète et à laquelle ils n'avaient point été préparés. Le sentiment de l'outrage souffert se changea dans autant d'âmes en une joie et une reconnaissance ineffable. Quels cris, quelles actions de grâces firent entendre ces multitudes d'affranchis ! Quelle nouvelle sainteté, quelle nouvelle force données aux liens domestiques ! Quelles nouvelles espérances ouvertes aux générations à venir ! Ce qui achevait la gloire de ce jour, c'est que l'émancipation était due tout entière aux principes du Christianisme. Les Antilles étaient affranchies non par une force, ou une politique humaine, mais par le respect d'un grand peuple pour la justice et l'humanité. Ceux qui s'étaient chargés de cette cause et qui l'avaient gagnée, étaient des philanthropes chrétiens; et ils avaient réussi en communiquant leur esprit à toute une nation.

Sous ce rapport, l'émancipation des Antilles fut une œuvre plus grande que la sortie d'Égypte. Cette dernière délivrance fut accomplie par la force, par des miracles extérieurs, par la violence des éléments. L'autre fut achevée par l'amour, par la puissance morale, par Dieu, n'agissant plus sur les mers orageuses, mais dans les profondeurs du cœur humain. Et maintenant, ce jour d'émancipation, l'un des plus glorieux qui aient lui sur la terre, comment fut-il reçu dans ce pays? Pendant que dans la lointaine Angleterre un tressaillement de reconnaissance et de joie agitait des millions d'hommes, nous, les voisins des Antilles, nous qui nous vantons de notre amour pour la liberté, nous vîmes le soleil de ce jour-là se lever et se coucher sans songer à la scène qu'il éclairait de sa joyeuse lumière. Le plus grand nombre de nos journaux ne parla même pas de l'événement. La grande majorité du peuple l'avait oublié. Telle fut la preuve que nous donnâmes de l'intérêt que nous prenions au pauvre esclave; et on vient nous dire que le pays sera bouleversé si l'on discute l'esclavage au milieu d'un pareil peuple?

On dira, sans doute, que nous étions trop incertains du résultat pour nous réjouir de l'émancipation dans les Antilles. Mais est-ce ainsi qu'agit l'incertitude quand le cœur est profondément ému? Est-ce l'un des caractères de la nature humaine d'attendre la certitude, avant de triompher d'événements où le cœur est engagé? Est-ce que le nouveau-né n'est pas reçu avec transports, quoique rien ne nous assure de son bonheur à venir? Est-ce que l'ami de la liberté ne salue pas, ne bénit pas un peuple qui se lève pour défendre ses droits, ou pour établir des institutions libres, parce que cette expé-

rience peut échouer? Sans doute il y avait des maux à craindre dans l'émancipation des Antilles; quelle grande révolution sociale fut jamais accomplie, quel grand abus détruit, sans qu'il y eût rien à redouter? Il était impossible que le maître et l'esclave changeassent leurs anciens rapports, on ne pouvait pas réorganiser la société, sans continuer à sentir plus ou moins les influences de l'ancien système d'oppression. Guérit-on en un jour les plaies que des siècles ont faites? Pouvait-on espérer qu'un ordre social parfait sortît des ruines de l'esclavage? Mais faut-il que des systèmes vicieux soient éternels parce que toute réforme a ses hasards? Dans l'émancipation des Antilles, nous avions plus de gages de succès qu'on n'en a d'ordinaire. Nous savions que l'expérience avait été faite à Antigoa, sans aucun des malheurs qu'on redoutait. Le grand passage de l'esclavage à la liberté s'était fait en un jour, sans désordre, sans la moindre atteinte à la vie ou à la propriété, sans autre agitation que celle d'une reconnaissance qui déborde. Et cependant la nation n'a fait aucune attention à l'affranchissement des Antilles. A l'exception de quelques voix, le chœur immense de louanges qui s'élevait vers Dieu du golfe du Mexique et de la Grande-Bretagne, n'a point trouvé d'écho chez nous.

Cette indifférence a ici des causes qu'on ne fera pas disparaître en un jour. C'est d'abord la passion du gain, de l'accumulation, qui dévore tout le monde, qui laisse peu de place à la sympathie pour une souffrance que nous ne voyons point, et qui ne veut pas entendre parler d'innovations si elles doivent obstruer les vieilles routes du commerce et de la richesse.

Une autre cause, ce sont les sympathies de ce qu'on

nomme ici les classes élevées et polies pour la bonne société du Sud. Le courant de la mode, qui n'a pas une faible action, même dans une république, résiste fortement aux efforts des abolitionistes.

Une troisième cause, c'est notre position en face des noirs. En Europe, c'est surtout par ouï dire qu'on connaît le nègre, et aussi l'accepte-t-on facilement comme un homme. Jamais on ne met en question qu'il soit de notre espèce. Bien plus, il occupe l'imagination et le cœur. On ne le connaît que comme un individu souffrant et victime de l'injustice. C'est presque un être poétique. Qu'on parle, en Angleterre, de l'esclave Africain, des millions d'individus se rappellent aussitôt la touchante figure du noir tel que Derwin l'a tracé, un genou à terre, levant ses mains enchaînées et s'écriant : « Ne suis-je pas un homme et un frère? » Pour nous le noir n'est pas un personnage de roman. Nous le voyons tel qu'il est. Il n'y a rien de poétique dans son sort. Quand nous visitons le Sud, nous voyons la réalité : l'esclave mis au rang des bêtes de somme, et acceptant sa place avec soumission. On entend son rire bruyant plus souvent que des soupirs ou des gémissements ; et ce rire étouffe la compassion, en inspirant une espèce de mépris. Nous avons ici une tâche difficile à remplir. Il nous faut vaincre des préjugés anciens et profonds, et voir un homme véritable dans une créature avec laquelle nous avons associé des idées de dégradation incompatibles avec l'humanité. Ce sont là des vérités pénibles; mais il est bon de connaître la vérité. Une chose est évidente, c'est que la libre discussion de l'esclavage n'est pas près d'exciter dans les États libres des attaques violentes et téméraires contre les institutions du Sud, et ne met pas en

danger l'Union. Nous qu'on appelle incendiaires, parce que nous discutons ce sujet, nous n'allumons pas nos feux au milieu de bois secs, mais trop souvent sur des plaines de glace. On n'a donc pas à craindre une conflagration dévorante.

J'ai considéré les objections que soulève une discussion libre dans le Nord. Cette discussion est sans danger; bien plus, elle est un devoir et elle doit continuer; c'est par elle, c'est par d'autres moyens encore, que l'esprit de liberté doit se répandre et prévaloir. Le discours de M. Clay ne fera qu'aider au mouvement. L'abolition triomphera peut-être lentement, mais il faut qu'elle triomphe et elle triomphera. On pensera peut-être que, de mon propre aveu, le succès de cette cause n'est pas aussi sûr que ses partisans le proclament sans cesse. Mais en dépit de tous les obstacles que j'ai franchement reconnus, l'abolition a fait de grands progrès. Elle est devenue en quelques années une conviction profonde en bien des âmes, et l'impulsion, loin de s'affaiblir, gagne chaque jour. Il est des gens qui espèrent que le mouvement actuel n'est que le fanatisme d'un jour. On nous dit même qu'un sénateur distingué du Sud, à la fin du discours de M. Clay, accueillit cette défense de l'esclavage par des bravos prolongés, et déclara que c'en était fait de l'abolitionisme. De pareils hommes n'ont pas étudié notre époque. Chose étrange, que dans un siècle où de grands principes agitent l'âme humaine et où la majorité des hommes, qui jusqu'ici a dormi, se réveille à la pensée, on imagine qu'un individu, un nom, un souffle puisse arrêter le pas immense que la société fait en avant. Quand les hommes d'État sauront-ils enfin qu'il y a

des ressorts plus énergiques que les motifs, les intérêts et les intrigues politiques? Quand sauront-ils quelle puissance réside dans la vérité? Quand sauront-ils que les grandes idées morales et religieuses qui se sont aujourd'hui emparées des âmes et qui les travaillent, sont les forces les plus efficaces, les plus durables qui agissent dans le monde? Quand sauront-ils que le passé et le présent ne sont pas l'avenir, et que les changements déja opérés dans la société ne sont que les signes avant-coureurs et le principe de plus grandes révolutions?

Les politiques absorbés dans ce qui les entoure ne sont prophètes que sur une petite échelle. Ils prédiront le résultat de la prochaine élection, sauf à se tromper quelquefois; mais l'apparition dans le monde d'une grande idée morale, est un mystère que leur habileté ne peut expliquer. Ce n'est pas la culture du coton dans le Sud, qui fera l'avenir de ce pays; ce ne sont pas davantage les luttes des partis ou des meneurs pour conquérir le pouvoir et les places; ce sont les grands principes qui se développent en silence dans le cœur humain. Il y a ici comme dans tout le monde civilisé un grand courant de pensée et de sentiment qui suit une même direction. La soumission du plus grand nombre au bien-être, à l'avantage, au plaisir et à l'orgueil d'une minorité est un préjugé qui se meurt. Une idée de la liberté plus noble et plus raisonnable que les théories les plus élevées des temps anciens, se répand et change la face du monde. Égalité devant la loi, c'est le mot d'ordre de tous les États civilisés. La valeur absolue de l'homme est mieux comprise; j'entends sa valeur

comme individu ou pour lui-même, et non plus sa valeur comme un outil dont se servent les autres. On voit le Christianisme revêtir de plus en plus chaque homme d'une sainteté et d'une dignité inexprimables, parce que chaque homme est immortel. Tel est le courant des idées. Des principes d'un ordre plus élevé commencent à agir sur la société ; et les premiers rayons de ces lumières pures, éternelles, sont le présage certain d'un jour meilleur. C'est là le vrai signe du siècle qui approche. Les politiques qui calculent sur les principes étroits, égoïstes, de la nature humaine, s'attendent à ce que cet égoïsme prévaille toujours. Ils espèrent, à l'aide de leur propre mécanisme, diriger le mouvement du monde. Mais si l'histoire enseigne quelque chose, c'est l'impuissance des hommes d'État ; et heureusement cette impuissance augmente chaque jour avec la diffusion des lumières et de la moralité chez le peuple.

Si les politiques voulaient étudier l'histoire avec plus de soin, les temps de barbarie eux-mêmes leur diraient que l'intérêt n'est pas, après tout, l'agent le plus puissant dans les affaires humaines ; qu'en somme, le cours des événements humains a été plus souvent déterminé par de grands principes, par de grandes émotions, par le sentiment, par l'enthousiasme, que par des calculs égoïstes ou par des hommes égoïstes. Dans la grande lutte entre l'Orient et l'Occident qui se décida aux Thermopyles et à Marathon ; dans le dernier combat du polythéisme et du déisme, commencé par Jésus-Christ et continué par ses disciples ; dans la réforme de Luther, dans la révolution américaine ; à toutes ces époques les plus grandes de l'histoire, qu'est-ce qui

décida la victoire? Qui donna la puissance et la supériorité? Ce ne fut ni le savoir-faire, ni l'égoïsme, ni les bas instincts de la nature humaine; ce fut l'amour de la liberté et de la religion, l'énergie morale, le saint enthousiasme, les divines aspirations de l'âme humaine. Les grandes pensées et les grandes émotions ont dans l'histoire une place que nul historien ne leur a encore donnée, et elles décideront dans l'avenir plus encore que dans le passé. Le souffle d'un orateur ne tuera donc pas l'abolition. Il serait tout aussi facile à ce souffle d'éteindre le soleil.

L'esclavage tombera parce qu'il est en opposition directe avec tous les grands mouvements, tous les principes toutes les réformes de notre siècle; parce qu'il barre la route d'un monde qui avance. Une grande idée domine toutes les découvertes et tous les perfectionnements des temps modernes; c'est que l'homme ne doit pas exercer sur son semblable un pouvoir arbitraire, irresponsable. Restreindre le pouvoir, le diviser et le balancer, créer la responsabilité pour qu'on en use avec justice, garantir l'individu contre l'abus de l'autorité, substituer la loi à l'arbitraire, protéger le faible contre le fort, donner à celui qui est injurié les moyens d'obtenir réparation, élever un rempart autour de la propriété et des droits de chacun, en un mot assurer la liberté, tel est, sous des noms divers, le grand problème qui a longtemps occupé les pensées et les espérances des philosophes, des patriotes et des philanthropes. C'est une chose remarquable, et en même temps c'est un des heureux signes de notre époque, que les gouvernements absolus eux-mêmes, s'élèvent à cette grande idée jusqu'à un certain point. Ils se

présentent comme les protecteurs de la liberté. Ils proclament que leur désir et leur intention, c'est de maintenir des lois égales, à l'abri desquelles tous les hommes, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, trouvent pour leurs droits une protection efficace. Un historien distingué, le prussien Raumer, dans ses lettres sur l'Angleterre, soutient que le gouvernement de son pays que les étrangers appellent despotique, ne repose pas sur l'arbitraire, et qu'en somme il assure au sujet une liberté plus grande que celle dont le peuple anglais peut se vanter.

Ainsi le despotisme rend hommage aux grandes idées et à l'esprit de notre âge; et cependant au milieu de ce progrès, en face de ce respect universel pour les droits de l'humanité, le maître se tient à part, et fait valoir son droit de propriété sur ses semblables; il lui faut une autorité arbitraire, irresponsable; sa volonté est la loi, et il l'impose par des châtiments dégradants. Ce pouvoir peut-il rester debout? Résistera-t-il à la puissance morale du monde? Résistera-t-il à une puissance plus haute encore, celle de l'Éternelle Justice devant qui tous les mondes s'inclinent et à qui les êtres les plus élevés sont responsables?

En commençant j'ai déclaré que j'éviterais, autant que possible, toute personnalité, et j'ai toujours cherché à ne voir que l'institution et non les individus. Cependant je n'ignore pas que quelques-unes de mes remarques porteront d'une manière défavorable sur le propriétaire d'esclaves. Comment présenter les maux et les crimes d'un système, sans en accuser plus ou moins ceux qui le maintiennent? Pour prévenir donc tout malentendu, je dirai que tout en considérant les maîtres

en général comme coupables de soutenir un régime dont l'injustice est évidente, je ne prétends pas que posséder des esclaves prouve forcément l'absence de principes religieux et moraux. Notre nature est d'une inconséquence étrange, et l'expérience nous apprend sans cesse que des défauts et des péchés sur lesquels ne s'est point fixé l'œil de la conscience ne sont pas incompatibles avec une vertu véritable. Celui qui vit dans une société, dont tous les membres s'unissent pour défendre avec passion une institution mauvaise, a besoin d'une énergie de pensée, d'une force et d'une indépendance morale bien rare pour voir le mal, y résister et y renoncer. Il n'est peut-être pas sur la terre d'épreuve plus difficile. La lumière qui brille en d'autres régions, pénètre lentement cette masse compacte, épaisse, d'erreur morale. Je ne puis l'oublier, quand je juge le maître. Je me souviens aussi qu'il n'est pas seulement propriétaire d'esclaves; il a des relations naturelles, innocentes, pures; comme père de famille, ami, citoyen ou chrétien, c'est peut-être un modèle. Combien de femmes, dans le Sud qui se montrent éminemment fidèles à tous ces devoirs !

On dit, je le sais, que par ces aveux j'affaiblis le témoignage que je porte contre l'esclavage; mais la vérité est plus chère que la politique. Je ne puis la retenir. Quand bien même je pourrais délivrer tous les esclaves, en représentant le maître sous de fausses couleurs, je ne le ferais pas. Le premier devoir d'un homme, ce n'est pas d'affranchir des esclaves, mais d'être juste, de rendre à chacun ce qui lui est dû, de faire ce qu'il doit, quoiqu'il en coûte; et toute bienfaisance qui n'a point son principe et sa règle dans la loi suprême du devoir,

n'est qu'un brillant péché. Les propriétaires d'esclaves commettent une grande injustice, beaucoup sans en avoir conscience, et beaucoup avec une entière indifférence quant à la moralité de la servitude. En cela ils ressemblent aux autres hommes aussi bien ici qu'ailleurs. Partout on commet beaucoup de mal sans en avoir conscience, et sciemment on sacrifie le droit à l'intérêt.

Ceci ne doit pas arrêter les reproches des autres peuples, mais empêcher toute comparaison odieuse et prévenir l'orgueil. Nous autres gens du Nord, nous avons droit de condamner les énormes injustices du Sud et nous sommes tenus de le faire; mais avons-nous le droit de nous vanter d'être meilleurs que nos voisins? Est-ce que l'avarice qui dans le Sud aveugle tant de personnes sur l'injustice de l'esclavage, ne règne pas largement ici? Si cette institution était enracinée chez nous, ne nous y attacherions-nous pas en masse avec autant d'obstination qu'on en met ailleurs? N'est-il aucun de nous que l'intérêt ne réconcilie avec la servitude. L'Angleterre nous reproche l'esclavage, et elle ne peut le faire avec trop de solennité. Mais l'Angleterre a-t-elle le droit de s'élever au-dessus du maître? Qui sondera les abîmes du crime et de la douleur dans cette île riche et prospère? Y a-t-il un endroit sur la terre qui présente autant de crimes et d'angoisses accumulées qu'on en voit à Londres? Où trouver ailleurs un contraste aussi choquant entre un luxe sans bornes et une misère que rien ne peut exprimer? Quelle tâche la philanthropie n'a-t-elle pas à remplir avec ces populations ignorantes, intempérantes, demi-mortes de faim, de l'Irlande ou de la Grande-Bretagne! Ses nobles et ses marchands jettent

aux pauvres des sommes immenses. Mais se retranchent-ils une jouissance ou un seul luxe ? abordent-ils résolûment la grande question de savoir comment on arrêtera les maux terribles qui accablent et menacent la société ? Si je parle ainsi, ce n'est point pour récriminer contre l'Angleterre. Je lui demande de blâmer avec une juste indignation le mal dont nous nous rendons coupables. Mais je veux montrer qu'en attaquant l'esclavage, je ne suis pas aveugle sur les autres maux de la terre, que je n'entends pas signaler le maître comme méritant seul des affronts, et que je reconnais la justice des reproches qu'on adresse à nos États libres et aux contrés de l'Europe. Dieu seul connaît le plus coupable. Mais on peut certainement accuser le maître d'organiser et de soutenir de ferme propos, un système d'injustice énorme. L'esclavage est une création libre de la volonté humaine, et c'est en même temps le plus grand outrage et le plus grand mal fait à la nature de l'homme. C'est pourquoi je l'accuse hautement. Parmi ceux qui le défendent et le perpétuent, certes les meilleurs se font un tort profond à eux-mêmes ; mais parmi eux, il y en a de meilleurs que moi. Je ne fixe pas leur rang dans un monde de pécheurs. Je veux relever les opprimés et les victimes ; je laisse à un juge plus élevé le cœur, les fautes, les vertus de l'oppresseur.

J'en ai fini avec les points qu'a touchés le discours de M. Clay ; et vous attendez peut-être que je termine cette longue communication. Mais pensant comme je le fais, que mes engagements et mes devoirs ne me permettront pas d'écrire de nouveau sur l'esclavage, j'incline à dire toute ma pensée sur ce sujet. Permettez-moi

donc quelques mots sur un événement qui m'a donné bien des pensées pénibles, et d'autant plus pénibles, que peu de gens ont paru partager mes sentiments. Je parle de l'énorme outrage qu'on a fait à nos droits et à la liberté en brûlant la salle de l'Indépendance à Philadelphie. J'y ai été d'autant plus sensible qu'on avait élevé cette salle pour la discussion libre, qu'on l'avait consacrée à la liberté de la parole. Sans doute on voulait fournir un auditoire aux abolitionistes, mais cette salle offrait le même avantage à tous ceux que l'impopularité de leurs opinions ferait exclure des lieux ordinaires de réunions publiques? A cet édifice s'associait l'idée du droit le plus cher à un être intelligent, le droit de communiquer sa pensée et de recevoir en retour une communication semblable; oui, cette idée tenait à cet édifice plus intimement qu'à aucun autre. Et il a été pris d'assaut par une émeute; une assemblée paisible a été chassée de son enceinte, et enfin le feu l'a dévoré jusqu'aux fondements.

Il y a plus d'une circonstance qui fait sortir ce crime de la classe des crimes ordinaires. Ce ne fut pas l'acte d'une foule grossière et emportée; ce ne fut pas une œuvre de colère. Les incendiaires ont agi de sang-froid, sentant bien qu'ils accomplissaient le désir et l'intention de la grande majorité du peuple. On peut excuser l'explosion des passions. L'acte de quelques téméraires ne nous alarme pas, parce que nous savons qu'il existe dans la société une force morale pour le contrebalancer. Mais quand des hommes, sur la sagesse et la moralité de qui nous comptons, font avec intention l'œuvre de la violence et de la témérité, alors l'outrage fait à la loi et à la justice prend un carac-

tère sombre et menaçant. Une société pareille doit sentir les fondements de l'ordre social trembler sous elle. Après l'émeute de Philadelphie, qui s'étonne de l'émeute d'Harrisbourg?

Ce qui rend cet acte plus grave, c'est que l'on connaissait très-bien l'honorable caractère, de ceux qui avaient élevé et qui occupaient la salle de l'Indépendance. La réunion qui remplissait cet édifice ne se composait pas d'hommes débauchés, hypocrites, sans loi, sans religion. C'étaient des citoyens de Philadelphie et des visiteurs étrangers qui ne le cédaient à personne pour la pureté de leur vie; et ils se rassemblaient, pour obéir à ce que, par erreur peut-être, ils croyaient la volonté de Dieu, pour accomplir ce qui leur semblait une grande œuvre de justice et d'humanité. Je doute qu'à ce moment il y eût, dans tous les États-Unis, une réunion meilleure, plus honnête, plus sincèrement amie de l'humanité. Là se trouvait John G. Whittier, un homme dont le génie et les vertus feraient honneur à tout pays, dont l'âme répand des flots de poésie avec le feu et le courroux d'un prophète, et dont la noble simplicité fait le délice de ceux qui le connaissent. Là se trouvait Lucrèce Mott, cet admirable modèle parmi les femmes (1). Qui donc, après avoir entendu le son de sa voix, et vu le doux éclat de sa figure pleine de bonté et d'esprit, supportera la pensée qu'une telle femme ait été chassée par l'émeute, d'un lieu où elle

(1) Lucrèce Mott est une quakeresse qui a consacré toute sa vie à défendre l'émancipation des nègres, et qui, aujourd'hui encore, poursuit cette sainte mission avec un courage infatigable, et un grand talent. (*Edit.*)

s'était rendue, pour une mission de charité chrétienne comme elle le croyait religieusement ? Là se trouvaient bien d'autres personnes, dignes associés de ceux que j'ai nommés, hommes religieux prêts à souffrir pour la cause de l'humanité, femmes dévouées qui gémissent des indignités sans nombre dont l'esclavage écrase leur sexe. Voilà ceux à qui l'on refuse la protection des lois; à qui l'on dénie le privilége accordé au parti politique le plus immoral, et même à une réunion d'athées; voilà ceux qu'on traite comme des bandits, comme la lie, comme le rebut du monde. Ils ont renouvelé l'épreuve des premiers témoins de la foi chrétienne. Heureusement que le Christianisme a quelque peu amélioré la société. D'abord, c'était ses disciples qu'on anéantissait; aujourd'hui ce n'est plus qu'un édifice; il y a évidemment quelque progrès dans le monde.

Et quelle était donc la cause irrésistible de cet outrage ? La réponse générale, c'est que les abolitionistes sont des fanatiques. Soit. Est-ce que le fanatisme excuse cette justice sommaire ? Quoi de plus commun dans nos églises que cette fièvre ? N'infecte-t-elle pas des sectes entières ? Quoi de plus commun dans nos réunions politiques ? Faut-il que les murs où se rassemblent des fanatiques soient purifiés par le feu dévastateur ? Tout le pays sera bientôt en flamme. Me dira-t-on que le fanatisme des abolitionistes a une atrocité particulière ? qu'ils sont signalés, mis hors du droit commun, par la monstruosité de leurs doctrines ? Mais ces doctrines sont la fraternité humaine, le droit qu'a chaque individu sur sa propre personne, l'égalité devant la loi. Voilà les hérésies que le feu doit dévorer et qu'il faut enterrer sous les

ruines du temple où on les prêche ! Sans doute, il peut y avoir des crimes tellement contre nature, si dangereux pour une société, qu'on pardonne à un peuple impatient des lenteurs de la justice, et qui prend sur lui la périlleuse fonction d'infliger un prompt châtiment. Mais que l'action de la loi, que les droits d'un peuple libre, soient mis de côté afin de punir des hommes qui se rassemblent pour protester contre la plus grande des injustices, et dont tout le fanatisme consiste dans l'excès de leur zèle pour les opprimés, c'est une doctrine qui eût fait honte aux siècles d'ignorance, et qui ne se maintiendra pas longtemps dans le nôtre.

Mais cette accusation générale de fanatisme n'est pas la principale excuse des incendiaires. On reprend le vieux cri de : l'Union est en danger. Il faut brûler les abolitionistes, parce qu'ils menacent de séparer les Etats. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à ce sujet; mais je demande seulement où on ira en brûlant tout édifice qui abrite les ennemis supposés de l'Union? Dans ce moment même, un des vingt-six États s'est virtuellement attribué le droit de guerre, que la Constitution réserve au gouvernement général, et il nous entraînerait inévitablement à des hostilités avec l'une des plus puissantes nations de l'Europe, si la folie de la lutte ne la rendait impossible; par là, on a établi un précédent, plus menaçant pour l'Union que tout ce qu'offre notre histoire, si l'on excepte le mouvement de nullification ou du droit des États (1). Et tous ceux qui favorisent

(1) C'était le droit prétendu par certains États de renoncer à l'Union au cas où le Congrès prendrait quelque mesure qui générait leurs intérêts particuliers. (*Édit.*)

cette usurpation ne pourront-ils se réunir qu'au péril des émeutes et des flammes? En ce cas quelques-unes de nos salles législatives n'auront-elles pas le même sort que la salle de l'Indépendance? Je proteste contre cette disposition à voir dans le danger de l'Union, une cause suffisante pour incendier. Les nerfs de notre peuple sont d'une étrange sensibilité sur ce point, et la passion d'incendier deviendra de mode, si cette excuse suffit. Tout propriétaire doit élever la voix contre cette dangereuse doctrine.

Mais nous n'avons pas encore parlé de la grande cause de l'incendie. Ce qui a poussé à cette violence, c'est quelque chose de pire que le fanatisme ou le danger de l'Union.

On prétend que des blancs et des nègres s'asseyaient ensemble sur les bancs de la salle, et qu'on les a même vu se promener ensemble dans les rues! Voilà quelle est l'atrocité inouïe que la vertu de Philadelphie ne pouvait supporter. On aurait pu souffrir la dissolution du lien national; mais cette union de blancs et de nègres, c'en était trop pour la patience humaine. En sommes-nous là? Faut-il que pour une cause semblable on déchaîne l'émeute et l'incendie contre nos personnes et nos monuments. Quoi! est-ce qu'un citoyen américain n'a pas le droit de s'asseoir et de se promener avec qui bon lui semble? Est-ce que ce privilége, commun à l'humanité, nous est refusé? Est-ce que la société a le privilége de nous choisir nos compagnons? Les goûts de notre voisin en fait d'amis et d'associés doivent-ils règler les nôtres? Sommes-nous revenus aux temps féodaux, où violer la loi de sa caste était un plus grand crime que d'enfreindre la loi de Dieu? Qu'a dû

penser l'Europe, quand la nouvelle est parvenue de l'autre côté de l'Océan, qu'on avait incendié la salle de l'Indépendance, parce que des blancs et des nègres s'étaient promenés ensemble dans les rues? Certes, l'Europe a dû ouvrir des yeux étonnés. Sur ce continent où règne tant d'aristocratie, le Noir se mêle librement à ses semblables. Il passe pour un homme. Parfois il est accueilli par le riche, et il entre même dans le palais des grands. En Europe, on regarderait comme trop absurde pour être réfutée l'opinion qui décide qu'un nègre de mœurs pures, pieux, instruit et poli, n'est pas digne d'approcher les personnes les plus distinguées du pays. Qu'aura dit l'Europe, quand on lui aura fait comprendre que dans une république fondée sur les principes des droits de l'homme et de l'égalité, il y a des gens qui sont en dehors de la protection des lois, s'ils traitent un Africain comme un homme. Cette doctrine de Philadelphie ne mérite point de pitié. Quelle insulte à la nature humaine, que de faire un crime odieux de s'asseoir ou de se promener avec un homme quel qu'il soit?

J'oubliais ce qui, à Philadelphie, a fait déborder la coupe de méchanceté abolitioniste. Le grand crime, c'était qu'on avait vu de jeunes femmes, opposées à l'esclavage, se promenant dans les rues avec de jeunes noirs! Je ne puis juger de la vérité de cette allégation qu'on a niée; mais en admettant qu'elle soit vraie, j'imagine que violer la majesté des lois et bouleverser une ville, parce que quelques jeunes personnes ont jugé à propos de manifester de cette façon leur bienveillance pour une race méprisée, cela,

Ressemble à l'Océan livré à la tempête,
Pour emporter une plume ou noyer une mouche (1).

C'est avec sagesse qu'on laisse à l'opinion le soin de venger les offenses contre l'usage. Le châtiment qu'elle inflige est tout à la fois plus efficace et plus indulgent que le feu ou la potence. Si le ridicule et l'indignation ne répriment pas des délits de cette espèce, à quoi la force servira-t-elle?

Qu'il me soit permis de conseiller à mes belles amies abolitionistes, — si vraiment elles ont commis l'*impardonnable faute* dont on les accuse, — de respecter dorénavant l'usage dans leurs rapports avec l'autre sexe. Si leur zèle abolitioniste les pousse à protester contre le préjugé qui exclut les noirs de la société des blancs, qu'elles choisissent pour compagnes des femmes de la caste méprisée. Tout en bravant moins l'opinion, elles exprimeront aussi bien leur intérêt pour les victimes de l'injustice. Je crois, du reste, que moins elles étaleront leur zèle dans un mouvement public, et mieux cela vaudra. Rien au monde ne m'inspire une sollicitude plus profonde et plus tendre que les jeunes filles; et quand je songe à leur inexpérience et à leur sensibilité, et que je considère ensuite combien, dans les moments de lutte et d'excitation, elles sont exposées à commettre, sans le savoir, des imprudences qui peuvent jeter sur leur réputation un nuage qu'on n'efface pas aisément, des imprudences qui, en des jours plus calmes, peuvent être pour elles un sujet de

(1) **Ressembles Ocean into tempest wrought**
To waft a feather, or to drown a fly.

reproches secrets, ou leur faire craindre de s'être écartées du droit chemin, j'en viens à désirer que, tout en ouvrant leurs cœurs à toutes les sympathies généreuses, elles diffèrent néanmoins la manifestation de leur zèle jusqu'à un âge plus mûr.

La violence dont les abolitionistes ont été victimes, pour avoir accueilli les noirs avec un peu plus de facilité, était chose d'autant plus grave, que, s'ils se trompaient dans cette circonstance, leur motif était généreux; ce n'était pas une idée du moment; leur conduite entière en avait prouvé la sincérité. Ils disent que la race noire, écrasée dans la poussière par une longue tyrannie, et souffrant encore des préjugés qui lui défendent de s'élever, a droit à des égards particuliers auprès des disciples de celui qui est venu relever ceux qui sont tombés, chercher et sauver ceux qui sont perdus. Ils regardent ce peuple avec une sympathie particulière, parce qu'il est soumis à des épreuves particulières. Aussi, sont-ils désireux d'effacer la distinction, ou au moins d'abréger la distance qui sépare le nègre du blanc, car ils pensent que c'est le seul moyen de vaincre l'influence dégradante d'injustices souffertes pendant tant d'années. En admettant que ce soit une erreur, n'est-elle pas généreuse? N'y a-t-il rien de saint dans la sympathie pour les opprimés? Est-ce que la bienveillance, pour quelque portion que ce soit de notre race, est une raison pour qu'on nous insulte? Est-ce qu'elle doit attirer la violence sur nos têtes, parce qu'elle viole des règles de convention et les usages de « la bonne société? » Qu'une foule ignorante et grossière traite avec mépris les motifs des abolitionistes, nous n'en sommes pas surpris; mais que des gens qui

appartiennent à ce qu'on nomme la société polie et respectable, se joignent à une multitude farouche pour persécuter des hommes distingués et sensibles, cela est sans excuse. On voit alors que la ligne qui sépare les grands des petits n'est pas aussi large qu'on l'imagine ; ce qui passe pour politesse n'est qu'un vernis; et souvent lorsque les passions sont excitées par le concours de la foule, les amis de l'ordre bravent les lois avec autant d'audace que la multitude !

Cet outrage, si on le considère au point de vue politique, mérite une réprobation sévère. La loi de l'émeute doit toujours être condamnée dans ce pays. C'est une attaque contre le principe fondamental de nos institutions, la souveraineté du peuple, attaque d'autant plus dangereuse que la foule croit ainsi défendre le principe même qu'elle renverse. La souveraineté du peuple n'a ici qu'une manière de se manifester, et c'est par les lois. Elle ne peut s'exprimer autrement; et par conséquent, l'émeute qui suspend les lois par la violence, et qui substitue sa volonté à celle que les organes légitimes du peuple ont proclamée, usurpe la souveraineté de l'État, et n'est autre chose qu'une rébellion. Sous le despotisme, les lois ont moins d'importance que dans un pays libre, parce qu'il y a là une force au-dessus des lois, une volonté irrésistible, qui tient à sa disposition une soldatesque dévouée et de prompts châtiments, pour conserver dans l'État quelque chose qui ressemble à l'ordre. Mais, dans une république, il n'y a rien de supérieur à la loi, et une fois cette base atteinte, tout l'édifice social est ébranlé. Le respect des lois est l'esprit essentiel, l'autorité tu-

télaire d'un État libre. Otez ce respect, et aucune force physique ne peut le remplacer. La force est dans la multitude soulevée, et plus elle est excitée contre la loi, plus elle prépare les voies au despotisme et fait désirer un pouvoir absolu mais régulier, car, tout mauvais qu'il soit, le despotisme vaut mieux que la tyrannie de la foule. Il y a, il est vrai, comme je l'ai reconnu, un cas où l'émeute populaire fait moins de mal. Je parle de l'émeute excitée par un de ces crimes audacieux que les lois défendent sévèrement, et qui font éprouver à une société vertueuse une commotion d'horreur, pour ainsi dire électrique. Alors le peuple accomplit sans loi l'œuvre de la loi, et fait triompher ces éternels principes de justice naturelle sur lesquels toute législation doit reposer. Cependant, cette violence a toujours des dangers; fût-elle innocente en pareil cas, qui pourrait classer parmi les actes de cette espèce l'outrage fait aux abolitionistes, à des hommes qui n'avaient violé aucune loi, et qui ne s'étaient fait remarquer qu'en se plaçant sur le terrain du droit naturel et éternel?

Cet outrage aux abolitionistes, a fait peu d'impression dans le pays. Certes, on l'a blâmé, mais en ajoutant que les abolitionistes étaient si imprudents, si fougueux, si habitués à accuser, si intolérants pour tous ceux qui ne partageaient pas leurs idées, qu'ils n'avaient guère de droits à la sympathie! Partout on se sert des excès des abolitionistes pour pallier la persécution qu'ils endurent. Mais sont-ils seuls intolérants dans le pays? Est-il un seul parti politique qui n'accuse pas aussi librement ses adversaires? Est-il une secte religieuse qui n'ait pas sa mesure d'aigreur? Je le demande, encore une fois,

si des accusations fougueuses doivent être punies par le feu, où s'arrêtera l'incendie?

Ne croyez pas que je sois aveugle sur les erreurs des abolitionistes. L'intérêt que je prends à ce qu'ils défendent ne fait que me rendre plus sensible à leurs défauts. Quand je les considère comme ayant épousé une cause juste et sainte, j'éprouve une douleur toute particulière en voyant ce qu'il y a de sévérité passionnée dans leurs écrits, dans leurs discours et dans leurs actions. De pareils hommes devraient trouver dans la grandeur, la pureté, et la bonté de leur but, des motifs irrésistibles pour garder l'empire sur eux-mêmes, pour conserver un esprit d'équité et de douceur, une confiance noble et calme en Dieu. Je déplore que, dans un siècle où l'on commence à comprendre la puissance de la politesse et de la douceur, ils aient mis leur force en des armes bien différentes. Je ne dissimule pas leur erreur; mais je dis qu'il doit y avoir une proportion entre l'offense et le châtiment. Ne doit-on rien pardonner à des hommes dont l'esprit s'est ému à méditer sur de grandes injustices? Est-ce qu'en des cœurs pareils, la véhémence est un crime impardonnable? Sommes-nous en droit d'exiger rigoureusement qu'ils pèsent chacune de leurs paroles? Lorsque l'Angleterre entière était mise en feu par les souffrances de l'esclavage, doit-on s'étonner qu'en ce pays, en face du mal dans toute son énormité, il y ait eu des hommes qui répondissent par un cri plus fort au cri qui leur arrivait au travers de l'Océan. Doit-on s'étonner que des femmes, en songeant à plus d'un million de leurs compagnes, exposées près d'elles à la dégradation et à la prostitution, repoussent, dans leur

douleur et leur courroux, tout ce qu'on peut dire pour la défense de ces abominations? Etait-il possible que les gens sages et prudents fussent seuls à parler sur ce sujet? Est-ce que toute grande cause n'attire pas à elle des esprits extrêmes? Est-ce qu'on ne doit attaquer aucun mal avant d'être sûr qu'on l'ébranlera et qu'on le déracinera suivant les règles? Nous supportons bien ailleurs l'extravagance et la violence, sans brûler pour cela les maisons. Pourquoi cette étrange susceptibilité à l'endroit de la véhémence abolitioniste, si ce n'est parce que l'esclavage que tant d'hommes appellent, des lèvres, un mal, n'a jamais été un mal ni pour leur conscience ni pour leur cœur?

Mais on prétend que les abolitionistes compromettent une bonne cause. Soit; je pense qu'ils lui ont fait autant de mal que de bien. Mais n'est-ce donc pas le cours ordinaire des choses humaines? Quelle bonne cause n'est pas compromise et quelquefois perdue par ses meilleurs amis? Dans l'imperfection de notre nature, on s'attache rarement à un grand objet, sans tomber dans l'excès. L'enthousiasme, et par là j'entends un excès de sentiment et d'émotion qui empêche plus ou moins le jugement, semble inséparable de toute poursuite sérieuse. La raison calme, la seule idée du droit, le principe de l'amour pur tel qu'il existe en Dieu, toujours le même et sans passion, ces divines impulsions sont rarement seules à conduire les hommes dans les grandes entreprises. La passion se mêle à de plus hautes influences. On doit le regretter, car il en résulte beaucoup de mal; mais il nous faut supporter l'enthousiasme avec ses excès, ou tomber dans la monotonie et l'inertie. Ces excès, il faut les réprimer et les décourager.

mais non les poursuivre comme les plus grands des crimes. En faisant la guerre à la témérité, il faut prendre garde d'étouffer les bons sentiments de notre nature. Il est naturel de désirer qu'on guérisse les maux de la société doucement, sans agitation, sans qu'il y paraisse; et plus on peut user de ces voies paisibles et mieux cela vaut. Mais d'ordinaire ce n'est pas ainsi que la providence mystérieuse de Dieu purifie la société. C'est au travers des luttes et des tempêtes que la religion et la liberté ont fait leur chemin. Le mal établi oppose un front de fer à la réforme; et l'esprit de réforme, irrité par l'opposition, se passionne et s'emporte. L'homme n'est pas encore assez bon pour joindre une douceur qui souffre tout à un courage, à un zèle, à des efforts invincibles. Mais faut-il cesser de combattre le mal, parce qu'on apporte au combat l'imperfection humaine? Faut-il qu'un cœur brûlant renferme ses sympathies pour l'humanité souffrante, parce qu'il n'est pas sûr de toujours se maîtriser? Ne pardonnons-nous rien aux âmes généreuses? Modérer et guider le zèle excessif dans une cause vertueuse, ne vaudrait-il pas mieux que de le poursuivre comme un attentat?

Les abolitionistes méritent d'être blâmés, mais que le blâme soit mesuré à l'offense. Ils ont tort dans leurs accusations violentes contre les propriétaires d'esclaves. Mais appeler le maître de noms durs à entendre est-ce un crime d'une énormité sans exemple? N'est-ce pas, tout au moins, un aussi grand crime de dépouiller un homme de ses droits et de sa liberté, d'en faire une chose et de l'écraser dans la poussière? Et pourquoi ce dernier coupable en serait-il quitte pour un blâme plus doux? Je sais, tout aussi bien que le maître, ce que

c'est que d'avoir à supporter des noms désagréables. Le Sud ne m'a pas épargné les invectives pour mes faibles efforts contre l'esclavage. Je connais le mal que font les reproches, mais j'avoue qu'auprès du mal de la servitude, il est très-léger, et ne mérite pas qu'on en parle. Pourquoi donc celui qui fait souffrir le maître boirait-il jusqu'à la lie la coupe de la colère, tandis que celui qui fait souffrir l'esclave est à peine blâmé?

Je ne dis point ceci comme partisan des abolitionistes, mais comme ami de la justice. Il me semble que dans cette persécution sans exemple, on a des torts énormes à leur égard; et jamais les opprimés ne doivent manquer de défenseurs. Mais je ne suis pas des leurs. Dans l'esprit qui les anime je vois souvent des choses à condamner. Je désapprouve tout à fait l'emportement de leurs accusations. Je crains que leur dédain des convenances ne dégénère en témérité. Je crains que, par un effet naturel, sinon nécessaire, de ces réunions qu'on multiplie pour agiter l'opinion, leur zèle ne soit souvent forcé, visant à l'effet, le résultat du calcul et non l'effusion du cœur. Plus ils augmentent, moins j'ai de confiance en eux. Je crains que ces moyens politiques ne diminuent l'unité de leur but et leur force morale. Dans une cause pareille, je me défie d'un système d'association et d'agitation. Mais, parce que je trouve quelque chose à craindre et à blâmer, faut-il fermer les yeux sur tout ce que je dois louer? Est-ce qu'on ne doit pas honorer des gens dont les vues sont pures et élevées, parce que, comme tous les hommes, ils ne sont pas exempts de défauts? Je respecte les abolitionistes, parce qu'au milieu du mépris et de la violence, ils soutiennent les grands principes avec ardeur

et courage. Peut-il exister de meilleurs titres au respect ?

Parmi eux, au milieu d'individus remplis de préjugés, à idées étroites, présomptueux, égoïstes, tels enfin qu'on en voit dans toute association, on rencontre un grand nombre d'amis sincères, inébranlables, de la vérité, du droit et de la liberté. De tels noms sont une garantie contre l'adoption de vues ou de moyens criminels. Au premier rang, peut-être à la tête, est Gerrit Smith, homme digne de tous les honneurs par son inépuisable munificence, par son invincible et calme fermeté, par sa libéralité chrétienne qui ne regarde ni à la secte ni au nom, et par sa sympathie, profonde, active, infatigable, pour les coupables, les malheureux et les opprimés. On peut aussi voir dans ces rangs notre ami commun, Charles Follen, ce cœur pur, cet esprit héroïque, qui dans son amour de la liberté, unit, dans une harmonie admirable, la vieille énergie romaine et la charité chrétienne, et qui nous montre l'enthousiasme généreux et l'ardeur de sa jeunesse, mais changés par le temps et les épreuves en une douce et séduisante vertu. Je pourrais citer d'autres noms qu'on honore et qu'on aime. Encore une fois, cela ne m'aveugle pas sur les défauts de l'association ; mais qu'on choisisse de pareils hommes pour l'outrage et la persécution, c'est une injustice monstrueuse, contre laquelle on doit protester solennellement.

Il y a une consolation dans les persécutions. Souvent elles élèvent l'esprit de la victime, et souvent aussi couvrent d'honneur ceux qu'on voulait couvrir de honte. Qui a fait de Socrate le nom le plus vénérable de l'antiquité ? Ceux qui lui préparèrent la ciguë et le firent sortir comme un criminel, du monde qu'il avait éclairé. La

Providence nous enseigne la doctrine de la rétribution d'une manière très-sensible, en faisant que l'avenir garde avec un respect particulier la mémoire des hommes, qui, dans leur temps, ont été méprisés, haïs, chassés comme des bêtes fauves, et détruits par le fer ou le feu, parce qu'ils restaient fidèles à la vérité. Que les abolitionistes aient grandi dans les outrages, nous le savons, et je m'en réjouirais, quand leur cause serait mauvaise; parce que la persécution est quelque chose de pire, et que sa ruine est un bien. Je désire que la persécution, si la justice ne l'empêche pas, s'arrête, en voyant qu'elle combat contre elle-même, et qu'elle élève ceux qu'elle s'efforce de détruire. J'ignore combien de temps on parlera des abolitionistes; mais tant qu'ils vivront dans l'histoire, ils porteront comme une auréole les souffrances qu'ils ont endurées avec tant de fermeté. La postérité sera juste pour eux, et je sais la sentence qu'elle prononcera contre les émeutes et les individus qui essaient d'imposer silence par la force brutale.

Sans doute c'est avec plaisir que je verrais les abolitionistes changer leur armée de sociétés affiliées pour des moyens moins artificiels et moins en vue. Mais qu'ils ne fassent point cela pour servir l'opinion, ou contre l'idée qu'ils ont de leur droit. Point de concession à la peur! Qu'ils ne trahissent jamais la cause pour laquelle ils ont si noblement combattu, la cause de la liberté d'opinion. Qu'ils ne prêtent jamais leur appui à cette doctrine de tous les tyrans, que la force matérielle et la douleur physique finissent par l'emporter sur la raison, le devoir, l'amour de Dieu et de l'humanité. Mieux vaut languir, et périr dans les prisons; mieux vaut donner son sang ou sa tête au bourreau, que d'abandon-

ner ses principes en face d'une violence sauvage.

En parlant de l'outrage récent de Philadelphie, j'ai cru de mon devoir de m'exprimer avec pleine franchise. Si j'avais consulté mon cœur, j'aurais gardé le silence. J'ai de vieux et chers amis dans cette ville et j'y ai reçu une hospitalité que je me rappelle avec reconnaissance. Mais il ne nous est pas permis de consulter la chair et le sang. Cependant, pour prévenir une interprétation défavorable, je dirai que je n'ai pas regardé un seul instant Philadelphie comme la pire des cités. Ce n'est pas sur une émeute qu'on juge le caractère d'une grande population. Combien de milliers d'habitants n'ont pris aucune part à ce triste événement ! Et, parmi ceux qui s'y sont mêlé de façon active ou passive, combien étaient poussés par l'imitation et la sympathie, ou entraînés par l'impulsion générale sans comprendre l'importance de ce qu'on faisait ! Dans ces fermentations populaires, les individus ne s'appartiennent plus et font des choses devant lesquelles ils reculeraient, s'il leur fallait agir sous leur propre responsabilité. Dans toutes les villes, on peut dire cette vérité de la grande majorité des citoyens, que leur conscience a besoin d'appui. Ce qu'ils nomment leurs principes, n'est que l'écho du sentiment général. Chez eux l'idée du devoir, quand elle n'est pas soutenue par l'opinion, chancelle et tombe trop souvent. Un des aspects les plus tristes de la société, c'est le manque presque universel d'une vertu qui se détermine et qui subsiste par elle-même. Ce n'est donc pas une preuve de dépravation sans exemple, qu'une société trahisse de grands principes dans des moments d'excitation. Toutes les grandes cités sont pleines d'ignorance, de préju-

gés, de passions, de faiblesse égoïste pour les choses du monde, de corruption morale sous les formes les plus grossières et les plus raffinées; aussi n'est-il pas étonnant que ces sources amères débordent quelquefois. Je n'attribue à aucune ville la supériorité des vertus ou des crimes. Je dirai seulement que Philadelphie, plus que toute autre cité, s'est mise dans une triste position, et qu'elle la gardera jusqu'à ce que les édifices, consacrés à la liberté de la parole, soient respectés chez elle.

Je termine cette longue lettre. Votre patience, cher Monsieur, ne s'est pas lassée, je l'espère. Cette communication atteindra-t-elle le but public que je me suis proposé, je l'ignore; mais pour moi du moins elle aura un avantage. Quelque courte qu'en soit la durée, elle sera le monument d'une amitié qui, commencée dans notre jeunesse, a résisté aux vicissitudes de tant d'années, qu'il nous est permis d'espérer qu'elle nous suivra jusque dans la tombe. Il m'est doux que nos noms soient associés dans un ouvrage qui, bien qu'écrit à la hâte et pour le besoin du moment, réfléchit cependant quelque chose de nos deux esprits. Il est bon que les pensées, que j'ai développées dans cette lettre, s'adressent à une personne avec qui j'ai longuement et familièrement causé des grands intérêts de la nature humaine. Je vous dois beaucoup pour la lumière et la force que vous m'avez données, et surtout pour la foi et l'espérance qu'au milieu de nombreuses souffrances et de votre abattement personnel, vous n'avez cessé d'avoir et d'exprimer quant aux destinées de notre race. Le peuple a eu une grande part de notre sympathie. Nous avons mieux aimé la foule qu'on oublie, que le petit nombre de ceux

qui brillent, et le grand objet de nos études a été de savoir comment on pourrait tirer de l'ignorance et de la sensualité la masse des hommes, afin de lui procurer une vie sociale, intellectuelle, morale et religieuse qui fut plus élevée. Nous nous sommes réjouis ensemble des progrès déjà faits par les individus et les sociétés ; mais une voix est venue jusqu'à nous des abîmes de la souffrance humaine, des abus de l'état social, des leçons de Jésus-Christ, une voix qui nous a fait sentir le besoin de lutter contre des maux immenses, et de tenter un nouvel effort pour répandre le bien-être, des mœurs plus pures, des vérités vivifiantes, une piété éclairée et une vertu désintéressée. Quelques années encore, et nous serons au bout du voyage. Jusqu'à la fin, je l'espère, nous aurons des paroles de bénédiction pour l'humanité, et des encouragements pour tous ceux qui travaillent et qui souffrent pour elle. Par la grâce de Dieu, nous espérons une autre vie; mais cette vie, nous le croyons, tiendra encore à celle-ci. Notre amour pour la grande famille humaine survivra au tombeau. Nous nous réjouirons alors en comprenant les mystères obscurs de la condition présente, nous aurons le secret des douleurs et de l'oppression qui règnent sur la terre. N'est-il pas permis d'espérer qu'au lieu de nos faibles et imparfaits efforts, nous rendrons alors à nos frères des services dignes de cette vie plus noble? Mais l'avenir nous révélera ses secrets. Il suffit de savoir que ce monde dont nous formons une partie, vit, souffre et avance sous les yeux et sous la garde du Père Infini. Devant sa toute-puissante bonté, toute oppression doit tomber, et sous son règne, nos aspirations les plus élevées, nos prières et nos espérances pour l'humanité souf-

frante, doivent tôt ou tard être couronnées d'un succès, tel que nulle prophétie ne peut l'exprimer, et nulle pensée le comprendre.

NOTE A.

Pendant qu'on imprimait la page où je traite de l'accueil fait aux pétitions des abolitionistes, j'appris que quelques personnes soutenaient que cet accueil n'était pas sans précédent comme je l'avais cru; et je répète cette assertion, afin que le lecteur puisse s'assurer de la vérité. Quant à moi, je m'y sens peu disposé. Il est très-possible que, dans ce monde de tyrannie et d'usurpation, on trouve quelques précédents qui, à s'en servir pour interpréter et définir nos droits, les réduiraient tous à rien. Ce n'est ni à des précédents, ni à aucune autre espèce de raisonnements, qu'un homme jaloux de ses droits les sacrifiera. Il s'agit ici d'un grand nombre de pétitions venues de tous les points des États libres et signées de citoyens intelligents et d'une réputation irréprochable. Avant même qu'elles fussent présentées, une résolution du Congrès leur refusait l'attention et la prise en considération ordinaires. Il ne s'agissait pas d'une pétition isolée, œuvre de quelque fou, de quelque rêveur, d'un extravagant portant au front le signe de la démence, ou demandant quelque chose d'évidemment absurde et inconstitutionnel. Les pétitions des abolitionistes surpassaient en nombre et de beaucoup toutes les autres pétitions prises ensemble. Elles représentaient

de grandes masses de citoyens, qui demandent une mesure que les plus sages ont déclaré constitutionnelle. Et avant même que ces pétitions fussent présentées, le Congrès avait résolu qu'elles seraient déposées sur le bureau sans discussion, et que nul membre n'aurait le droit de les soutenir, ni de demander leur prise en considération, ni d'y revenir plus tard.

A-t-on jamais vu chose semblable? Et si jamais cela a eu lieu, est-ce à de tels précédents que nous aurons recours pour expliquer le droit de pétition? N'est-il pas clair qu'après cette mesure, l'esprit de parti ne manquera jamais de prétexte pour repousser une pétition, quel qu'en soit l'objet? Dire que le droit est resté intact parce que ces pétitions ont été déposées sur le bureau, c'est pour moi une de ces raisons évasives, qu'on admet peut-être devant un tribunal, mais qui sont une insulte pour une grande nation. Supposons qu'au début d'une session, le Congrès ordonnât de faire au bureau des secrétaires une ouverture de certaine dimension, communiquant par un tuyau avec la cave ou l'égout, et qu'on décidât alors que le plus grand nombre des pétitions fût placé, pour y disparaître à jamais, sur ce trou fait au bureau, quel est l'homme, ayant le sens commun, connaissant la différence des mots et des choses, ou quel est le citoyen jaloux de ses droits, qui ne dirait que le droit de pétition est annulé de fait? Pourquoi ne pas repousser ouvertement les pétitions, sans cette moquerie? Ne savons-nous pas que c'est toujours des coups fourrés que la liberté a le plus à craindre? Il est très-possible qu'une subtilité d'avocat trouve des précédents à la conduite suivie par le Congrès, comme elle peut aussi trouver des autorités pour prouver que nous

n'avons point droit sur notre propre personne, et qu'on peut nous vendre comme des choses. Mais, pour un citoyen libre, de tels sophismes portent leur réponse avec eux. Les droits de l'homme sont trop sacrés, trop réels, pour que d'ingénieuses comparaisons, des précédents et des autorités puissent les affaiblir et les réduire à n'être plus qu'une ombre. Je prétends que le droit de pétition est *quelque chose*, et que par conséquent il y a un sophisme fatal dans le raisonnement qui voudrait le réduire *à rien*. Je recommande à mes lecteurs une Lettre de l'honorable Caleb Cushing au peuple du Massachussetts, où ce sujet est discuté avec une grande clarté et beaucoup d'habileté. On devrait la répandre en brochure. Le public doit aussi beaucoup à l'honorable J. Q. Adams, pour l'énergie inébranlable qu'il a mise à défendre le droit de pétition.

Je parle ainsi, sans attacher un intérêt particulier à ce qui se passe. Je ne sais pas si la discussion de l'esclavage dans le Congrès fera du bien au pays ou à la cause de l'émancipation; si les pétitions abolitionistes présentent le sujet au peuple, soit dans le Nord ou dans le Sud, de façon à entraîner la conviction. J'envisage la chose, abstraction faite des partis actuels. Un des droits sacrés du peuple a été touché, et cela ne doit jamais avoir lieu sans éveiller des inquiétudes et exciter des reproches. Dans ce pays, la plus forte influence politique, c'est l'esprit de parti, esprit égoïste, injuste, sans scrupule, impatient de tout frein, et toujours prêt à sacrifier la Constitution aux projets du moment et à un triomphe immédiat. L'un des premiers devoirs du patriotisme, c'est de défendre nos droits du contact de cette harpie. Ne cédez à l'esprit de parti aucun préc-

lent d'usurpation, car il le poussera au delà de toutes limites. Il ne faut rendre aucun des remparts que nos pères ont élevés autour de nos libertés. Il y a pour la liberté de grands dangers dans les passions et l'égoïsme des hommes; il y en a de grands même dans les républiques, et de tous les partis le plus dangereux est souvent celui qu'on appelle le parti populaire. La raison en est simple : c'est que ce parti a pris la mauvaise habitude de s'appeler le peuple, et se fait illusion jusqu'au point de croire, qu'étant le peuple, il peut prendre toute liberté avec la Constitution et user de sa force avec peu de retenue. Cette illusion est ce qui constitue pour la liberté le danger des émeutes; les émeutes s'intitulent toujours : le peuple.

LETTRE A L'HONORABLE HENRY CLAY

SUR

L'ANNEXION DU TEXAS AUX ÉTATS-UNIS.

Mon cher Monsieur,

Vous excuserez, j'en suis sûr, la liberté que je prends de m'adresser publiquement à vous. Si vous lisiez dans mon cœur, je suis certain que vous ne me condamneriez pas. Vous découvririez les motifs de cette démarche dans le respect que m'inspire la supériorité de votre talent, et dans la confiance où je suis que vous êtes prêt à en user pour l'honneur et le bonheur de votre pays. Si vous étiez moins distingué ou moins digne de distinction, je ne vous importunerais pas de cette lettre. Je vous écris, parce que je suis convaincu que votre influence, si elle était employée à répandre des idées justes sur le sujet de cette lettre, ferait un bien, qu'on ne peut attendre que de vous seul. Pour être franc, j'ajoute qu'une seconde raison fait que je m'adresse à vous. J'espère que votre nom, placé en tête de cette brochure, la fera lire par des gens qui la dédaigneraient si les idées qu'elle contient leur étaient présentées sous une forme plus générale. Grâce à vous cette lettre franchira peut-être la barrière qui exclut maintenant du Sud certains

écrits du Nord. Je suis sûr que votre hospitalité me serait accordée avec plaisir dans le Kentucky; et votre générosité bien connue, consentira, je l'espère, à ce que j'emprunte votre nom, pour me faire entendre dans cet État et dans les États voisins.

Ce n'est pas sans répugnance que j'aborde le sujet de cette lettre. Mes goûts et mes habitudes me portent vers des études et des travaux bien différents. J'avais espéré qu'il me serait permis de ne plus prendre part aux agitations et aux discussions irritantes du jour, surtout à celles qui ont un caractère politique. Je ne désire rien plus que de consacrer ce qui me reste de vie à l'étude et à l'explication de grands principes et de vérités universelles. Mais le Texas est un sujet qui pèse lourdement sur mon esprit, et que je ne puis secouer. Pour moi, c'est plus qu'une question politique. Elle appartient éminemment à la morale et à la religion. J'avais espéré qu'une voix plus forte que la mienne appellerait l'attention du public. J'ai différé d'écrire, jusqu'à ce que le Congrès fut près d'ouvrir l'importante session, où, pense-t-on, ce sujet sera décidé; mais personne ne parle, je ne puis donc garder le silence. Si le Texas doit être annexé à notre pays, je ne me pardonnerais pas de ne rien faire pour détourner le mal, avec une conviction aussi profonde et aussi sérieuse que la mienne. J'ai peine à croire que cette mesure désastreuse soit adoptée, surtout en ce moment. L'annexion du Texas, dans les circonstances présentes, serait plus que de l'imprudence, ce serait de la folie. Elle rencontrera de l'opposition dans le Sud aussi bien que dans le Nord, je n'en puis douter. Néanmoins, on croit que dans la prochaine session du Congrès de grands efforts seront

faits pour emporter l'annexion, et qu'une vigoureuse résistance peut seule en empêcher le succès. Il faut donc écrire, comme s'il y avait danger réel et imminent; et si quelques personnes trouvent que, par une fausse alarme, je me laisse aller à une sollicitude inutile, on se rappellera qu'il y a des circonstances où l'excès de vigilance est une vertu.

Dans le cours de cette discussion, je serai forcé de traiter un sujet, qu'il est difficile de toucher sans offenser personne. Je suis convaincu que dans ce cas, comme dans tous les autres, ce qu'il y a de mieux, de plus sûr, aussi bien que de plus juste et de plus honorable, c'est de parler avec pleine franchise. On ne gagne rien à employer des précautions, des circonlocutions, des adoucissements et d'autres artifices, qui en détruisant la confiance, manquent leur but. Dans les discussions de nature irritante, le vrai moyen de produire du bien, c'est d'écarter tout motif indigne, d'avoir des sentiments désintéressés et une bienveillance non affectée pour nos adversaires, et puis de laisser l'âme s'exprimer d'une façon naturelle et spontanée. A quel point suis-je préparé à ma tâche par cette purification personnelle, il ne m'appartient pas de le dire; mais j'affirme que je ne me sens pas la moindre aigreur contre un parti ou un individu. Je n'ai point d'intérêts particuliers à servir, point de passions particulières à satisfaire. La force de ma conviction s'exprimera peut-être, dans un langage véhément et libre; mais ce manque de précautions tient à ce que je n'ai aucune intention, aucun sentiment que j'aie besoin de cacher.

En un point, je m'écarterai de la liberté que donne une lettre. Je disposerai mes idées par sections dis-

tinctes; et cela pour mettre le lecteur à même de bien saisir mes vues. Je ne veux point me livrer à de vagues déclamations, ni répandre de vaines alarmes, mais expliquer aussi clairement que possible les objections que soulève la mesure que je combats (1).

I. Nous avons un argument plein de force contre l'annexion du Texas aux États-Unis, dans la criminalité de la révolte, qui menace de séparer ce pays du Mexi-

(1) Il peut être bon d'indiquer les principales autorités sur lesquelles je m'appuie. Je dois beaucoup, à un article sur le Mexique et le Texas, qui se trouve dans le numéro de juillet de la *Revue de l'Amérique du Nord* pour l'année 1836. Cet article, comme je l'appris dans le temps, a été écrit par un respectable et savant citoyen du Sud. Les citations de la première section de cette lettre, qui sont faites sans renvoi sont tirées de cet écrit, à peu d'exceptions près. Je me suis aussi servi d'une brochure intitulée : « *La guerre du Texas*, » dont l'auteur, M. Benjamin Lundy, homme d'une réputation inattaquable, prétend avoir apporté une attention toute particulière à son sujet. Je n'ai pas à m'occuper de ses raisonnements et de ses opinions; mais on m'a assuré que toute confiance pouvait être accordée aux faits qu'il rapporte. J'ai aussi consulté une *Histoire du Texas*, de David B. Edwards. Je ne sache pas y avoir rien trouvé d'important. Mais la ressemblance du récit confirme la véracité des ouvrages précédents. Du reste, je ne m'appuie pas tant sur des livres, que sur la notoriété des faits que je cite, notoriété qu'on peut considérer comme le témoignage que tout un peuple rend à la vérité. C'est un témoignage d'autant plus irrécusable, qu'on sait parfaitement que les avocats de la révolte du Texas étaient ici maîtres de la presse et que des récits défavorables n'auraient pas pu se répandre s'ils n'avaient pas été fondés. J'ajouterai que par *le Nord* j'entends dans cette lettre tous les États libres, et par *le Sud* tous les États à esclaves, excepté dans les endroits où le sens de ces termes est clairement restreint par leur position.

que. Nos concitoyens ont besoin d'être éclairés sur ce point. L'insurrection du Texas est souvent considérée chez nous comme la lutte des opprimés pour conquérir la liberté. On croit que la révolution du Texas ressemble à la nôtre. Ce rapprochement est une honte pour nous, et nous devons à nos pères et à nous-mêmes de repousser toute ressemblance avec cette nouvelle république. La révolte du Texas, est criminelle, à la considérer dans ses causes, et dans ses moyens de succès, et nous ne devons, en aucune manière, nous en faire les complices. Vous en connaissez, je n'en doute pas, l'histoire; mais dans l'intérêt de ceux entre les mains de qui cette lettre peut tomber, j'en rapporterai les principaux faits.

La première concession de terres faite à nos concitoyens dans le Texas eut lieu sous le Gouvernement Royal, et en l'acceptant ils s'obligèrent en termes exprès à se soumettre au despotisme civil et religieux qui alors écrasait le pays. Il fut entendu que les planteurs adopteraient la foi catholique, et se conformeraient, en tout aux institutions du Mexique. Sous les gouvernements révolutionnaires qui succédèrent à la puissance espagnole, la concession primitive fut confirmée, et de nouvelles concessions eurent lieu, mais toujours à la condition de se soumettre aux lois nationales. Les termes étaient très-larges, si ce n'est qu'on exigeait l'adhésion à la religion catholique. Ces faits nous feront comprendre ce qu'il y a de vrai dans quelques-uns des griefs que les colons allèguent pour justifier leur révolte.

Le Mexique, en se déclarant indépendant de la mère-patrie, établit un gouvernement républicain, et fut malheureusement entraîné par son admiration pour notre

pays à adopter un système fédéral, auquel les précédents de son histoire ne l'avaient point préparé. Pour cette raison, à laquelle on peut ajouter l'inexpérience du libre gouvernement, et le manque d'intelligence chez la masse de la population, ces institutions ne lui ont point donné les fruits de la liberté. Le Mexique a été déchiré par les factions, la capitale bouleversée par des révolutions, et la première fonction de l'État a été conférée par l'armée à des chefs populaires. Les émigrants qui ont été d'ici au Texas y sont allés les yeux ouverts, avec pleine connaissance du trouble qui régnait dans cette terre de désordre et d'agitation. Par bonheur la distance empêchait qu'ils ne fussent entraînés dans le gouffre des luttes civiles, qui parfois menaçaient de destruction la métropole. Pendant que la ville de Mexico était pillée ou mise en état de siége, le Texas trouvait sa sûreté dans son éloignement; et si les colons se fussent montrés de loyaux citoyens, cette sécurité aurait pu durer.

Bientôt le gouvernement général et le Texas s'accusèrent mutuellement. Le Mexique se plaignait qu'on violât ses lois, et le Texas qu'on les fît exécuter par des moyens violents. Que les deux partis aient eu de mutuels sujets de reproches, nous n'en doutons pas; mais décider entre eux ou dire qui mérite le blâme principal, n'est pas chose facile. Il y a de fortes raisons de présumer que les colons eurent le premier tort. Nous qui ne connaissons la querelle que par les récits des Texiens, nous courons risque de nous tromper dans notre jugement. Mais nous avons, pour nous guider, la connaissance de la nature humaine, qui nous aide à expliquer des témoignages inté-

ressés, et qui, dans le cas actuel, ne peut nous égarer.

Si nous considérons l'éloignement du Texas, la rareté de sa population, son voisinage d'un pays à esclaves, le caractère général des premiers habitants d'un désert, et la difficulté de les plier à une justice régulière, douterons-nous un seul instant que le Mexique n'ait eu raison de se plaindre qu'on violât ou qu'on éludât ses lois, surtout en ce qui touche le revenu public et l'exclusion de l'esclavage? D'un autre côté, si nous considérons dans quel état se trouvait le Mexique, pouvons-nous douter que la force militaire envoyée dans le Texas, et nécessaire pour y faire exécuter les lois, n'ait abusé plus ou moins de son pouvoir? Réprimer par des moyens illégaux, des hommes qui ne reconnaissent aucune loi, c'est chose trop ordinaire et trop naturelle dans un pays agité par l'esprit révolutionnaire, pour qu'on s'en étonne. Ce qui étonne, c'est que le Texas n'ait pas souffert davantage. On peut même douter qu'il eût eu rien à souffrir, s'il s'était franchement soumis aux lois qu'il avait promis de respecter. Je vous demande, Monsieur, si ce n'est pas votre intime conviction, que le Mexique a toujours été l'offensé plutôt que l'offenseur. Mais, en admettant que les moyens violents employés par le Mexique pour faire respecter son autorité, aient été moins provoqués que nous ne le supposons, est-ce que les Texiens n'étaient pas entrés dans ce pays avec une parfaite connaissance de sa condition? Ne devenaient-ils pas citoyens d'un État qui échappait à un despotisme écrasant, qui entrait à l'école de la liberté, qui pendant des siècles avait souffert les abus de la puissance militaire, et dont la courte histoire

républicaine ne se composait que de révolutions? Promettre obéissance à un État semblable, n'était-ce pas accepter la chance des malheurs qu'on traverserait sans doute avant de parvenir à des institutions libres et durables? Dans une société si troublée y avait-il, ou pouvait-il y avoir, cette intention réfléchie, fixe, inflexible, de dépouiller les colons de leurs droits, qui seule peut absoudre du crime de trahison celui qui viole son serment d'obéissance?

Quelques-uns des motifs que les Texiens font valoir pour justifier leurs luttes pour l'indépendance, sont si visiblement dépourvus de vérité et de raison, qu'il est difficile de ne pas suspecter toutes les excuses qu'ils donnent pour leur révolte. Ils se plaignent qu'on leur refuse le droit d'adorer Dieu ainsi que le prescrit leur conscience; et ce culte ils le rendent à leur façon quoiqu'ils soient entrés là bas en jurant obéissance complète au gouvernement, et sachant bien que la religion catholique était la religion de l'État et la seule tolérée par la constitution. Ce qui augmente la faiblesse et la criminalité du prétexte, c'est que, malgré le texte de la constitution, des protestants ont tenu leurs assemblées dans le Texas, sans être troublés, et que jamais il n'y a eu de persécution pour cause de religion.

Un autre de leurs griefs, pour justifier leur révolte, c'est qu'on leur a refusé le jugement par jury; et cette plainte, ils ont le courage de la faire entendre, quoi qu'ils sussent parfaitement, avant de devenir citoyens adoptifs du Mexique, que ce mode de jugement était inconnu dans la jurisprudence mexicaine, et quoique dans la constitution de l'État du Coahuila et du Texas on eût introduit l'article suivant : « L'un des principaux sujets

sur lesquels sera appelée l'attention du Congrès (Législature de l'État), ce sera l'établissement du jury en matière criminelle; on l'étendra graduellement, et même on l'appliquera aux affaires civiles, à mesure que les avantages de cette précieuse institution seront démontrés par l'expérience. »

Aux yeux du Texas, un des principaux griefs a été le changement du gouvernement fédéral mexicain en un gouvernement central ou unitaire. Mais ce changement, quoique amené par la violence, a été ratifié par le Congrès national, suivant les règles prescrites par la constitution, et a été sanctionné par le peuple mexicain. Le décret du Congrès, qui introduit cette réforme dans les institutions nationales, déclare que le système du gouvernement est *républicain, démocratique et représentatif*, et règle tout ce qui caractérise une pareille organisation. Ce que nous devons aussi considérer, en appréciant cette mesure, c'est que toute l'histoire du Mexique a prouvé la nécessité de substituer un gouvernement central à un gouvernement fédéral. L'ordre et la liberté ne peuvent être associés et maintenus dans ce pays que par l'introduction d'institutions plus simples et plus efficaces. Et cependant les Texiens, une poignée d'étrangers, ont levé l'étendard de la révolte, parce que sans leur aveu le gouvernement a été changé par une nation de neuf millions d'habitants.

J'ai parlé des Texiens, comme d'une poignée d'hommes. Au début de l'insurrection ils étaient environ vingt mille, y compris les femmes et les enfants. Ils étaient donc tout à fait incapables de conquérir ou de maintenir une indépendance nationale; si bien qu'il leur manquait une condition requise pour autoriser une

révolution, j'entends la force de soutenir un gouvernement, de remplir les devoirs de la souveraineté. Vingt mille hommes, femmes et enfants, levant l'étendard de la révolte, et se proposant de démembrer un grand empire ! Il est très-possible que dans quelque faubourg de Londres, il y ait un pareil nombre de mécontents, qui souffrent et qui ont des raisons pour se plaindre de l'injustice municipale ou nationale. Hé bien, ces mécontents ont-ils le droit de courir aux armes, de s'ériger en nation, et de détruire l'unité des États britanniques ? Il faut aussi se rappeler que les Texiens n'étaient pas seulement comme une goutte d'eau auprès du peuple mexicain, mais qu'ils étaient en minorité manifeste dans leur province, de sorte qu'on peut comparer leur révolte à ce que serait dans le Massachusets ou dans la Virginie, le soulèvement d'un comté qui prétendrait établir une souveraineté séparée, sur le motif de quelque injustice réelle ou imaginaire commise par le gouvernement fédéral ou par l'État. Bien plus, cette poignée de Texiens était loin d'être unanime à se révolter. Les colons les plus anciens et les plus riches étaient favorables à la paix. « Il y avait de grandes différences » d'opinions parmi les planteurs, et même de violentes » dissensions. Il en était beaucoup qui, jouissant en » paix de leur fortune, étaient opposés à tous ces mou- » vements. La première déclaration publique d'indépen- » dance fut adoptée, non par des gens qui prétendissent » représenter le Texas, mais par environ *quatre-vingt-* » *dix individus*, tous Américains, excepté deux, si nous » pouvons en juger d'après leurs noms, agissant pour » leur propre compte, et engageant leurs concitoyens à » les imiter. Cette déclaration fournit la preuve des

» dissensions et des jalousies dont nous avons parlé. » Elle prouve en outre que l'ancienne population de la » province était favorable aux nouvelles vues du gouver- » nement de Mexico. »

Dans quelques lettres du colonel S. T. Austin, le fondateur de la colonie, écrites en 1834, quand il fut emprisonné à Mexico, comme coupable d'encourager des mouvements révolutionnaires dans le Texas, nous trouvons des passages qui prouvent que la partie saine de la population était opposée aux mesures violentes. « Je » désire que mes amis et tout le Texas adoptent et main- » tiennent avec fermeté la devise et la règle que je pro- » pose dans cette lettre. La règle c'est de blâmer, de la » façon la plus efficace et la moins équivoque, qui- » conque, dans ses discours ou ses écrits, s'exprime en » termes violents ou peu respectueux sur les autorités » mexicaines et le peuple mexicain. — On m'a créé de » tels embarras, les intérêts véritables et permanents » du Texas ont été tellement compromis par des têtes » exaltées, par des fanatiques, par des aventuriers, par » de prétendus héros, par des bavards, par des vision- » naires imbéciles, que je n'ai plus confiance qu'en ceux » qui vivent de la charrue; et, ceux-là même, hélas! ne » sont que trop souvent sacrifiés, avant de le voir. — » Ne tolérez plus de violences, et vous réussirez et » vous obtiendrez du gouvernement tout ce que des » gens raisonnables peuvent demander (1). » Il est évident que les plus raisonnables de cette petite colonie auraient reculé devant la guerre civile, s'ils n'a-

(1) *Histoire du Texas*, page 210; Correspondance d'Austin.

vaient été entraînés par les violents. Telle était la poignée d'hommes qui s'érigeait en nation !

Je n'entends pas nier que le Texas n'eût des griefs à alléguer. En ce point il n'est pas besoin de preuves. Qui doute que le Texas n'ait pas toujours été gouverné avec sagesse, que ses droits n'aient pas toujours été respectés ? Pouvait-il en être autrement ? Le Mexique n'est pas sage, le Mexique n'est pas fort dans la science des droits de l'humanité. La civilisation y est très-imparfaite, comme nous et les Texiens l'avons toujours su ; et un bon gouvernement est l'un des fruits les plus tardifs de la civilisation. En fait il n'y a nulle part un bon gouvernement. Les erreurs et les vices des chefs sont partout une source de maux. Dans un État étendu surtout, il y aura toujours quelques districts qui souffriront de l'erreur, de la partialité, de l'injustice de la loi. Mais si chaque ville ou chaque canton peut se déclarer État souverain, chaque fois qu'on lui fait tort, la société sera livrée à des convulsions perpétuelles, et l'histoire ne sera plus que le récit sanglant des révolutions.

On ne doit exercer le droit d'insurrection que très-rarement, avec crainte et regret, et seulement dans le cas où l'oppression est tellement certaine, prononcée, persévérante, que la force seule en peut délivrer. Rien de plus facile, pour un peuple que de dresser une liste de griefs ; rien de plus fatal que de se révolter chaque fois qu'on ne fait pas droit à une réclamation. Les États-Unis ne secouèrent point le joug britannique, parce qu'on ne leur accordait pas tous les droits que la science morale reconnaît à l'humanité ; ils s'insurgèrent parce qu'on leur refusait les droits dont leurs pères avaient joui, et qui appartenaient au reste de l'empire. Ils commen-

cèrent par s'appuyer sur des précédents. Ils se placèrent d'abord sur le terrain de la constitution anglaise. Ils réclamèrent les droits de citoyens anglais, C'est d'un outrage particulier qu'ils se plaignirent; et ils n'en appelèrent aux armes qu'après des remontrances patientes et respectueuses, qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation que la sagesse pouvait imaginer ou que permettait le respect de soi-même. Tel était le code de moralité nationale devant lequel nos pères s'inclinaient; et en agissant ainsi, ils reconnaissaient ce que l'allégeance avait de sacré, et faisaient voir qu'ils sentaient la responsabilité terrible qu'on assume en renversant un gouvernement, en brisant le lien national. Une province, dans l'appréciation de ses griefs, doit tenir compte de l'état général du pays dont elle fait partie. Une colonie, qui a émigré d'un pays très-civilisé, n'a pas le droit d'exiger d'un pays moins avancé, les priviléges qu'elle a laissés derrière elle. Les Texiens auraient été insensés, si, en entrant dans le Mexique, ils avaient compté sur un gouvernement aussi parfait que celui sous lequel ils avaient vécu. Ils auraient pu tout aussi bien se transplanter en Russie, et là déployer la bannière de l'indépendance en face du trône du czar. parce qu'on leur eût refusé les immunités de leur terre natale.

Après avoir ainsi considéré les griefs du Texas, je passe aux grandes et véritables causes de la révolte. Elles sont si notoires, qu'il n'est pas besoin d'une exposition détaillée. La première cause, ce fut l'esprit effréné de spéculation qu'une capture aussi tentante que le Texas excita partout dans un pays comme les États-Unis, où ce genre d'agiotage est un vice trop commun.

De grandes concessions de terres dans le Texas avaient été primitivement accordées à des individus, presque tous citoyens de notre pays, et le plus souvent, ces concessionaires transféraient leurs droits à des compagnies par actions qui se formaient dans nos villes. Une citation montrera la nature de ces concessions et les fraudes et les spéculations auxquelles elles donnèrent lieu. « Le » concessionaire nominal s'appelle l'*empresario*. Aux » termes du contrat, ce n'est qu'un fidéicommissaire du » gouvernement; il n'a de titre aux terres concédées, » qu'en y établissant un certain nombre de familles, » dans un temps donné. Les colons eux-mêmes reçoi- » vent pour chaque famille un titre portant concession » d'une lieue carrée, à la condition expresse de s'éta- » blir, de cultiver et de payer une légère redevance pen- » dant un temps limité. On croit que, d'après les lois » mexicaines, ces conditions sont celles de toutes les » concessions du Texas, avec cette clause de plus, que » tout droit et tout titre seraient perdus, si le conces- » sionnaire ou colon quittait le pays, ou vendait sa terre » avant de l'avoir cultivée. En examinant les diverses » cartes du Texas, on verra combien ont été nombreux » ces priviléges accordées à différents *empresarios*. La » surface de la province, depuis Nuecès jusqu'à la Ri- » vière Rouge, et depuis le golfe jusqu'aux montagnes, » en est couverte. A la fin les concessions devinrent » l'objet d'une spéculation avide; et c'est un fait notoire » que plusieurs des *empresarios*, oubliant le caractère » éventuel de leur droit, et les conditions auxquelles les » colons futurs devaient recevoir des lots de terre » émirent des titres dont il s'est vendu aux États-Unis » un nombre incalculable. Nous savons de plus, et de

» bonne source, que la fabrication de titres faux s'est » faite comme un commerce régulier. Qu'on ait ainsi » abusé de la cupidité et de la crédulité du peuple des » États-Unis, cela n'est pas douteux. Si la fin de la cam- » pagne actuelle eût été ce que son début annonçait et » que les colonies eussent été détruites, il est impossi- » ble de calculer les pertes qu'auraient éprouvé ceux » qui n'ont jamais vu les terres qu'ils ont achetées. Ce » n'est pas de l'exagération que de dire qu'on a engagé » des millions dans les États du Sud et du Sud-Ouest. »

Le Texas, en effet, a été considéré comme une proie par les spéculateurs, tant sur les lieux-mêmes que dans les États-Unis. Pour montrer jusqu'où a été cette espèce de pillage, on a vu les assemblées du Coahuila et du Texas, violant ouvertement les lois du Mexique, concéder à une compagnie de spéculateurs qui n'a jamais été bien connue, au prix de vingt mille dollars, une étendue de quatre cents lieues carrées des terres publiques (1). Cette opération fut désavouée, et la concession annulée par le gouvernement mexicain; la législature fut dissoute, et le gouverneur Viesca emprisonné. Et cependant cette concession faite sans autorisation et peut-être le fruit de la corruption, servit à une nouvelle spéculation et à de nouvelles fraudes. On fit de nouveaux titres, et d'après les meilleurs renseignements que nous ayons pu obtenir, entre les mains des spéculateurs, quatre cents lieues devinrent quatre mille lieues. Jusqu'ici on n'a pu encore fixer l'étendue de ces fraudes, car tel est l'aveuglement de la cupidité que tout morceau de papier qui a bonne mine, passe sans examen pour un titre de

(1) Un autre récit dit 111 lieues pour 30,000 dollars (150,000 fr.

terres dans le Texas. L'indignation qu'excita dans le gouvernement mexicain cette énorme concession, et l'effort qu'on fit pour saisir les législateurs qui s'en étaient rendus coupables, furent une des causes immédiates de la révolte. Par suite de ces transactions illégales une foule de gens ici et au Texas, ont des titres nominaux qui ne peuvent avoir de valeur, qu'autant qu'on abolira l'autorité du Congrès général du Mexique et, par conséquent, ils ont un grand et direct intérêt à ce que le Texas soit séparé de la confédération mexicaine. L'indépendance du Texas peut seule légaliser les énormes fraudes du spéculateur. Il faut que le Texas soit violemment arraché du pays auquel il doit la soumission, afin que le sol passe entre les mains d'étrangers dupes ou fripons. Voilà qui nous explique l'ardeur avec laquelle, aux États-Unis, on embrassa la cause du Texas. C'est de notre pays qu'est parti le signal de la révolution; et la principale raison, c'est la soif insatiable de posséder les terres du Texas. Partout on a fait naître chez nous un intérêt réel ou fictif qui s'attache à ce sol. Cet amour généreux de la liberté qui a armé un si grand nombre de nos concitoyens et les a excités à combattre pour le Texas, n'était qu'une injuste cupidité.

Une autre cause de la révolte fut la résolution d'ouvrir le Texas à l'esclavage. Le Mexique, en secouant le joug de l'Espagne, donna un noble témoignage de son amour pour la liberté, en décrétant « que, dorénavant, personne ne naîtrait esclave, ou ne serait introduit comme tel dans les États mexicains; que tous les esclaves existants recevraient un salaire et ne pourraient être châtiés qu'après avoir été jugés et condamnés par le magistrat. » Les lois qui suivirent confirmèrent ce que

la constitution avait établi. C'est un sujet de profonde douleur et en même temps d'humiliation, de voir que des émigrants de notre pays, des hommes qui se vantent de la supériorité de leur civilisation aient refusé de seconder cette politique honorable, qui arrêtait un des plus grands maux de la société. Ce fut des États-Unis, des provinces voisines du Texas qu'on amena des esclaves avec leurs maîtres. Une manière d'éluder les lois, fut d'introduire des esclaves avec des engagements à longue date, dans quelques cas, dit-on, à quatre-vingt-dix ans. Un décret des chambres du Coahuila et du Texas, annula tout engagement fait pour plus de dix ans, et on décida que tous les enfants qui naîtraient pendant cet apprentissage seraient libres. Cette ferme volonté que montrait le Mexique pour exclure l'esclavage, a fait naître, dans le Texas, une résolution non moins forte de détruire l'autorité du Mexique. Cette interdiction de l'esclavage fermait le Texas à l'émigration du Sud et de l'Ouest; et l'on sait bien que le Sud et l'Ouest avaient les yeux tournés vers cette province; c'était pour eux un nouveau marché d'esclaves, un nouveau champ pour le travail servile, un grand accroissement de puissance politique Que de pareilles idées aient régné dans les esprits, on le sait, car tout abominables qu'elles soient, elles ont paru dans les journaux. Le projet de démembrer une république voisine, pour donner à l'esclavage une terre qu'on avait consacré à la liberté, ce projet fut discuté dans les journaux avec la même froideur que s'il se fut agi d'un droit évident ou d'une question d'humanité qui ne souffrit point d'objection. C'est ainsi qu'on a crée un grand intérêt à séparer du Mexique une de ses provinces éloi-

gnées. Nous trouvons là une des causes qui ont poussé le Texas à la révolte, et une nouvelle explication de l'empressement avec lequel les États-Unis ont jeté là bas des hommes et de l'argent pour faire la guerre de la révolution.

Passons à une autre circonstance, qui décida ou du moins hâta l'insurrection; ce fut le désappointement que les Texiens éprouvèrent dans leurs efforts pour s'organiser en État séparé. Le Texas et le Coahuila avaient jusque-là formé un seul État. Mais les colons étant en minorité dans la législature réunie, se voyaient arrêtés dans leurs plans. Impatients de cet obstacle et souffrant peut-être d'une union qui donnait à autrui la supériorité, ils préparèrent pour eux seuls une constitution, suivant laquelle ils faisaient un État séparé, et dans leur précipitation, ils négligèrent les formes prescrites par la loi mexicaine. Ils envoyèrent cet acte à Mexico pour qu'il y fût sanctionné; le Congrès général le rejeta immédiatement. Le défaut de forme était une raison suffisante pour que cet acte ne fût pas mieux reçu; mais l'absence de toute clause qui interdit l'esclavage, était un obstacle encore plus sérieux. L'irritation des Texiens fut grande. Une fois formés en État distinct, il était évident que dans leur éloignement de la capitale, et dans la situation agitée où se trouvait la nation, il ne leur eût pas été difficile de conduire leurs affaires comme ils l'auraient voulu. Ils auraient pu se rendre indépendants de fait, et éluder impunément les lois du Mexique. Leur exaspération fut augmentée par l'emprisonnement de l'agent qui avait porté l'acte à Mexico, et qui, dans une lettre interceptée, leur avait conseillé d'agir par eux-mêmes et d'organiser un gou-

vernement sans tenir compte de l'autorité du Congrès national. Se voyant ainsi refuser le privilége d'un État séparé, et menacés par le gouvernement général qui voulait faire exécuter les lois, ils sentirent que le moment critique était arrivé, et comptant sur un secours étranger, ils résolurent de courir les chances d'une lutte avec la puissance mutilée du Mexique.

Tels furent les principaux motifs qui poussèrent à la révolte. Certes, les Texiens furent excités par l'idée qu'on les outrageait, aussi bien que par des espérances cupides. Mais s'ils avaient obéi au pays qu'ils avaient librement choisi pour patrie; s'ils s'étaient conformés aux lois concernant le revenu, la vente des terres et l'esclavage, les outrages dont ils se plaignent ou n'auraient jamais eu lieu, ou n'auraient jamais été un prétexte d'insurrection. Les grandes causes de révolte sur lesquelles j'ai insisté sont tellement connus, qu'il est étonnant que personne s'y soit laissé prendre et ait sympathisé avec la cause du Texas, comme si c'était la cause de la liberté. Cette cause est celle de la fraude et de l'esclavage. Il est notoire que des spéculateurs, des propriétaires d'esclaves, et des aventuriers, ont été les premiers à s'engager dans la croisade pour « les libertés du Texas, » et les premiers à les proclamer. C'est de leurs mains qu'on nous invite à recevoir une province, arrachée à un pays auquel nous avons donné des gages d'amitié et de paix.

Je n'entends pas dire que tous ceux qui ont envahi le Texas y aient été conduits par des motifs égoïstes. Il en est, je n'en doute point, qui ont été poussés par un noble intérêt pour ce qu'on nommait liberté; il en est plus encore qui ont été entraînés par cette sympa-

thie naturelle qui pousse un homme à prendre parti pour ses concitoyens contre l'étranger, sans se demander s'ils ont tort ou raison. Mais les motifs qui rallièrent la grande majorité autour de la bannière du Texas, sont ceux que nous avons expliqués, et ils méritent un autre sentiment que le respect.

Après avoir considéré les causes de la révolution, je demande comment elle s'est accomplie ? La réponse à cette question montrera plus clairement la criminalité de l'entreprise. Les Texiens n'étaient qu'une poignée d'hommes et ne pouvaient pas plus exercer la souveraineté que ne le pourrait une de nos villes; abandonnés à eux-mêmes, ils auraient désespéré de jamais conquérir leur indépendance. Ils regardèrent au dehors; et à qui s'adressèrent-ils ? A un État étranger ? Au gouvernement sous lequel ils avaient vécu autrefois ? Non ; ils mirent tout leur espoir en quelques individus égoïstes, citoyens d'une république voisine du Mexique et en paix avec lui. C'est à des particuliers qu'ils s'adressèrent, à des citoyens de nos États, à des gens qui, bravant les lois et affamés d'un gain subit, se sentaient attirés par une telle proie, et prêts à ensanglanter leurs mains pour piller. Un pays, c'était l'appât que les Texiens offraient aux hommes perdus, aux audacieux, aux gens avides ; ils comptaient sur l'excitation d'une imagination enivrée et d'une cupidité insatiable, pour trouver des complices de leur projet de violence.

Par qui le Texas a-t-il été conquis ? Par les colons ? Par les mains qui ont levé l'étendard de la révolte ? Par des gouvernements étrangers qui avaient épousé cette querelle ? Non; il a été conquis par vos concitoyens et les miens, par les citoyens des États-Unis, au mépris

de nos lois et du droit des gens. Nous avons rempli les rangs qui ont arraché le Texas au Mexique. Dans l'armée de huit cents hommes qui a remporté la victoire, dispersé les forces Mexicaines, et fait leur chef prisonnier, « il n'y avait pas plus de cinquante citoyens du Texas qui eussent des griefs à venger sur un champ de bataille. » Dans cette guerre, les Texiens ne sont qu'un nom, un prétexte, à l'abri duquel des aventuriers venus d'une autre contrée ont accompli leur œuvre de pillage.

Il est des crimes qui, par leur énormité, touchent au sublime; et la prise du Texas par nos concitoyens a des droits à cet honneur. Les temps modernes n'offrent aucun exemple de rapine commise par des individus sur une aussi large échelle. Ce n'est rien moins que le vol d'un État. Le pirate prend un vaisseau; les colons et leurs associés ne se contentent pas à moins d'un empire. Ils ont laissé loin derrière eux leurs ancêtres, les Anglo-Saxons. Ces barbares se conformaient aux maximes de leur âge, au code grossier des nations tel qu'il était au temps des plus épaisses ténèbres du paganisme. Ils envahissaient l'Angleterre sous la conduite de leurs rois et avec la sanction de la sombre religion du Nord. Mais c'est dans un siècle civilisé, et en un temps de mœurs raffinées; c'est au milieu des lumières de la science et des leçons du christianisme, quand la loi des nations est proclamée, quand la loi de l'amour universel grandit chaque jour, c'est au sein de la religion, de la science et de l'humanité, que le vol du Texas a trouvé ses instruments. C'est d'un pays libre, bien ordonné, éclairé, chrétien, qu'en plein jour, sont parties les hordes qui ont commis ce crime énorme.

Et maintenant, je le demande, les États-Unis sont-ils prêts à recevoir de pareilles mains le don du Texas? L'annexer à notre pays, n'est-ce pas nous approprier le fruit d'une rapine que nous aurions dû empêcher? Nous reculerions certainement devant la proposition d'admettre un État de pirates dans notre confédération. Et de quoi se compose le Texas? De citoyens des États-Unis qui ont conquis un pays en faisant la guerre à une nation étrangère, à une nation que nous devions défendre contre de pareilles attaques. Est-il de l'honneur national, de la vertu nationale, de recevoir dans nos bras des hommes qui ont réussi par les crimes que nous étions tenus de réprouver et de réprimer?

Si nous avions résisté de tout notre pouvoir à la violence de nos concitoyens; si malgré cette opposition, ces derniers avaient forcé le Mexique à reconnaître leur indépendance, et si enfin cette souveraineté eût été acceptée par les autres nations, nous serions absous, aux yeux du monde civilisé, de toute participation au crime, le jour où des considérations politiques nous déterminaient à admettre le nouvel État dans l'Union. Malheureusement les États-Unis n'ont pas rempli les obligations d'un État neutre. Par une négligence coupable, ils ont souffert la violation du territoire mexicain; et si maintenant, au milieu de la lutte, tandis que le Mexique menace encore de faire respecter ses droits, ils s'incorporaient le Texas, aux yeux de toutes les nations ils prendraient sur eux toute l'infamie de la révolte. Les États-Unis n'ont pas été justes envers le Mexique. Nos concitoyens ne se sont pas glissés dans ce pays, isolément, en silence, en secret. Leur projet de démembrer le Mexique et de lui arracher le Texas n'était pas un

mystère. On l'a proclamé dans nos feuilles publiques. On a préparé ouvertement sur notre territoire des expéditions pour le Texas. Des troupes ont été organisées, équipées, mises en route pour le théâtre de l'action. On a inséré dans nos journaux des annonces où l'on demandait des volontaires à enrôler et à conduire au Texas, aux frais de cette province. Le gouvernement, il est vrai, fit paraître une proclamation qui défendait ces préparatifs hostiles; mais ce fut une lettre morte. Malgré les proclamations, et à la face du jour, des régiments avec drapeaux et officiers en tête marchèrent vers la province révoltée. Nous avions, il est vrai, une armée aux frontières du Mexique. Repoussa-t-elle ces envahisseurs d'un pays avec qui nous étions en paix? N'encouragea-t-elle pas plutôt les révoltés par sa présence? Après cela, que pensera le monde de notre conduite, si nous commençons par recevoir dans l'Union le territoire qui, par notre négligence, est devenu la proie d'une invasion criminelle? Voulons-nous prendre rang parmi les États brigands? Comme peuple, n'avons-nous aucun respect de nous-mêmes? N'avons-nous aucun égard pour la moralité nationale? N'avons-nous aucun sentiment de notre responsabilité envers les autres peuples, et envers celui qui dispose des destinées des nations?

II. Après avoir développé contre l'annexion du Texas, l'argument tiré de ce que la révolte a de criminel, j'aborde une autre considération non moins grave. Je dis que par cet acte notre pays entre dans une carrière d'usurpation, de guerre et de crime, et méritera et encourra le châtiment et la malédiction qu'entraîne après elle une horrible injustice. La prise du Texas ne sera

pas un fait isolé, Elle pèsera sur notre avenir. Elle se rattachera par une nécessité de fer à une longue suite de rapines et de carnage. Peut-être il se passera des siècles avant qu'on voie le dénoûment de la tragédie, dont nous sommes si disposés à jouer la première scène. C'est chose étrange que les peuples soient plus imprudents que les individus; et cela, en face de l'expérience qui, depuis l'origine des sociétés, nous enseigne que de tous les actes violents et criminels, ceux que commettent les nations sont les plus féconds en misères.

Si le pays se connaissait lui-même, ou s'il était disposé à profiter de sa propre expérience, il sentirait la nécessité de mettre aussitôt un frein à sa passion de territoires. Il se défierait d'acquisitions nouvelles. Il reculerait devant la tentation des conquêtes. Nous sommes un peuple remuant, prompt à emplèter, impatient des lois ordinaires du progrès, nous inquiétant moins de consolider et de perfectionner que d'étendre nos institutions, plus ambitieux de nous répandre sur un vaste espace, que de propager la beauté et la fertilité dans un champ plus étroit. Nous tirons vanité de notre accroissement rapide, oubliant que, dans la nature, tout ce qui est grand croît avec lenteur. Notre peuple se jette en dehors des bornes de la civilisation, et s'expose à retomber dans un état à demi barbare, sous l'impulsion d'une imagination extravagante, et pour la gloire d'avoir de vastes possessions. Il n'est peut-être pas de peuple au monde qui s'attache moins aux lieux. Les tribus nomades de la Scythie elles-mêmes tiennent à un endroit, aux tombeaux de leurs pères; mais la patrie et les tombes de nos aïeux ne nous arrêtent guères. Ce que nous

connaissons, ce qui nous est familier nous l'abandonnons souvent pour ce qui est loin, pour ce que nos pieds n'ont pas foulé; et cet inconnu, souvent nous ne le désirons pas moins parce qu'il appartient à autrui. Ce qui nous donne jusqu'à un certain point cet esprit, c'est que nous descendons d'hommes qui quittèrent l'ancien monde pour le nouveau, la vieille civilisation pour le désert, et qui n'avancèrent qu'en chassant devant eux les anciens maîtres du sol. C'est à cet esprit que nous avons sacrifié la justice et l'humanité; et sous son empire, l'histoire de notre jeune nation est souillée d'atrocités qui feraient rougir des sociétés vieillies dans la corruption.

Il est temps de songer sérieusement, fermement, à nous contenir. Possesseurs d'un territoire assez vaste pour la croissance des siècles, il est temps de nous arrêter dans la carrière des acquisitions et des conquêtes. Notre grandeur est déjà un danger; nous ne pouvons plus avancer sans qu'il y ait péril imminent pour nos institutions, notre union, notre prospérité, notre vertu et notre repos. Nos précédentes additions de territoire étaient justifiées par la nécessité d'obtenir des débouchés pour la population du Sud et de l'Ouest. Il n'existe pas de prétexte pareil pour l'occupation du Texas. Nous ne pouvons nous emparer de ce territoire, et nous l'incorporer, sans montrer, sans confirmer la volonté où nous sommes de ne point fixer de limites à notre empire. C'est nous donner une impulsion qui nous précipitera vers de nouvelles invasions. Est-ce en nous poussant dans cette voie que nous apprendrons à nous contenir? Appaise-t-on la cupidité en lui cédant? Est-ce par une prise violente qu'on enseignera à un peuple im-

patient comment *il* doit se renfermer dans les strictes bornes de la justice?

Le Texas est un pays conquis par nos concitoyens, et son annexion sera le commencement de conquêtes qui ne s'arrêteront qu'à l'isthme de Darien, à moins qu'une juste et sage providence ne nous arrête et ne nous fasse reculer. Cessons désormais de crier : la paix, la paix. Notre aigle excitera sa faim et ne l'apaisera pas sur sa première victime; il flairera une proie plus tentante, un sang plus enivrant à mesure qu'il avancera au Sud. Annexer le Texas, c'est déclarer une guerre perpétuelle au Mexique. Ce mot *Mexique*, s'associant dans les esprits à l'idée de richesses infinies, a déjà éveillé la rapacité. Déjà on a proclamé que la race anglo-saxonne est destinée à dominer dans ce magnifique empire; l'imparfaite société que l'Espagne a établie au Mexique doit tomber et disparaître devant une civilisation plus élevée. Sans nous arrêter à ces plans de rapine et de conquête, le résultat, s'il dépend de nos désirs, est évident. Le Texas est le premier pas vers le Mexique. Du moment que nous établirons notre autorité dans le Texas, les frontières de ces deux pays n'existeront plus que de nom, comme des lignes tracées sur le sable de la plage. Déjà chez nous le Sud et l'Ouest sont menacés d'abandon par l'impatience des masses à se précipiter dans la terre promise du Texas; que sera donc le torrent qui se jettera plus avant sur le Sud, quand le Texas sera inondé?

Est-ce que le Mexique peut voir sans alarme l'approche de ce flot toujours grossissant? Est-il résigné à n'être qu'une victime passive? A reculer et à se rendre sans combat? N'est-il pas fort de sa haine, sinon de son

talent ou de ses forteresses? Assez fort pour faire de la guerre un jeu coûteux et sanglant? Ne peut-il pas employer contre nous une force plus formidable que celle des flottes, la force des corsaires, c'est-à-dire, des pirates légaux, qui, sortant de ses ports, écumeront les mers, saisiront notre commerce, et à la spoliation ajouteront la cruauté et le meurtre?

Alors même que les dispositions de notre gouvernement seraient tout à fait pacifiques et opposées aux empiétements, l'annexion du Texas nous brouillerait avec le Mexique. Ce territoire sera inondé d'aventuriers; et les plus dangereux, les hommes déshonorés, les bannis, le rebut de la société seront toujours en avant de la population paisible. Voilà ceux qui représenteront notre république sur les frontières du Mexique. La conduite de ces hommes avec les Indiens nous avertit d'avance des outrages qu'amènera leur contact avec nos voisins du Sud. Le Texas, placé fort loin du siége du gouvernement, sera mal contenu par les autorités de la nation à laquelle il appartiendra. Toute son histoire ne lui enseignera que du mépris pour le Mexique, ne lui apprendra qu'à envahir le sol mexicain. Sa législature trouvera dans sa situation quelque prétexte pour pousser à l'extrême la doctrine de la souveraineté des États. Elle n'entendra pas, sans émotion, les appels à la vengeance et à la protection, qui lui viendront de la frontière, cris poussés par ceux mêmes dont les désordres auront provoqué les cruautés qu'on lui dénoncera avec tant d'indignation; et elle ne s'inquiétera guère de rechercher d'où part le premier tort. C'est à la sagesse, à la modération, à la douce pitié des planteurs et des législateurs du Texas que le repos de notre pays sera confié.

Avons-nous calculé ce que ces rapports hostiles avec le Mexique nous coûteront à établir et à perpétuer. Ces guerres, commencées par la rapine, poursuivies si loin du centre de la confédération, et par conséquent mal réprimées ou peu surveillées par le Congrès, ajouteront-elles de la force à nos institutions, cimenteront-elles notre union, ou auront-elles une influence morale sur les gouvernants et sur le peuple? Quelles limites assigner aux atrocités de luttes pareilles? Quelles limites aux trésors qu'il faudra enfouir dans ces contrées lointaines? Quelles limites à l'autorité et à la puissance que ces expéditions lointaines accumuleront dans les mains du pouvoir exécutif? Faut-il que la richesse que les vieux États ont acquise, au prix de leur sang et de leurs sueurs, soit jetée comme de l'eau afin de protéger et de venger un peuple nouveau que son caractère et sa position doivent entraîner à des outrages continuels?

Ne viendra-t-il donc jamais, le temps où le voisinage d'un peuple plus puissant et plus civilisé sera un bonheur au lieu d'être une malédiction pour une nation plus faible? Quand les colonies espagnoles se séparèrent de la mère-patrie, et, dans leur admiration pour les États-Unis, adoptèrent des institutions républicaines, j'espérais qu'elles trouveraient en nous des amis de leur indépendance, des soutiens de leur civilisation. Si jamais la Providence à mis un peuple à même de faire du bien à un État voisin, c'était nous près du Mexique. Cette nation, inférieure dans les arts, les sciences, l'agriculture et la législation, nous regardait avec une noble confiance. Elle ouvrait ses ports, son territoire à nos cultivateurs, à nos ouvriers et à nos marchands. Nous aurions pu la conquérir par les seules armes honorables,

par la supériorité de l'intelligence, du travail et des mœurs. Nous aurions pu, sans bruit, l'initier à nos progrès, et en répandant notre population au milieu d'elle nous l'assimiler. La justice, la bienveillance, et des rapports mutuellement utiles, auraient pu cimenter une amitié éternelle. Où en sommes-nous maintenant? Une haine mortelle enflamme le Mexique contre nous. Le sentiment le plus fort qui unisse ses provinces éparses, c'est la crainte et l'horreur de la république américaine. Il est prêt à se rattacher à l'Europe pour se défendre des États-Unis. Toute l'influence morale que nous pouvions obtenir sur le Mexique, nous l'avons rejetée; et le soupçon, la crainte et la haine ont remplacé le respect et la confiance.

Je sais qu'on oppose à ces remarques un raisonnement vicieux qui fait peu d'honneur aux gens qui l'approuvent. On dit que les nations sont dominnées par des lois aussi infaillibles que celles qui régissent la matière; qu'elles ont leurs destinées; que leur caractère et leur position les entraînent avec une force irrésistible; que le Turc, stationnaire, doit succomber devant la civilisation progressive de la Russie, aussi fatalement que le mur qui s'écroule tombe sur le sol; que, par la même nécessité, les Indiens ont disparu devant les blancs, et que la race mélangée, dégradée du Mexique doit disparaître devant les Anglo-Saxons. Arrière ces vils sophismes! Il n'y a pas de nécessité pour le crime. Il n'y a pas de fatalité pour justifier les nations cupides pas plus que pour justifier les joueurs et les brigands. Nous nous vantons des progrès de la société, mais le progrès c'est la substitution de la raison et de la moralité au règne de la force

brutale. Il est vrai que des sociétés plus civilisées auront toujours une grande action sur des voisins moins avancés. Mais ce doit être un influence qui éclaire et améliore, et non pas qui écrase et détruise. Nous parlons d'accomplir notre destinée. C'est ce que disait le dernier conquérant de l'Europe; et le destin l'a cloué sur un rocher solitaire, au milieu de l'Océan, victime d'une ambition qui n'a détruit d'autre repos que le sien.

Jusqu'ici j'ai parlé de l'annexion du Texas comme devant nous brouiller avec le Mexique; mais ce ne sera pas tout. Elle nous brouillera avec d'autres États. Elle nous entraînera nécessairement dans des hostilités avec les puissances européennes. Tels sont maintenant les rapports des nations, que l'Europe doit regarder avec jalousie un pays dont l'ambition, secondée par de vastes ressources, se promet l'empire du nouveau monde. Non-seulement des considérations générales de cette nature, mais les rapports particuliers de certains États étrangers avec notre continent, compromettront la paix qui existe heureusement entre nous et l'Europe. L'Angleterre, surtout, doit nous surveiller avec défiance, et résister à l'annexion. Il y a pour elle dans cette question un intérêt moral et politique, qui exige et justifie son intervention.

D'abord l'Angleterre a un intérêt moral dans cette question. Si nous voulons l'annexion du Texas, c'est afin d'étendre l'esclavage, ce qui donnera forcément à la traite des noirs une nouvelle vie et une nouvelle extension. Certes, un nouveau et vaste marché d'esclaves ne peut s'ouvrir sans appeler et sans obtenir un approvisionnement du dehors, aussi bien que de l'intérieur. Les traités les plus solennels et les vaisseaux de

guerre croisant sur les côtes d'Afrique ne supprimeront jamais cet infernal trafic, tant que le négrier, chargé de malheureux captifs volés et enchaînés, obtiendra un prix proportionné au danger de l'entreprise. Or l'Angleterre depuis longtemps a fait de la répression de la traite une part de sa politique étrangère, et en ce moment la force de l'opinion y pousse le gouvernement à empêcher l'extension de l'esclavage. Croyons-nous que l'Angleterre restera spectatrice passive d'une mesure qui annule les efforts que, depuis longues années, elle a faits pour la cause de l'humanité, d'une mesure qui blesse le sentiment national?

L'Angleterre est une nation privilégiée. Il est une partie de son histoire qu'elle peut admirer sans mélange. Après la promulgation du christianisme, je ne sais pas d'effort plus glorieux que la lutte longue, pénible et victorieuse, de ses philanthropes contre la traite des noirs, cette réunion de toutes les horreurs, de toutes les cruautés et de tous les crimes. Puis vient l'acte récent d'émancipation, qui est l'expression la plus forte qu'ait fournie notre époque, des progrès de la civilisation et d'un christianisme plus pur. D'autres nations se sont acquis une gloire immortelle par la défense héroïque de leurs droits. Mais on n'avait pas d'exemple d'une nation qui, sans intérêt et au milieu des plus grands obstacles, épouse les droits d'autrui, les droits de ceux qui n'ont d'autre titre que d'être aussi des hommes, les droits de ceux qui sont les plus déchus de la race humaine. La Grande-Bretagne, sous le poids d'une dette sans pareille, avec des impôts écrasants, a contracté une nouvelle dette de cent millions de dollars (1) pour don-

(1) Cinq cent trente-cinq millions de francs (*Édit.*)

ner la liberté, non à des Anglais, mais à des Africains dégradés. Ce ne fut pas un acte de politique; ce ne fut pas l'œuvre des hommes d'État. Le parlement n'a fait qu'enregistrer l'édit du peuple. La nation anglaise, avec un seul cœur, avec une seule voix, sous une forte impulsion chrétienne, et sans distinction de rang, de sexe, de parti ou de communion, a décrété la liberté de l'esclave. Je ne sache pas que l'histoire rapporte un acte plus désintéressé, plus sublime. Dans la suite des âges, les triomphes maritimes de l'Angleterre occuperont une place de plus en plus étroite dans les annales de l'humanité. Ce triomphe moral remplira une page plus large, plus brillante. Est-ce que l'Angleterre, qui dans ce cas représente le monde civilisé, n'a pas le droit, n'est pas tenue, de protester, au nom de l'humanité et de la religion, contre une mesure qui recule indéfiniment le grand œuvre auquel elle a si longtemps et si péniblement travaillé ?

Mais l'Angleterre a dans cette question un intérêt politique aussi bien qu'un intérêt moral. L'annexion du Texas nous approche de ses colonies affranchies; nous élevons dans son voisinage une puissance à laquelle on ne saurait assigner de limites. En ajoutant le Texas à notre acquisition de la Floride, nous entourons le golfe du Mexique; et je ne doute pas que quelques-uns de nos politiques ne regardent comme assurée notre domination sur cette mer. L'archipel des Antilles, où l'Européen est considéré comme un intrus, entrera nécessairement dans ces projets d'empire qui grandissent tous les jours. En vérité, une collision avec les Antilles sera l'effet le plus certain de notre extension de ce côté. Le nègre libre, l'exemple de la race noire s'élevant aux

droits de l'homme, c'est, assurément, de toutes les influences, celle qui menace le plus l'esclavage du Sud. Le danger ne fera que s'accroître. Ces îles, à moins qu'on ne s'en mêle du dehors, semblent destinées à être des pépinières de civilisation et de liberté pour la race africaine. La race blanche fondra de plus en plus devant la noire, si on les abandonne toutes deux à la libre concurrence. Les Européens, énervés par le climat et qui ne forment qu'une poignée de la population, ne tiendront pas devant l'Africain, qui se plaît sous les chaleurs du tropique, et qui y développe toute son énergie. Croit-on qu'un peuple qui vit de l'esclavage s'étendra impunément le long du golfe du Mexique, et qu'il y vivra en bonne intelligence avec des États voisins dont toute l'histoire sera la condamnation de ses lois, une protestation contre l'injustice, avec des États où les sympathies les plus ardentes seront pour l'esclave ? Ce voisinage de principes hostiles, de sociétés qui se poursuivent d'une haine implacable, amènera des luttes cruelles. Toutes les îles de l'Archipel auront à redouter notre puissance, et surtout les îles affranchies. N'est-il pas probable que de cette extension le long du golfe sortiront des guerres, afin de subjuguer la race noire, afin de détruire l'exemple et la tentation de la liberté ? L'Angleterre verra-t-elle nos envahissements sans alarmes ? On pense, qu'accablée comme elle est, sous le poids de son énorme dette, elle hésitera devant la guerre. Mais d'autres nations de l'Europe ont des îles dans les mêmes parages, et cela peut les décider à faire cause commune avec les Anglais. Les autres peuples voient avec jalousie nos institutions, et l'accroissement de notre puissance maritime. Il ne leur plaît pas de nous voir

accaparer ou dominer tout le commerce du golfe du Mexique.

Il faudrait nous rappeler que nous-mêmes nous avons pris soin de justifier cette jalousie. On sait qu'à une époque où les troubles intérieurs de l'Espagne mettaient en danger toutes ses colonies, nous demandâmes à la France et à l'Angleterre l'assurance qu'elles ne s'empareraient point de Cuba. Bien plus, après la révolte des colonies espagnoles, après leur indépendance reconnue, un message du président annonça aux nations de l'Europe que nous regarderions comme une hostilité toute intervention de leur part, ayant pour objet d'opprimer ces nouveaux gouvernements, ou de se mêler de leur destinée. Je ne suis pas dans la confidence des cabinets étrangers; mais je ne doute pas que l'Angleterre n'ait fait des remontrances contre l'annexion du Texas. Un ministre anglais serait indigne de ses fonctions si, voyant un autre État dévorer des territoires qui avoisinent les colonies anglaises, il n'essayait pas de détourner le danger par tous les moyens que la justice approuve. Je parlais, tout à l'heure, de l'avertissement que nous avions donné à l'Europe, afin qu'on ne touchât pas aux colonies qui avaient secoué le joug de l'Espagne : comment l'Europe interprétera-t-elle cet avis, si nous prenons le Texas, et si nous faisons ce pas vers le Mexique ? Le soupçon ne lui viendra-t-il pas que nous écartions les vieux vautours, afin de garder la victime pour nous seuls; que, sûrs de l'accroissement de notre puissance, nous n'avons exclus les États étrangers qu'en vue de l'extension certaine de notre domination sur le nouveau monde? Espérons-nous qu'après un pareil exemple ces puissances tiendront compte de nos

avertissements? Regarderont-elles patiemment le jeune vautour qui se gorge de la proie la plus voisine. et s'engraisse avant de fondre sur leurs possessions? Serait-il étrange que la soif d'avoir une part du butin, aussi bien que l'intérêt de la défense personnelle, les fit se mêler de ce continent à un point que nous n'avons jamais imaginé?

Il est pour nous d'une importance visible d'employer tous les moyens justes pour séparer ce continent de la politique de l'Europe, d'empêcher, autant que possible, toute autre liaison que le commerce, entre l'ancien monde et le nouveau, afin de ne fournir aux États étrangers aucune occasion ou prétexte de s'immiscer dans nos affaires. Aussi, notre politique, à l'égard des républiques nos sœurs, devrait-elle être la plus libérale qu'une nation eût jamais adoptée. Nous devrions apaiser leurs dissensions intérieures, et chercher à les réconcilier entre elles. Nous devrions même nous imposer des sacrifices pour fortifier nos voisins. Faibles et divisés, ils s'appuieront sur l'étranger. Il ne faudrait rien épargner pour empêcher ou calmer les jalousies que peut exciter la supériorité de notre pays. Par une politique contraire, nous favorisons l'intervention étrangère. En empiétant sur le Mexique, nous le jeterons dans les bras de l'Europe, nous le forcerons à chercher sa défense dans une alliance transatlantique. N'est-il pas évident qu'une alliance avec le Mexique sera un acte d'hostilité contre nous; que ses défenseurs se dédommageront en le faisant servir à leurs vues; qu'ils prendront ainsi racine sur son sol, monopoliseront son commerce et disposeront de ses ressources. Et de quel front nous opposer aux agressions étrangères.

si, les premiers, nous en donnons l'exemple ? Bien plus, si en nous étendant nous menaçons les colonies de l'Angleterre, de quel front nous opposer à l'occupation de Cuba ? Supposons qu'avec cette île magnifique entre les mains, l'Angleterre commande le golfe du Mexique et les embouchures du Mississipi, et dites-moi si les États de l'Ouest trouveront une compensation contre ce formidable voisinage dans le privilége qu'ils auront d'inonder le Texas avec leurs esclaves ?

L'annexion du Texas nous expose donc à la guerre avec l'Europe et le Mexique. La guerre est-ce la politique qui rendra ce pays florissant ? Est-ce pour des luttes interminables que nous avons formé notre union ? Est-ce le sang, répandu en pillant, qui consolidera nos institutions ? Est-ce par une collision avec la plus grande des puissances maritimes que notre commerce grandira ? Est-ce en soulevant contre nous le sentiment moral du monde que nous élèverons notre honneur national ? Nous autres gens du Nord, faut-il nous armer en faveur de l'esclavage, combattre pour une possession que nos principes et une juste défiance nous défendent d'unir à la confédération ? En nous annexant le Texas, nous provoquons des hostilités, et en même temps nous présentons de nouveaux points d'attaque à nos ennemis. Vulnérables de tant de côtés, il nous faudra une force militaire considérable. De grandes armées demanderont de grands revenus, et élèveront de grands capitaines. Sommes-nous las de la liberté, pour lui donner de pareils tuteurs ? Est-ce que la république veut se tuer de ses propres mains ? Chacun ne sent-il pas qu'avec la guerre pour état habituel, nous ne pouvons conserver nos institutions ? Si jamais pays eut besoin de rester en

paix, c'est celui-ci. La paix est notre premier intérêt. C'est dans la paix que nos ressources se développent, que la constitution reçoit sa véritable interprétation, et que les droits de l'ordre et de la liberté peuvent être conciliés. C'est avec la paix qu'il nous sera possible de payer notre dette à l'humanité, et de répandre la liberté en en montrant les fruits. Un pays n'a pas le droit d'adopter une politique, même avantageuse, quand il est visible qu'elle mène à de longues guerres. Une nation, comme un individu, est tenue de rechercher, même au prix de sacrifices, une situation qui soit favorable à la paix, à la justice et qui permette d'exercer sur le monde une action bienfaisante. Une nation qui provoque la guerre par cupidité, par usurpation et surtout par ses efforts afin de propager le fléau de l'esclavage, est une nation qui manque à elle-même, à Dieu et à l'humanité.

III. Je passe maintenant à ce qui me semble le plus fort argument contre l'annexion du Texas. Cette mesure étendra et perpétuera l'esclavage. Dans les pages qui précèdent, j'ai déjà touché ce point; mais il mérite d'être traité séparément. Je parlerai avec calme, mais le sujet est sérieux; et je pense avec plaisir que si nous sommes partagés, peut-être, sur quelques détails, du moins nous sommes d'accord quant au grand principe sur lequel se fondent toutes mes remarques et mes remontrances. L'esclavage vous paraît, comme à moi, un mal et une injustice. Votre langage, à ce sujet, m'a procuré une satisfaction pour laquelle je vous dois des remercîments, et si, dans ce que je vais dire, j'emploie des expressions qui vous semblent trop fortes, je suis persuadé que votre bonté y reconnaîtra les marques

d'une conviction profonde, et m'acquittera de toute intention d'affliger ou d'irriter personne.

L'annexion du Texas étendra, ai-je dit, et perpétuera l'esclavage. C'est pour cela qu'on en veut. En ce point il ne peut y avoir de doute. Dès l'année 1829, l'annexion du Texas était discutée dans les États du Sud et de l'Ouest ; et on la demandait à cause de la force et de l'extension qu'y gagnerait la propriété servile. Dans une suite d'essais attribués à une personne qui aujourd'hui siége au Sénat fédéral, on avançait que cette mesure ajouterait à l'Union cinq ou six États à esclaves; on assurait même que dans le Texas on pouvait former jusqu'à neuf États aussi grands que le Kentucky. Vers le même temps on calculait, dans la Virginie, la hausse qui serait ainsi produite dans le prix des esclaves, et on allait jusqu'à dire que cette acquisition élèverait les prix de cinquante pour cent. Aujourd'hui on parle très-clairement. Le grand argument pour l'annexion du Texas, c'est qu'elle consolidera les « institutions particulières » du Sud, et qu'elle ouvrira un nouveau et vaste champ à l'esclavage.

Par cet acte, l'esclavage se répandra dans des régions auxquelles il est impossible aujourd'hui d'assigner de limites. Le Texas, je le répète, n'est que le premier pas dans la voie des agressions. Je suis, il est vrai, convaincu que la Providence humiliera et fera échouer notre cupidité et notre ambition. Mais souvent le ciel permet qu'un succès coupable soit couronné par un succès plus grand encore, suivant le langage des hommes, et cela afin qu'une plus terrible rétribution vienne à la fin venger la justice de Dieu et le droit des opprimés. Le Texas, souillé par l'esclavage, répandra au loin la

contagion. Nous savons que les régions tropicales sont très-favorables à cette peste, et rien ne nous assure que le fléau une fois banni n'y reviendra pas. Par l'annexion du Texas, nous pouvons propager le fléau à une distance qui nous épouvanterait si nous la voyons maintenant, et d'un bout à l'autre de ces vastes régions, chaque cri des opprimés appellera sur nos têtes la colère du ciel.

Par cet acte, l'esclavage sera perpétué dans les anciens États, aussi bien que répandu dans les nouveaux. On sait que le sol de quelques-uns des anciens États a été épuisé par la culture servile. Le voisinage de contrées que le travail libre rend florissantes est pour eux un argument continuel en faveur de l'émancipation. Ils tiennent maintenant à l'esclavage, non point à cause des richesses qu'il tire du sol, mais parce qu'il fournit des hommes et des femmes qu'on vend au Sud dans les nouvelles provinces. C'est par l'élève des esclaves, c'est par le commerce des esclaves que ces États subsistent. Enlevez-leur le marché étranger, et l'esclavage mourra. Ainsi, par l'ouverture d'un nouveau marché on le ranime, on le prolonge. L'annexion du Texas, ne crée pas seulement l'esclavage là où il n'existe pas, mais elle lui donne une nouvelle vie, là où il était près de finir. Des États qui auraient pu et auraient dû le rejeter, feront de la production des esclaves le grand objet de leur industrie et leur principale ressource.

Et je n'ai pas dit encore ce qu'il y a de plus triste. Comme on ne peut trop le répéter, ce n'est pas seulement à l'intérieur que nous encouragerons le commerce d'esclaves, nous donnerons une nouvelle impulsion au commerce étranger. Il est vrai que nos lois déclarent

que la traite est un crime capital; mais nos lois ne sont plus que des toiles d'araignée, dès que nous donnons à la cupidité de puissants motifs pour les violer. Ouvrez un marché d'esclaves dans un pays nouveau, avec une longue étendue de côtes, et si loin du siége du gouvernement qu'on puisse éluder les lois impunément, comment empêcherez-vous l'importation des nègres d'Afrique? On sait parfaitement qu'on en a débarqué des cargaisons dans la Louisiane. Qui les repoussera du Texas? En annexant ce pays à l'Union pour en faire un pays d'esclaves, nous envoyons le voleur d'hommes rôder dans les forêts, et se lancer, comme une bête de proie, sur les villages sans défense de l'Afrique; nous enchaînons les victimes faibles et désespérées; nous les entassons dans le négrier fétide et pestilentiel; nous les exposons aux horribles cruautés de la traversée, et si elles y survivent, nous les écrasons sous le poids d'une servitude perpétuelle.

Je demande maintenant si nous sommes résolus à saisir un territoire voisin afin d'y porter l'esclavage? Je demande si nous pouvons nous présenter devant Dieu, devant le monde, après avoir adopté cette politique atroce? Plutôt périr! Que plutôt notre nom soit effacé du livre des nations!

Ce n'est pas le lieu de discuter l'esclavage. J'ai donné ailleurs mes idées à ce sujet. Et, en vérité, il n'est pas besoin de raisonnements. Le mal de l'esclavage parle de lui-même. C'est l'une de ces vérités premières, intuitives, qui n'ont besoin que d'être exposées pour être aussitôt reçues. Expliquer cette institution, c'est la condamner. En préférant à l'esclavage la mort même de son enfant et de tout ce qu'il aime, l'homme libre montre

assez ce que c'est que cette institution. L'esclavage livre aux mains d'autrui un être humain sans force, sans défense ; il lui faut accepter tous les travaux qu'un étranger lui impose, subir tous les châtiments qu'on peut lui infliger, vivre comme l'instrument du caprice d'autrui. Aux yeux de ceux qui connaissent le cœur humain et qui savent s'il est fait pour un pouvoir irresponsable, c'en est assez pour démontrer que de toutes les conditions, l'esclavage est la plus contraire à la dignité, au respect de soi-même, au progrès, aux droits et au bonheur de l'homme. Est-il croyable qu'un peuple qui se vante de sa liberté, de sa civilisation, de sa religion s'efforce systématiquement de répandre ce fléau sur la terre ?

Perpétuer et étendre l'esclavage, n'est plus maintenant, au point de vue moral, la même chose qu'autrefois. Nous ne pouvons pas nous abriter derrière les erreurs et les usages de notre temps. Nous n'appartenons pas aux siècles de la barbarie ou du paganisme. Nous n'avons pas grandi sous les préjugés et l'oppression d'une tyrannie aveugle. Nous vivons sous des institutions libres, et au grand jour du christianisme. Tous les principes de notre gouvernement et de notre religion condamnent l'esclavage. L'esprit du siècle le condamne; le monde civilisé a lancé un décret contre lui; l'Angleterre l'a aboli; la France et le Danemark en méditent l'abolition : la Russie fait tomber les chaînes de ses serfs. Chez toutes les nations civilisées, à la seule exception des États-Unis, pas une voix ne s'élève pour défendre l'esclavage. Tout ce qu'il y a de grands noms dans la législation et dans la religion est contre lui. Les réputations les plus durables de notre époque ont été con-

quises en le combattant. Rappelez-vous les grands hommes de la génération actuelle et de la génération passée, et, qu'ils soient philosophes, philanthropes, poëtes, économistes, hommes d'État ou jurisconsultes, tous s'unissent pour maudire l'esclavage. Les chefs de sectes religieuses les plus opposées, Wesley, le patriarche du méthodisme; Edwards et Hopkins, les colonnes du calvinisme, s'unissent comme des frères pour protester solennellement contre l'esclavage. Est-ce là le siècle où un peuple libre et chrétien peut se résoudre de sang-froid à étendre et perpétuer ce mal? Agir ainsi, c'est nous séparer de la société des nations; c'est tomber au-dessous de la civilisation de notre âge; c'est appeler sur nous le mépris, l'indignation et l'horreur du monde.

Qu'on ne dise pas que l'opposition que soulève aujourd'hui l'esclavage n'est qu'un accident, une raffale momentanée de l'opinion, un tourbillon dans le courant de la pensée humaine, une mode qui passera avec les acteurs qui occupent la scène. Pour parler ainsi il faut avoir lu l'histoire d'une manière bien superficielle, et être dans une ignorance étrange des influences les plus profondes et les plus puissantes qui transforment la société. Le Christianisme a fait plus que tout le reste pour déterminer le caractère et la direction de notre civilisation; et qui peut mettre en doute ou ne pas voir la tendance et le dessein de cette religion? Le Christianisme n'a pas d'objet plus évident que celui d'unir tous les hommes comme des frères, de faire que l'homme éprouve pour l'homme un inexprimable amour, de jeter le mépris sur les distinctions extérieures, de relever ceux qui sont tombés, de nous réunir tous dans un ef-

fort commun pour nous élever tous. Sous cette influence, les différences de nation et de rang s'adoucissent. Dans le monde chrétien, la science, la littérature, le commerce, l'éducation tendent à établir entre les hommes le lien de la fraternité. Qui ne voit cette action puissante de la Providence ! Qui donc est assez aveugle pour l'appeler une impulsion momentanée ? Qui est assez audacieux, assez impie pour l'arrêter ?

Quelle est la tendance de tous les gouvernements dans le monde chrétien ? C'est d'assurer de plus en plus les droits de chaque individu quelle que soit sa condition. Même sous les gouvernements absolus qui n'admettent point de droits politiques, les droits privés sont de plus en plus sacrés. Le monarque s'inquiète chaque jour davantage d'améliorer les lois et d'en étendre la protection comme le frein à toutes les classes et à tous les individus sans distinction. Égalité devant la loi, c'est la devise du monde civilisé. Placer les droits d'une grande partie de la société en dehors de la protection des lois, soumettre la moitié d'un peuple à un pouvoir particulier, irresponsable, c'est contrarier l'un des penchants les plus caractéristiques et les plus glorieux des temps modernes. Qui donc a le courage d'abaisser ce respect des droits privés au rang des modes et des caprices du jour ? N'est-il pas fondé sur l'éternelle vérité ? Et en face de cette vérité, osons-nous étendre et perpétuer une institution dont le trait distinctif est qu'elle foule aux pieds les droits privés ?

Quiconque étudie l'histoire moderne y découvre un mouvement constant, croissant, vers un résultat plein d'intérêt : l'élévation des classes laborieuses. Ce n'est pas là quelque chose de nouveau, un accident des cho-

ses humaines. On peut en remonter la trace jusqu'aux temps féodaux, en suivre les progrès lents dans les époques suivantes, jusqu'à ce que ce mouvement devienne l'événement principal de notre siècle. N'est-il pas évident que ceux qui travaillent de leurs mains, et dont l'industrie est la source de toute richesse, s'élèvent de la condition de bêtes de somme, à laquelle ils étaient autrefois réduits, s'élèvent, dis-je, à la conscience, à l'intelligence, au respect personnel et au vrai bonheur qui appartient à l'homme. L'effort de notre temps n'est-il pas de répandre chez les masses l'instruction et les jouissances autrefois réservées à quelques privilégiés? Qui ne voit pas cela, ne comprend pas l'œuvre de la Providence et le trait le plus marqué de notre époque. Est-ce donc un siècle fait pour étendre et perpétuer une institution, dont le but est d'écraser le travailleur, et d'en faire une machine au service d'autrui?

Je sais ce qu'on a dit pour répondre à ces idées. Quoiqu'on fasse pour l'ouvrier, quelque nom qu'on lui donne, il est en fait et ne sera jamais qu'un esclave. Suivant une doctrine émise dans le Sud, la nature a fait deux classes d'hommes : le riche et le pauvre, l'employé et celui qui l'emploie, le capitaliste et l'ouvrier, et toujours la classe qui travaille est l'esclave de celle qui la paye. Dans un rapport sur les postes, qu'on a dernièrement présenté au sénat des États-Unis, on a essayé d'établir une comparaison entre l'esclavage et la condition des ouvriers libres, afin de montrer que la différence n'était pas très-grande. Est-il possible que de pareils raisonnements soient venus d'un homme qui a foulé le sol de la Nouvelle-Angleterre, et qui a été élevé dans un de ses colléges? Qui donc a-t-il trouvé dans ce

collége ? Les fils de nos laboureurs, jeunes gens dont les mains avaient durci à la charrue. Ne sait-il pas que les familles de nos laboureurs ont fourni des hommes illustres à toutes les carrières, des héros pour la guerre, des hommes d'État pour le conseil, des orateurs pour la chaire et le barreau, des marchands dont les entreprises embrassent le monde entier ? Quoi ! le laboureur des États libres est un esclave, et il faut le ranger près du nègre méprisé, que le fouet pousse au travail, et dont les droits les plus chers sont à la merci d'un pouvoir irresponsable ? S'il y a sur la terre un esprit ferme et indépendant, on le trouvera dans l'homme qui cultive nos champs, et les arrose de la sueur de son front.

On me parlait dernièrement d'un voyageur venu du Sud qui plaignait les ouvriers de nos manufactures, comme ayant une condition pire que celle de l'esclave. Et quel est donc le mobile qui chez nous fait entrer la jeune femme dans nos manufactures ? Ce n'est pas, d'ordinaire, l'absence d'un foyer aisé ; mais quelquefois le désir de se monter une garde-robe qui satisferait le riche, et plus souvent encore le désir de meubler avec une certaine élégance la maison où elle se mariera, où elle remplira les devoirs les plus sacrés de la vie. En général, chacune de ces jeunes femmes a son plan de vie, ses espérances, ses rêves brillants, ses mobiles d'action dans une volonté libre, et, au milieu de ses travaux, elle trouve du temps pour son éducation intellectuelle et religieuse. Dans la Nouvelle-Angleterre c'est chose ordinaire que les fils des cultivateurs viennent dans les grandes villes, et s'y placent comme domestiques, condition que le Sud est tout disposé à assimiler à l'esclavage. Mais qui amène ces jeunes gens à la ville ? L'espoir de

gagner vite de quoi acheter une ferme chez eux ou dans l'Ouest, ou peut-être de quoi faire le commerce; et dans ces carrières il n'est pas rare qu'ils acquièrent de la considération, et ce qu'on appelle de la fortune dans les pays qu'ils habitent. Je me souviens d'un homme distingué par la vigueur et par l'élévation de son esprit, qui après s'être engagé comme journalier chez un fermier, entra ensuite dans une famille comme domestique; aujourd'hui il est l'honorable associé des hommes les plus éclairés, et lui-même se consacre aux sujets les plus élevés de la pensée humaine. Il est vrai qu'il reste beaucoup à faire pour les ouvriers, même dans les endroits le plus favorisés; mais l'intelligence déjà répandue dans cette classe est le gage certain d'un jour meilleur, et nous annonce la plus glorieuse révolution qu'aura vu l'histoire de l'humanité, je veux dire l'élévation de la masse des hommes à la dignité d'êtres humains.

La grande mission de ce pays, c'est de hâter cette révolution, et jamais œuvre plus sublime ne fut confiée à une nation. Élever la société, dans toutes ses conditions, assurer à chaque individu les moyens de progrès, substituer l'égalité des lois au pouvoir irresponsable de l'homme, prouver que, sous des institutions populaires, le peuple peut marcher en avant et que la multitude qui travaille est capable de jouir des plus nobles bienfaits de l'état social, voilà notre mission! Le préjugé qui fait du travail une dégradation, un des plus tristes préjugés que nous aient transmis les siècles barbares, doit recevoir ici une réfutation pratique. La liberté a le pouvoir d'élever le peuple entier, voilà la grande idée sur laquelle reposent nos institutions, et qui doit trouver sa

réalisation dans notre histoire. Une nation qui a une pareille mission y renoncera-t-elle? Ira-t-elle combattre le progrès même qu'elle doit achever?

L'annexion du Texas décidera et de notre avenir et de l'honneur de notre nom. C'est une de ces mesures qui demandent qu'on délibère, qu'on réfléchisse, qu'on voie plus loin que le présent, car l'effet de pareilles mesures ne s'épuise pas en un jour. Tel acte du gouvernement, qui produit une vive excitation dans le moment, n'a cependant que peu d'importance, parce que l'influence en est trop passagère pour laisser de trace dans l'histoire. Une mauvaise administration peut appauvrir une nation à l'intérieur, gêner sa puissance au dehors, pendant quelques années. Mais ce sont des blessures qui guérissent vite. Un peuple jeune retrouve bientôt ses forces, et se remet en marche avec un élan redoublé, après la suspension momentanée de son activité. Le premier intérêt d'un peuple est dans des mesures qui, peut-être, font peu de bruit, mais qui établissent sa réputation, déterminent sa politique et sa destinée pendant des siècles, et lui assignent le rang qu'il doit occuper parmi les nations. Une terrible responsabilité pèse sur les premiers auteurs de ces actes féconds. La destinée de millions d'hommes est dans leurs mains. L'exécration de millions d'hommes peut tomber sur leurs têtes. Longtemps après que l'agitation du jour sera tombée, longtemps après que les auteurs de ces actes et leurs contemporains auront disparu de la terre, on récoltera les fruits de leur action. C'est d'une mesure de cette espèce que je m'occupe en ce moment. Elle nous engage dans une politique dégradante, sans que personne puisse prévoir où elle aboutira. En nous ouvrant de vas-

tes régions pour y répandre l'esclavage, en étendant la servitude, afin que les États à esclaves dominent dans les conseils de la nation, nous faisons de l'esclavage l'intérêt prédominant de l'Union. Nous en faisons la base du pouvoir, la source ou la règle de toutes les mesures publiques, l'objet auquel on sacrifiera les revenus, la force, la richesse du pays. L'esclavage sera gravé sur notre front comme la marque, comme le trait distinctif de la nation. Nous renonçons à notre vocation, et nous acceptons le rôle le plus bas auquel une nation puisse être condamnée.

Sommes-nous prêts à cette dégradation? Sommes-nous prêts à joindre au nom de notre pays l'infamie d'étendre de sang-froid l'esclavage? et surtout de le porter dans des contrées d'où l'avait banni la législation sage et humaine d'une république voisine? Nous appelons le Mexique une nation à demi-barbare, et cependant nous parlons d'installer l'esclavage là où le Mexique n'a pas voulu le laisser vivre. Quel Américain ne rougira de lever la tête en Europe si ce déshonneur s'attache à sa patrie? Que d'autres fléaux fondent sur nous, si telle est la volonté de Dieu! Vienne la pauvreté, la maladie, la famine; que le monde conjuré contre notre liberté inonde de sang nos rivages; tout cela peut se supporter. Quelques années de travail et de paix rétabliront nos populations décimées et ramèneront la fertilité dans nos champs dévastés. Mais une nation qui se consacre à l'œuvre d'étendre et de perpétuer l'esclavage se marque elle-même d'un stigmate de crime et de honte que les générations n'effaceront pas. Notre excuse ordinaire c'est que l'Angleterre nous a imposé l'esclavage, que c'est là une triste nécessité que nous ont lé-

guée nos pères; mais désormais cette excuse ne nous servira plus. Nous pendrons sur nos têtes le crime tout entier.

Il est déplorable que, parmi les hommes distingués du Sud, il s'en trouve d'assez ennemis de leur propre nom, pour se faire les avocats de l'esclavage. Que des politiques vulgaires, qui ne voient que l'intérêt du jour et les chances de la prochaine élection, déchaînent la fureur des passions, pour s'en servir, c'est chose ordinaire; mais que des hommes qui pourraient laisser dans l'histoire un souvenir glorieux et durable, des hommes qui pourraient associer leur nom au progrès de leur pays, et à qui le talent impose l'obligation de diriger et d'épurer le sentiment public, usent de leur génie pour propager l'esclavage, c'est là un des plus tristes symptômes de notre âge. De pareils hommes peuvent-ils se contenter des sympathies et des acclamations du petit cercle qui les entoure, et du jour qui passe? N'ont-ils rien de cet instinct prophétique grâce auquel les grandes âmes lisent dans l'avenir? N'y a-t-il point pour eux de leçon dans la sentence prononcée contre ceux qui, il y a cinquante ans, défendaient la traite des noirs? Réjouissons-nous, Monsieur, de ce qu'au milieu des agitations de l'époque, vous ayez toujours protesté contre l'esclavage. Vous êtes resté fidèle à la doctrine que maintenaient les grands hommes du Sud dans la génération précédente, lorsqu'ils affirmaient que l'esclavage était un grand mal. Nous n'oublierons pas ce service entre ceux que vous avez rendus à la patrie.

J'ai dit combien je craignais que l'annexion du Texas ne prolongeât et n'étendit l'esclavage. Mais ne croyez pas que je doute de la chute de l'esclavage. On pourra

le prolonger, à notre honte, et à notre grand dommage ; mais il tombera et il faut qu'il tombe. Vous le savez, Monsieur, et vous êtes heureux, je n'en doute pas, de le savoir. Il ne faut pas que les avocats de la servitude s'imaginent qu'emporter un vote c'est gagner leur cause. Avec toute leur puissance, ils ne peuvent résister à la Providence de Dieu, aux principes de notre nature, aux destinées de l'humanité. Pour réussir, il faudrait qu'ils fissent retourner les temps en arrière jusqu'aux siècles barbares; il leur faudrait renvoyer Luther dans la cellule de son monastère ; il leur faudrait éteindre la lumière croissante du christianisme et de la morale ; il leur faudrait effacer notre déclaration d'Indépendance. La chute de l'esclavage est aussi certaine que la pente de votre Ohio. Les lois morales sont aussi irrésistibles que les lois physiques. Dans les pays éclairés de l'Europe, celui qui défendrait l'esclavage perdrait son rang dans le monde Il ne faut pas que le maître s'imagine qu'il n'a contre lui que quelques associations. Par elles-mêmes, elles ne sont rien; elles ne doivent pas lui inspirer de crainte ; elles ne sont fortes que parce qu'elles représentent le monde civilisé et chrétien. C'est aux lois de la nature humaine, c'est au cours irrésistible des choses humaines qu'il faut que le maître livre combat, et on ne les arrête pas avec les ruses de la politique ou l'audace du crime. Le monde et le créateur du monde sont contre le maître ; chaque jour la sympathie l'abandonne ; croit-il qu'il maintiendra l'esclavage contre le sentiment moral, contre l'arrêt solennel de l'humanité ?

Le Sud, à qui cette institution particulière, comme il la nomme, interdit des rapports intimes avec les autres pays, comprend mal le progrès de la civilisation,

L'esprit, qui se répand dans les autres sociétés, ne trouve pas d'organe dans le Sud, et, par conséquent, on en connaît peu la puissance. De là vient qu'on y considère les mouvements abolitionistes comme un tumulte accidentel qu'une faible force suffit pour abattre. Autant vaudrait songer à emprisonner les vents. Le Sud ignore ce qu'il a le plus besoin de savoir. Il n'y a pas longtemps qu'un homme de ce pays, et un homme intelligent, me disait qu'il n'avait pu y apprendre les effets produits par l'émancipation des Antilles ; si bien qu'une expérience qui a un intérêt infini pour le maître se fait à sa porte, sans qu'il en sache plus que si elle se faisait dans une autre planète. Sans doute il y a des exceptions. Il y a dans le Sud de vrais observateurs qui suivent la marche des choses humaines. Mais dans un pareil état de société, la connaissance de la vérité est bien difficile. Si elle était connue, le projet d'édifier un pouvoir sur l'extension de l'esclavage paraîtrait un acte de folie aussi bien qu'un crime.

Je pense qu'on m'accusera de sentiments peu bienveillants pour le Sud. Je repousse cette accusation. Tout étrange que cela paraisse, si j'éprouve de la partialité, c'est pour le Sud. J'y ai passé une partie de ma jeunesse, lorsque les mœurs conservaient probablement plus de leur caractère primitif qu'elles ne le font maintenant ; et pour un jeune homme inaccoutumé à la vie et à ses dangers, il y avait quelque chose de tout à fait séduisant dans l'hospitalité sans bornes, la générosité instinctive, l'insouciance de l'avenir, les manières franches et ouvertes, la gaieté et le courage qui caractérisaient le peuple du Sud ; et quoique depuis lors j'aie appris à interpréter plus sagement ce que j'ai

vu, néanmoins ces premières impressions et mes premières amitiés m'ont toujours fait pencher pour cette partie du pays. Je ne crois pas que j'aie de préjugés locaux. L'intérêt que je porte au Sud accroit en moi le désir d'empêcher l'annexion du Texas. Cet acte, je le sens, marquera le Sud d'une tache indélébile. Il attaquera cette générosité de caractère dont j'aime à me rappeler le souvenir. Le Sud ne sera plus ce qu'il était. Au temps dont je parle, on y reconnaissait que l'esclavage était un grand mal. On s'en exprimait franchement et avec horreur. En ce point le sentiment morale de la société n'était pas corrompu. Les principes de M. Jefferson trouvaient partout des échos. La doctrine qui déclare que l'esclavage est un bien, si la prise du Texas la répand, opérera la révolution moral, la plus désastreuse qui puisse atteindre le Sud. Elle paralysera tous les efforts pour échapper à cet énorme mal. Des sophismes mortels étoufferont les consciences et les cœurs jusqu'à ce que de terribles convulsions, — juste jugement de Dieu ! — hâtent la délivrance que la justice et la bienveillance humaines étaient tenues d'accomplir.

IV. Je passe maintenant à un autre argument sérieux contre l'annexion du Texas, c'est l'argument tiré de l'effet que cette mesure aura pour notre Union nationale. Après la liberté, l'union est notre premier intérêt politique, et elle ne peut être qu'affaiblie, peut-être même brisée par cette extension de territoire. Je ne dirai pas que toute extension soit pernicieuse, que notre gouvernement a déjà de la peine à maintenir dans l'union notre confédération, que le cœur central ne peut faire sentir son influence aux États éloignés qui s'élèvent dans nos limites actuelles. Il faut appliquer avec prudence les an-

ciennes théories aux institutions de ce pays. Si le gouvernement fédéral s'abstient des détails de la législation, et se renferme strictement dans les bornes de la constitution, il peut être un lien d'union pour des sociétés plus étendues que ne furent jamais les anciens empires. Il y a sans doute du danger à nous étendre, etcependant le principal bienfait de l'Union, c'est-à-dire la conservation de la paix entre les États voisins, est si grand, qu'on peut bien risquer quelque chose quand il s'agit de le consolider. L'objection qu'on fait à l'annexion du Texas, et qui est tirée des difficultés de gouvernement ou d'administration qu'amènerait cette mesure, est une objection très-sérieuse, mais non pas décisive. Une objection bien plus forte, c'est qu'on demande l'annexion pour multiplier les États à esclaves et leur donner ainsi le pouvoir politique. Voilà ce qu'il ne faut pas supporter. Voilà ce qui justifierait et finirait par nécessiter la séparation des États.

Nous soutenons que, de la part du Sud, cette politique n'est pas fondée en raison. Le Sud a déjà exercé, et ne peut manquer ainsi d'exercer dans la confédération une part d'influence disproportionnée. Pour agir de concert et dominer le pays, les États à esclaves ont déjà des avantages que les autres n'ont pas. Les États libres n'ont pas un grand intérêt qui leur soit commun à tous, et qui les unisse comme fait l'esclavage. Ils diffèrent par leur caractère, leurs sentiments et leurs occupations. Ils ne se ressemblent que sur un point, et il est négatif, c'est l'absence de l'esclavage ; il n'y a pas là de quoi faire sur la conscience une impression assez vive pour contrebalancer les causes qui les séparent. Ajoutez le fait bien connu, que dans les États libres la politique n'a

qu'une importance secondaire, tandis que dans le Sud elle tient le premier rang. Dans le Nord, il faut que chacun travaille pour vivre, et au milieu de la concurrence fiévreuse et des inquiétudes qu'engendre cette soif, cette poursuite universelle de la fortune, on a moins d'ardeur pour rechercher le pouvoir politique. Dans quelques endroits, c'est à peine si l'on trouve des représentants convenables pour le congrès, tant les hommes supérieurs sont peu disposés à renoncer aux émoluments de leur profession, et à échanger une perspective d'indépendance contre les hasards de la vie publique. Dans le Nord aussi, les associations religieuses, philanthropiques, littéraires absorbent une grande part de notre énergie. L'apathie des États libres en ce qui touche le Texas, apathie dont ils ne font que sortir, est une preuve frappante de leur incroyable indifférence à l'endroit du pouvoir politique. Peut-être n'en trouverait-on pas un second exemple dans l'histoire des confédérations.

Quel contraste le Sud n'offre-t-il pas avec le Nord divisé et endormi ! Là-bas il y a une distinction prononcée, dont tous les citoyens ont toujours conscience; là-bas il y a un élément particulier, qui agit sur la masse, et qui marque toute la société. L'esclavage n'est pas une distinction superficielle. Rien ne décide davantage du caractère d'un peuple que la forme et la constitution du travail. Aussi, est-ce pour cela que nous trouvons dans le Sud une unité inconnue dans le Nord. De plus, dans le Sud, les propriétaires, affranchis de la nécessité de travailler, et n'ayant pas pour occuper leur esprit tout notre appareil d'associations, se consacrent à la politique avec un degré d'ardeur qu'un homme du

Nord ne peut comprendre qu'en vivant sur les lieux. C'est ce qui fait que le Sud a des politiques de profession, personnage à peine connu dans les États libres. Le résultat de tout ceci est évident. Le Sud a presque toujours gouverné le pays. Il aura toujours plus que sa part du pouvoir. Uni, comme le Nord ne saurait l'être, il peut toujours s'allier aux mécontents de nos États, et les récompenser libéralement, grâce au patronage que donne la possession du gouvernement. Que le Nord puisse nuire aux droits constitutionnels du Sud, c'est une de ces impossibilités morales contre lesquelles il y aurait de la folie à demander des garanties.

Que par un agrandissement indéfini de territoire le Sud étende un pouvoir, déjà disproportionné, nous n'y pouvons consentir, car ses dispositions ne nous donnent aucune assurance qu'il fera un bon usage de cette autorité. Par malheur, on sait trop que le Sud a peu d'amitié pour le Nord. Séparé de nous par une institution qui lui donne un caractère particulier, qui l'expose au blâme, et qui ne lui permettra jamais d'égaler notre prospérité, le Sud ne peut pas nous regarder de bon œil. Il grossit nos défauts. Il est aveugle pour nos vertus. Dans le Nord, il n'y a point d'inimitié contre le Sud. Nous sommes trop occupés, et trop heureux pour haïr. Nous nous plaignons qu'on ne nous rende pas bienveillance pour bienveillance. Nous nous plaignons que notre commerce et notre industrie ne soient pas toujours bien accueillis dans le Sud. Bien plus, nous sentons, quoiqu'il nous coûte de le dire, que dans le Congrès, sur le terrain commun de la confédération, nous avons eu à supporter un ton et une conduite que le froid tempérament du Nord pouvait seul

endurer. Nous ne voulons pas descendre plus bas; nous ne voulons pas que notre confédération s'étende sur les solitudes du Mexique, pour nous donner des maîtres plus puissants. L'ancienne balance du pays nous est assez défavorable; nous ne voulons pas qu'on y jette un nouveau poids qui déciderait de notre infériorité politique et de celle de nos enfants. Je vous exprime, Monsieur, les sentiments du Nord. Peut-être y a-t-il une part de préjugés. Des jalousies, souvent mal fondées sont le fruit nécessaire des confédérations. Aussi ne faut-il pas adopter des mesures qui troublent d'une manière violente, inattendue, contre nature, les vieilles distributions du pouvoir, et qui n'ont point d'autre but.

L'annexion du Texas sera encore dangereuse d'une autre manière pour l'Union. Elle donnera une nouvelle violence et une nouvelle passion à la discussion de l'esclavage. On sait bien que dans le Nord, la majorité a découragé la discussion de ce sujet; c'est la nécessité, disait-on, qui a imposé l'esclavage, et on n'est pas libre de l'arrêter à volonté; laissons agir par eux-mêmes les États où il existe; ils sauront y trouver un remède. Mais aujourd'hui si vous faites de l'esclavage un système politique, si c'est le lien qui unit les États du Sud dans leur effort pour établir leur suprématie politique, soyez sûr qu'un nouveau sentiment animera bientôt le Nord. Ce sera la réunion de tous les sentiments moraux, religieux, politiques et patriotiques. Le feu maintenant étouffé éclatera et, par conséquent, de nouvelles jalousies, une nouvelle irritation, seront excitées dans le Sud. Chose étrange, que le Sud songe à consolider l'esclavage par des moyens violents!

La violence augmente nécessairement les maux qu'on veut supprimer. Par exemple, en déniant le droit de pétition à ceux qui demandaient l'abolition de l'esclavage dans un district soumis à la juridiction immédiate des États-Unis (1), le Sud a éveillé un esprit qui accablera le Congrès de pétitions, jusqu'à ce que ce droit soit rendu. L'annexion du Texas serait une mesure qui aurait le même caractère injurieux, et soulèverait contre l'esclavage une hostilité déclarée, interminable; hostilité dont nous n'avons pas vu d'exemple, et qui produirait une réaction fatale pour l'Union.

L'annexion du Texas soulèvera des questions constitionnelles et des conflits qu'on ne pourra régler. On sait bien que le Nord finit par se résigner à l'accession de la Louisiane et de la Floride, à cause de l'utilité manifeste de ces deux acquisitions. Mais on a douté sérieusement si, dans les deux cas, on n'avait pas dépassé les pouvoirs conférés par la constitution. « Au temps de l'acquisition de la Louisiane, M. Jefferson lui-même pensait, après mûre réflexion, que suivant la constitution des États-Unis, l'autorité chargée de faire les traités n'était pas compétente pour acquérir d'une puissance étrangère un territoire, et l'annexer à l'Union. Il estimait qu'un amendement de la constitution serait nécessaire pour sanctionner un tel acte. Dans une lettre au gouverneur Lincoln, il donne même la formule de l'amendement qu'il propose pour admettre la Louisiane dans l'Union; mais il ajoute que moins on parlera de la difficulté constitutionnelle mieux

(1) C'est le district de Colombie, où est établi Washington, siége du Congrès. On sait qu'aujourd'hui l'esclavage y est aboli. *(Édit.)*

on fera. On en *parla* très-peu, et il y eut un consentement général et tacite, à cause des grands et incalculables avantages qu'on attendait de cet achat, au point de vue national. L'acquisition du Texas, dans les circonstances actuelles, présenterait une question toute différente (1). »

Il est vrai qu'en règle générale le droit d'acquérir un territoire appartient à la souveraineté. Mais la souveraineté de notre gouvernement national est une souveraineté limitée. La constitution a été un compromis fait entre des États indépendants, et on n'ignore pas que les rapports géographiques et les intérêts locaux furent au nombre des conditions essentielles du compromis. Nous voulons bien qu'on fasse de nouvelles additions de territoire, quand l'intérêt public est universellement reconnu. Mais peut-on admettre que la constitution donne au Président et au Sénat le droit d'ajouter un vaste empire aux États-Unis, et cela afin de déranger la balance qui existe entre les différentes provinces, ou afin d'assurer l'ascendant de quelques parties de la confédération? La constitution n'a-t-elle pas été fondée sur des conditions ou des considérations qui ont plus d'autorité que les articles particuliers, et dont la violation serait la mort de notre Union? En outre, l'admission du Texas soulève une question nouvelle. Nous n'achetons pas un territoire, comme dans le cas de la Louisiane, mais nous recevrons dans la confédération un État indépendant et souverain. L'autorité qui fait chez nous les traités a-t-elle ce droit? Peut-elle introduire dans l'Union des nations étrangères, quelque grandes qu'elles soient?

(1) *North american Review*, Juin 1836.

Est-ce que cette question ne porte pas sa réponse avec elle? Admettre un pareil droit, n'est-ce pas annuler l'ancien contrat?

Pour moi, dans le cas où l'annexion du Texas aurait lieu, il me semble que c'est non-seulement un droit, mais un devoir pour les États libres, de dire aux États à esclaves : « Nous considérons cet acte comme la dissolution de l'Union. Les conditions essentielles du pacte national sont violées. Nous vous resterons fidèlement attachés, mais nous ne nous joindrons pas à vous dans cette nouvelle et injuste acquisition. Nous ne voulons pas prendre part à vos guerres avec le Mexique et l'Europe, à vos plans qui étendent et perpétuent l'esclavage, à vos projets de conquête, à votre injuste butin. » Personne plus que moi n'apprécie l'Union, comme moyen de nous donner la paix. Mais avec le Texas, nous n'aurons plus de paix. Le Texas, en entrant dans la confédération, y apportera avec lui la guerre intérieure et la guerre étrangère. Il changera nos rapports avec les autres pays et nos rapports intérieurs. Une séparation pacifique avant l'annexion nous menace de moins de maux, qu'une dissolution lente, fiévreuse de l'Union, telle qu'on peut l'attendre de cette funeste innovation.

Je ne suis qu'un individu dans une nation de quinze millions d'âmes, et, comme tel, je puis paraître trop peu de chose pour protester contre une mesure publique. Mais dans ce pays, le plus obscur individu a sa part de souveraineté, et il est responsable des actes publics, à moins qu'il ne s'exempte du crime par une opposition proportionnée à l'idée qu'il se fait du mal. Pour moi je dirai donc que, tout en redoutant la séparation

et quoique cet événement détruisît mes plus douces espérances, je m'y soumettrais plutôt qu'à l'admission du Texas. Je recule devant cette souillure. Je recule devant un acte qui nous engage dans une carrière de brigandage et de guerre, un acte qui nous oblige à soutenir et à étendre l'esclavage sans limite et sans fin. Je ne veux pas de cette responsabilité. Je crains de vivre sous les lois d'un gouvernement qui adopte une semblable politique, qui se laisse emporter par un pareil esprit.

En vérité, si le Sud tient à s'incorporer le Texas comme un nouveau soutien pour l'esclavage, il ferait bien de demander la séparation. Ce serait la meilleure manière de pourvoir à sa sûreté. Il devrait se garder avec soin de toute communication avec les États libres. Il ne devrait pas permettre qu'aucun de nos chemins de fer traversât ses frontières. Il devrait s'interdire tout commerce avec nous par terre et par mer. Bien plus, il devrait s'isoler du monde civilisé tout entier. Car, de partout il sera envahi par une influence hostile à l'esclavage. Il devrait emprunter le code du dictateur du Paraguay, et fermer hermétiquement ses portes, contre l'infection des livres, des visites, des opinions des étrangers. L'orgueil, aussi bien que le soin de son propre salut, devraient lui enseigner l'isolement; car en proclamant que l'esclavage est un bien qu'on doit étendre et perpétuer, le Sud perd le rang qu'il désire occuper entre les sociétés civilisées. Il ne peut être reconnu comme un égal par les autres États. En ce point, le monde a porté son décret, et ni protestations, ni clameurs, n'étoufferont la voix puissante et solennelle de l'humanité, voix qui acquiert de la force avec chaque génération nouvelle. Un État

qui reconnaît les maux de l'esclavage et ne le maintient qu'au nom de son propre salut, parce que cette première loi de la nature semble exiger un changement graduel, cet État peut garder le respect de ceux même qui croient ces craintes mal fondées. Mais un État qui se rive à l'esclavage par une attache indissoluble, par choix, par affection, avec l'intention de répandre au loin le fléau, deviendra la honte des nations, et tout ami de l'humanité secouera contre lui la poussière de ses pieds.

V. J'arrive maintenant à la dernière partie de cette lettre. Je dis que la cause de la liberté, cause plus sacrée encore que celle de l'Union, nous interdit l'annexion du Texas. Il est clair que cette mesure agira d'une façon désastreuse sur la morale et les principes de ce pays, car elle sanctionne le brigandage, elle enflamme la cupidité, elle encourage des spéculations criminelles, elle introduit dans la confédération un État dont toute l'histoire est la violation de la morale et de l'honnêteté, elle viole la foi nationale, elle se propose des fins injustes et inhumaines, elle nous met en opposition avec les efforts de la philanthropie et le progrès du monde civilisé. Elle propagera une corruption morale, qui déjà n'est que trop mûre parmi nous, et ainsi elle ébranlera les fondements de la liberté à l'intérieur, et la fera honnir à l'étranger. Ce sera trahir la grande cause qui nous a été confiée entre toutes les nations.

Que la liberté dépende des mœurs, c'est un axiôme usé, et je ne songe nullement à m'étendre sur cette vérité générale. Je dis seulement qu'il est nécessaire en ce moment qu'on nous remette cette vérité sous les yeux ;

la négliger, c'est nous exposer au plus grand danger. Il y a chez nous des symptômes de corruption, qui nous montrent que nous n'entrerons pas dans la carrière du crime sans courir des risques particuliers. Je ne puis bien traiter ce sujet sans parler aussi franchement de notre pays que je le ferais de tout autre ; et par malheur nous avons une telle habitude d'être encensés et flattés, nous sommes si accoutumés à considérer la réputation comme un intérêt plus important que la moralité, qu'on pourra interpréter ma franchise comme une espèce de trahison. Mais il serait mal de faire des concessions à cette dangereuse faiblesse. Je crois que la morale est le premier intérêt d'un peuple, et qu'elle exige des nations comme des individus la connaissance de soi-même. Celui qui aide une société à se comprendre elle-même, et lui fait choisir une règle supérieure de conduite, celui-là est le vrai patriote, et contribue plus que personne à la gloire durable de son pays.

J'ai dit qu'entrer dans une nouvelle carrière de crime, c'est exposer notre liberté à de grands dangers. Nous sommes déjà trop corrompus. En un point nos institutions ont trompé l'attente universelle. Elle ne nous ont pas donné cette élévation de caractère qui est le bien le plus précieux, et à vrai dire le seul bien essentiel de la liberté. Notre prospérité, sans doute, a étonné le monde; mais cette prospérité a souvent contrarié la noble influence des institutions libres. La condition particulière de notre pays et de notre époque nous a inondés de richesse, et le cœur humain n'est pas assez fort pour résister à une tentation si violente. La fortune nous est devenue plus chère que la liberté. Le gouvernement est considéré plutôt comme un moyen d'en-

richir le pays que d'assurer les droits des individus. Nous nous attachons au gain, comme au bien suprême. Que sous l'empire de cette passion dégradante, les plus hautes vertus, l'indépendance morale, la simplicité de mœurs, la droiture, le respect de soi-même, le respect d'autrui, qui sont la gloire et la sauvegarde d'une république, disparaissent et fassent place aux calculs et aux jouissances égoïstes, au luxe et à l'extravagance, à des entreprises grosses d'inquiétude, d'envie et de mécontentement, à l'esprit d'aventure, à l'agiotage et au jeu, c'est ce qui n'étonnera aucun de ceux qui ont étudié la nature humaine. L'invasion du Texas par nos concitoyens est un triste commentaire de notre moralité nationale. Nous relèverons-nous jusqu'à la force et au désintéressement qui font les hommes libres, sans quelque rude épreuve, sans que notre prospérité soit frappée de quelque coup éclatant, c'est une question qu'il n'est pas aisé de résoudre.

Il y a d'autres sujets d'alarmes. On voit dans la nation un esprit de désordre qui, s'il n'est pas réprimé, menace de dissoudre notre société. Dans les anciens États eux-mêmes, l'émeute prend le gouvernement entre ses mains, et un misérable journal n'a pas de peine à pousser la foule à des actes de violence. Aux frontières du Texas, nous voyons le bras de la loi paralysé par les passions des individus. On se charge de protéger les droits que le gouvernement seul a mission de défendre. Le citoyen, toujours armé pour sa défense personnelle, porte avec lui la preuve continuelle de la faiblesse de l'autorité. Des tribunaux improvisés qui se substituent d'eux-mêmes au cours régulier de la justice, et les châtiments infligés immédiatement par la frénésie

populaire, indiquent un peuple qui n'est qu'à demi sorti de la barbarie. Je ne sache pas qu'un pays civilisé ait présenté, l'année dernière, un spectacle aussi atroce que celui d'un noir brûlé à petit feu, dans le voisinage de Saint-Louis; et cet infernal sacrifice n'était pas offert par quelques démons rassemblés de tous les coins du pays, mais par la foule d'un seul endroit. Ajoutez à tout cela les droits de la parole et de la presse envahis par la violence; tant d'audace en même temps que tant de patience dans le pays nous forcent à croire qu'une portion considérable de nos concitoyens ne comprend plus les premiers principes de la liberté.

C'est un fait incontestable qu'à la suite de ces symptômes, la confiance que mettent dans nos institutions libres un grand nombre d'hommes réfléchis a beaucoup diminué. Quelques-uns en désespèrent. Cette première colonne de la liberté publique, la confiance mutuelle des citoyens, est ébranlée. L'opinion se répand qu'il nous faut chercher la sûreté de notre vie et de nos biens dans un gouvernement plus fort. Des gens, qui en public parlent de la stabilité de nos institutions, énoncent tout bas leurs doutes, leur mépris peut-être. Ces craintes sont si communes qu'on les connaît même en Europe. Il n'y a pas longtemps que je recevais d'Angleterre une lettre écrite par un ami fervent et éclairé de la liberté, et dans laquelle il me suppliait de lui dire quel fonds il devait faire sur les récits d'un de ses compatriotes qui revenait des États-Unis. Ce voyageur rapportait que, dans une société des plus respectables, on lui avait dit mainte et mainte fois que l'épreuve de la liberté n'avait été ici qu'un échec, et que la foi dans nos institutions avait disparu. Que cette personne ait mal

compris ce qu'on disait, nous le reconnaissons tous; mais le vieil enthousiasme de la liberté n'a-t-il point refroidi parmi nous ? La vieille jalousie du pouvoir est-elle aussi vive, aussi intraitable ? Les partis craignent-ils autant d'usurper sur la constitution et sur les droits des minorités ? En un point, avouons-le tous, il y a du changement. Au temps de notre enfance, quel vif intérêt ce pays prenait au succès des institutions libres chez les peuples étrangers? Avec quel battement de cœur nous suivions l'effort des opprimés? Combien d'entre nous étaient prêts à sacrifier leur vie pour la cause de la liberté ! Et maintenant qui songe à la liberté des autres peuples? Qu'il est rare de toucher ce sujet ! Une foule de personnes, découragées par la licence qui règne ici, doutent de la valeur des institutions populaires, surtout chez des nations moins éclairées que nous; tandis que le grand nombre, attaché au gain, n'a pas une pensée à donner aux luttes de la liberté. Pourvu qu'on fasse un commerce lucratif avec les nations étrangères, on se soucie peu qu'elles soient libres ou esclaves.

Voilà, dira-t-on, un tableau trop sombre de notre condition morale. Mais chez moi on me range parmi ceux qui espèrent contre l'espérance; et j'ai toujours condamné comme un crime la faiblesse de ceux qui déplorent la corruption des temps, et ne lèvent pas un doigt pour lui résister. Je suis loin, bien loin de désespérer. Mes craintes sont celles d'un ami de la liberté. Parmi de sombres présages, j'aperçois des influences favorables, des remèdes, des contre-poisons. Je sais bien que chez nous le vice fait plus de bruit et s'affiche plus que la vertu. Je sais que les prophètes qui annoncent la ruine de nos institutions se trouvent d'ordinaire dans

le parti qui n'est plus au pouvoir, et que plus d'un sinistre augure doit être mis au compte du désappointement et de la colère. Je ne doute pas non plus qu'un péril imminent ne réveillât l'esprit de nos pères chez des gens engourdis par le bien-être et la sécurité. Il est vrai aussi, qu'avec tous nos défauts, il y a ici plus d'intelligence, de moralité, de respect personnel que dans toute autre société. Et cependant je suis forcé de reconnaître chez nous un degré de corruption qui menace la liberté et nos plus chers intérêts. Il nous faut repousser, comme le plus terrible fléau qui puisse fondre sur nous, une politique qui favorise la corruption, une politique qui multipliera à l'infini les crimes publics et privés. Déjà la liberté combat dans le monde avec trop de chances contraires, ne donnons pas de nouveaux avantages à ses ennemis.

Qu'à l'étranger la cause républicaine souffre des défauts et des crimes de nos concitoyens, cela est aussi certain qu'il est vrai que chez nous on regarde cette cause sainte avec un scepticisme croissant. A l'étranger, république et États-Unis sont deux mots synonymes, et il est sûr que depuis quelque temps le nom Américain ne grandit pas dans le monde. Pendant que je m'occupais de cet écrit, il m'est venu un journal d'Angleterre, qui associe notre pays et la Lynchlaw (1) aussi naturellement que si cette prétendue loi était une de nos institutions. On cite les États-Unis comme une preuve de la dégradation qu'entraîne le régime populaire. Lorsqu'il y a quinze ans je visitai l'Angleterre, on m'exprimait avec franchise des sentiments républicains. Il est proba-

(1) La loi de la Lanterne, la loi de la force, la justice populaire. *(Édit.)*

ble qu'aujourd'hui je n'entendrais rien de pareil. Les esprits semblent revenir vers des principes plus sévères de gouvernement, et nous sommes responsables de ce changement. On croit à l'étranger, que chez nous la propriété est moins sûre, l'ordre moins stable, la loi moins respectée, les liens sociaux plus facilement brisés, la religion moins protégée, la vie moins sacrée qu'ailleurs. Sans doute, les préjugés des nations étrangères, et l'intérêt des gouvernements étrangers, ont fort exagéré ce qu'il y a de mal ici. On impute au pays tout entier ce qui se passe dans les parties les moins civilisées, et on cite des atrocités accidentelles comme si c'étaient des habitudes. Mais qui ne sent que nous avons donné un prétexte à ce blâme ? et ce blâme, le rendrons-nous éternel, le changerons-nous en indignation et en haine, par l'adoption d'une politique contre laquelle se révoltent les sentiments du monde chrétien ? Ferons-nous du nom de république un objet de dégoût et d'horreur pour toutes les nations, en employant notre puissance à consolider et à étendre l'esclavage, en résistant aux efforts qu'on fait partout pour l'abolir, en respectant moins les droits de l'homme que ne le font les monarchies ?

Quand nous songeons à la croissance probable de ce pays, aux millions d'hommes qui se répandront sur notre territoire, à la carrière de progrès et de gloire ouverte à ce nouveau peuple, à l'impulsion que des institutions libres, si elles réussissent, donneront à la philosophie, à la religion, aux sciences, à la littérature et aux arts; quand nous pensons au vaste champ où doit se faire l'expérience de ce que peut accomplir la liberté humaine; à la brillante page d'histoire que nos pères ont

remplié, et aux avantages que leurs peines et leurs vertus nous ont donnés pour continuer leur œuvre; comment ne pas céder à une vision de gloire pour notre patrie, vision devant laquelle s'éclipsent toutes les gloires du passé? Y a-t-il de la présomption à dire que, si nous ne manquons ni à nous-mêmes ni au monde, nous ferons sentir notre influence sur tout ce continent, que nous répandrons notre langage, nos lois et notre civilisation sur un espace plus grand que celui où jamais nation fit sentir ses bienfaits? Et sommes-nous prêts à échanger ces espérances et la grandeur de cet empire moral contre les conquêtes de la violence? Sommes-nous prêts à tomber au niveau des nations sans principes, à nous contenter d'une grandeur vulgaire et criminelle, à adopter dans notre jeunesse des maximes et des fins qui marqueront notre avenir du sceau de la tyrannie, de l'avarice et de la honte? Ce pays ne peut entrer dans la carrière ordinaire de la rapacité nationale, sans se couvrir d'une infamie particulière. Notre origine, nos institutions et notre position sont uniques, et toutes favorisent une conduite honorable et droite. Nous n'avons pas l'excuse des peuples renfermés dans d'étroites limites ou menacés par la suprématie de voisins ambitieux. Nous abandonner à une politique égoïste, c'est pécher avant la tentation; c'est renoncer pour rien à des occasions de grandeur telles qu'il n'en fut jamais accordé à aucun autre peuple.

J'ai dit le peu de sagesse avec lequel nous sommes habitués à parler de notre destinée. Nous sommes *destinés* (c'est le mot) à peupler l'Amérique du Nord; et enivrés de cette idée, peu nous importe de quelle manière nous accomplirons notre mission. Nous répandre,

supplanter les autres, couvrir un espace sans bornes, telle est notre ambition ; peu importe, du reste, qu'elle influence nous répandrons avec nous. Pourquoi ne pas nous élever à une plus noble conception de notre destinée ? Pourquoi ne pas sentir que notre tâche, c'est de porter sur ce continent la liberté, la religion, la science, et une plus noble forme de l'humanité ? Et pourquoi oublier que pour propager ces biens, il faut d'abord les cultiver chez nous ; et que tout ce qui nous corrompt fera de notre influence, à mesure qu'elle s'étendra, non plus un bienfait, mais une malédiction pour ce nouveau monde ? C'est une opinion commune en Europe, que nous répandrons une civilisation inférieure sur l'Amérique du Nord ; que l'esclavage et la façon dont nous nous absorbons dans l'amour du gain et des choses extérieures nous condamne à rester en arrière de l'ancien monde dans ces occupations qui sont la gloire de l'humanité : la philosophie, l'amour de la littérature et des arts, nobles goûts qui donnent de l'éclat aux autres pays. Je ne suis pas assez prophète pour lire notre sort. Je crois cependant que c'est nous-mêmes qui déciderons de notre avenir. Je crois que la destinée d'une nation tient à son caractère, aux principes qui dirigent sa politique et qui règlent le cœur des citoyens. Je m'appuie sur la loi morale et éternelle de Dieu. Une nation qui renonce à cette loi et qui la brave ne peut pas être libre, ne peut pas être grande.

Pour les hommes religieux, et il y en a beaucoup parmi nous, c'est un devoir de lire l'histoire future de leur pays, non pas dans les flatteries des politiques, mais dans les avertissements de la conscience et dans la parole de Dieu. Ils savent, et ils doivent

répéter aux autres, qu'une nation ne peut pas consolider des institutions libres et s'assurer une prospérité durable par le crime. Ils savent que le châtiment attend les sociétés aussi bien que les individus; et ils devraient trembler au milieu de leurs espérances lorsqu'avec la conviction de cette vérité sacrée, ils regardent leur pays. Qu'ils considèrent avec quelle clarté se manifeste maintenant la volonté de Dieu, qu'il considèrent les bienfaits dont la Providence nous a comblés avec une profusion sans exemple; et qu'ils voient ensuite quelle est notre ingratitude pour ces dons innombrables, et quel abus nous avons fait de ces bontés en les employant à satisfaire nos sens et notre égoïsme; qu'ils voient notre avarice sans mesure et sans loi, notre esprit de parti sans principes, notre perfidie et notre cruauté envers la race indienne; et alors qu'ils tremblent que la coupe de la colère céleste ne se remplisse pour nous? Des hommes plongés en eux-mêmes et dans les intérêts matériels, athées par le cœur et par la vie, peuvent railler l'idée d'un châtiment national, parce qu'ils ne voient pas le bras de Dieu s'étendre pour détruire les sociétés coupables. Mais est-ce que l'histoire entière n'enseigne pas que les passions déchaînées d'un peuple criminel sont des ministres de vengeance plus terribles que tous les fléaux du ciel? Pour châtier et détruire, Dieu n'a pas besoin de miracles. En chaque société il y a des éléments de discorde, de révolution et de ruine, renfermés dans l'âme humaine; il ne faut qu'un nouvel ordre d'événements pour les en tirer, pour les enflammer, pour ébranler et renverser tout l'édifice social. Jamais causes plus actives de changements n'ont menacé les choses humaines. La lutte de principes opposés sou-

lève et fait trembler le monde, comme la force des feux qu'elle renferme dans son sein fait trembler la terre. Ce n'est pas l'heure de la présomption, l'heure de défier le Ciel par de nouveaux crimes, l'heure de donner une nouvelle carrière à la cupidité et à l'ambition. Les hommes qui craignent Dieu doivent craindre pour leur pays dans ce jour de provocation, et c'est trahir la patrie que de considérer en silence la consommation d'un grand crime national qui ne peut manquer d'attirer un châtiment épouvantable.

En lisant ces pages, il est des gens qui riront de ma simplicité. Est-ce à un politique qu'on allègue la morale, la religion, le désintéressement, un but élevé? La conduite de l'homme qui s'est embarqué dans la vie publique, ne se règle-t-elle pas suivant l'action que les événements peuvent exercer sur sa popularité du jour? La vertu et la liberté sont bonnes pour arrondir des phrases dans le sénat, mais n'y décident point les votes. Voilà ce qu'on pense. Mais je ne crois pas que la vie publique soit nécessairement dégradante, ni qu'un homme d'État soit incapable de porter ses regards plus haut que lui-même. La vie publique en appelle aux plus nobles comme aux plus bas instincts de notre cœur. Elle donne une renommée durable, aussi bien que la célébrité du moment. En fournissant l'occasion d'agir sur les intérêts immenses et permanents d'une nation, elle crée souvent un sentiment profond de responsabilité, et une abnégation généreuse. J'ai une foi trop grande dans la nature humaine, pour ne pas croire à l'influence des grandes vérités et des nobles mobiles sur toutes les classes, et principalement sur les hommes d'une intelligence supérieure. Il y a un accord na-

turel entre un grand esprit et un noble but. Personne n'est plus capable de sacrifice que celui qui a le plus à sacrifier, et qui, en s'offrant lui-même, fait à l'humanité la plus grande des offrandes. Avec cette conviction, je ne me laisse pas décourager par l'ironie et la raillerie de ceux qui pensent que je prêche dans le désert en montrant que l'honnêteté nationale est la condition essentielle de la liberté et de la grandeur. Pour vous, Monsieur, la droiture n'est pas un mot vide de sens; une mesure grosse de corruption et de honte éternelle pour votre pays ne vous paraîtra jamais qu'un terrible fléau.

J'ai terminé la tâche que j'ai dû entreprendre. Que je ne me sois jamais trompé, c'est ce que je ne puis espérer. Que je sois parfois tombé dans l'exagération, l'ardeur avec laquelle j'ai écrit peut me le faire craindre. Mais je n'ai aucun doute sur la vérité essentielle des idées que j'ai soutenues. Il est fort regrettable qu'un pareil sujet ait si peu occupé l'attention du Nord. La crise pécuniaire dont nous souffrons, absorbe l'esprit public. Et cependant, quand cette crise sans exemple devrait augmenter et se prolonger bien au delà de toutes nos craintes, ce ne serait qu'un mal léger, auprès de l'annexion du Texas. Je compte que le peuple ne s'endormira pas au bord de ce précipice, jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour réfléchir et se sauver. On n'a donné que trop de temps pour mûrir ce projet inique. Je ne doute pas que dans le Sud même il n'y ait de l'opposition; si elle se manifestait avec quelque force la mesure échouerait. C'est aux autres États qu'il appartient d'élever contre l'esclavage une voix forte comme la voix de plusieurs océans. Les querelles de parti doivent s'ef-

facer devant ce grand intérêt commun. La volonté du peuple, trop forte, trop constante pour qu'on puisse lui résister, devrait s'exprimer au Congrès, dans des remontrances venues des villes, des comtés et des États. Que tout homme qui sent la grandeur du mal ne se contente pas de regrets inutiles, mais que chacun formule son opposition de façon à animer ses voisins et à peser sur les gens qui sont au pouvoir.

Ceux qui ne sont pas de mon avis m'attribueront des motifs indignes, je le sais. C'est la façon ordinaire d'écarter des vérités gênantes et cela peut réussir quand l'auteur n'est pas connu. Qu'il me soit donc permis d'affirmer qu'au milieu des nombreux défauts de cette lettre, on ne peut pas compter celui d'une mauvaise intention. La peine avec laquelle je me suis décidé à écrire me prouve que je n'ai pas été poussé par quelque aveugle passion. Je n'ai pas cédé d'avantage à l'esprit de parti. Je ne suis engagé dans aucun parti. Je n'ai vraiment pas d'opinion arrêtée sur les sujets qui en ce moment agitent et divisent le pays; ce sont des questions qui, pour être comprises, demandent des hommes qui aient étudié le commerce et les finances. Quant au motif le plus ordinaire des écrivains, le désir d'être remarqué, on me permettra de dire que, pour attirer l'attention du public, je n'ai pas besoin de m'engager dans une controverse qui m'expose à des attaques violentes. Ajouterai-je que j'ai vécu assez longtemps pour savoir le prix des applaudissements. Si je pouvais concevoir la plus faible espérance de parvenir à cette renommée durable que la postérité accorde aux flambeaux et aux bienfaiteurs de l'humanité, sans doute cette perspective me séduirait. Mais la célébrité passagère qu'on obtient

en se mêlant aux querelles du jour, je ne lèverais pas la main pour me l'assurer.

Je crains bien que la chaleur avec laquelle je m'exprime ne paraisse indiquer un esprit trop excité. Cependant en écrivant j'ai toujours senti l'importance du calme, et il m'a semblé que je le conservais. Je n'ai pas préparé cette lettre au milieu de l'agitation, du trouble et de la fièvre des villes, mais dans le silence et la retraite, au milieu des belles et paisibles scènes de la nature. A peine une heure passait-elle sans que je cherchasse quelque soulagement à la fatigue que me causait le travail, en me promenant au milieu des œuvres de Dieu, de ces œuvres qui inspirent le calme, et qui, par leur harmonie, leurs effets bienfaisants, me soutiennent toujours, comme autant d'emblèmes et de prophéties qui m'annoncent un avenir plus harmonieux et plus heureux pour l'humanité. Dira-t-on que vivre ainsi dans la retraite rend incapable de juger les événements du jour, qu'on substitue ses visions aux réalités, et qu'on fait des lois pour un monde qui n'existe pas. Je reconnais le danger d'une semblable position. D'un autre côté il est aussi vrai qu'à vivre dans la foule et à recevoir le contre-coup perpétuel des préjugés et des passions, à épouser un parti et à en attendre sa récompense, l'esprit se ferme à la vérité, et qu'on est mal préparé à sacrifier les intérêts du moment aux principes éternels et au bien-être durable de son pays. Partout notre faible nature trouve de sévères épreuves. Toutes les situations ont leurs dangers. Dans toutes les conditions on est poussé à juger injustement, on est excité à agir injustement. C'est au travers de ces difficultés qu'il nous faut marcher à la vérité et à la perfection.

Il ne faut pas que la peur de ces dangers nous empêche d'agir. Cherchons d'abord à comprendre les obstacles, faisons tous nos efforts pour connaître la vérité, puis alors livrons-nous sans crainte à nos convictions, exprimons-les par nos paroles et par nos actions, nous en remettant pour le résultat à Celui qui acceptera la pureté de nos intentions, et dont la Providence est le gage du triomphe final de l'humanité et de la justice.

Vous et moi, mon cher Monsieur, nous touchons à cette époque de la vie où les passions perdent beaucoup de leur force, où le désappointement, l'abandon, la chûte de nos contemporains à droite et à gauche, et une longue expérience de ce qu'il y a de vide dans la faveur humaine et d'instable dans les biens de la terre, nous enseignent d'une voix sévère à nous mettre au-dessus de l'opinion flottante du jour, à nous appuyer sur la loi éternelle du Droit, à en appeler à un juge plus élevé que l'homme, et à préparer solennellement notre compte final. Permettez-moi, en terminant cette lettre, de vous souhaiter dans la haute position que vous occupez, ce que je demande pour moi dans la vie privée : restons fidèles à nous-mêmes, à notre pays, à l'humanité, aux principes bienfaisants de la foi chrétienne, et au Père commun de tous les hommes.

Je suis avec respect,

Votre ami et serviteur,

WILLIAM E. CHANNING.

Newport (Rhode-Island), 1er août 1837.

NOTE.

Je mettrai dans une note quelques remarques qui m'ont été suggérées depuis que j'ai terminé ma lettre.

La reconnaissance de l'indépendance du Texas par notre gouvernement est une chose déplorable ; elle a été faite avec une précipitation peu convenable, et en violation du principe adopté par M. Munroe, au sujet des colonies Espagnoles. « Ces nouveaux États, dit-il, avaient établi complétement leur indépendance avant que nous les reconnussions. » Nous avons reconnu le Texas comme une nation qui avait tous les attributs de la souveraineté, et qui était capable de remplir toutes les obligations d'un État indépendant. Et qu'est-ce que le Texas? La réunion de quelques établissements qui disparaîtraient à l'instant si une armée mexicaine, si faible qu'elle fût, entrait dans le pays. Une seule victoire disperserait tout le Texas comme une horde de Tartares, et il ne resterait plus trace de ses institutions et de sa population. Nous sommes habitués à regarder une nation comme quelque chose de permanent, de fixe, ayant quelque lien d'union durable. Il n'y aurait plus rien pour unir le Texas, si son unique et petite armée était mise en déroute dans une seule bataille. Envoyer un ministre plénipotentiaire à une pareille poignée d'hommes, composée surtout de nos concitoyens, c'est abaisser les relations internationales. Cette nouvelle république, avec son président et son corps diplomatique a été appelée une farce. Mais l'élément tragique l'emporte tellement sur l'élément comique dans toute cette affaire,

que nous ne pouvons pas en rire. Les mesures que notre gouvernement a prises par rapport au Texas ont surtout de l'intérêt, en ce qu'elles semblent indiquer une disposition favorable à l'annexion. Mais, à moins d'y être forcés, nous ne croirons jamais que notre gouvernement soit résolu à commettre cette grande injustice. Nous espérons que l'administration actuelle s'assurera a confiance des gens de bien par des mesures réfléchies et droites, et qu'au-dessus de l'intérêt du moment, elle placera l'ordre, la tranquillité, et la force du pays.

Il y a une autre objection à l'annexion du Texas, qui, après notre dernière expérience, mérite d'attirer l'attention. Cette possession nous entraînera dans de nouvelles guerres avec les Indiens. Outre que le Texas est ouvert aux incursions des tribus de notre territoire, il a aussi une tribu à lui, les Comanches, qu'on représente comme plus redoutables que nos Indiens du Nord. On ne doit pas désirer de tels ennemis. Les Indiens ! nom terrible qui devrait percer notre cœur plus vivement que le cri de guerre du sauvage ne déchire l'oreille. Les Indiens ! N'avons-nous pas fait assez de mal à ce misérable peuple, n'en avons-nous pas assez souffert pour nous abstenir de nouvelles guerres avec lui? Est-ce que la tragédie de la Floride va recommencer de nos jours et continuer avec nos enfants ?

Outre ce que j'ai dit des difficultés que la constitution oppose à l'annexion du Texas, je ferai observer que l'histoire et le texte de la constitution nous enseignent que notre union nationale était si peu faite pour propager l'esclavage en de nouveaux pays, que si on eût prévu un pareil résultat, on eût introduit des articles pour le prévenir. C'est chose digne de remarque, que le soin avec lequel

les auteurs de la constitution en ont exclu le mot d'esclavage. Ils ne voulaient pas que ce trait de notre système social parût dans la constitution de notre gouvernement libre. Un étranger pourrait lire la constitution, sans soupçonner que l'esclavage existe parmi nous. Si demain il était aboli, on n'aurait pas besoin de toucher à la constitution; rien n'en serait abrogé, excepté une clause obscure, qui, en distribuant les représentants en proportion du chiffre de la population, dit qu'au nombre entier des personnes libres il sera ajouté « trois cinquièmes des autres personnes. » On a soin de rejeter l'esclavage sur le dernier plan. Que nos pères étaient loin de supposer que la servitude deviendrait un des premiers intérêts du gouvernement, et qu'on lui sacrifierait la paix au dedans et au dehors !

J'ai dit que je ne désirais pas d'union politique avec des États qui ne songent qu'à répandre et à perpétuer l'esclavage. Il est inutile de faire remarquer qu'en parlant ainsi je n'entends pas repousser tout rapport d'amitié avec les membres de ces États. Des individus, qui ont reçu de leurs ancêtres des préjugés ou des institutions funestes, peuvent néanmoins, être des hommes justes et désintéressés. Notre protestation contre l'injustice que de pareils hommes commettent, ne doit être ni étouffée, ni diminuée par les sentiments d'intérêt ou d'attachement qu'ils nous inspirent; et, d'un autre côté, il ne faut pas que notre imagination noircisse de cette seule injustice tout le caractère de ces personnes, et voile tous les titres qu'elles ont au respect. Dans un siècle de réformes, un des devoirs les plus difficiles à remplir, c'est de se montrer inflexible pour la corruption qui s'est depuis longtemps enracinée dans la société, et en

même temps d'être impartial et juste à l'égard de ceux qui s'en font les défenseurs. Il est vrai que malgré toute notre bienveillance nous offenserons probablement ceux qui sont intéressés au maintien des abus que nous condamnons. Mais cela ne nous affranchit pas du devoir de cultiver et d'exprimer la bienveillance et la justice, de réprimer fortement nos passions, et d'éviter toute inutile provocation.

On devrait publier de nouveau et répandre le discours que M. Adams a prononcé sur l'esclavage au Congrès en décembre 1855. Ce discours mérite d'être lu comme un modèle d'éloquence parlementaire; et les vues morales et politiques qu'il contient sont dignes de son illustre auteur.

On semble craindre, dans le Sud, que les États libres, s'ils obtenaient la prépondérance, n'usassent du pouvoir pour abolir l'esclavage. Sur ce point, il n'y a qu'une opinion dans le Nord. Les États libres sentent qu'ils n'ont pas plus le droit d'abolir l'esclavage dans le Sud que dans un pays étranger. Ils considèrent la chose comme en dehors de leur compétence. Ils revendiquent, il est vrai, le droit d'exposer les vices de l'esclavage, comme ceux de tout autre institution funeste et moralement criminelle. Mais quant à toucher aux lois d'un État, ils repoussent cette idée d'une seule voix. En ce qui touche le district de Colombie, plusieurs d'entre nous pensent que l'esclavage y existe par l'action de *tous* les États; que, par conséquent, les États libres en ont la responsabilité, et nous soutenons qu'il est déraisonnable qu'une institution soit maintenue par ceux qui la regardent comme immorale et pernicieuse. Mais cette responsabilité ne retombe pas sur nous, pour l'esclavage

du Sud. C'est au Sud à décider combien de temps continuera la servitude, et par quels moyens on l'abolira. Nous le pressons d'une manière solennelle d'user de son pouvoir afin d'écarter ce mal; mais quand bien même nous le pourrions, rien au monde ne pourrait nous déterminer à lui enlever son autorité.

Le Sud craint que les États libres ne soient entraînés par leur enthousiasme à usurper une puissance inconstitutionnelle. On est tenté de sourire en songeant au peu de connaissance du Nord que trahit une pareille appréhension. Pour que le Sud courût quelque danger, il faudrait que cet enthousiasme gagnât tous les États libres; et en effet, comme les défenseurs de l'esclavage sont unanimes, rien que l'unanimité de leurs adversaires ne pourrait les menacer. Mais est-il possible qu'un grand nombre d'États divers, répandus sur une surface immense, ayant des intérêts différents, et tous absorbés dans la poursuite du gain à un degré sans exemple, se laissent entraîner par l'enthousiasme moral et philanthropique, jusqu'à violer le pacte national, violation qui mettrait leur tranquillité et leur prospérité en danger? Est-il croyable qu'ils se laissent entraîner à des coalitions et des violences contre d'autres États, avec lesquels ils entretiennent des rapports très-profitables, et dont ils ne pourraient se séparer sans éprouver un dommage sérieux? Quiconque connaît les États libres, sait que les excès auxquels ils sont exposés sont bien moins ceux de l'enthousiasme que de la circonspection et de la prudence humaines. La patience avec laquelle ils ont supporté dernièrement des mesures violentes dirigées contre leurs citoyens, montre peu de penchant à la témérité. S'il y a quelque danger, ce n'est pas qu'ils empiètent sur les droits des

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE..... V

INTRODUCTION. De l'esclavage aux États-Unis. Opinions des fondateurs de la République américaine. Bill des fugitifs et bill du Nebraska..... XI

L'ESCLAVAGE. — INTRODUCTION. Importance de la question. Division du Traité..... 1

De la propriété..... 12

Un homme ne peut devenir une chose..... 15

L'homme, être moral, immortel, ne peut être une propriété. 22

Des droits..... 28

La justice est l'intérêt suprême..... 38

Éclaircissements..... 50

Les maux de l'esclavage..... 58

Son influence morale..... 59

Son influence intellectuelle..... 67

Ses influences domestiques..... 70

Il engendre la cruauté..... 74

Son influence sur le maître..... 81

Son influence politique..... 85

Les Écritures..... 104

Des moyens de supprimer l'esclavage..... 111

L'affranchissement doit être opéré graduellement..... 114

L'esclave ne doit plus être vendu..... 119

De la liberté de discussion..... 125

De l'abolitionisme..... 129

Des devoirs des États libres..... 144

Note..... 154

Note pour la quatrième édition..... 157

REMARQUES SUR LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE, publiées à propos d'un discours de M. Clay..... 162

Défense des abolitionistes..... 165

Les droits des États libres..... 170
De la douceur avec laquelle l'esclave est traité dans le Sud. 190
De la valeur des esclaves aux États-Unis..... 207
De cette maxime: Que la loi rend toute propriété légitime. 209
De la possibilité de l'émancipation..... 215
Danger de rupture pour l'Union..... 227
De l'abolitionisme..... 234
Les grands principes sont plus forts que les intérêts..... 243
Des persécutions contre les abolitionistes..... 249
Note. — Sur le droit de pétition..... 268
LETTRE A M. CLAY, sur l'annexion du Texas aux États-Unis..... 272
I. La révolte du Texas est criminelle..... 275
II. Les États-Unis entrent dans une carrière d'usurpation. 294
III. L'annexion du Texas perpétuera l'esclavage..... 308
IV. L'annexion du Texas est dangereuse pour l'Union..... 325
V. Les intérêts de la liberté s'opposent à cette union..... 332
Motifs de l'auteur..... 344
Note. — L'annexion du Texas viole le principe de Munroe. 347
La majorité dans le Congrès appartenant aux États libres, ne fait courir aucun danger aux intérêts des États du Sud..... 350
Confiance dans l'avenir..... 352

MAR 2 0 1930

LENOX LIB

Bancroft Collectio
Purchased in 1893.